

# BURKINA FASO



"Pays en Voie de Développement"  
Centre International de l'Enfance  
Château de Longchamp - Bois de Boulogne  
PARIS - XVI<sup>e</sup>

## PREMIER PLAN QUINQUENNIAL DE DEVELOPPEMENT POPULAIRE 1986 - 1990

### Rapport Général de Synthèse

VOLUME I

## A V E R T I S S E M E N T

Sauf autrement spécifié, les données statistiques utilisées dans ce document proviennent des sources suivantes :

\* L'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) pour toutes les données relatives à la détermination de l'origine et de l'emploi du Produit Intérieur Brut (PIB), au revenu, aux prix, au commerce extérieur et à la démographie.

Le taux de croissance démographique de 2,68 % utilisé dans le document est calculé sur la période 1975-1985 après correction des données du recensement 1975 qui se sont avérées quelque peu sous estimées.

\* La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour les données monétaires et celles relatives à la balance des paiements.

\* L'INSD et le Ministère du Budget pour les données relatives aux finances publiques.

\* Les départements ministériels concernés pour les données sectorielles autres que celles relatives aux PIB qui proviennent de l'INSD. Ces données sectorielles ont été recueillies dans les rapports des commissions sectorielles de planification.

Les données de l'année 1985, lorsqu'elles existent, proviennent, pour la plupart, d'estimations des services du Ministère de la Planification et du Développement Populaire.

S O M M A I R E

=====

	PAGES
PREAMBULE	I - VI
PREMIERE PARTIE : DONNEES PHYSIQUES DEMOGRAPHIQUES ET INSTITUTIONNELLES	1
1. GENERALITES	2
2. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU BURKINA	2
3. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES	9
4. LES STRUCTURES D'ENCADREMENT AU BURKINA	14
DEUXIEME PARTIE : ANALYSE DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (1979-1985)	18
1. ASPECTS GENERAUX DE LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE	19
2. LE PRODUIT INTERIEUR BRUT	24
3. LE COMMERCE EXTERIEUR	52
4. LES FINANCES DE L'ETAT	62
5. LA BALANCE DES PAIEMENTS	74
6. LA MASSE MONETAIRE	76
7. LE NIVEAU GENERAL DES PRIX	79
8. EMPLOI ET REVENU	81
9. LES CONDITIONS SOCIO-EDUCATIVES ET LE CADRE DE VIE	88
TROISIEME PARTIE : LES GRANDES ORIENTATIONS DU CNR ET LA STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT A LONG TERME	118
1. LES GRANDES ORIENTATIONS DU CNR	120
2. LA STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT A LONG TERME	124

- P R E A M B U L E -

**QUATRIEME PARTIE : LES OBJECTIFS, LES POLITIQUES  
ET LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT**

135

1. AU NIVEAU DU CADRE GLOBAL 136  
2. AU NIVEAU DU CADRE SECTORIEL 177

**CINQUIEME PARTIE : SCHEMA DE FINANCEMENT GLOBAL  
DU PLAN**

261

**ANNEXE STATISTIQUE** 272

Le Premier Plan Quinquennal de Développement Populaire 1986/1990-constitue une étape primordiale dans le processus de réalisation des objectifs de la Révolution Démocratique et Populaire, à savoir l'édification d'une économie nationale indépendante, autosuffisante et planifiée au service d'une société démocratique et populaire.

La conception et l'élaboration du Plan Quinquennal se sont inspirées des grandes orientations du Conseil National de la Révolution définies notamment dans le Discours d'Orientation Politique du 2 octobre 1983 et dans les Directives pour l'élaboration du Premier Plan Quinquennal de Développement Populaire de mars 1985.

Ce Plan poursuit, consolide et enrichit au niveau conceptuel, méthodologique et organisationnel, les acquis du Programme Populaire de Développement qui a couvert la période d'octobre 1984 à décembre 1985.

A ce titre, il confirme la rupture avec les pratiques qui prévalaient avant l'avènement du Conseil National de la Révolution, le 4 août 1983, pratiques qui se sont traduites par une déterioration continue de la situation économique et sociale et l'accentuation de la dépendance du pays.

Le Plan Quinquennal approfondira le contenu de la nature participative du développement en poursuivant l'effort de mobilisation des masses populaires au sein des Comités de Défense de la Révolution intervenant sous l'égide du Conseil National de la Révolution.

.../...

En effet, avec la mise en oeuvre du Programme Populaire de Développement, des actions ambitieuses et des réalisations socio-économiques exemplaires ont été menées à bonne fin dans des conditions satisfaisantes et dans les meilleurs délais, grâce à la participation active et militante de toutes les forces vives du pays.

Le Programme Populaire de Développement, malgré la courte période de son exécution - quinze mois seulement -, fournit aujourd'hui des enseignements utiles et des preuves éclatantes sur les avantages incontestables, dans les conditions du Burkina Faso, de l'approche participative du développement, privilégiant les programmes et les projets conçus, élaborés, réalisés, gérés et contrôlés par les communautés de base.

Il est incontestable que c'est grâce aux contributions de toute nature, à l'investissement humain, à l'adhésion unanime et à la participation volontaire des communautés villageoises et urbaines, que des victoires ont été remportées à l'issue de batailles dont certaines relevaient du défi et nécessitaient des interventions de type "Commando", tant les exigences d'engagement sans faille, de mobilisation totale, d'organisation exemplaire et d'intervention efficace, étaient impératives au regard de l'ampleur des objectifs et des délais impartis.

Poursuivant l'effort entrepris dans le cadre du Programme Populaire de Développement, le Plan Quinquennal définit l'ensemble des voies et moyens destinés à faire en sorte que les masses populaires soient en condition de prendre en charge leurs propres aspirations. Ceci s'inscrit dans un cadre de consolidation progressive de l'indépendance du pays quant au choix des priorités économiques et sociales de son développement.

Au demeurant, ce Plan lui-même ne constituera qu'une première étape dans le processus continu de transformation dont la vision pertinente ne peut être appréhendée que dans le cadre de perspectives à plus long terme, celles sous-tendues par une stratégie globale avec des échéances couvrant plusieurs quinquennats.

Mais la période 1986/1990 revêt d'autant plus d'importance qu'elle constituera une étape charnière durant laquelle l'économie et la Société burkinabè connaîtront des inflexions significatives qui permettront les grandes transformations et les restructurations nécessaires à l'édification de la nouvelle société.

A ce titre, ce Plan s'attache à l'amélioration des acquis appréciables obtenus depuis l'accession au pouvoir du Conseil National de la Révolution, notamment en matière d'organisation et de gestion de l'économie, d'assainissement des finances publiques, de décentralisation des activités et des responsabilités, de mise en place d'instruments et de mécanismes performants de régulation et de mise en oeuvre d'un processus intégré de planification globale du développement.

En plus de la recherche de l'élargissement de la base économique du pays grâce à l'affectation prioritaire des ressources disponibles et mobilisables au profit des secteurs de production et de soutien à la production, le Plan détermine les actions à mener pour la réhabilitation des entreprises existant dans le pays et fonctionnant en-deçà de leur capacité de production.

Des mesures adéquates sont arrêtées pour que les opérations de grandes réparations, d'entretien, de maintenance et de fonctionnement des infrastructures institutionnelles, économiques et sociales, soient considérées comme des actions aussi importantes, sinon davantage, que celles relatives aux projets nouveaux.

Dans tous les cas, qu'il s'agisse d'investissements nouveaux ou de réhabilitations, la prise en considération des charges récurrentes pour le bon fonctionnement de l'économie et de la société a été un élément déterminant dans l'évaluation des équilibres globaux de la période quinquennale.

.../...

La recherche de l'accession à l'indépendance économique implique d'une part, une amélioration progressive et continue de la part des ressources internes dans le financement du développement, et d'autre part, une meilleure orientation des ressources externes en vue de dégager des surplus capables de faire face au service de la dette et de couvrir à terme et de façon autonome des opérations de développement.

Le Plan détermine les conditions d'amélioration du niveau de vie et de bien-être de la Société qui soient compatibles avec la dynamique du développement souhaité.

Il va de soi que l'étape 1986/1990 n'est pas une période suffisamment longue pour apprécier l'impact social de la croissance économique, d'autant que la priorité est donnée aux financements des actions et opérations de production et de soutien à la production dont les effets n'apparaîtront pleinement qu'au-delà du présent Plan.

Néanmoins, ce premier quinquennat connaîtra le démarrage d'un processus général d'amélioration de la situation sociale qui ira en s'amplifiant grâce à l'élévation progressive de l'efficacité des mécanismes de planification, ce qui engendrera notamment :

- une plus grande cohérence dans les actions économiques et sociales menées dans les différents secteurs d'activité, tant au niveau national que provincial, départemental ou villageois, par les opérateurs publics, privés ou mixtes ;

- une meilleure articulation des programmes et des projets planifiés, avec une diminution conséquente des coûts et des délais de réalisation;

- un accroissement progressif du niveau d'intervention des capacités nationales d'étude, de réalisation, de gestion, d'évaluation et de contrôle des programmes et projets ;

.../...

- une gestion vigilante de la dette extérieure et plus généralement des conditions de mobilisation des ressources financières bilatérales et multilatérales ;

- une amélioration progressive de l'efficacité du système économique et social grâce à une mobilisation intense du potentiel humain et matériel disponible dans le pays ;

- une répartition plus équilibrée des ressources et des dépenses de développement entre l'Etat, les collectivités locales et les autres opérateurs économiques et sociaux ; l'Etat poursuivant la politique de rigueur appliquée depuis le 4 août 1983 au niveau des dépenses de fonctionnement, les collectivités locales prenant toutes les dispositions pertinentes pour assurer des sources suffisantes de financement à leurs programmes de développement, les opérateurs économiques s'engageant quant à eux, à travers notamment des contrats-plans, à orienter l'essentiel de leurs surplus vers le financement d'actions préalablement planifiées.

De l'efficacité des instruments, des mécanismes et des procédures de planification dépendra le respect des équilibres macro-économiques et macro-financiers qui caractérisent la fiabilité du Plan Quinquennal de Développement Populaire.

Il sera institué annuellement des évaluations au niveau des plus hautes instances du pays pour connaître de l'état d'exécution du Plan, des distorsions et dérapages repérés par rapport aux projections, des pressions internes et externes allant contre la dynamique de planification, ainsi que de l'ensemble des manifestations positives et négatives découlant de la mise en oeuvre des programmes et des projets.

Les assises d'évaluation déboucheront sur l'adoption de tranches annuelles du Plan Quinquennal, lesquelles définiront les ajustements appropriés pour la sauvegarde des impératifs, priorités et objectifs arrêtés dans le Plan Quinquennal de Développement Populaire, qui restera la référence ultime pour l'évaluation des tranches annuelles du Plan.

.../...

PREMIERE PARTIE  
DONNEES PHYSIQUES, DEMOGRAPHIQUES  
ET  
INSTITUTIONNELLES

## 1. GENERALITES.

Pays continental situé au cœur de l'Afrique, le Burkina Faso a une superficie de 274.200 km<sup>2</sup>. Limité au Nord et à l'Ouest par le Mali, au Sud par la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin, à l'Est par le Niger, il est compris entre 9°20' et 15°5' de latitude Nord, et les longitudes 2°20' Est et 5°3' Ouest.

La population était de 7.975.892 habitants en 1985, sa densité est l'une des plus fortes de l'Afrique de l'Ouest (29,1 habitants au km<sup>2</sup>).

Malgré sa situation de pays enclavé, le Burkina Faso arrive à assurer les liaisons avec ses pays voisins et le monde extérieur grâce aux axes de désenclavement routier (axes Ouaga-Lomé, Ouaga-Abidjan, Ouaga-Accra, etc...), au chemin de fer Ouaga-Abidjan et aux deux aéroports internationaux de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso.

Sa position stratégique en Afrique de l'Ouest en fait une plaque tournante. Il abrite le Siège de plusieurs organisations sous-régionales et régionales (CEAO, CILSS, Autorité du Liptako-Gourma, Programme ONCHD, etc...).

## 2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU BURKINA FASO.

### 2.1. Relief et géologie.

Le relief du Burkina est peu sauvage. C'est un pays plat qui a connu des éruptions volcaniques au précamalien.

Les régions du massif ancien constituent une immense pénéplaine s'étendant sur les 3/4 du pays. La pénéplaine, encore appelée "Plateau Central" est constituée par :

\* Des roches cristallines en forme de dômes ou de pics (pic de Nahouri : 447 m) ;

\* Des plaques de sédiments précambriens érodés granitiques et latéritiques formant des reliefs parfois vigoureux dans les régions de Yako, Kongoussi et Kaya (chaîne Birrimienne de la région de Kaya).

Les formations sédimentaires constituent des massifs gréseux localisés surtout à l'Ouest du pays. Elles sont formées de grès, de schistes et de falaises donnant des reliefs accidentés : le mont Tenankourou (749 m), les monts Sindou, le Pic de Bérégadougou, les falaises de Banfora.

A l'Est, le massif gréseux réapparaît avec des formations sédimentaires (falaises de Gobnangou à l'extrême Sud-Est).

### 2.2. Climat et végétation.

Le Burkina est caractérisé par un climat tropical de type soudanien qui alterne deux saisons : une longue saison sèche d'octobre à avril et une courte saison des pluies de mai à septembre.

Comprise entre les isohyètes 300 et 1.000 mm, la partie Nord du Burkina ne reçoit pas plus de 300 mm de pluie par an alors que les parties Ouest et Sud, les mieux arrosées, reçoivent jusqu'à 1.000 mm.

La température moyenne est de 30° - 34°C en mars-avril et n'est plus que de 23° - 25°C en décembre-janvier. L'ensoleillement dure plus de dix heures par jour et l'évaporation dépasse 2.600 mm par an.

.../...

.../...

Deux principaux vents soufflent au cours de l'année et s'alternent pour marquer les saisons. Dès le mois de mars, la mousson, alizé maritime, souffle vers le Nord-Ouest pour annoncer la saison des pluies. Ce vent n'atteint le Nord du pays que vers le mois de mai. En octobre, souffle un vent venant du Sahara. Ce vent appelé harmattan accompagne la fin de la saison des pluies.

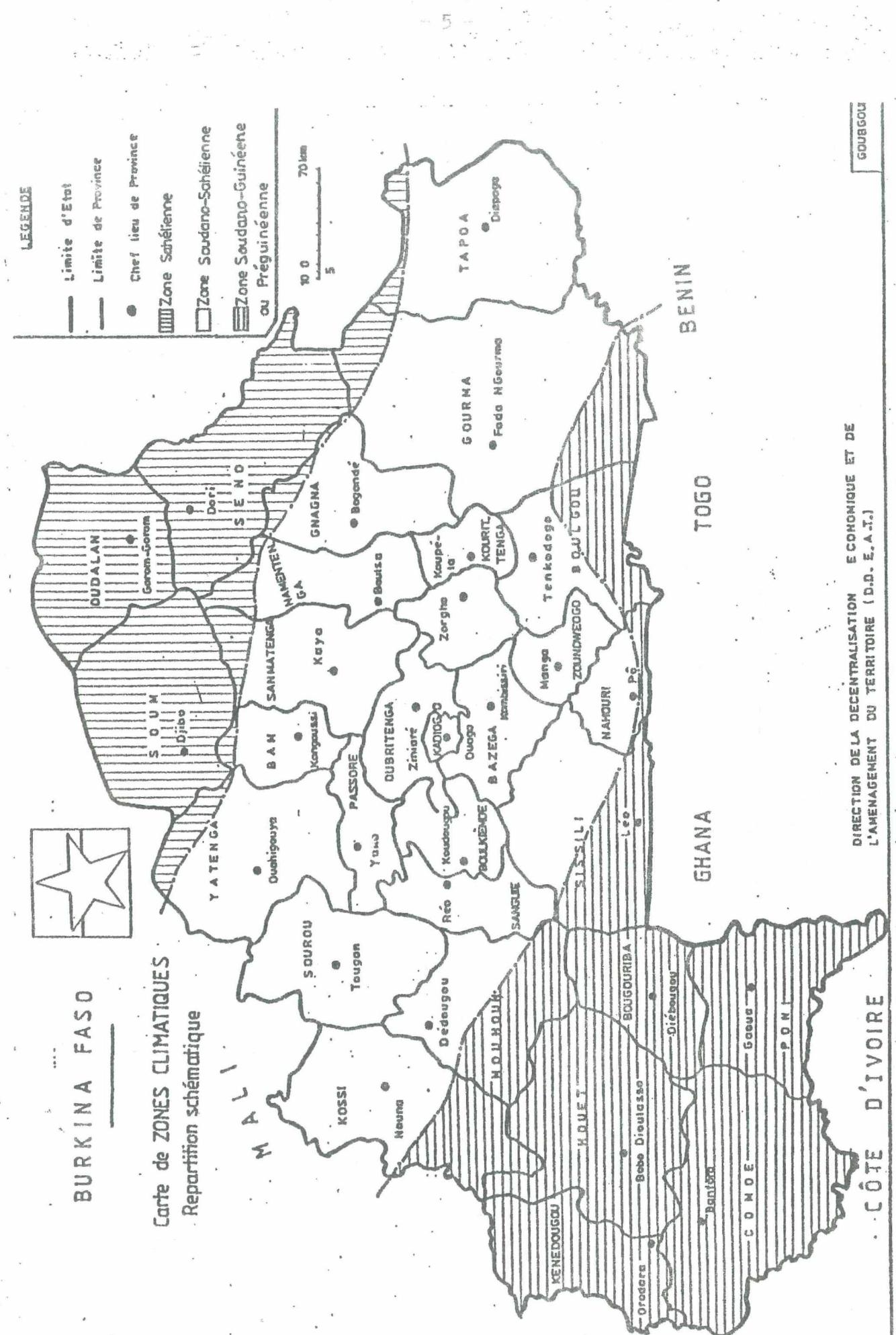
On distingue les principales zones climatiques suivantes :

\* La zone soudano-guinéenne ou préguinéenne : c'est une zone privilégiée du point de vue de la pluviosité. Elle reçoit chaque année plus de 950 mm de pluies et regroupe 38% des terres agricoles.

La formation végétale principale est la savane boisée dont les espèces dominantes sont : le karité, le néré, les graminées. Certains arbres des régions humides commencent à apparaître notamment dans les forêts-galeries le long des cours d'eau.

\* La zone soudano-sahélienne ou soudanienne : elle occupe la bande médiane du pays et reçoit chaque année entre 650 et 950 mm de pluie. C'est la zone de savane arborée qui se dégrade en savane arbusitive vers le Nord. Les espèces utiles qui ont été préservées par l'action anthropique sont : le néré, le karité, le baobab, le kapokier, le caïlcédrat et les divers acacias.

\* La zone sahélienne : elle correspond à la partie nord du pays et reçoit une pluviométrie inférieure à 650 mm. La zone sahélienne est la plus sèche. Le couvert végétal se compose d'une végétation de steppe dominée par des arbustes épineux, des graminées annuelles et herbacées.



### 2.3. Les sols.

Les sols sont généralement peu fertiles à cause de la présence de cuirasses latéritiques. On distingue 4 types de sols :

- \* Les sols minéraux bruts correspondant aux cuirasses ; ces sols légers et peu épais se situent essentiellement dans la partie septentrionale du pays ;
- \* Les sols ferrallitiques se localisant dans la région de Orodara ; ce sont des sols profonds, fossilisés, de faible valeur chimique et à faible potentiel agronomique.
- \* Les sols ferrugineux tropicaux constituant l'essentiel des sols burkinabè ; ils ont une faible teneur en phosphore. Ce sont des sols très fragiles qui s'érodent facilement et peuvent s'en-croûter. Ils ont une capacité moyenne de rétention de l'humidité. Les sols les meilleurs sont les sols bruns de l'Ouest et du Nord-Ouest correspondant aux collines birrimiennes ;
- \* Les sols hydromorphes se développant dans les vallées alluviales de l'Ouest et du Sud-Ouest. La mise en valeur de ces sols nécessite des labours profonds.

### 2.4. L'hydrographie.

Le Burkina n'a pas de cours d'eau navigables et la plupart d'entre eux sont temporaires.

#### 2.4.1. Le réseau hydrographique.

Les cours d'eau se rattachent à trois bassins principaux : les bassins des fleuves (Mouhoun, Nakanbé et Nazinon), de la Comoé et du Niger.

\* Des fleuves : Mouhoun, Nakanbe et Nazinon, seule le fleuve Mouhoun, longue de 2.500 km dont 950 km au burkina, ne tarit pas durant la saison sèche. Son cours supérieur reçoit plus de 1.000 mm de pluie par an. Les fleuves Nakambe et Nazinon qui reçoivent en moyenne annuelle 600 à 800 mm de pluie sont à sec une bonne partie de l'année ;

\* La Comoé prend sa source dans la province du Kenedougou, département d'Orodara, et poursuit son cours en Côte d'Ivoire ;

\* Plusieurs petits cours d'eau temporaires (Tapoa, Sirba, Beli,...) appartiennent au bassin du fleuve Niger.

#### 2.4.2. Les potentialités d'aménagements hydrauliques.

Les rivières et leurs vallées représentent des potentialités pour le développement agricole et la production d'énergie hydro-électrique. Mais le fait que les eaux ne coulent pas des régions les plus arrosées vers celles insuffisamment arrosées, les possibilités de leur mise en valeur sont limitées.

##### - Le potentiel d'aménagements hydroagricoles.

Environ 14.000 ha de terres sont actuellement irriguées. On estime que les sites aménageables peuvent libérer plus de 160.000 ha de terres irrigables. Les principaux sites identifiés sont :

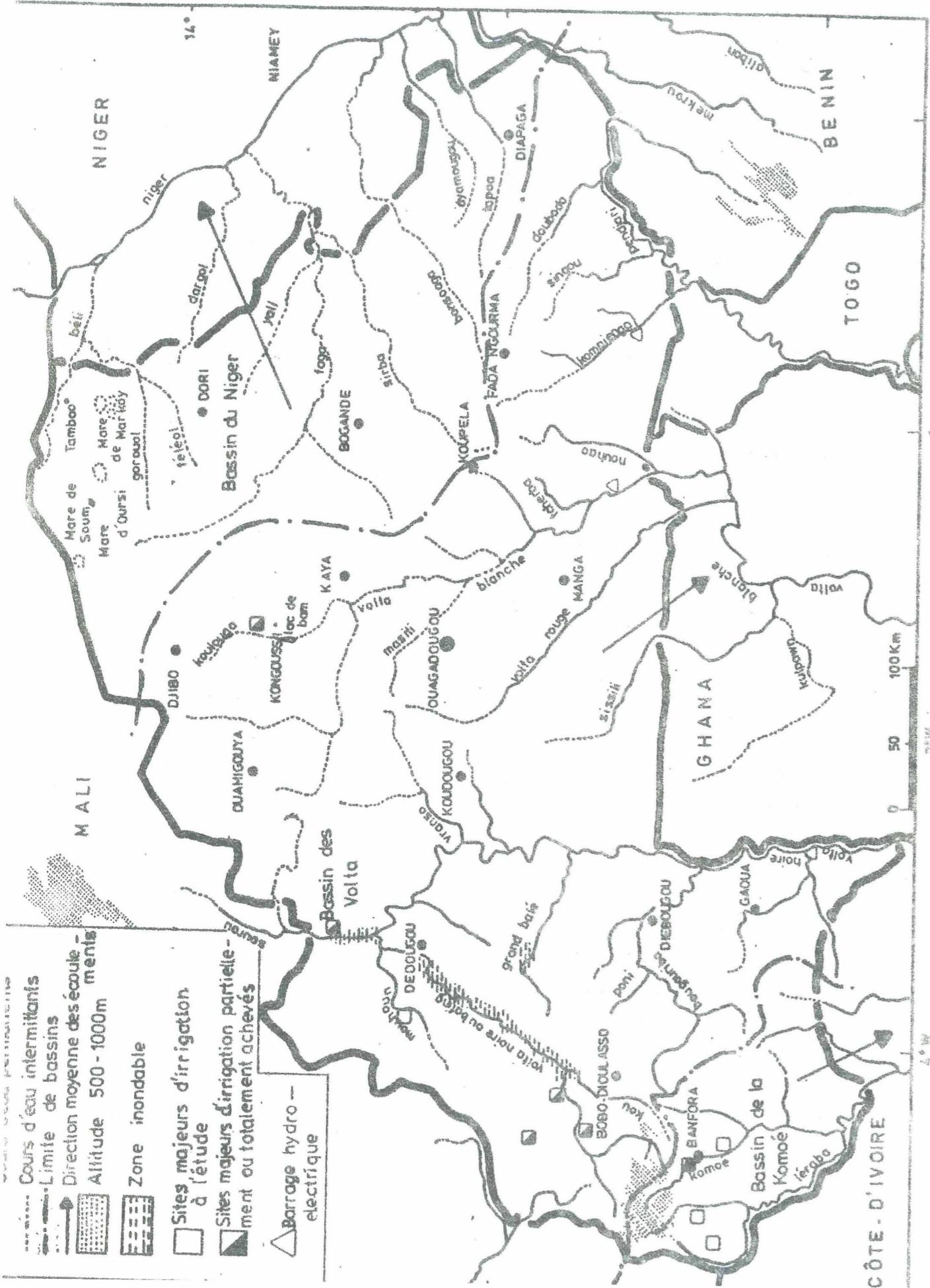
\* Les vallées des fleuves Mouhoun - 35.000 ha - et Nakanbé - 37.000 ha - ;

\* Les plaines du Sud-Ouest - 22.500 ha - ;

\* Les divers bas-fonds - 21.000 ha - .

.../...

## RELIEF ET HYDROGRAPHIE



#### - Le potentiel d'aménagements hydroélectriques.

Les principaux sites de construction des barrages hydroélectriques se localisent dans le Sud du Burkina grâce à l'abondance relative d'eau à la confluence des rivières. On peut retenir ceux de :

- \* Noumbiel : 60 MW
  - \* Bagré : 16 MW
  - \* Kompienga : 45 GWH/an

Il existe d'autres sites potentiels dans le bassin de la Comoé.

## 2.5. La faune

La faune du Burkina est très variée. Les réserves de faune et les parcs nationaux de l'Est (Pama, Arly, W), du Sud (Pô), et du Sud-Ouest (Mouhoun et bassin de la Comoé) constituent des sites giboyeux où foisonnent les grands herbivores des savanes : éléphants, antilopes, buffles, etc...

### 3. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

Selon le recensement de la population burkinabè en 1975 la population résidente s'élevait à 5.638.203 habitants et la population administrative se chiffrait à 5.972.918 habitants. En 1985, et suivant ces deux types de classification, les données sont respectivement de : 7.976.019 habitants et de 8.703.390 habitants. D'une façon générale, cette population burkinabè se caractérise par une croissance assez notable et une répartition spatiale et par secteurs d'activité économique très variable avec des mouvements migratoires internes et externes.

### 3.1. Croissance et structure de la population.

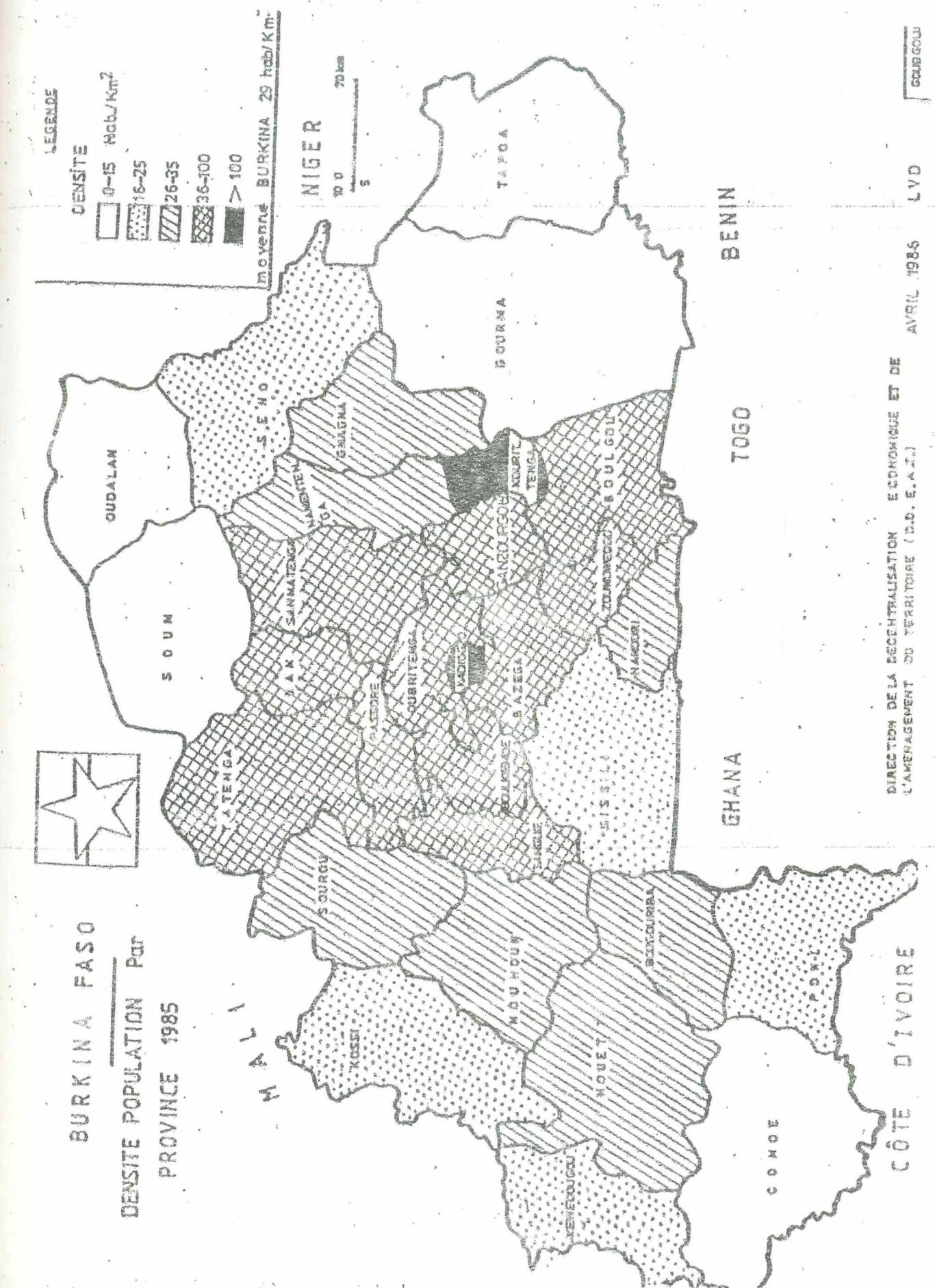
Avec la réduction du taux de mortalité, et particulièrement de la mortalité infantile, la population burkinabè connaît une croissance annuelle moyenne assez forte, de l'ordre de 2,68% avec une forte dispersion selon les provinces.

L'utilisation du taux de 2,68% donne les projections suivantes de la population résidente :

ANNEES	1985	1986	1987	1988	1989	1990
POPULATION RESIDENCE (EN MILLIERS)	7.975	8.189	8.408	8.634	8.865	9.102

La population du Burkina Faso se caractérise également par sa jeunesse. Au recensement de 1975, 33,5% des habitants avaient moins de dix ans et 45,7% moins de 15 ans. Cette caractéristique continue à prévaloir sur le long terme. C'est dire la charge que représentera la jeunesse pour les actifs notamment en matière de santé et de scolarisation.

Le pourcentage des femmes dans la population burkinabè est également important : 51,8% environ de femmes. Toutefois, par province, ce pourcentage est variable ; il s'étend de 48,1% dans le Kadiogo à 54,5% dans le Boulkiemdé. L'importance numérique des femmes exige qu'elles soient davantage prises en compte dans la sphère de la production, ce qui améliorera le potentiel de la population active.



La population burkinabé est constituée par un grand nombre - une soixantaine environ - de groupes ethno-linguistiques dont : les mossis, les gourounsi, les bobo, les lobi, les sénoufo, les marka, les djula, les bisso, les peuls, etc... ; les principales langues parlées sont le mooré, le djula et le fulfuldé. La langue administrative est le français.

### 3.2. Répartition spatiale de la population.

La population burkinabé est très inégalement répartie : 86,4 % vivent en zone rurale, 11,6 % en zone urbaine et seulement 2,0 % en zone semi-urbaine.

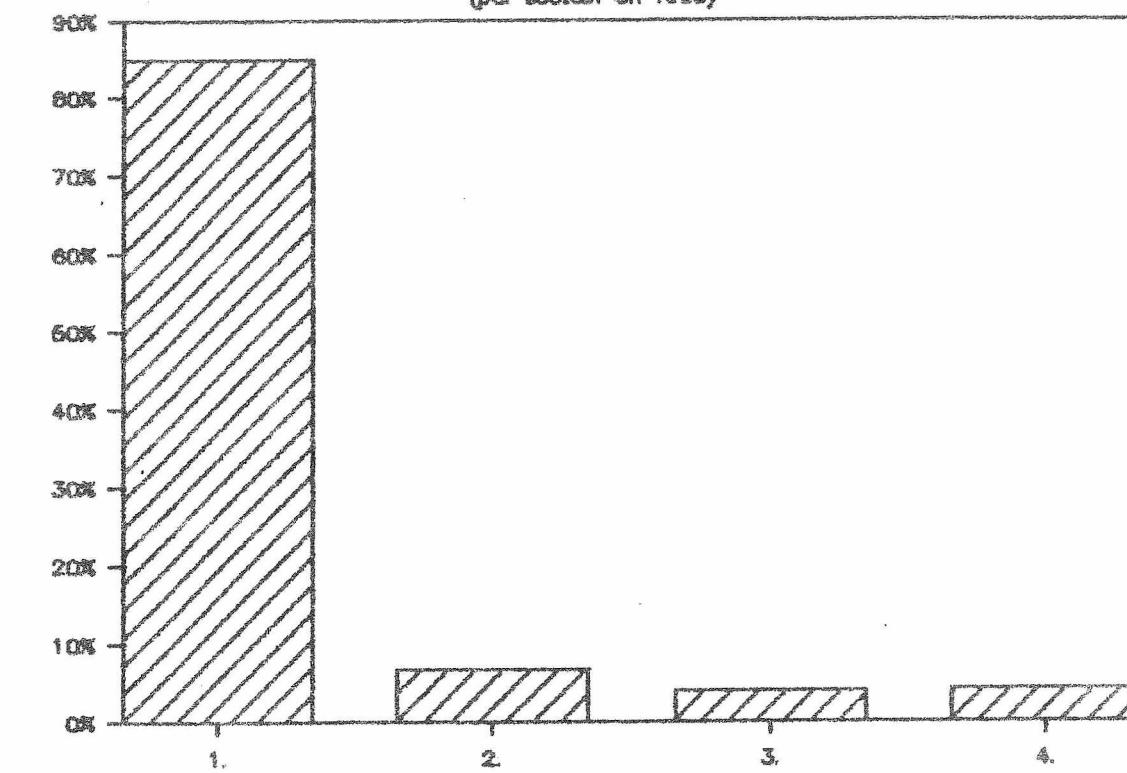
Une nette évolution a eu lieu entre 1975 et 1985, en ce qui concerne la répartition par zone. En effet, en 1975 près de 91 % de la population vivaient en milieu rural contre 2,6 % en milieu semi-urbain et 6,4 % en milieu urbain lequel comprenait cinq villes : Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Ouahigouya et Banfora. Selon les résultats du recensement de 1985, le nombre de villes est estimé à treize ; il faut ajouter aux cinq précédentes, Tenkodogo, Pada N'Gourma, Dédougou, Pô, Gaena, Pori, Tougan et Keya. Il existe donc un réel phénomène d'urbanisation qui pose des problèmes cruciaux auxquels il faut faire face : logement, approvisionnement en eau potable et assainissement, scolarisation, transport, chômage, délinquance, etc... .

Cependant, la majorité de la population continue de vivre en milieu rural avec des densités démographiques variables d'une province à l'autre.

### 3.3. La répartition de la population active par grands secteurs d'activité.

La population active est estimée en 1985 à 3.701.000 actifs dont 1.783.000 hommes et 1.913.000 femmes.

REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE  
(par secteur en 1985)



1.	Agriculture et élevage	85,0%
2.	Autres activités rurales	6,8%
3.	Industrie et artisanat urbain	4,0%
4.	Services	4,2%

Par secteur d'activité, la population active se répartit comme suit : 85% dans l'agriculture et l'élevage ; 6,8% dans les autres activités rurales, 4% dans l'industrie et l'artisanat urbain et 4,2% dans les services. Cette répartition de la population active est le reflet de la répartition de la population par région : à une zone rurale très importante correspond un secteur primaire très vaste ; à une zone urbaine relativement faible correspond un secteur industriel embryonnaire ; le secteur des services se concentre essentiellement dans les zones urbaines et semi-urbaines. C'est également dans les centres urbains qu'est regroupée la majorité des salariés : 50.730 salariés soit 1,4% de la population active.

#### 3.4. Les mouvements migratoires.

Une autre caractéristique importante de la population burkinabè est sa mobilité. En effet, depuis les années 1960, on assiste à des mouvements internes et externes de la population. Au niveau des migrations internes, deux flux se distinguent. Le premier flux va des régions denses vers les régions moins habitées et concerne les migrants qui partent à la recherche de terres neuves. Ces migrations intra-rurales sont spontanées ou organisées par l'Etat dans le cadre de projets de développement agricole. Les mouvements s'effectuent surtout du Plateau Central vers le Sud-Ouest et vers les nouvelles terres d'accueil dans le bassin des Volta. Le second flux va des régions rurales vers les villes, surtout Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Il s'agit essentiellement de flux spontanés de jeunes scolarisés, diplômés ou non, qui, pour des raisons d'ordre économique et psychologique, partent à la recherche du "bien-être".

Quant aux migrations externes, elles constituent le courant migratoire le plus important et s'effectuent principalement du Plateau Central vers les pays voisins, surtout la Côte d'Ivoire, où les migrants peuvent être embauchés dans l'agriculture de rente ou

.../...

dans les services. Cette émigration touche en grande partie la tranche la plus jeune de la population active, ce qui constitue une perte en main d'œuvre pour le pays, surtout lorsque les émigrés s'installent définitivement ou pendant de longues années dans le pays hôte.

#### LES STRUCTURES D'ENCADREMENT AU BURKINA.

##### 4.1. L'encadrement administratif.

L'Ordonnance N° 84-055/CNR/PRES du 15/08/84 découpe le territoire du Burkina en trente (30) provinces.

Son modifiant N° 85-046 du 29/08/85 porte le nombre des départements de 250 à 300.

Chaque province est dirigée par un Haut-Commissaire et chaque département par un Préfet, nommés par le Conseil National de la Révolution.

La province et le département sont des circonscriptions administratives à la fois décentralisées et déconcentrées depuis l'Ordonnance N° 83-021/CNR/PRES du 14/11/83 portant réorganisation de l'administration territoriale.

Le Haut-Commissaire est dans la province le dépositaire de l'autorité de l'Etat. Il représente le Conseil National de la Révolution, le Gouvernement dans son ensemble et chaque Ministre en particulier. Il coordonne les activités des services et en assure la direction générale.

Le territoire compte, en outre, 32 communes correspondant aux 30 chefs-lieux de provinces auxquels il faut ajouter deux chefs-lieux de département que sont Garango dans le Boulgou et Gourcy dans le Yatenga.

Chaque commune est divisée en secteurs dotés de la personnalité morale.

Enfin, le Burkina Faso compte 7.200 villages à la tête desquels sont élus des délégués de villages, tout comme les délégués de secteurs communaux.

##### 4.2. L'encadrement technique.

La décentralisation des structures d'encadrement administratif a été suivie par un effort de déconcentration des services d'encadrement technique.

Plusieurs Ministères ont ainsi réussi à mettre sur pied des structures provinciales. C'est le cas notamment des Ministères de la Santé, de l'Environnement et du Tourisme, de la Défense Populaire, de l'Education Nationale, de l'Equipement, de l'Essor Familial et de la Solidarité Nationale, du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Fonction Publique.

D'autres Ministères ont par contre des structures décentralisées couvrant plusieurs provinces du fait de l'insuffisance en personnel et en moyens matériels. C'est le cas des Ministères des Ressources Financières, de l'Agriculture et de l'Elevage, de la Planification et du Développement Populaire.

Néanmoins, l'utilisation optimale de ces structures décentralisées, jusqu'au niveau provincial, suscite de plus en plus un regroupement des provinces en régions dans le cadre d'un certain nombre d'activités : régions militaires, régions du Service National Populaire,

régions culturelles, régions d'encadrement agricole (organismes régionaux de développement agricole).

Ces regroupements obéissent à des critères de similitude ou de complémentarité de caractéristiques notamment physiques, géographiques, démographiques et socio-économiques et peuvent constituer des esquisses pour une définition de régions économiques au Burkina.

#### 4.3. L'encadrement politique.

Il est assuré par les Comités de Défense de la Révolution (CDR), émanation du Conseil National de la Révolution (CNR), organe politique suprême. Les CDR ont plusieurs rôles dont notamment celui de mobiliser, conscientiser et organiser le peuple pour toutes tâches et actions révolutionnaires locales et/ou nationales relevant du domaine politique, économique, social, culturel et de la sécurité.

Le CDR est structuré en quatre niveaux :

\* Le premier niveau ou niveau de base comprend :

- Le Comité de village ;
- Le Comité de ville non encore érigée en commune ;
- Le Comité de secteur communal ou, à défaut, de quartier ;
- Le Comité de service ;
- Le Comité de Corps ou d'Unité Militaire et para-militaire ;
- Le Comité d'élèves ou d'étudiants.

\* Le second niveau comprend le Comité Départemental, le Comité de Garnison et le Comité de Coordination des Services.

\* Le troisième niveau correspond au Conseil Provincial.

\* Enfin, le dernier niveau est le Congrès des CDR.

Comme on peut le constater, les CDR sont présents à tous les échelons du pays et dans tous les secteurs d'activité.

Sur le plan territorial, le Secrétariat Général National des CDR, organe de coordination, dispose d'annexes dans certaines provinces du pays, avec compétence sur plusieurs provinces.

DEUXIEME PARTIE :  
ANALYSE DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE  
(1979-1985)

#### 1. ASPECTS GENERAUX DE LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE

Après une période de relative croissance durant la décennie des années 1970, l'économie burkinabé s'est caractérisée par une décélération du rythme de la croissance pendant la période 1979-85.

Le taux de croissance annuel moyen du PIB réel a été de l'ordre de 2% entre 1979 et 1985, avec toutefois d'amples fluctuations du PIB réel d'une année à l'autre. Ainsi, de 1979 à 1982, le taux de croissance annuel moyen a été de 2,1 % en termes réels, tandis que sur la période 1982-1984 le PIB réel a chuté annuellement de 0,4 % en moyenne, conséquence d'une part de l'aggravation de la crise économique mondiale qui a suivi le second choc pétrolier (1979/80) et d'autre part de l'accentuation de la sécheresse en 1982 et 1983. L'année 1985 s'est caractérisée par une croissance particulièrement élevée engendrée notamment par une bonne pluviométrie et la mise en œuvre du Programme Populaire de Développement (PPD).

En dehors de la contrainte extérieure, caractérisée par la détérioration des termes de l'échange, la hausse des taux d'intérêt sur le marché international des capitaux et le renchérissement du dollar, le manque de dynamisme de l'économie burkinabé résulte de certaines rigidités structurelles internes au niveau de l'offre, en particulier :

- \* L'existence d'une agriculture caractérisée par un secteur traditionnel dominant, d'énormes capacités inexploitées et une forte dépendance à l'égard des conditions pluviométriques qui se sont révélées très erratiques ces dernières années ;

- \* L'inexistence d'un véritable tissu industriel reflétée par :

- L'absence d'intégration entre les segments d'industrie existants ;
- La vétusté de l'appareil productif existant ;
- L'insuffisance du système de gestion ;

.../...

- La pénurie de main-d'œuvre qualifiée ;
- Les difficultés d'approvisionnement en intrants tant locaux qu'importés ;
- L'étroitesse du marché d'écoulement et les difficultés de distribution ;
- L'inefficacité de l'information économique et technique.

\* L'atonie de la demande finale intérieure résultant du faible niveau du revenu de la population, revenu qui reste fortement lié aux transferts sans contrepartie de l'extérieur - rapatriement d'épargne par les émigrés, aides publiques au développement non remboursables, dons des organismes non gouvernementaux - alors que ces derniers restent largement dépendants du contexte économique mondial. Cette faiblesse de la demande finale interne débouche sur un faible niveau d'utilisation des capacités de production, surtout dans les secteurs de l'industrie et de l'énergie, ce qui renchérit les coûts unitaires de production et contribue à déprimer la demande elle-même ;

\* Le manque de compétitivité à l'exportation des principales productions industrielles et artisanales ;

\* L'état embryonnaire des structures institutionnelles de soutien à l'activité économique, qui n'est longtemps traduit par un manque de suivi des opérateurs économiques en matière de gestion, une inefficacité de l'information économique et technique susceptible d'orienter ces opérateurs, une quasi-absence d'activités de formation et de perfectionnement professionnel et technique ;

\* L'inadéquation de la politique monétaire aux besoins de développement de la production nationale se traduit par :

1\*) La préférence du système bancaire national pour les services

(commerce, assurances, etc...) qui ont reçu en moyenne 49 % du crédit alloué à l'économie ; les banques burkinabé se détourment des opérations de moyen et long termes, c'est-à-dire :

- des secteurs productifs : agriculture et industrie activités à haut risque et n'offrant aucune garantie mobilière ou immobilière en cas de défaillance de l'emprunteur,
- des secteurs de soutien à la production (énergie, transport, communication, bâtiment et travaux publics) requérant des investissements lourds à rentabilité différée,

2\*) liée au phénomène précédent, la politique de la Banque Centrale qui ne refinane que 14 % des crédits accordés par le système bancaire burkinabé, contre 37 % en moyenne dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) ;

3\*) la position nette du gouvernement (PNG) ou tirage net du Gouvernement auprès de la Banque Centrale qui est négative sur toute la période considérée sauf en 1981 et en 1982. Pour comparaison, la PNG dans l'UMOA est positive et se situe en moyenne autour de 55 milliards de F CFA. Cela traduit aussi bien la faible capacité interne de conception de projets d'investissement public que l'inadéquation de la politique sectorielle du crédit aux besoins du développement. Quant à l'Etat, cela le constraint à de sévères arbitrages sur les dépenses de fonctionnement, avec les conséquences déflationnistes qui en résultent à court terme.

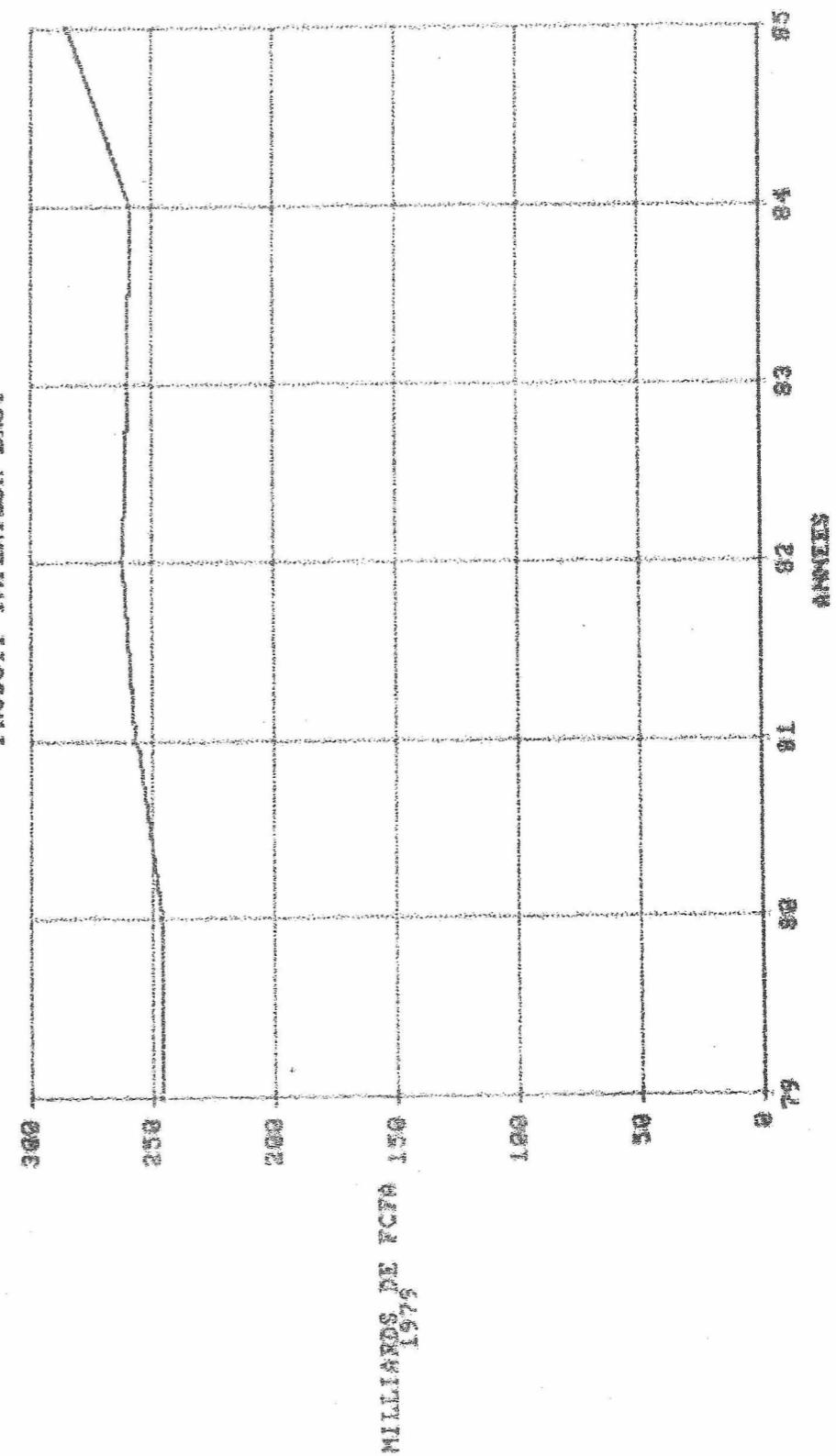
Cette situation déprimée de l'économie burkinabé, dont a hérité la Révolution Démocratique et Populaire mise en œuvre depuis l'avènement du Conseil National de la Révolution, le 4 août 1983, a eu pour conséquence une croissance des recettes budgétaires qui, bien que se situant à un niveau élevé - 10,8 % en valeur -, est restée inférieure à celle des dépenses de fonctionnement - 11,9 % en valeur -. Cela n'a pas manqué d'engendrer sur la période 1979-1985 une détérioration progressive de l'épargne budgétaire.

Toutefois, à partir de 1983 et 1984, et en l'absence d'opportunités de financement d'opérations de développement par les ressources budgétaires les offerts entreprise en matière d'accalmie de la structure des dépenses publiques ont permis d'atténuer l'ampleur du déficit budgétaire.

La période qui s'ouvre à partir de 1983 semble, selon les données statistiques disponibles, caractérisée par un redressement de la situation économique d'ensemble :

- \* Ralentissement de l'inflation : 4 % pendant la période 1984-1985 contre 10 % en moyenne par an pendant la période 1979-1983, ralentissement du essentiellement à la maîtrise des prix du loyer et au recul de l'inflation sur le plan international ;
- \* Réduction du taux du déficit commercial par rapport au PIB 1983, 1984 et 1985 par suite d'une reprise des exportations, et d'actions sélectives de limitation des importations ;
- \* Légère remontée de l'indice du commerce intérieur qui passe de 392 en 1983 à 420 en 1984 et 435 en 1985 (base 100 en 1970).

.../...



## 2. LE PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

De 1979 à 1985, le taux de croissance moyen annuel du P.I.B a été de l'ordre de 2% en termes réels contre 3 % environ au cours de la décennie précédente.

Cette évolution résulte certes de l'existence de contraintes structurelles rigides au niveau de l'offre mais de l'atonie de la demande finale.

Le manque de dynamisme de la demande finale, tant interne qu'externe, a mis en difficulté les unités de production du secteur industriel, du commerce, des BTP, des transports et communications et de l'énergie.

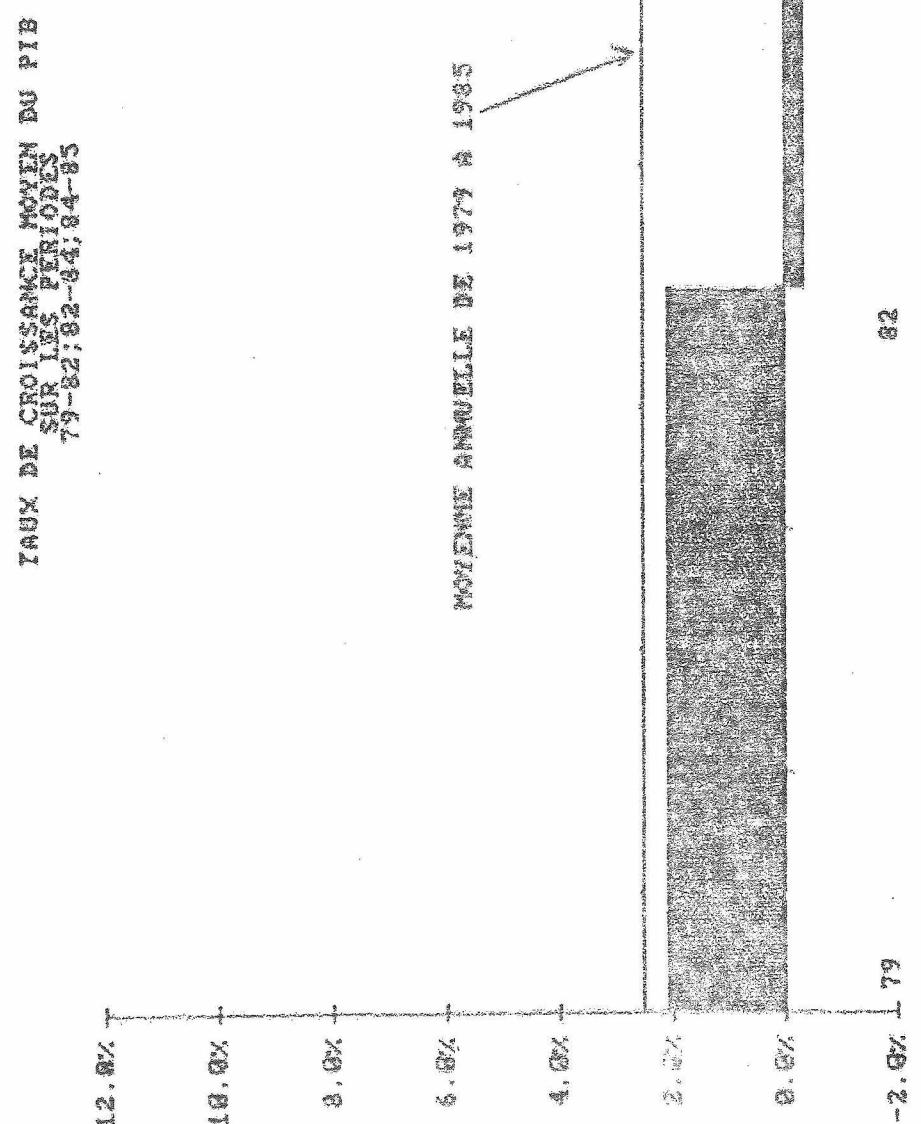
La consommation finale des administrations publiques a pratiquement stagné sur la période avec même une légère tendance à la baisse à partir de 1983 ; la consommation privée des ménages a accusé quant à elle une légère croissance de l'ordre de 2,8 % en moyenne annuelle, ce qui a été relativement faible pour relancer de façon sensible la production intérieure.

Les investissements - formation brute de capital fixe -, bien que se situant à des niveaux relativement appréciables (plus de 20 % du PIB en moyenne) ont été marqués par une très faible productivité.

Quant aux exportations, leur volume s'est maintenu autour de 36 milliards de FCFA (au prix de 1979) avec un pic en 1981 (43,3 milliards), en raison de la pluviométrie exceptionnellement favorable cette année-là.

L'analyse des déterminants sectoriels du P.I.B permet de mieux apprécier l'évolution de cet agrégat.

.../...



L'économie burkinabè repose principalement sur les secteurs d'activité suivants : agriculture, élevage, sylviculture et pisciculture, industries extractives et manufacturières, énergie, bâtiments et travaux publics, commerce, ainsi que transports et communications.

#### 2.1. Les activités de l'agriculture

Le secteur de l'agriculture, au sens strict, constitue l'épine dorsale de l'économie burkinabè. En 1985, la valeur ajoutée agricole représente, en effet, près du quart du PIB réel aux prix du marché et environ 30 % de la valeur ajoutée des branches marchandes de l'économie.

L'agriculture burkinabè est caractérisée par la prépondérance des petites exploitations familiales où se pratique une agriculture extensive, peu mécanisée, et utilisant peu d'intrants à haute productivité - engrains minéraux, semences améliorées -, et recourant peu aux pratiques d'irrigation.

Cette prédominance du secteur privé dans l'agriculture n'empêche pas qu'il bénéficie des interventions massives de l'Etat. Elles consistent en programmes de soutien à la production (fourniture d'intrants, conseils techniques, octroi de fonds de roulement aux organisations de producteurs, commercialisation, recherche agronomique et zootechnique, construction de barrages et aménagements hydro-agricoles) et en actions de formation des paysans. Ces interventions s'opèrent essentiellement à partir de concours financiers de l'extérieur négociés par l'Etat.

.../...

Le secteur public dans l'agriculture ne représente que 1 % des surfaces cultivées. C'est le cas d'exploitations mises directement en valeur par des entreprises publiques et mixtes comme les plantations de canne à sucre de la Société Sucrière de la Comoé (SO.SU.CO) qui occupe 0,16 % des surfaces cultivées du Burkina.

La commercialisation des produits agricoles reste largement dominée par les commerçants privés, avec une intervention complémentaire de l'Etat notamment par l'intermédiaire d'entreprises publiques ayant pour rôle principal de stabiliser les prix des produits agricoles et d'offrir des capacités de stockage et de distribution (Caisse de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles - CSPPA -, Caisse Générale de Péréquation - CGP -, Office National des Céréales - OFNACER). Ce rôle de l'Etat a permis d'observer une hausse moyenne des prix agricoles de l'ordre de 12 % par an pendant la période 1979 - 1985. Certes, la régulation étatique des prix s'est vite heurtée à des limites, dues à la faiblesse des structures d'intervention, mais à défaut de constituer une véritable défense des revenus des paysans, elle a rempli un rôle utile dans le contrôle des prix à la consommation.

L'intervention des structures étatiques dans la défense du niveau des prix aux producteurs semble avoir eu des effets contradictoires. Alors qu'on a pu observer des conséquences néfastes sur la production vivrière, les mécanismes de commercialisation existants pour les productions industrielles et d'exportation (coton, arachide, sésame, karité) ont permis un relèvement important de celles-ci. La production cotonnière a ainsi connu un essor significatif, passant de 74.000 tonnes de coton graine en 1981 à 88.000 tonnes en 1984.

.../...

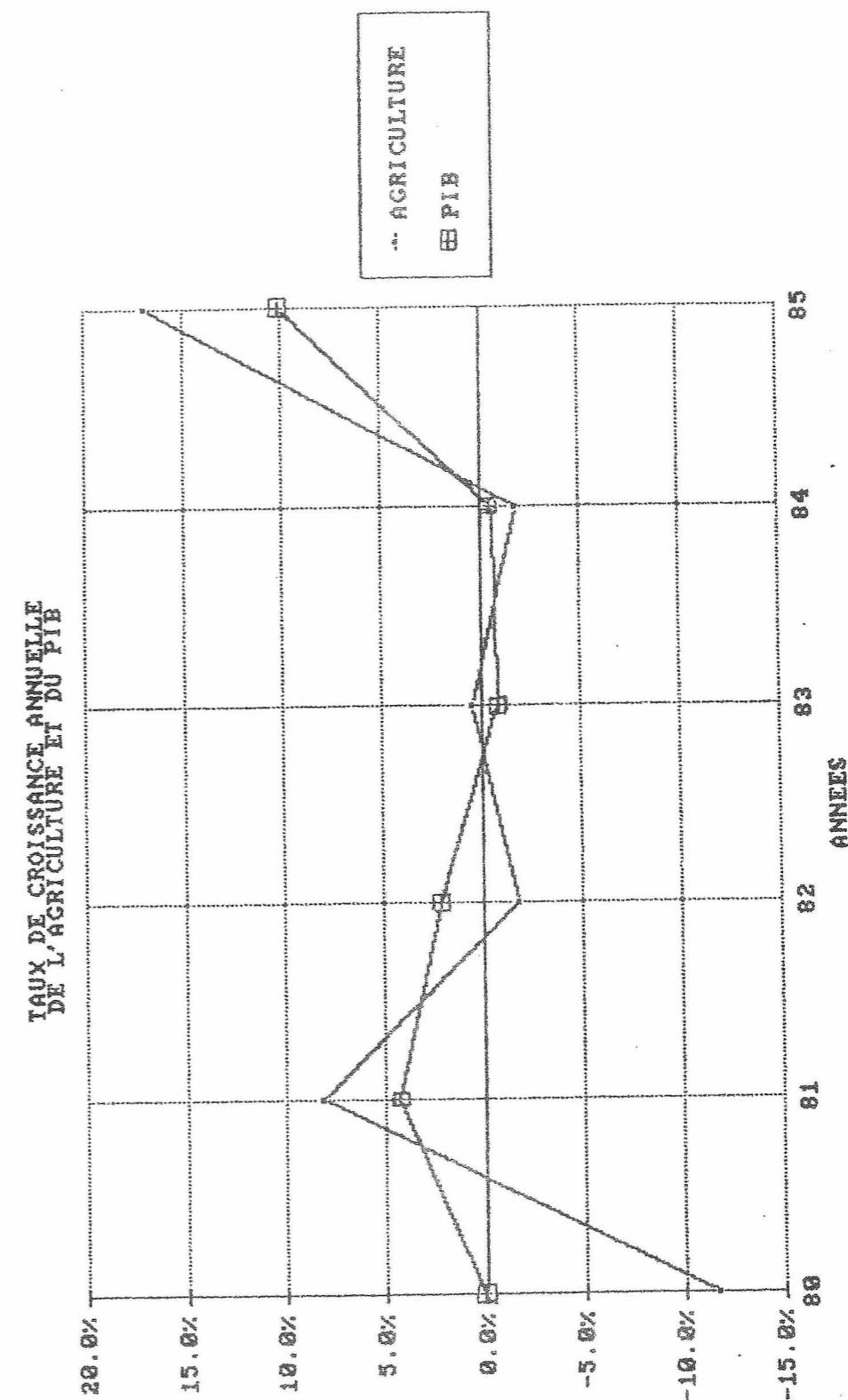
Pour ce qui est de l'évolution des productions agricoles pendant la période 1979-1985 elles ont souffert, de manière générale, non seulement des conditions climatiques défavorables mais aussi de l'absence d'une politique de prix incitatifs, de l'insuffisance d'organisation du monde paysan et de la défaillance de son encadrement technique.

La production céréalière globale a stagné à un niveau de 1.100.000 tonnes en moyenne, avec des superficies emblavées quasi stagneantes autour de 2.100.000 ha et des rendements de l'ordre d'une demie tonne à l'hectare. Les rendements restent largement dépendants des conditions climatiques. Les spéculations qui ont le mieux résisté à la dépression générale sont le mil, le sorgho et le fonio, principales bases de l'alimentation burkinabè. Par contre, les productions de maïs et de riz ont accusé une chute tandancielle.

Quant aux productions de rente (coton, arachide, sésame, karité), qui assurent près de 50 % du volume des exportations du Burkina, elles ont connu des évolutions assez contrastées selon les produits :

\* A l'exception de l'année 1980 marquée par une grande sécheresse, la production de coton a connu une forte croissance entre 1979 et 1985, grâce à une extension des superficies et à une amélioration de l'encadrement technique.

La production des fruits et légumes a connu une croissance supérieure à 5 % par an en moyenne, avec cependant quelques difficultés pour certains produits en fin de période, difficultés liées à des défaillances du système de commercialisation et à l'inexistence de structures de conditionnement et de transformation.



Sur la période 1979-85 la production du sésame a connu des niveaux de production moyens de plus de 6.000 tonnes avec des variations allant de 4.500 tonnes en 1983-84 à près de 4.000 tonnes pour la campagne 1981-82. La production d'arachide a fortement régressé : de 77.500 tonnes en 1981, elle est passée à 71.000 tonnes en 1984. A noter que la production moyenne de toute la période 1979-1984, soit environ 70.000 tonnes reste nettement en-deçà des potentialités.

Cette évolution des cultures de rente et d'exportation s'est traduite en une stagnation du volume des exportations totales.

## 2.2. L'élevage

L'élevage au Burkina reste dominé par le nomadisme, avec de longs parcours de transhumance quasi inorganisés du bétail dans l'axe Nord-Sud et Ouest avec comme centre de transit la région Centre-Est.

Comme la production végétale, la production animale est marquée par son extrême vulnérabilité aux conditions climatiques. D'autres facteurs limitatifs tels l'insuffisance des pâturages et des disponibilités en eau, l'inorganisation des parcours de transhumance, l'inexistence de structures d'accueil et d'emboîture font que cette production a été très variable dans la période considérée. Le secteur fournit environ un tiers des recettes d'exportation et sa part moyenne dans la composition du P.I.B. a été de l'ordre de 12 %.

De 1979 à 1985, la croissance annuelle moyenne de la valeur ajoutée réelle du secteur a été de 2,3 %.

La tendance au déstockage massif du bétail en période de sécheresse accentuée fait que les années 1982 et 1983 sont également

.../...

celles où la valeur ajoutée de l'élevage a été la plus élevée en termes réels ; avec en francs constants de 1979, 34 milliards de F. CFA sur chacune de ces années contre 20 à 30 milliards de F. CFA les autres années.

En 1984, le secteur comportait plus de 3 millions de têtes de bovins et plus de 4,5 millions de têtes d'ovins et de caprins.

## 2.3. La faune, la pêche, la pisciculture et la sylviculture

La faune burkinabè compte aujourd'hui plus de 35 espèces de grands mammifères, malgré la disparition de certaines d'entre elles (girafes, chimpanzés, élans de derby). Cette disparition est due à une surexploitation de la faune et de la flore quoique les milieux bio-géographiques subsistent encore.

A cela s'ajoute une riche avifaune périodiquement renouvelée par des migrations inter-régionales et inter-continentales.

La marginalisation de ce secteur a mis en danger l'équilibre de l'écosystème ainsi que les potentialités touristiques du pays.

En ce qui concerne la pêche et la pisciculture, il est à noter que les activités y afférant sont toutes récentes et se concentrent essentiellement sur les plans d'eau des grands barrages, sous estimant les larges possibilités qu'offre la mise en exploitation particulière aux petits plans d'eau qui abondent dans le pays.

On compte 28 centres de pêche où interviennent 860 pêcheurs permanents, dont près de la moitié d'étrangers venant des pays voisins, et un millier de pêcheurs occasionnels.

.../...

Avec 6.000 tonnes, la production annuelle moyenne reste en-deçà des potentialités de consommation et des possibilités existantes de production estimées à plus de 12.000 tonnes.

Les formations forestières du pays occupent 40 % environ du territoire national dont 15 millions d'ha pour les superficies forestières.

Les forêts classées occupent 3,5 millions d'ha dont les réserves du Sahel 1,6 million d'ha, les forêts classées de l'Est 1 million d'ha, les forêts classées des Voltas 500.000 ha et les forêts classées du Sud-Ouest 400.000 ha.

Les parcs nationaux et les réserves de faunes comptent quelque 1.400.000 ha dont 17 % des superficies en parcs nationaux 51 % en réserves totales et 32 % en réserves partielles. La capacité de reforestation reste encore limitée ; les 80 centres de pépinières en exploitation en 1983 ont seulement permis la plantation de 3.000.000 d'arbres, ce qui est insignifiant au regard des besoins et rend difficile la régénération du patrimoine forestier.

L'exploitation des forêts a donné, en 1985, 3,5 millions de mètres cubes de bois ce qui est bien en-deçà des besoins estimés à 5,3 millions de mètres cubes. Ce déficit explique les pratiques de prélèvements inconsidérés sur le couvert végétal notamment autour des centres urbains. Cette dégradation s'est trouvée accentuée par des périodes de sécheresse plus ou moins prolongées et des pressions humaines et animales considérables.

Les effets pervers qui en découlent se manifestent au niveau de :

.../...

- la déforestation pour la satisfaction des besoins en bois de feu,
- le défrichement pour l'extension des surfaces cultivées,
- le surpâturage,
- et les feux de brousse.

Les activités de la pêche et de la sylviculture, représentant en moyenne 11 % du P.I.B. constituent une source de revenus non négligeable tant pour les populations rurales que pour les populations urbaines.

#### 2.4. Industries minières

Des études, des recherches et des prospections indiquent que le Burkina possède de nombreuses réserves minières dont les principales sont :

- les sulfates de zinc, d'argent et de plomb de Perkoa, dans la province de Sanguié (10 millions de tonnes de minerai titrant 1 % de plomb). D'autres réserves importantes sont identifiées tout autour de la zone d'exploitation.
- Le nickel de Bongo, près du site de Perkoa dont les réserves sont évaluées à 17 millions de tonnes et d'une teneur de 1 %.
- Le manganèse de Tambao, avec des réserves évaluées à 17 millions de tonnes avec une teneur de 51,5 %, pourrait connaître une exploitation utile pour le développement régional et national avec la mise en oeuvre du projet de construction du chemin de fer du Sahel.
- L'or de Poura, dont la mine a été réouverte en 1983 après une première phase d'exploitation située entre 1961 et 1966.

.../...

- Les phosphates d'Arly et de Kodjari dont les réserves sont évaluées à 60 millions de tonnes d'une teneur de 24 à 28 %.
- Les calcaires à ciment de Tin-Brassen dont les réserves sont de 5,3 millions de tonnes.
- Les calcaires à chaux de Dioungoko dont les réserves s'élèvent à 9 millions de tonnes.

Jusqu'en 1984 la production minière au Burkina se limitait à l'extraction d'antimoine à Mafoulou dans la province de Sanmatenga et à celle de la carrière de marbre de Tiara en exploitation depuis 1979. De ce fait, la part des industries extractives dans le volume du P.I.B. est restée quasi nulle, de l'ordre de 0,1 % entre 1979 et 1985.

La production d'or à Poura n'a véritablement démarré qu'en 1984, et l'on prévoit qu'à partir de cette date elle sera de deux tonnes d'or par an.

Il a été organisé, depuis 1984, l'orpaillage traditionnel à Sebba dans la province du Séno, en vue d'une rationalisation de ce type d'exploitation minière et afin de rendre effectif le monopole étatique de la commercialisation de l'or dans le pays.

## 2. 5. Industries manufacturières

L'activité industrielle au Burkina reste relativement concentrée au détriment de la petite et moyenne entreprise et recouvre deux sortes de production :

.../...

- la production nationale de produits agro-industriels de type moderne (sucre, textile, huiles végétales) ou de type artisanal traditionnel (bière de mil, beurre de karité, tissage, teinture de tissus, etc...), pour la consommation locale et pour l'exportation ;
- la production de substituts à certaines importations : bière, boissons gazeuses, cycles et cyclomoteurs.

L'industrie reste totalement concentrée dans les quatre villes principales du Burkina : Ouagadougou (40 unités sur les 67 unités recensées, soit 60 % des unités industrielles du pays), Bobo-Dioulasso (19 unités, soit 28 % du total), Banfora (6 unités, soit 9 %) et Koudougou (2 unités, soit 3 %).

Sur les 67 unités recensées au 1er octobre 1985, 49 étaient en activité, 2 en phase de démarrage et 16 (soit 24 %) étaient en cessation d'activité, ce qui dénote une forte fragilité des unités industrielles.

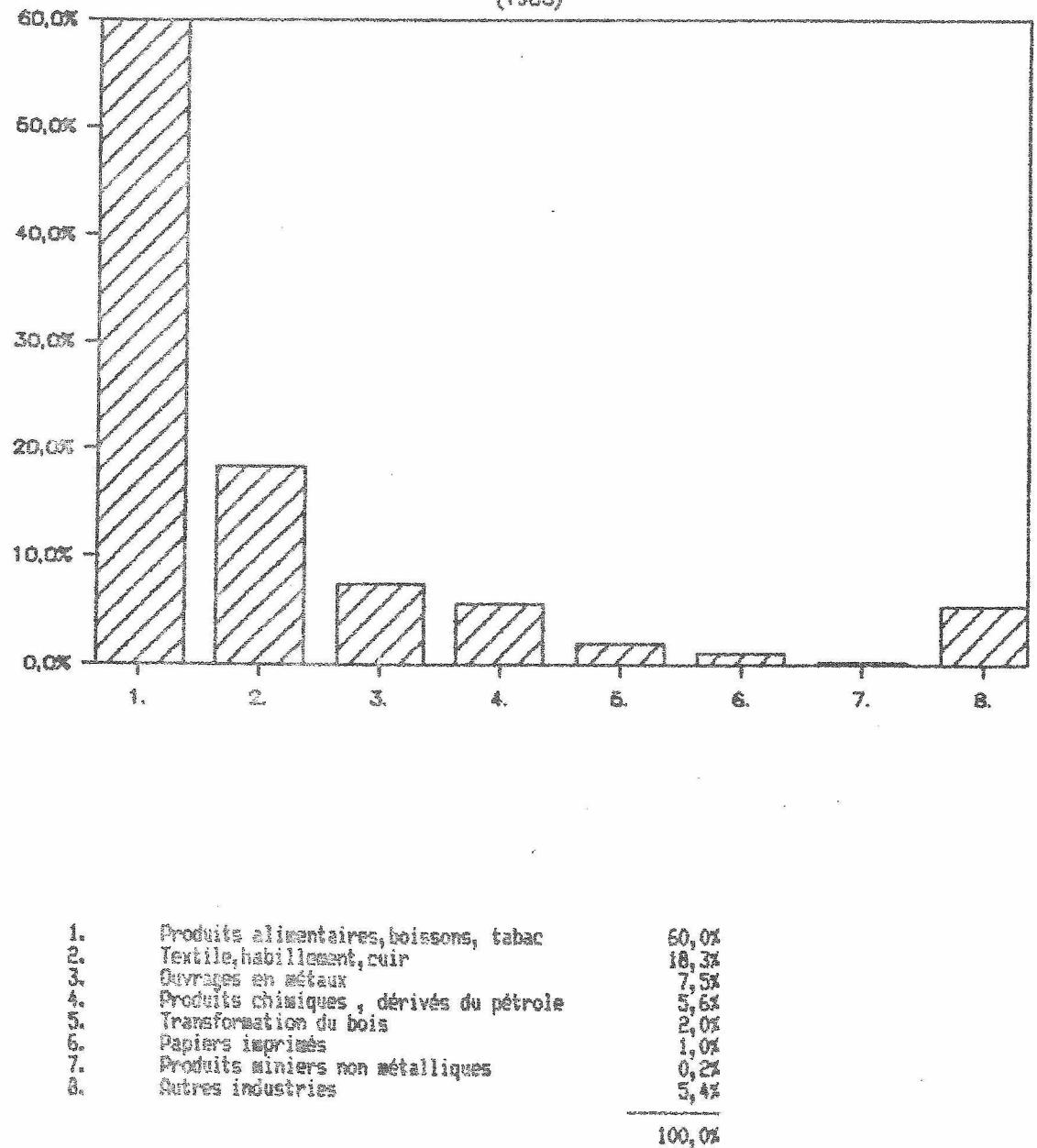
Ces unités se répartissent entre les huit branches d'activité suivantes :

- Fabrication de produits alimentaires, boissons et tabacs : 60 % de la production industrielle ;
- Fabrication de textile, habillement et cuir : 18,3 % de la production ;
- Fabrication d'ouvrages en métaux : 7,5 % de la production ;

.../...

## PRODUCTION INDUSTRIELLE PAR BRANCHES

(1986)



- Industries chimiques et fabrication de produits chimiques et de dérivés du pétrole : 5,6 % de la production ;
- Industrie du bois, fabrication d'ouvrages en bois : 2 % de la production ;
- Fabrication de papiers imprimés : 1 % de la production industrielle ;
- Fabrication de produits miniers non métalliques : 0,2 % de la production.

Les unités de fabrication de produits alimentaires, boissons et tabacs ont, sur la période 1979-1984, dégagé plus de 62 % des profits industriels et versé 49 % des salaires du secteur industriel ; ce qui est signe de la vitalité relative de cette branche. On note cependant que c'est l'une des branches d'activités où les coûts salariaux sont les plus faibles, ce qui explique la bonne tenue des profits par rapport à d'autres types d'activité industrielle.

Dans leur rôle de premier plan au sein de l'activité industrielle, les industries alimentaires, de boissons et tabacs sont suivies par les industries textiles, de l'habillement et du cuir, ce qui permet de dire que les industries agro-alimentaires - au sens large - constituent l'essentiel de l'industrie burkinabé.

Le développement de cette industrie est limité par l'étroitesse du marché, ce qui se traduit par la non utilisation d'une partie de la capacité de production, d'où un alourdissement considérable des coûts de production unitaires rendant la production industrielle burkinabé peu compétitive tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur.

Ainsi, tandis que les industries agro-alimentaires tirent leur prospérité d'une forte demande et de taux d'utilisation de capacité relativement élevés (79,1 % pour l'unité sucrière de Banfora en 1983, 100 % pour la fabrique de bière de Ouagadougou, 56,3% pour le textile, environ 35 % pour les huiles et savons, 42,5% pour les meuneries, 68,2 % pour la chaussure), la production de cycles et cyclomoteurs piétine, avec un taux d'utilisation des capacités d'environ 31 % (40 % pour les vélos et cyclomoteurs, 14 % pour les pièces de rechange), et les industries chimiques, quant à elles, sont quasiment en cessation d'activité (2,5 % pour les peintures, colorants et emballages).

D'une façon générale, les capacités de production restent donc largement sous-utilisées et la plupart des unités tournent en-deçà de 50 % de leur capacité de production.

Les coûts unitaires de production subissent ainsi le poids des charges fixes d'exploitation, ce qui contribue à une élévation des prix à la consommation et à la pénétration du marché intérieur par des produits importés soit légalement, soit frauduleusement.

L'intervention de l'Etat dans le secteur de l'industrie est concentrée dans les grandes unités des branches alimentaires, de boissons et de tabacs, dans les industries textiles et dans les industries des cuirs et peaux. Les autres branches d'activité industrielle restent dominées par le secteur privé qui détient ainsi plus de 50 % du capital social de l'ensemble du secteur industriel.

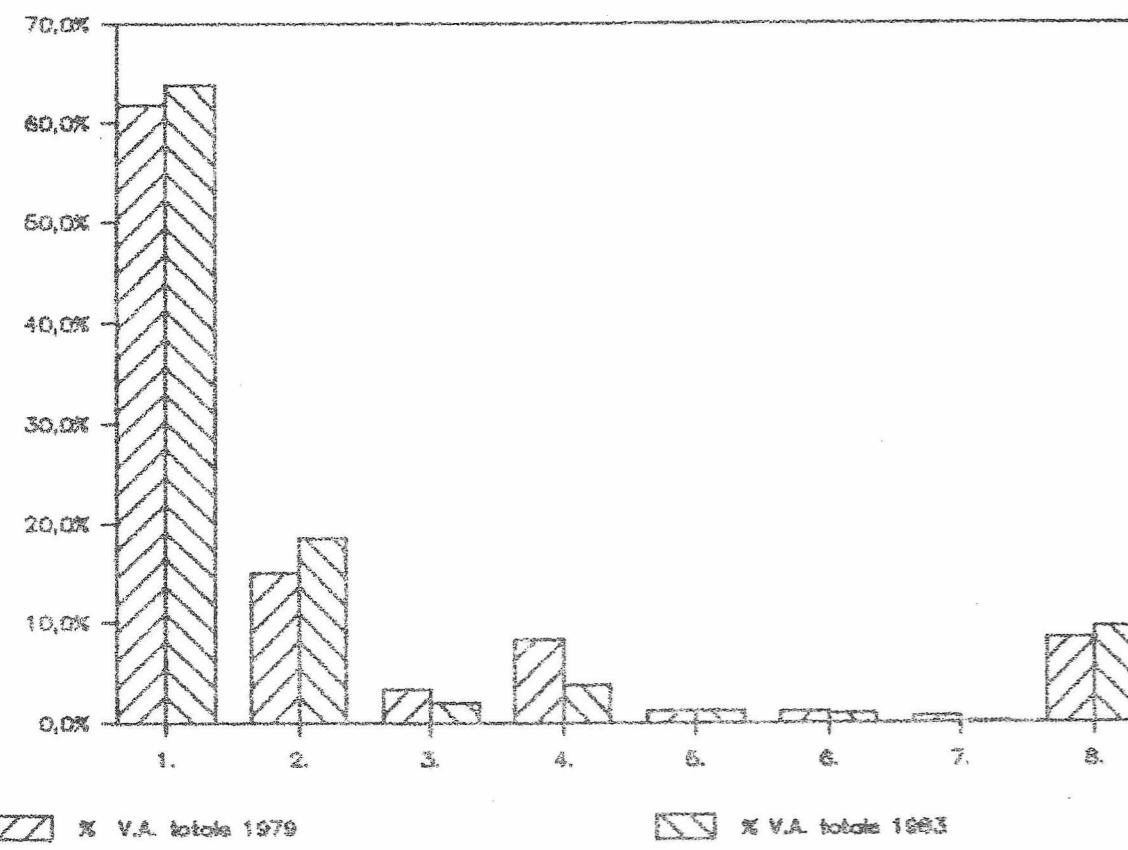
Pour ce qui concerne les investissements industriels, ceux-ci sont restés très faibles depuis 1975 où ils atteignaient 6,7 milliards F. CFA. En 1983, ils n'atteignent que 2 milliards

de F. CFA, à l'issue d'une chute qui a été continue sur toute la période 1975 à 1983, à l'exception des deux années 1977 et 1980 (9,8 milliards F. CFA et 7,3 milliards F. CFA respectivement). Ces deux années exceptionnelles correspondent à l'implantation de l'actuelle Société Burkinabé de Brasseries (SO.B.BRA) en 1977 et de certaines unités de taille moyenne, dont l'actuelle Société de l'industrie nationale de la chaussure (SINAC, ex. SOVIC) créée en 1980.

Les statistiques de production ne sont disponibles que pour la période 1979-1983, période au cours de laquelle cette production a crû régulièrement, à un taux annuel moyen de 14,2 % en termes nominaux, ce qui, compte tenu d'un taux d'inflation moyen de 10,1% sur les produits industriels, représente une croissance réelle de 3,7 % par an.

La valeur ajoutée industrielle a crû, quant à elle, beaucoup moins vite, à un rythme annuel moyen de 11,5 % en termes nominaux, soit 1,3 % en termes réels. Le différentiel de rythme de croissance entre production brute et valeur ajoutée à prix courants est lié à un renchérissement des consommations intermédiaires non suivi d'une hausse équivalente des prix aux producteurs en raison de la réglementation des prix et de la faiblesse de la demande. La valeur des consommations intermédiaires est passée ainsi de 58% de la production des industries manufacturières en 1979 à 63 % en 1980 et à 64 % en 1981, pour se stabiliser autour de 60 % en 1982 et 1983. Cette évolution est dûe essentiellement au renchérissement des hydrocarbures qui a suivi le second choc pétrolier de 1979/1980.

EVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTEE INDUSTRIELLE  
DE 1979 A 1983



	1979 (INFOFRA)	1979 (%)	:	1983 (INFOFRA)	1983 (%)
1. Produits alimentaires, boissons, tabac	1881,3	61,8%		31355,2	63,7%
2. Textile, habillement, cuir	4611,7	15,1%		9157,3	18,6%
3. Ouvrages en métaux	1020,5	3,3%		961,6	2,0%
4. Produits chimiques, dérivés du pétrole	2536,4	8,5%		1841,4	3,7%
5. Transformation du bois	361,0	1,2%		518,6	1,1%
6. Papiers imprimés	315,4	1,0%		465,9	0,9%
7. Produits miniers non métalliques	212,9	0,7%		36,4	0,1%
8. Autres industries	2611,5	8,5%		4697,7	9,5%
	30350,7	100,0%	:	42223,3	100,0%

Ce sont les industries de produits alimentaires, de boissons et tabacs et les industries textiles, de l'habillement et du cuir qui constituent l'essentiel de la valeur ajoutée industrielle: 76 à 77 % entre 1979 et 1982, plus de 81 % en 1983 et 1984. Ces deux branches sont celles où la participation de l'Etat est la plus importante.

Viennent ensuite les industries chimiques. La part de celles-ci dans la valeur ajoutée industrielle, tout en étant en déclin, reste la plus importante après celle des agro-industries. Cette part est passée de 8,9 % en 1979 à 3,3 % en 1984.

Au total, la valeur ajoutée industrielle est passée de 11,8 % à 12,1 % du P.I.B. réel entre 1979 et 1985 et enregistre une part moyenne de 12,6 % à la formation du P.I.B. en volume, contre une part de 40 % pour le secteur de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la sylviculture.

L'origine du manque de performance du secteur industriel réside dans la faible utilisation des capacités de production, elle-même liée à l'étroitesse du marché intérieur et à la non compétitivité des produits de l'industrie burkinabè à l'extérieur.

Cette industrie, qui fournit essentiellement des biens de consommation locale, reste peu active dans la production de biens d'équipements et d'intrants pour les autres unités de production du pays ; son marché est principalement limité aux populations urbaines. Une des conséquences de cette situation a été le faible niveau, puis la baisse de l'emploi industriel : alors qu'en 1979 on comptait 7.638 employés dans l'industrie et qu'en 1980 ce chiffre s'était élevé à 8.053, en 1982 on ne dénombre plus qu'un effectif de 5.150 employés.

.../...

Le développement du secteur industriel est limité au Burkina Faso par la pénurie en personnel qualifié - tant au plan de l'encadrement (gestionnaires, techniciens supérieurs) qu'à celui des ouvriers qualifiés -, par l'étroitesse du marché intérieur et par les coûts élevés du transport et de l'énergie. La main-d'œuvre disponible, peu qualifiée, est très bon marché : le taux horaire du salaire minimum interprofessionnel garanti dans les professions industrielles est resté à un niveau de 114 F. CFA depuis 1982, après une hausse ponctuelle de 26,7 % enregistrée courant 1981.

Les industries de transformation de produits nationaux sont confrontées à la faiblesse de la production locale, tandis que celles d'import-substitution se heurtent à de longs délais d'approvisionnement en matières premières et en pièces détachées - lorsqu'elles ne sont pas tout simplement confrontées à des problèmes de fonds de roulement - et soumises à une concurrence croissante de produits importés.

Ces problèmes de l'industrie burkinabè, et plus singulièrement ceux d'ordre financier, ont fait l'objet d'études et de recommandations visant à assainir la situation. Depuis 1983, l'analyse et la résolution des problèmes de l'entreprise burkinabè ont été abordées en profondeur par le Ministère de la Promotion Economique.

En 1984, un nouveau code des investissements a été instauré, ayant pour but de favoriser les agro-industries utilisatrices de matières premières locales et de limiter les mises en faillite systématiques qui accompagnaient l'échéance des régimes de faveur dans l'ancien code. Ce code nouveau n'a toutefois pas encore produit les effets escomptés.

.../...

## 2.6. Secteur de l'Energie

En dehors du bois de feu qui constitue 95 % de sa consommation d'énergie, le Burkina reste entièrement dépendant des importations de produits pétroliers pour son approvisionnement énergétique.

Les hausses accélérées des prix des produits pétroliers ces dernières années - surtout à partir de 1980, avec le second choc pétrolier et les hausses successives du cours du dollar des Etats-Unis - ont poussé les Autorités burkinabè à intensifier les efforts de développement de nouvelles sources d'énergie, notamment l'hydro-électricité (projets de barrages hydro-électriques de la Kompienga, de Bagré et de Noumbiel).

A cet effort de diversification des sources d'énergie s'ajoute le lien désormais établi entre le problème énergétique et celui de la sauvegarde de l'écosystème et de la restauration de la fertilité des sols.

La rareté des ressources hydriques et de sites favorables à l'implantation d'ouvrages hydro-électriques limite les solutions envisageables et font qu'un accent particulier est désormais porté sur la conservation de l'énergie (foyers améliorés et autres instruments d'utilisation économique de l'énergie) et sur le développement des énergies nouvelles et renouvelables (énergie solaire, biogaz, énergie éolienne).

L'énergie électrique reste, pour l'heure, entièrement d'origine thermique et sans interconnexion avec les pays voisins disposant de capacités excédentaires susceptibles d'être importées à de bonnes conditions. La production et la distribution de l'énergie électrique sont assurées par la Société Nationale Burkinabè

.../...

d'Electricité (SONABEL), Société d'Etat sous tutelle technique du Ministère de l'Equipement.

L'ensemble des branches électricité, gaz et eau constitue une activité relativement embryonnaire au Burkina, malgré son importance capitale pour le développement industriel.

En effet, ces trois branches ne réalisent que 0,8 % du P.I.B. réel au cours de la période 1979-1985, soit des valeurs ajoutées extrêmement modestes : 1,7 milliards de F. CFA en 1979 et 2,3 milliards de F. CFA en 1985, à prix constants de 1979.

La production d'énergie électrique, après avoir connu une forte croissance de l'ordre de 20,3 % par an à la fin des années 1980 est entrée dans une phase de stagnation entre 1980 et 1984, suivie d'une légère reprise en 1985.

La stagnation enregistrée à partir de 1980 s'explique par l'élévation de la facture pétrolière consécutive au second choc pétrolier (1979-1980) et aux hausses du cours du dollar.

En effet, la consommation de combustible des centrales (toutes thermiques) stagne autour de 28.000 tonnes par an depuis 1980.

La régression constatée depuis 1983 est liée au contexte de ralentissement général de l'activité économique : fermetures d'usines, compression d'activité dans la majeure partie des entreprises industrielles. Cette baisse de la production d'électricité eût été plus sévère sans les efforts déployés par l'Etat depuis 1984 en vue d'étendre la consommation d'électricité au plus grand nombre de centres urbains secondaires (Dori, Gaoua, Déodougou).

Les problèmes essentiels de la branche sont liés aux facteurs suivants :

- La vétusté d'une bonne partie des équipements, ce qui alourdit les coûts de production tout en induisant une faible utilisation des capacités installées : par rapport à la puissance installée, le taux d'utilisation ne cesse de chuter, passant de 34 % en 1981 à 24 % en 1984. Cette faiblesse du taux d'utilisation des capacités de production alourdit le coût du KW/H et freine la consommation ;
- Le faible dynamisme de la demande d'électricité qui, après une croissance régulière de 20 % en moyenne annuelle à la fin des années 80, s'est beaucoup ralenti depuis, en raison de la hausse rapide du prix moyen de vente de l'électricité (+ 10,4 % par an) conjuguée avec une stagnation des revenus. On peut même noter une baisse de la consommation d'électricité par habitant depuis 1980 puisque le nombre d'abonnés progresse à un rythme annuel moyen de 16,8 % pour une consommation globale dont le rythme de croissance ne dépasse guère 4,5 % par an.

## 2.7. Secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP)

Le secteur du B.T.P. est dominé au Burkina par une multitude de petites unités, constituées par des tâcherons du bâtiment, petites unités qui coexistent avec quelques grandes entreprises de génie civil dans un rapport de sous-traitance au niveau de l'exécution des grands marchés.

Quelques entreprises étrangères, notamment des multinationales, participent de façon ponctuelle, à l'exécution de projets publics en matière de génie civil.

Le B.T.P. est l'un des plus importants secteurs non agricoles après le commerce et l'industrie manufacturière.

C'est ainsi que le secteur du B.T.P. a représenté 7,1 % du P.I.B. réel sur la période 1979-1985. La croissance de la valeur ajoutée du secteur a été négative (-1,4 % par an en moyenne), évolution qui est la résultante de trois mouvements contrastés :

- \* Une légère croissance entre 1979 et 1982 : 0,6 % par an ;
- \* Une forte baisse en 1983 : 11,3 % ;
- \* Et une légère reprise en 1984 (1,9 %), suivie d'une stagnation en 1985.

Les emplois ont fortement baissé dans le secteur, environ 30% entre 1983 et 1984, et le chiffre d'affaires a été réduit de 50 %, par suite de nombreuses faillites.

Seules quelques entreprises de génie civil ayant bénéficié des marchés de l'Etat ont pu résister au ralentissement économique, bien que leur situation soit précaire.

Le marasme dans le secteur du B.T.P. a été accentué par la mesure de suspension des loyers en 1985. Des signes de reprises sont néanmoins perceptibles avec la mise en oeuvre des projets gouvernementaux de construction de logements (Cités An II et An III) et d'aménagements divers (zone commerciale, barrage de la Kompienga, bitumage de routes, etc...). De plus, les lotissements massifs, permettent de sérieux espoirs pour le B.T.P., à condition que l'évolution des revenus réels ne compromette pas ce programme.

Ces signes de reprises restent circonscrits aux grosses entreprises locales et surtout aux entreprises étrangères, ce qui n'est pas de nature à favoriser l'essor de l'ensemble du B.T.P. qui reste une composante essentielle de la stratégie de réalisation de l'autosuffisance alimentaire.

.../...

## 2.8. Secteur du Commerce, de la Restauration, de l'Hôtellerie et du Tourisme

Le secteur du Commerce, de la Restauration, de l'Hôtellerie et du Tourisme est dominé par de petites entreprises privées individuelles.

Il existe quelques grandes maisons de commerce, généralement les anciens comptoirs d'import-export, concentrées dans les centres urbains.

Les entreprises publiques du secteur s'occupent de la collecte, de l'exportation de produits de l'agriculture et de l'élevage (Caisse de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles - CSPPA - Office National d'Exploitation des Ressources Animales - ONERA, Office National des Céréales - OFNACER, Caisse Générale de Péréquation - CGP).

Le secteur du Commerce, de la Restauration, de l'Hôtellerie et du Tourisme a connu ces dernières années une croissance peu soutenue.

Alors que la valeur ajoutée réelle du secteur croissait à un taux annuel de 2,5 % entre 1979 et 1982, les années postérieures à 1982 ont été marquées par une chute de l'ordre de 0,8 % par an entre 1982 et 1984, puis une reprise de l'ordre de 3 % en 1985.

Cette évolution est à rapprocher à celle du secteur de l'agriculture, surtout en période de forte sécheresse, puisque c'est ce secteur qui fournit l'essentiel des produits du commerce tant intérieur qu'extérieur.

.../...

L'expansion du commerce a également été freinée par la baisse du pouvoir d'achat.

#### 2.9. Secteur des Transports et des Communications

Depuis la fin des années 1970, les activités des transports et des communications ont connu une évolution rapide, avec un taux de croissance du PIB sectoriel de plus de 3 % en moyenne par an pendant la période 1979-1985.

La part du secteur dans la formation du PIB a été de 5,5 % en moyenne, avec une légère tendance à la hausse.

Les infrastructures routières jouent un rôle prédominant, du fait de l'enclavement de ce pays, pays sans débouché maritime mais offrant à son tour des possibilités de transit pour le Mali et le Niger.

En 1985, le réseau routier comprenait 13.276 km de routes dont 1.476 km de routes bitumées, 6.697 km de routes en terre et 5.103 km de routes secondaires.

L'insuffisance du réseau bitumé (11 % du total) aggrave, en saison des pluies, l'enclavement de nombreuses régions du pays, limitant ainsi leurs possibilités de développement économique et social.

Le réseau routier se caractérise également par son délabrement qui découle de l'insuffisance des politiques d'entretien menées en la matière.

Les infrastructures ferroviaires, quant à elles, ont souffert du manque de suivi des activités de la R.A.N. (Régie Abidjan Niger), ce qui a engendré une dégradation de la voie ferroviaire et du parc de matériel roulant.

Les infrastructures aéroportuaires se composent de deux types d'aéroports : deux aéroports internationaux et cinquante et un aéroports secondaires.

Le manque d'entretien des aérodromes secondaires a fait que seuls douze d'entre eux sont utilisables.

En ce qui concerne les aéroports internationaux, ceux-ci font l'objet de travaux d'aménagement.

Par ailleurs, en ce qui concerne les infrastructures portuaires de transit et d'accueil, les réalisations d'entrepôts dans les ports étrangers de transit (Abidjan, Cotonou, Lomé) ont répondu à un besoin de diversification des axes d'approvisionnement du pays.

Quant à l'aménagement d'entrepôts de stockage dans les terminaux au Burkina, ils constituent un début de réponse au problème d'accueil et de transit des marchandises à l'importation et à l'exportation.

Les télécommunications, faute d'un schéma directeur de développement, ont connu une évolution anarchique caractérisée par des réponses ponctuelles à la demande croissante.

Néanmoins, des services sont offerts aux niveaux du téléphone, du télex, du télégraphe et des services spéciaux, grâce à :

.../...

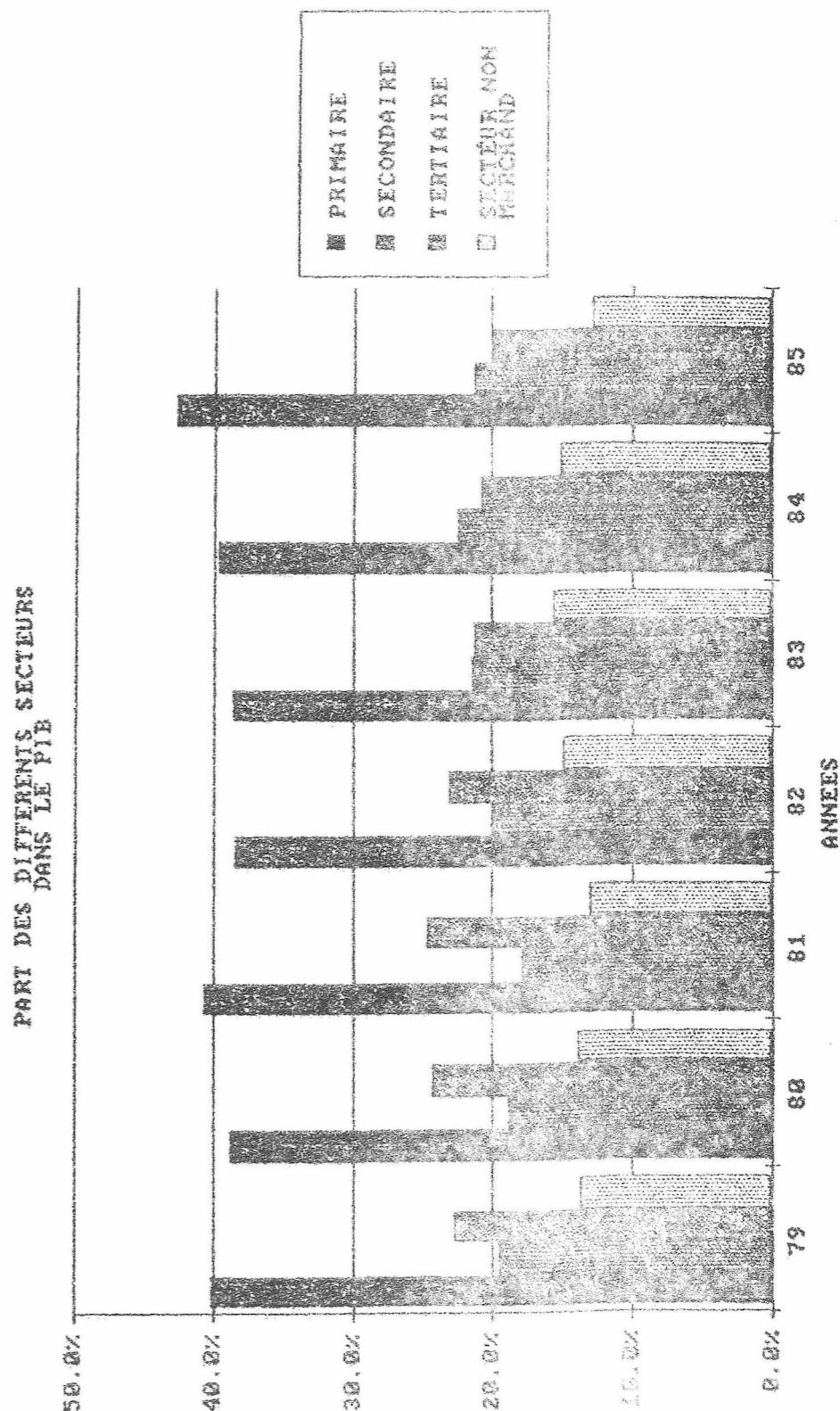
.../...

- \* L'exploitation de centrales téléphoniques automatiques existant à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Banfora, Koudougou, Ouahigouya et Fada N'Gourma ;
- \* L'exploitation des centres de transit national et international à Ouagadougou ;
- \* L'exploitation de la station terrienne de Somgandé ;
- \* Et l'interconnexion par faisceaux hertziens du Burkina avec les pays voisins.

Ces équipements, appuyés par une centaine de centrales téléphoniques manuelles, permettent à quelques dix mille abonnés de bénéficier de services de télécommunication automatique, semi-automatique ou manuelle.

Toutefois, avec une concentration de 60 % à Ouagadougou, 20 % à Bobo-Dioulasso et 10 % à Koudougou, les infrastructures de télécommunication restent très inégalement réparties sur le territoire.

.../...



### 3. LE COMMERCE EXTERIEUR

#### 3.1. Evolution globale

La balance des biens et services du Burkina Faso est structurellement déficitaire, tant en volume qu'en valeur. Toutefois, depuis 1983 on assiste à une nette réduction du déficit.

Cette situation résulte aussi bien de la détérioration tendancielle de l'indice de volume des exportations par rapport à celui des importations que de la dégradation des termes de l'échange.

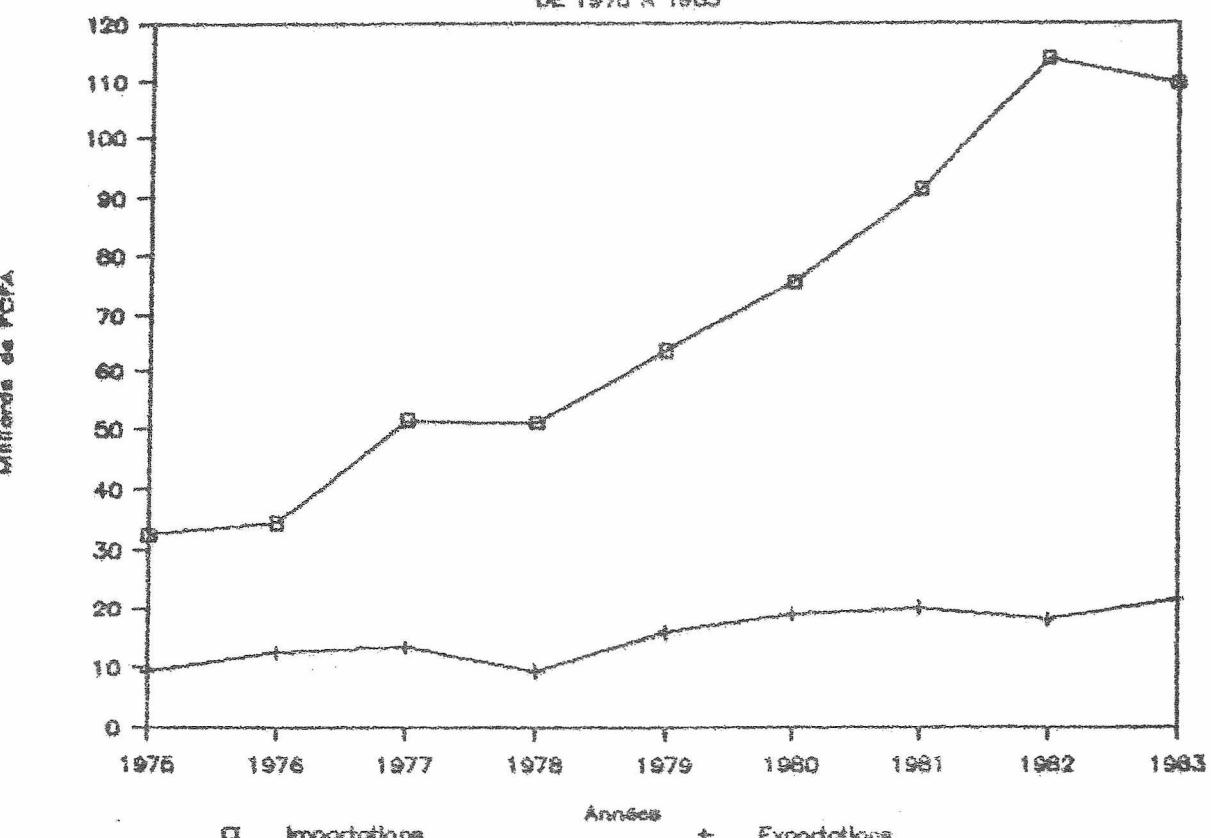
Entre 1979 et 1985, le volume du déficit s'est accru de 3,2% en moyenne par an, bien qu'il y ait eu un net renversement de tendance après la période 1979-1982 où le déficit réel s'était accru à un rythme annuel moyen de 5,8 %. En effet, de 1982 à 1985, il s'est réduit de 9,4 % par an en moyenne.

Les termes de l'échange quant à eux, se sont dégradés de façon ininterrompue entre 1979 et 1985. Entre 1981 et 1985, la détérioration des termes de l'échange a évolué au rythme de 2 % par an en moyenne, l'indice global des termes de l'échange passant de 100 en 1981 à 92,5 en 1985.

Il est à noter dans ce tableau général le net redressement intervenu à partir de 1983, surtout pour ce qui concerne la hausse en volume des exportations et la baisse réelle des importations (+ 4,7 % et - 2,9 % respectivement).

Sur l'ensemble de la période, l'évolution du commerce extérieur s'est traduite par une détérioration très nette du taux de couverture des importations par les exportations. En effet, ce taux est passé, pour les biens, de 29 % en 1975 à 19,8 % en 1983. Un léger redressement se dessine néanmoins en 1985, puisque le taux de couverture semble être remonté à près de 25 %.

EVOLUTION DU COMMERCE EXTERIEUR  
DE 1975 A 1983



Année	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Importations (Milliards FCFA)	32,386	34,423	51,357	51,083	63,916	75,614	91,443	113,708	109,572
Exportations (Milliards FCFA)	9,369	12,690	13,614	9,524	16,071	19,071	20,065	18,110	21,712

A noter que ces évolutions doivent être nuancées du fait que les données relatives aux importations comprennent les aides et dons en nature. Ils représentent en moyenne 9 % des importations (sauf en 1983 où ils n'atteignent que 7,5 %). Deux groupes de produits sont dominants au titre des aides et dons en valeur les produits alimentaires et les machines et matériels de transport. Ils comptent 70 % du total.

Les raisons de cette dégradation régulière de la balance commerciale jusqu'en 1983 sont à rechercher dans sa composition sectorielle.

Ainsi, seules les exportations de matières brutes non comestibles (cuirs et peaux, graines, noix et amandes oléagineuses, fibres textiles, coton) couvrent de façon excédentaire leurs importations. La contribution de ce secteur à la diminution du déficit de la balance commerciale n'a pas varié en part relative entre 1975 et 1983.

Le solde énergie s'est constamment détérioré, avec une brutale augmentation du déficit à partir de 1979 traduisant les effets du second choc pétrolier.

Le solde agro-alimentaire est constamment négatif, avec une accentuation du déficit en 1981-1982, dûe aux années de sécheresse.

Enfin, le solde négatif de l'industrie a pratiquement triplé depuis 1975, malgré les efforts importants des années 70 dans le domaine de l'industrialisation. Les résultats de ces efforts ne se sont pas encore fait sentir au niveau de la balance commerciale en raison du modèle de consommation urbaine, qui comme dans le cas de certains produits agro-alimentaires, traduit une préférence pour les produits importés.

.../...

D'autres raisons que la détérioration des termes de l'échange expliquent l'accentuation de cette situation commerciale difficile. Il en est ainsi de la rapide dépréciation du franc CFA, de 50 % par rapport au dollar US et de 40 % par rapport au BTS (Droit de Tirage Spécial du FMI) au cours des quatre dernières années, ce qui a accru la facture des importations (mais aussi celle des exportations de produits comme le coton).

### 3.2. L'évolution des importations

#### 3.2.1. L'évolution globale

L'insuffisance de la production intérieure au regard des besoins du marché national a conduit le pays à se tourner principalement vers l'extérieur pour son approvisionnement, notamment en produits manufacturés de grande consommation.

Les importations ont ainsi triplé en valeur entre 1975 et 1984, avec des augmentations brutales en 1977 (+ 49,2 %) et de 1979 à 1982 (22 % en moyenne). Cette évolution globale est la résultante d'une évolution des prix et du volume des importations. Ainsi, c'est une forte augmentation en volume qui a provoqué la hausse globale des importations en 1977, tandis que c'est principalement l'effet prix qui a joué de 1979 à 1982.

#### 3.2.2. La structure par produit ou groupe de produits

L'analyse de la structure des importations par produit met en évidence les faits suivants :

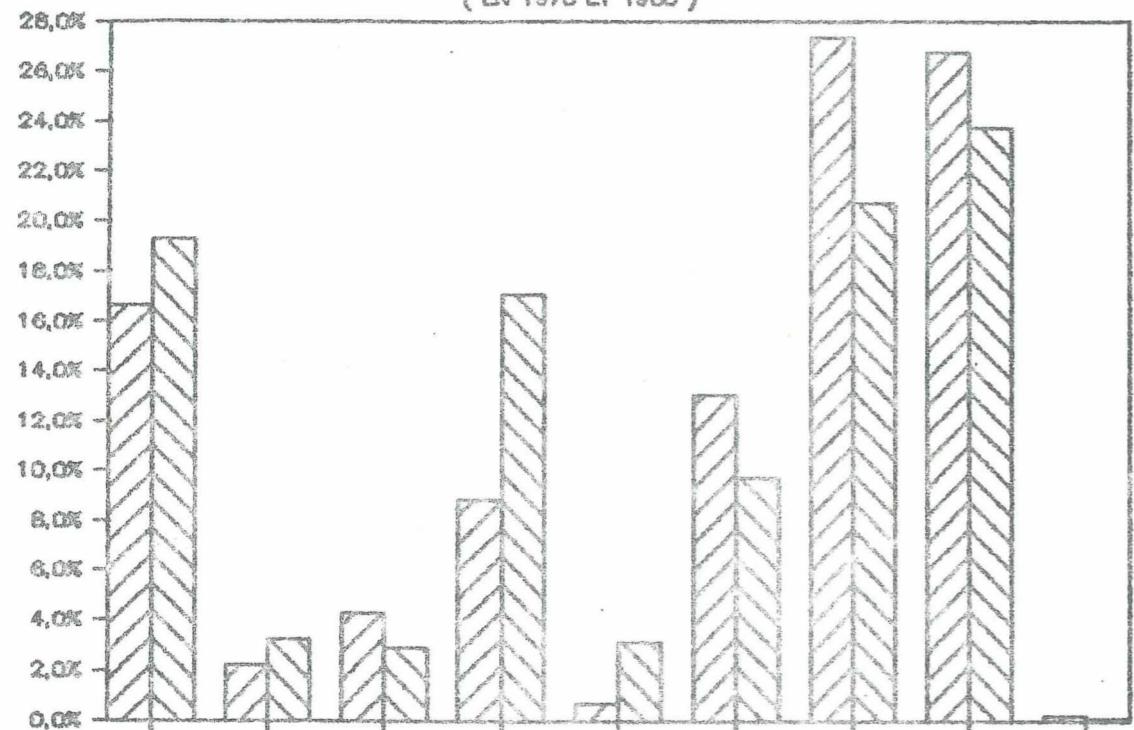
\* Ce sont les produits alimentaires qui absorbent la part la plus importante des importations : 25 % en moyenne en 1982-1983, puis 28 % en 1984. Ces trois dernières années

.../...

ont vu ce pourcentage augmenter en raison de la sécheresse, la moyenne des trois dernières années antérieures s'élevant à 13 %. Au premier rang des produits alimentaires viennent les céréales pour plus de la moitié, suivies par les produits laitiers et les huiles.

### STRUCTURE DES IMPORTATIONS

(EN 1976 ET 1983)



\* Les machines et matériels de transport représentent le second poste des importations (18 %), en décroissance relative depuis la fin des années 70 face à la montée des besoins alimentaires. Cette décroissance montre également un relâchement de l'effort d'équipement en biens de production, surtout si l'on tient compte de la forte composante en voitures de tourisme recensées dans ce poste des importations (20 % en valeur environ en 1983 pour les voitures de tourisme et motocycles).

\* Les articles manufacturés (20 %) puis les produits pétroliers (15 %) complètent la liste des principaux postes. Au niveau des articles manufacturés, il faut signaler l'importance prise par les matériaux de construction (ciments hydrauliques, barres et tôles) à partir de 1979 et culminant en 1982 suite à des vagues de construction de sièges sociaux de sociétés, d'écoles et de barrages. La part des produits pétroliers a fortement progressé après les deux chocs pétroliers pour se stabiliser à 15 % à partir de 1982-1983.

\* La principale composante des produits chimiques (9,7 % des importations en 1983) restent les engrains et les produits pharmaco-médicaux. Ces deux postes ont connu une importante progression en valeur, les engrains étant surtout utilisés pour la culture du coton. D'énormes besoins sont encore recensés dans ce domaine, des études montrent notamment que le rendement du coton pourrait croître de 20 % si on augmentait l'utilisation des pesticides. De plus, les produits chimiques utilisés

#### AVANTAGE TOTAL EN MFCAF :

#### STRUCTURE EN % :

	1976	1983
32386,1	109572,1	
Produits alimentaires	16,6%	19,3%
Boissons et tabacs	2,8%	3,2%
Raïtières brutes non combustibles (carburants exclus)	4,3%	2,9%
Pétrole, lubrifiants, combustibles minéraux, produits connexes	8,8%	17,1%
Huiles, graisses animales et végétales	0,7%	3,1%
Produits chimiques et composés	13,1%	9,7%
Articles manufacturés	27,4%	20,7%
Machines et matériels de transport	26,7%	23,7%
Autres	0,2%	0,1%
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

.../...

pour les cultures le sont surtout pour le maïs et le coton et les besoins restent entiers pour les autres types de cultures.

\* L'objectif explicite des pouvoirs publics a souvent été de comprimer les importations, afin qu'elles s'adaptent uniquement aux besoins vitaux du pays (produits de première nécessité ou intrants agricoles ou industriels). La substitution de produits nationaux à des produits importés a également été encouragée, mais il faut remarquer que la position concurrentielle des fabricants nationaux a souvent été amoindrie, car ils dépendent d'intrants importés à un coût qui s'élève avec l'érosion monétaire. Cependant, cette politique de compression des importations, ou de substitution de produits nationaux aux importations, a porté ses fruits puisque les importations en valeur ont régressé entre 1982 et 1984, ne reprenant que très légèrement en 1985 du fait de la mise en oeuvre de l'important programme d'investissement que fut le PPD.

### 3.2.3. La structure des importations par zone

En ce qui concerne la structure des fournisseurs du Burkina, elle a subi d'importantes modifications quant à la part de chacun dans le volume des importations tout en gardant leur place pour les plus importants dans la hiérarchie. La CEE a occupé la première place durant toute la période avec 56,8% en 1975 et 43,6 % en 1983. La France a fourni 54,6 % des importations en provenance de la CEE pendant la même période, ce qui a représenté 31 % et 27,9 % des importations totales. Ensuite vient la CEAO avec 21,5 % et 25,5 % pour les mêmes années de référence.

## 3.3. L'évolution des exportations

### 3.3.1. L'évolution globale

Les exportations burkinabè ont quasiment doublé en valeur entre 1979 et 1983. L'une des caractéristiques de la valeur des exportations réside en sa très grande variabilité dans le temps, même si une tendance générale de croissance s'est dégagée (3,2 % en moyenne entre 1979 et 1985). Ces aléas sont principalement liés à la structure par produits des exportations.

### 3.3.2. Structure par produit

\* 90 % environ des exportations sont des produits du secteur primaire. La balance commerciale burkinabè reste donc largement tributaire des aléas climatiques (sécheresse de 1982-1984). Ainsi, les produits oléagineux, les produits maraîchers, les céréales (mil, sorgho) restent très dépendants des conditions climatiques.

\* La prédominance des matières brutes non comestibles (70% des exportations en 1983) et des produits agricoles (18% environ) rend la balance commerciale très dépendante des cours mondiaux de quelques produits tels le coton, les fibres, les graines oléagineuses, le bétail, les noix de karité, les produits maraîchers, alors que ces cours ont connu de nombreuses fluctuations entre 1978 et 1984.

PRINCIPALES EXPORTATIONS EN % DU TOTAL DES EXPORTATIONS

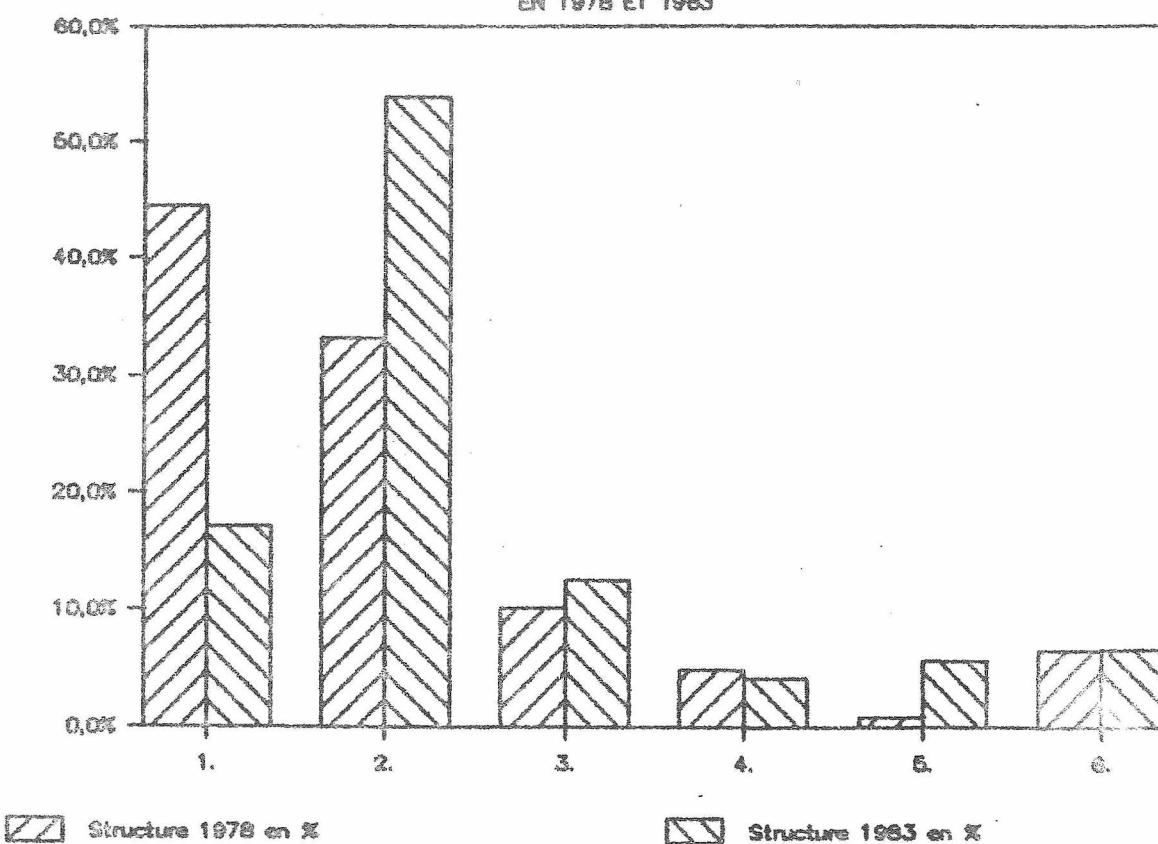
PRODUITS	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Viandes et animaux vivants	44,58	38,63	31,660	29,69	26,07	13,89	17,16
Coton et cotonnages	33,29	29,03	32,830	33,77	32,95	50,03	53,89
Oléagineux	10,09	12,33	20,630	20,45	14,63	13,00	12,50
Cuir et peaux-dérivés	4,84	4,92	3,130	5,29	4,86	4,45	4,17
Fruits et légumes	0,81	1,13	0,006	1,12	7,9	0,82	5,66
<b>TOTALX</b>	<b>95,61</b>	<b>86,01</b>	<b>88,256</b>	<b>90,32</b>	<b>86,41</b>	<b>88,99</b>	<b>91,68</b>

La faible part des produits industriels dans la structure des exportations peut s'expliquer par l'accent mis jusqu'à présent sur les industries de substitution à la dimension du marché national par rapport à une industrie tournée vers l'exportation.

\* La réglementation fiscale et douanière a eu des répercussions non négligeables sur le volume des exportations. Ainsi, à la fin des années 70, les Pouvoirs Publics ont renforcé les efforts de perception et ont relevé les valeurs mercuriales en 1982.

STRUCTURE DES EXPORTATIONS

EN 1978 ET 1983



Structure 1978 en %

Structure 1983 en %

MONTANT TOTAL EN MFCAF :

1978	1983
9368,7	21712,0

STRUCTURE EN % :

1.	Viandes et animaux vivants	44,6%	17,2%
2.	Coton et cotonnages	33,3%	53,9%
3.	Oléagineux	10,1%	12,5%
4.	Cuir et peaux ( et dérivés )	4,8%	4,2%
5.	Fruits et légumes	0,8%	5,7%
6.	Autres	6,4%	6,6%

100,0% 100,0%

.../...

#### 4. LES FINANCES DE L'ETAT

Le Burkina Faso a hérité d'une organisation administrative fortement centralisée. Le Gouvernement gère la quasi-totalité des ressources publiques (95 % en 1983) et assure en contrepartie l'essentiel de la fourniture des services collectifs. Le processus de planification décentralisée engagé en 1984, avec la mise en oeuvre du P.P.D., a favorisé une montée progressive du poids des interventions des collectivités territoriales. Les contributions en nature des populations, sous forme de journées de travail pour des projets d'utilité collective, représentent toutefois des apports indirects de moyens non négligeables.

L'administration locale a connu depuis 1983 un processus de réformes tendant à démultiplier le nombre de provinces, de départements, de communes et de villages, de façon à donner un contenu réel à la politique de décentralisation. D'autre part, les collectivités provinciales et communales disposent de budgets autonomes et les villages sont dotés de personnalité juridique afin d'intéresser de plus en plus les populations locales à la gestion des affaires publiques.

Aujourd'hui, le pays dispose de 30 provinces, de 300 départements, de 32 communes et de 7200 villages. Cependant, les moyens budgétaires dont disposent les collectivités locales restent encore bien en-deçà des besoins de financement des activités de gestion administrative et de développement participatif.

Au niveau des institutions étatiques, l'administration des finances a été scindée en 1984 en deux départements ministériels : celui du Budget et celui des Ressources Financières. Le premier a pour mission d'engager les dépenses publiques, le second est chargé de la mobilisation des moyens de financement internes et externes. Depuis sa création, le Ministère des Ressources Financières a seul compétence pour négocier, avec les bailleurs de fonds publics ou privés, les emprunts, subventions,

.../...

dons et autres interventions à caractère bilatéral ou multilatéral.

En application du principe de l'unité de caisse, le Trésor centralise une grande partie - mais non la totalité - des fonds publics gérés par des organismes émanant des démembrements de l'Etat. L'insuffisance des services extérieurs du Trésor, regroupés pour l'essentiel en onze trésoreries principales réparties sur le territoire national, explique les difficultés relatives de recouvrement des recettes fiscales.

Les pratiques des avances de trésorerie accordées aux Ministères pour faire face à des dépenses urgentes et non programmées dans le budget en exécution, de même que la multiplicité des comptes spéciaux du Trésor, compliquent le contrôle à posteriori des finances publiques, d'autant plus que la Cour des Comptes n'assure pas encore sa mission en la matière. A noter cependant que depuis 1985, des mesures d'assainissement ont été adoptées tendant à réduire progressivement le nombre des comptes spéciaux du Trésor et à plafonner le montant des avances de Trésorerie.

Enfin, l'activité de nombreuses administrations étrangères implantées dans le pays, de même que les apports substantiels de fonds extérieurs d'aide, affectent à court, à moyen et à long terme la dynamique des charges publiques.

##### 4.1. L'évolution des dépenses publiques

Sur la période 1979-1985, les dépenses publiques ont connu une croissance dont le taux reste dans l'ensemble relativement modeste, avec cependant une évolution en dents de scie. En effet, rapporté à 1979 comme année de base, le volume des charges publiques commence par marquer une décroissance entre 1979 et 1981 de -4,7 % puis une augmentation brutale en 1982 de +21,4 %, puis une stagnation en 1983 suivie d'une tendance à la diminution en 1984 de -1,8 %.

.../...

Ce profil irrégulier résulte, d'une part de la variation par pa-lier de l'aide internationale dans ce contexte local assez fortement inflationniste et, d'autre part, par une volonté politique depuis 1983, de contenir, voire de restreindre, le volume des dépenses publiques.

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN VOLUME  
EN MILLIARDS DE FRANCS CONSTANTS 1985

ANNEES	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985*
Dépenses courantes	55,8	55,1	58,4	64,6	64,6	63,4	64,6
Taux de croissance	-	-1,3	+3,4	+21,4	-	-1,8	+1,4

\* Estimation

Cette évolution des dépenses de l'Etat est accompagnée au niveau des structures des dépenses courantes par une régression tendancielle du poids relatif des opérations en capital au profit des charges de fonctionnement et d'une substitution progressive des sources de financement extérieur aux ressources nationales, en tout cas, jusqu'en 1984.

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE FINANCEMENT  
DES DEPENSES COURANTES EN %

ANNEES	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985*
Financement nation.	58,1	55,7	60,6	55,4	52,4	51,9	61,5
Financement extéri.	41,9	44,3	39,4	44,6	47,6	48,1	38,5

\* Estimation

.../...

STRUCTURE DES DEPENSES DE L'ETAT (EN %)

ANNEES	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985*
PART DES INVESTISSEMENTS DANS LE TOTAL DES DEPENSES	16,6	13,2	15,6	11,7	6,6	7,2	8,0
REPARTITION DES DEPENSES COURANTES							
SALAIRES	60,9	65,2	63,0	64,8	67,1	69,6	60,4
MATERIELS	20,0	17,2	16,2	16,7	13,7	11,0	10,3
INTEREIS	1,2	0,2	3,8	3,5	2,3	2,1	8,9
PENSIONS	3,7	4,7	4,8	4,1	4,4	5,2	5,3
BOURSES, ALLOCATIONS	6,1	5,5	6,6	7,2	7,3	7,5	7
AUTRES	8,0	7,2	5,6	3,7	5,2	4,6	8

\* Estimations

Jusqu'en 1981, la part des investissements, - hors amortissement du capital de la dette -, oscille entre 13 et 17 %. A partir de 1982, l'effort d'équipement consenti par le budget national diminue brutalement : 11,7 % en 1982, 6,6 % en 1983, 7,2 % en 1984 et 8 % en 1985. La contribution des finances centrales à l'accumulation du capital collectif, déjà faible en proportion des apports extérieurs, devient marginale. En outre, une fraction croissante des dépenses est financée par l'aide internationale.

CONTRIBUTION DE L'ETAT AU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

COLLECTIFS ET DE DEVELOPPEMENT (EN %)

ANNEES	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985*
PART DU BUDGET DE L'ETAT	21,4	16,7	22,5	15,8	8,1	9,4	9,8
PART DES INVESTISSEMENTS EXTRA BUDGETAIRES	78,6	83,3	77,5	84,2	91,9	90,6	90,2

\* Estimations

.../...

Comparée à l'évolution du P.I.B. et du revenu disponible, la croissance des charges courantes - 12 % en moyenne annuelle avant 1983 - très forte en valeur nominale dans le passé, s'atténue à partir de 1983 ; en termes réels on observe même une légère réduction.

Le poids des dépenses courantes de l'Etat sur l'économie demeure plus ou moins stable sur toute la période - 13 % en moyenne par rapport au PIB. L'alourdissement observé jusqu'en 1982 est suivi d'une réduction du niveau des charges à partir de 1983, pour retrouver en 1984 le taux des années 70. L'évolution constatée sur la base des informations fournies par la comptabilité nationale suggère donc une relative stabilité de l'emprise des prélèvements pour le fonctionnement de l'Etat sur l'économie.

La structure du budget courant révèle la place exceptionnelle occupée par les frais de personnel. En moyenne, les salaires représentent 65 % des charges courantes, soit 57 % du total des dépenses budgétaires (y compris les investissements). Après une légère tendance à la stagnation jusqu'en 1982, la part des dépenses en frais de personnel a augmenté sensiblement en 1983 et surtout en 1984 (près de 70 %). La place très importante occupée par les frais de personnel dans le budget ne résulte pas nécessairement d'un sur-encadrement administratif du pays ni d'une sur-rémunération des fonctionnaires. Le poids élevé des salaires provient plutôt d'une insuffisance des ressources eu égard aux besoins collectifs du développement. Néanmoins, le problème de financement des charges courantes pèse lourdement sur la dynamique de l'équilibre budgétaire à court et à moyen termes. Les efforts d'économies budgétaires ont porté à la fois sur les effectifs et les rémunérations. De nombreux "dégagements" et mises en retraite anticipées à partir du mois d'août 1983 ont permis un certain allègement des emplois, compensé toutefois en partie par des recrutements nouveaux, par nécessité d'un encadrement minimum pour mener à bien les efforts

de développement. Les effectifs civils, y compris les temporaires, s'élevaient à 25.133 agents en septembre 1985.

L'action sur les rémunérations s'est traduite par la réduction de certaines primes et indemnités annexes et l'instauration d'un prélèvement exceptionnel sur les revenus des cadres supérieurs et moyens. La conjonction de ces différentes mesures explique la très faible progression nominale de la masse des salaires depuis 1983 : 31,7 milliards en 1982 ; 32,2 milliards en 1983 ; 33,4 milliards en 1984 ; 34,6 milliards en 1985. Cette évolution contraste avec la tendance antérieure au gonflement continu des frais de personnel (par exemple +27 % en 1982). L'évolution des modalités de recrutement des fonctionnaires a également favorisé l'extrême modération de la progression des charges salariales. Les listes nominatives d'embauche sont progressivement remplacées par des concours. Néanmoins, l'organisation de l'administration centrale se caractérise toujours par un certain surencadrement en personnels A et B au détriment des agents d'exécution. Une meilleure identification des besoins pourrait permettre d'éviter ces distorsions dans l'avenir. Le recrutement dans la fonction publique reste toutefois tributaire des filières scolaires et universitaires de formation. L'orientation préférentielle des élèves et des étudiants vers certaines disciplines - lettres, droit, économie, etc... - n'est pas sans poser dans l'avenir des problèmes d'adéquation entre les qualifications et les emplois nécessaires au développement du pays. Les difficultés actuelles de gestion de la fonction publique ne sont certainement pas indépendantes des biais engendrés, plus fondamentalement, par l'appareil de formation. D'où une nécessaire mise en œuvre progressive et articulée des réformes du système éducatif et de celui de la fonction publique.

La politique de contraction des charges courantes engagée en 1983 touche également les achats de matériel pour le fonctionnement

de l'Etat. La part des consommations en matériel, représentant 16 à 20 % des dépenses publiques entre 1979 et 1982, chute brutalement en 1983 (13,7 %) puis à nouveau en 1984 (11 %). Les crédits de matériel diminuent en valeur nominale de 8,2 milliards en 1982 à 6,6 en 1983, 5,3 milliards en 1984 et 5,9 milliards en 1985. En raison de la hausse rapide des prix au cours de cette période, le volume des fournitures achetées s'effondre littéralement d'au moins 40 % en trois années.

#### 4.2. L'évolution des recettes publiques

Sur la période 1979-1984, les recettes fiscales fournissent l'essentiel des ressources du budget, en moyenne 90 % avec une tendance à l'accroissement de la part de cette catégorie de recettes au détriment des recettes non fiscales. Pour l'année 1985, on note un redressement remarquable des recettes non fiscales dû notamment aux contributions exceptionnelles des agents de l'Etat et autres mesures indemnitaire du secteur public. Les impôts indirects, essentiellement les droits de douanes, représentent plus de deux tiers des recettes fiscales, c'est dire le caractère fragile de l'assiette fiscale du pays et l'extrême dépendance des ressources ordinaires de l'Etat par rapport aux échanges extérieurs.

#### STRUCTURE DES RESSOURCES ORDINAIRES (EN %)

ANNEES	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985*
PART DES RECETTES FISCALES	81,9	89,3	87,6	90,8	92,0	90,5	73
PART DES RECETTES NON FISC.	18,1	10,7	12,4	9,2	8,0	9,5	27
COMPOSITION DES RECETTES FISC.							
IMPÔTS INDIRECTS	76,9	73,8	74,4	76,3	75,0	71,1	75,3
IMPÔTS DIRECTS	20,0	24,2	22,8	21,0	22,7	26,4	21,6
DROITS D'ENREGISTREMENT	2,7	2,0	2,8	2,2	2,2	2,5	3,1

\* Estimations

.../...

La pression fiscale de l'Etat et des collectivités territoriales s'est située autour de 13 % du PIB, soit 11 % environ du revenu disponible. La fiscalité directe quant à elle représente environ 3 % du PIB.

Cependant, le poids des prélèvements obligatoires, impôts, taxes et cotisations sociales confondus, s'est maintenu en moyenne aux environs de 14 % du PIB soit 12 % du revenu disponible.

L'examen de la structure des ressources met en lumière le rôle déterminant des impôts indirects, en premier lieu des droits de douane et divers prélèvements sur le commerce international.

#### RENDEMENT DES PRINCIPAUX IMPÔTS (NON COMPRIS RECOUVREMENTS SUR EXERCICES ANTERIEURS) (EN MILLIARDS DE FRANCS CFA)

ANNEES	1979	1980	1981	1982	1983	1984
DROITS ET TAXES SUR LE C. INTER.	15,6	18,4	19,9	22,7	20,2	18,3
TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES	2,1	2,9	3,5	4,9	5,0	4,6
TAXES SUR LES PRODUITS PETROLIERS	1,2	1,2	1,3	1,4	2,9	1,7
IMPÔTS UNIQUES SUR TRAITEMENTS ET SALAIRES	2,5	3,7	4,0	4,7	5,3	5,8
IMPÔTS BIC-BNC	1,2	1,7	1,8	2,0	2,1	1,6

#### REPARTITIONS EN POURCENTAGES DES RECETTES FISCALES DE L'ANNEE

ANNEES	1979	1980	1981	1982	1983	1984
DROITS ET TAXES SUR LE C. INTER.	55,3	55,4	55,0	54,0	47,5	47,9
TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES	7,4	8,7	9,7	11,7	11,8	12,0
TAXES SUR LES PRODUITS PETROLIERS	4,2	3,6	3,6	3,3	6,8	4,4
IMPÔTS UNIQUES SUR TRAITEMENT ET SALAIRES IMPÔTS BIC-BNC	4,2	5,1	5,0	4,8	4,9	4,2
TOTAL PRINCIPAUX IMPÔTS	80,0	83,9	84,3	83,9	85,5	83,6

.../...

Les taxes à l'importation (90 % du produit des droits sur le commerce international en 1984), le timbre douanier (6 %) et accessoirement les taxes à l'exportation (4 %) représentent 55 % environ des rentrées fiscales (directes et indirectes) jusqu'en 1982. La stagnation des recettes en 1983-1984 résulte de la diminution en valeur des droits de porte - 18 milliards en 1984 contre 23 milliards en 1982 - dont la contribution relative tombe ainsi à 48 %. Le ralentissement des importations, lié aux difficultés économiques et à une certaine réserve des opérateurs, explique partiellement la chute des produits douaniers. La pratique des exonérations opérées dans le cadre de l'application des dispositions du code des investissements, accentue aussi la contraction des encaissements. Les fluctuations du commerce non contrôlé, estimé en 1982 à 15 % des importations enregistrées, peuvent encore avoir favorisé la détérioration des résultats. Enfin, les facilités consenties pour le recouvrement des redevances douanières représentent également un paramètre non négligeable d'évolution des produits encaissés - montant des traites en douane, particulièrement élevé en 1983 : environ 1 milliard -. Le taux moyen apparent des droits à l'importation diminue tendanciellement sur la période: de 21 % en 1979 à 17 % en 1983. Cependant, la réduction du taux reflète la déformation de la structure des marchandises importées. La part des produits exonérés - équipements, certains produits alimentaires - progresse. La baisse du rendement relatif des droits d'entrée résulte également des contraintes imposées par la CEAO et des modalités de fixation des bases taxables avec l'application des valeurs mercuriales.

Les autres "grands impôts" contribuent plus modestement aux recettes. Leur part tend cependant à croître dans le temps : taxe sur le chiffre d'affaires de 7,4 % en 1979 à 11,7 % en 1982 puis à 12 % en 1984 ; impôts uniques sur les traitements et les salaires (prélèvés à la source) de 8,9 % en 1979 à 11,2 % en 1982 puis à 15,1 % en 1984.

#### EVOLUTION DU TAUX MOYEN APPARENT DES DROITS A L'IMPORTATION

ANNEES	1979	1980	1981	1982	1983	1984*	1985*
DROITS A L'IMPORTATION	13,7	16,1	17,8	20,6	18,2	16,4	14,4
IMPORTATIONS RECENSEES PAR LES DOUANES	63,9	75,6	91,4	113,7	109,6	108,0	127,2
TAUX MOYEN APPARENT (%)	21,4	21,3	19,5	18,1	16,6	15,2	12,3

\* Estimations

#### 4.3. L'évolution des soldes de financement

L'évolution comparative des recettes et des dépenses publiques permet de dégager plusieurs soldes de financement dont l'analyse peut expliquer la fragilité des équilibres budgétaires susceptibles d'être recherchés à moyen et à long termes.

L'épargne brute représente l'excédent des recettes courantes sur les dépenses ordinaires. Le prélèvement sur le budget de fonctionnement est destiné à autofinancer les investissements et les aides en capital, ou encore à rembourser le principal de la dette. Or, depuis 1982, les ressources ordinaires couvrent à peine les charges courantes. L'épargne brute atteint de ce fait un montant symbolique : 0,3 milliards en 1982-1983 ; 0,5 milliards en 1984.

ANNEES	1979	1980	1981	1982	1983	1984
EPARGNE BRUTE	3,5	4,2	5,0	0,3	0,3	0,3
TAUX D'EPARGNE (%)	9,7	10,9	11,2	0,6	0,6	1,0

.../...

L'autofinancement, non seulement n'équilibre plus les dépenses d'investissement, mais ne permet pas d'assurer le remboursement du capital de la dette. En d'autres termes, l'épargne nette (après déduction du principal) devient négative : - 1 milliard en 1982, - 1,8 milliard en 1983, - 2,4 milliards en 1984.

Aussi, pour faire face à ses échéances, l'Etat s'est engagé, depuis le début des années 80, dans une politique budgétaire d'emprunts extérieurs en plus des ressources mobilisées pour le financement des programmes et des projets. Les tirages, en constante augmentation (2,5 milliards en 1981 ; 3,5 milliards en 1982 ; 4 milliards en 1983 ; 5,4 milliards en 1984) couvrent en partie seulement le déficit virtuel du budget. Une insuffisance de ressources, par conséquent, subsiste qui doit être financée par des apports en trésorerie.

Le financement du déficit de trésorerie est assuré par des ponctions sur les disponibilités accumulées antérieurement et par le recours aux emprunts intérieurs. Les liquidités du Trésor sont constituées des propres encaisses de l'Etat et des dépôts des correspondants, entre autres les collectivités territoriales. Les emprunts proviennent de l'escompte des obligations cautionnées - traîtes en douane - et du découvert consenti par la Banque Centrale - dont le débit cumulé est d'environ 10 milliards de francs CFA en début 1985 -. Les prêts à moyen et long termes accordés par les bailleurs extérieurs limitent d'autant les besoins de financement intérieur.

L'accumulation de déficits depuis de nombreuses années a sérieusement entamé les disponibilités et les capacités de financement du Trésor avec un déficit cumulé d'environ 50 milliards dont une partie peut être compensée par le rattrapage des retards dans les recouvrements fiscaux.

.../...

L'aspect préoccupant de la situation provient de l'addition des déséquilibres et par conséquent des sources d'endettement. Le besoin de financement du budget se superpose au besoin de financement des programmes et projets de développement. En outre, les deux déficits se nourrissent mutuellement : la croissance rapide des annuités de la dette extérieure depuis le début des années 80 explique en partie la persistance de l'impasse. A l'inverse, le déficit budgétaire rend difficile l'apparition d'une épargne significative et donc impose le recours aux emprunts extérieurs. Le déséquilibre des comptes serait plus important encore si la progression des arriérés - paiement différé de dépenses, annuités de la dette - n'allégeait pas temporairement les charges du budget.

.../...

## 5. LA BALANCE DES PAIEMENTS

L'analyse de la balance des paiements extérieurs du Burkina au cours de la période 1980-1985 révèle un solde global toujours positif, sauf en 1982, année où la crise économique mondiale a durement frappé l'ensemble des pays, plus particulièrement ceux en développement.

Les opérations commerciales ont toujours accusé cependant un déficit chronique de l'ordre de 27 % du PIB durant cette période.

La persistance de ce déficit résulte d'une part, de la timidité des exportations qui ont subi, en termes réels, une baisse de 0,4 % par an (entre 1979 et 1985) alors que les prix à l'exportation ont crû en moyenne de 12 % par an, et d'autre part, de l'ampleur des importations qui induisent sur la période une propension moyenne à importer de plus de 40 % en moyenne annuelle par rapport au PIB.

L'absence de réactions vigoureuses des exportations ces dernières années, alors que le marché international des matières premières n'a pas été spécialement dépressif, s'explique par l'existence de contraintes d'offres très rigides au niveau de l'appareil productif.

Le niveau élevé des importations au cours de la période 1979-1985 est une conséquence du déficit vivrier du pays - 19 % des importations sont des produits alimentaires - et du déficit énergétique - 15 % des importations sont des produits énergétiques.

Au déficit commercial s'ajoute une sortie nette importante de devises au titre du prêt, des assurances et du revenu des investissements directs, ce qui est une résultante de l'enclavement du pays et de la

.../...

part relativement faible de l'investissement privé national.

Cependant, les transferts nets sans contrepartie (transferts des travailleurs burkinabè de l'étranger, aide publique et dons des ONG - près de 20 % du revenu national brut), jouent un rôle prépondérant dans le financement du déficit des biens et services et atténuent ainsi fortement le déficit des paiements courants (5 % du PIB en moyenne de 1979 à 1985).

Les entrées nettes de capitaux, près de 20 milliards de F. CFA en moyenne par an, rendent ainsi le solde global de la balance des paiements positifs, sauf en 1982 qui a été une année de forte récession, et induisent une situation de surliquidité paradoxale dans un pays qui a pourtant un besoin réel de financement. Ce paradoxe provient tout simplement de la sous-optimalité de la production intérieure qui comprime les besoins de financement globaux à des échelles très réduites (17 milliards de F. CFA en moyenne par an soit environ 5 % du PIB). Cette sous-optimalité a essentiellement pour cause la faiblesse de la capacité d'absorption du pays et le bas niveau de la productivité globale de l'économie nationale.

ETAT RESUME DES SOLDES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS  
(MILLIARDS DE FCFA COURANTS)

	1980	1981	1982	1983*	1984*	1985*
A. Balance des biens et services non facteurs	-79.1	-92.5	-119.8	-110.2	-96.4	-110.1
B. Revenu des facteurs	0.7	-0.7	-1.6	-3.5	-3.0	-3.3
C. Transferts courants sans contrepartie	68.1	81.8	90.9	92.7	94.2	91.6
C.1. Privés	29.3	42.0	38.5	40.7	43.0	39.0
C.2. Publics	38.8	39.8	52.4	52.0	51.2	52.6
D. Balance des paiements courants	-10.3	-11.4	-30.5	-21.0	-5.2	-21.8
E. Mouvements nets des capitaux	14.7	11.3	20.9	28.0	21.5	21.9
E.1. Privés	4.1	3.1	5.9	5.0	4.0	3.0
E.2. Publics	10.6	8.2	15.0	23.0	17.5	18.9
F. Erreurs et omissions	-1.7	+1.9	+5.1	-	-	-
G. Solde global	2.7	1.8	-4.5	7.0	16.3	+0.1

\* Estimations

.../...

## 6. LA MASSE MONETAIRE

Au cours de la période 1979/1985, la situation monétaire du Burkina a été caractérisée par une augmentation régulière de la liquidité globale de l'économie comme en témoigne la vitesse de circulation de la monnaie qui est passée de 5,3 en 1979 à 4,7 en 1985, soit un coefficient de liquidité global de 19 % et de 21 % respectivement.

Cette situation s'explique principalement par le fait que les banques créatrices de monnaie ont enregistré ces dernières années des augmentations massives de dépôts à vue et de dépôts à terme du fait des organisations sous régionales établies dans le pays, des sociétés publiques et privées dont certaines ont dégagé d'importants surplus financiers, des dépôts de particuliers alimentés par les transferts privés sans contrepartie non recyclés dans l'économie.

Toutefois la structure de la monnaie et de la quasi-monnaie, n'a pas beaucoup évolué (38 % de circulation fiduciaire, 36 % de dépôts à vue et 25 % de dépôt à terme) et traduit quelque peu le conservatisme de la politique monétaire de ces dernières années.

La forte position de liquidité des banques, qui s'est maintenue sur une longue période, a été confortée par l'absence de projets suffisamment bancables au niveau des divers opérateurs économiques et elle explique au demeurant la faiblesse du taux de réescompte de la BCEAO au Burkina.

Au niveau des contreparties de la masse monétaire, il convient de signaler que l'excédent de la balance des paiements courants, qui a induit de sensibles variations positives des avoirs extérieurs nets, a eu un effet amplificateur très marqué sur l'offre monétaire globale qui a évolué au rythme moyen annuel de 11 % contre seulement 9 % pour le PIB courant.

Par contre, le crédit intérieur a connu une évolution plus lente -3,2% en moyenne annuelle principalement dûe à la position nette du Gouvernement

auprès du système bancaire qui atteint en 1985 une situation fortement créditrice de l'ordre de 12 milliards de FCFA.

Cette situation découle d'une part de la contrepartie des montants d'aides extérieures reçues durant cette période et non utilisées du fait de la faiblesse de la capacité d'absorption, et d'autre part de la créance nette auprès du système bancaire de quelques grands organismes publics comme la Caisse de Péréquation et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

Le crédit à l'économie enregistre lui aussi une croissance très timide de l'ordre de 6 % en moyenne annuelle qui n'est pas en harmonie avec les besoins de l'activité économique.

En effet, le ratio flux de crédit à l'économie sur PIB a été en moyenne de l'ordre de 1 %, ce qui a eu un effet très marginal sur la relance des activités productrices d'autant plus que 60 % de ces crédits sont à court terme et financent donc principalement des opérations de trésorerie.

EVOLUTION DES AGREGATS MONETAIRES SIGNIFICATIFS  
(Millions de FCFA)

ANNÉES	POSTES	DÉCEMBRE				DÉCEMBRE	DÉCEMBRE	DÉCEMBRE	DÉCEMBRE*
		1979	1980	1981	1982				
7 voirs extérieurs nets	- 5252,4	- 3255,3	- 2785,2	- 6107,3	+ 5635,6	+ 24420,7	24.500		
Crédits intérieurs	54488,2	56505,7	64641,1	73298,0	69059,6	67840,1	66.200		
Position nette Gouvernement	- 2322,8	- 3381,8	+ 1545,7	+ 565,9	- 6939,6	- 6249,4	12.700		
Crédits à l'économie	56811,0	59887,5	63095,4	72732,1	75999,2	74089,5	78.900		
Court terme dont %/Crédit)	34352,6	35352,6	39757,1	46640,7	46643,5	43366,1	46.600		
Economie	60 %	59 %	63 %	64 %	61 %	59 %	59 %		
Long/moyen terme	22458,4	84524,0	23338,3	26091,4	29355,7	30723,4	32.300		
OFFRE MONETAIRE	46240,0	53176,6	63715,7	71380,1	80059,2	92768,1	90.700		

Source : BCEAO

\* : Estimations

7. LE NIVEAU GENERAL DES PRIX

Le niveau général des prix au Burkina a évolué au cours de la période 1979/1983 au rythme moyen annuel de 10 % avec toutefois un net ralentissement en 1984 et en 1985, années au cours desquelles le taux d'inflation a été de l'ordre de 4 %.

C'est dans les produits importés qu'a résidé la source principale des pressions inflationnistes. Leurs prix (CAF) ont évolué au rythme annuel moyen de 12,0 %, influençant directement les prix à la consommation finale et indirectement, à travers les consommations, intermédiaires importées, les prix à la production sortie usine. La hausse des prix extérieurs a été amplifiée par la fiscalité de porte.

Les poussées inflationnistes provenant de la croissance de la liquidité bancaire ont été peu significatives du fait de la timidité de la politique de crédit qui n'a imprimé un rythme de croissance que de 3,2 % par an, aux concours globaux à l'économie.

La faiblesse de l'offre globale en face d'une consommation totale assez substantielle (74 % de l'offre globale en moyenne) a permis aux prix à la consommation de s'ajuster à la hausse par le truchement de la hausse des marges commerciales.

Au niveau des composantes de l'indice des prix à la consommation, il faut noter que les produits alimentaires qui représentent une pondération de près de 35 % dans le panier des ménages ont subi une hausse annuelle des prix de l'ordre de 6 % seulement, ce qui a fortement contribué à contenir à un niveau relativement moyen l'indice général des prix.

L'indice des prix de "l'eau, de l'éclairage et des combustibles", -14 % du panier- bien qu'ayant chuté en fin de période, a contribué dans le

.../...

passé à alimenter l'inflation. En effet, les prix à la consommation des produits pétroliers (super, carburant, essence, kérozène et carburant diesel) ont évolué au rythme de 22 % par an bien que les taux de marges sur les produits pétroliers importés, tout en restant à des niveaux très élevés, ont légèrement baissé, passant de 61 % en 1979 à 59 % en 1983.

L'indice des prix des "Transports et Communications" (18,6 % du panier) a pratiquement évolué au même rythme que l'indice global. Par contre, les loyers ont subi, à partir de 1984, une chute de près de 12 % du fait des mesures de plafonnement des loyers.

#### 8. EMPLOI ET REVENUS

L'agriculture est le principal secteur de l'économie quant à l'emploi et aux revenus. Cependant, les productivités agricoles sont très faibles à cause des facteurs écologiques, du taux d'analphabétisme très élevé qui avoisine 90 % de la population rurale adulte et d'une insuffisance d'organisation dans le monde rural. Ce sont ces conditions qui provoquent l'émigration des jeunes qui, à son tour, ralentit l'introduction de nouvelles techniques culturelles et le développement des activités non agricoles. De ce fait, le revenu des ménages ruraux reste faible et l'épargne est minime. La dépendance vis-à-vis de l'extérieur (les transferts des émigrés et l'aide internationale) pèse de plus en plus dans le mode de production et de consommation de la population rurale. Les quelques achats qu'elle réalise concernent des produits d'origine étrangère (radio, bicyclette, mobylette, etc...) qui sont généralement financés par les transferts des travailleurs émigrés ou urbains. Ceci handicape la création d'un marché local permettant le développement de l'artisanat et de l'industrie. En outre, les tentatives d'industrialisation ont parfois créé un conflit entre la production artisanale à haute intensité de main d'œuvre, d'une part, et l'industrie moderne qui emploie relativement peu de salariés, d'autre part. Cette industrialisation vise la substitution aux importations et se limite généralement à des activités où les économies d'échelle ont été jusqu'à présent peu importantes comme la fabrication de produits alimentaires et de textiles. Les potentialités de croissance de ces activités sont vite épuisées à cause de l'étroitesse du marché local. La phase suivante du processus d'industrialisation devrait concerner le domaine des produits intermédiaires et de l'équipement, mais son développement connaît d'énormes difficultés du fait de la non disponibilité de main d'œuvre qualifiée, de l'insuffisance de l'épargne intérieure, de la taille réduite du marché local et de la concurrence sur le marché international. Par conséquent, les limitations de l'industrialisation sont à la base d'une hypertrophie du secteur tertiaire dans une économie en voie de développement où le commerce, les établissements

.../...

L'EMPLOI DANS LE SECTEUR MODERNE ET NON STRUCTURE (\*)  
(EN MILLIERS D'EFFECTIFS)

financiers et l'administration publique représente les employeurs les plus importants des effectifs salariés. Le Burkina Faso n'échappe pas à cette règle générale et c'est dans ce contexte économique qu'il faut analyser l'évolution de l'emploi dans le pays.

8.1. La situation de l'emploi

8.1.1. L'emploi en économie rurale traditionnelle

L'emploi en zone rurale occupe environ 85 % de la population active du pays, mais reste difficile à cerner à cause d'une part de sa grande diversité -selon les régions et d'autre part, les branches d'activités, et de son aspect saisonnier. Le chômage est rarement apparent. Par contre, la majorité des actifs ruraux subit de longues périodes de sous-emploi de l'ordre de 30 à 40 % par an.

8.1.2. L'emploi dans l'économie moderne

L'emploi dans l'économie moderne (tant rurale qu'urbaine) est normalement plus facile à chiffrer. Certains problèmes existent dans l'économie urbaine à cause du sous-emploi important qui existe dans le secteur non structuré.

Le tableau ci-après résume les estimations de l'emploi dans le secteur moderne et non structuré.

(Tableau page suivante)

ANNEE	SECTEUR MODERNE				TOTAL SALARIES	SECTEUR URBAIN NON STRUCTURE		
	SECTEUR PUBLIC			SECTEUR PRIVE				
	FONCTION PUBLIQUE	PARA-PUBLIC	TOTAL					
1979	17,9	9,1	27,0	21,2	48,2	144,6		
1980	18,8	9,5	28,3	22,0	50,3	150,9		
1981	20,4	10,3	30,7	22,9	53,6	160,8		
1982	22,1	11,2	33,3	23,7	57,0	171,0		
1983	24,0	12,2	36,2	22,3	58,5	175,5		
1984	28,1	13,3	41,4	21,0	62,4	187,2		

Il apparaît dans ce tableau qu'en 1984, l'emploi salarié dans le secteur moderne ne représente que 2 pour cent des actifs du pays dont les deux tiers sont engagés dans le secteur public. L'emploi public est en croissance rapide surtout depuis 1980. Par contre, l'emploi privé représentant quelques 20.000 salariés est surtout concentré dans l'industrie alimentaire, le textile, le bâtiment et le commerce. Le nombre de salariés privés est en baisse depuis 1982 et il existe en effet une série d'indicateurs qui montrent que la situation sur le marché de l'emploi s'est aggravée ces dernières années. L'investissement s'essouffle, l'industrie stagne et plusieurs usines se trouvent dans une situation critique. Même au niveau de la main d'œuvre relativement qualifiée, l'offre d'emplois reste insuffisante et les centres de formation technique rencontrent des difficultés croissantes pour placer leurs diplômés. On note un ralentissement dans les affaires, ce qui se confirme par une diminution du nombre de patentes émises par la Direction des impôts. La conclusion qui peut être tirée du tableau est que l'emploi salarié reste embryonnaire et que son potentiel est très limité par rapport à l'ampleur du problème de l'emploi dans le pays.

(\*) Ces données proviennent d'une compilation de statistiques existantes à la suite des travaux d'une mission du BIT en novembre 1985. Elles ne reflètent que de façon approximative la réalité du phénomène de l'emploi, aussi devraient-elles être considérées comme provisoires dans l'attente d'investigations plus approfondies.

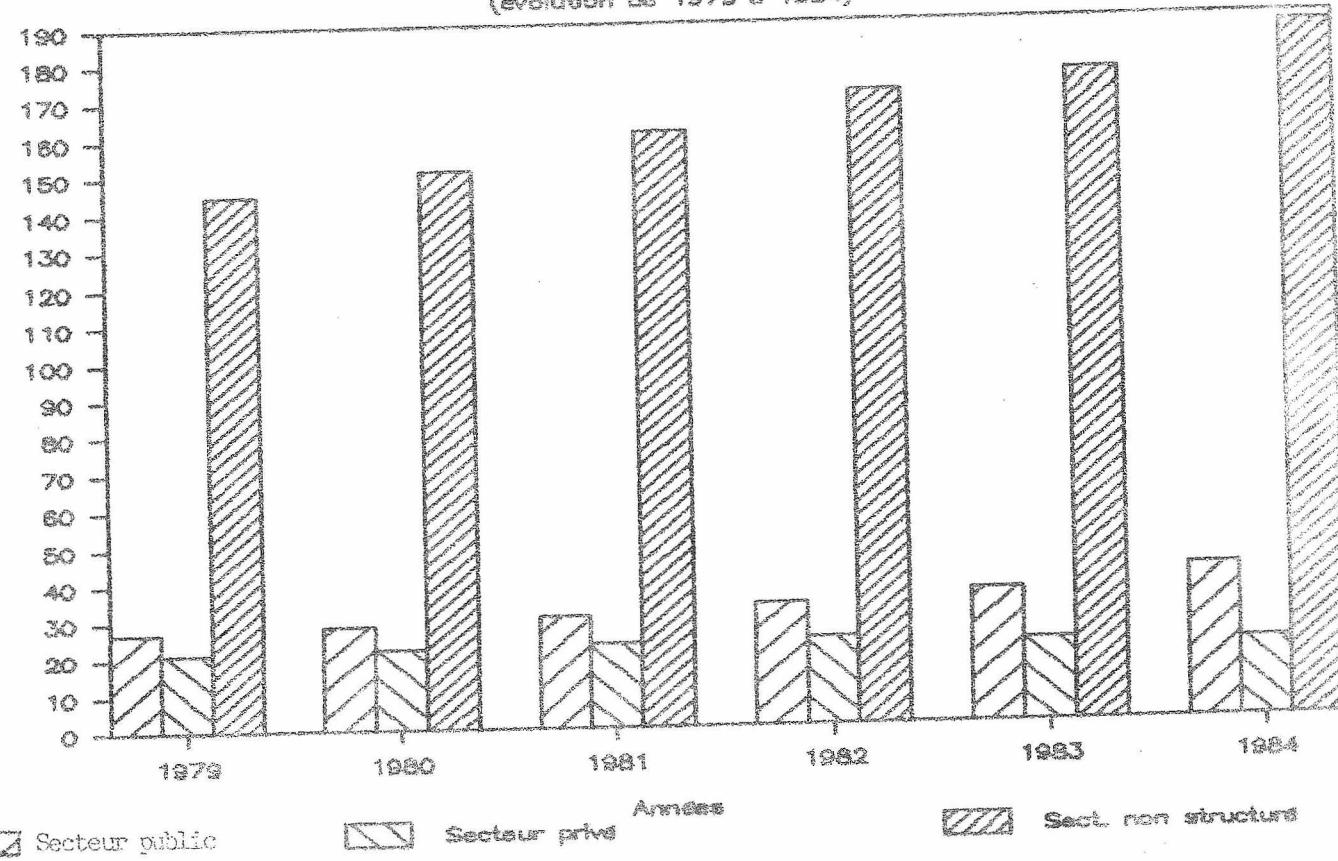
### 8.2. Les revenus

Le tableau ci-après donne l'origine de la valeur ajoutée par grands secteurs, c'est-à-dire l'agriculture, l'administration publique, le secteur moderne (privé et parapublic) et le secteur non structuré.

### EMPLOI MODERNE ET NON STRUCTURE

(évolution de 1979 à 1984)

EMPLOI



	PIB %	REVENUS DES FACTEURS			AMORTISS. ET IMPOTS %	TOTAL %
		TOTAL %	SALARIES	EXCEDENT NET %		
Agriculture et élevage	39	98,5	0,2	98,3	1,5	100
Secteur non structuré	23	87,1	12,2	74,9	12,9	100
Secteur moderne	23	50,1	35,0	15,1	49,9	100
Administration publique	15	99,4	98,5	0,9	0,6	100
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>84,7</b>	<b>23,3</b>	<b>61,4</b>	<b>15,3</b>	<b>10</b>

Source : Comptes nationaux révisés du Burkina Faso, INSD, 1985.

Le tableau est basé sur les données concernant la période 1979/1985 afin d'amortir d'éventuelles fluctuations sectorielles dues à des conditions conjoncturelles comme la sécheresse. Il apparaît que l'agriculture reste le secteur prédominant de l'économie du pays (39 %), et que le secteur moderne et le secteur non structuré sont d'une importance comparable (23 %) tandis que l'importance économique de l'administration publique est relativement faible (15 %).

Deux tiers de la valeur ajoutée de l'agriculture proviennent des cultures vivrières et des spéculations de rente tandis que les produits de l'élevage contribuent pour le reste. Les activités du secteur non structuré sont concentrées essentiellement dans le commerce (42 % de sa valeur ajoutée), l'industrie alimentaire (18 %) et les transports

.../...

(17 %). En ce qui concerne le secteur moderne, par contre, la moitié de sa valeur ajoutée provient des activités industrielles (alimentation, textiles, boissons et bois), le commerce représente 20 % du PIB moderne, et le bâtiment en représente 10 %.

En moyenne, les facteurs de production reçoivent 84,7 % du PIB, la différence représentant les impôts indirects et les amortissements qui sont par ailleurs relativement faibles sauf dans le secteur moderne.

Pour l'ensemble des secteurs, la rémunération des salariés représente 23,3 % du PIB, et elle est la plus élevée dans l'administration publique (99,4 %) tandis que les revenus du secteur agricole et du secteur non structuré consistent principalement en des excédent nets d'exploitation familiale. Les sources de revenus des ménages sont donc multiples et comprennent la rémunération des salariés du secteur moderne (20,4 % du PIB), l'excédent net des exploitations agricoles (41 % du PIB) et des entreprises du secteur non structuré (17,2 % du PIB). Une source additionnelle de revenus des ménages provient du reste du monde, plus particulièrement sous forme de transferts des travailleurs émigrés (11,5 % du PIB). En résumé, les revenus des ménages se chiffrent à 92,9 % du PIB, ce qui se situe au niveau de la consommation finale privée dans l'économie burkinabè.

### 8.3. La politique salariale

La structure salariale du pays est régie par deux conventions collectives de durée indéterminée, l'une pour le secteur privé et parapublic et l'autre pour la fonction publique. Bien que les barèmes des traitements varient selon l'activité, la catégorie et l'échelon de l'ouvrier ou de l'employé, ces barèmes se basent essentiellement sur le salaire minimum interprofessionnel garanti (le SMIG). Il semble donc utile d'approcher la politique salariale par une analyse chiffrée du pouvoir d'achat absolu et relatif du SMIG.

.../...

Le niveau et l'évolution du salaire minimum en termes nominaux et en termes réels depuis 1979 sont donnés dans le tableau suivant. Il apparaît que le SMIG nominal a été régulièrement révisé, mais qu'en termes réels le SMIG a tendance à diminuer. Donc, les révisions du SMIG nominal du 1.1.1979 et du 1.1.1982 ont tout juste permis de compenser l'augmentation du coût de la vie.

### LE SMIG AU BURKINA FASO ENTRE 1979 ET 1985

ANNEE ANNEE	SMIG NOMINAL	SMIG REEL	MOYENNE MOBILE
1979	90,0	44,1	40,9
1980	90,0	39,6	39,9
1981	90,0	35,9	38,9
1982	114,0	41,3	38,4
1983	114,0	38,1	38,0
1984	114,0	36,4	36,4
1985	114,0	34,7	-

Source : Annuaire statistique du Burkina Faso, INSD.

## 9 - LES CONDITIONS SOCIO-EDUCATIVES ET LE CADRE DE VIE.

Le bilan de la situation sur le plan socio-éducatif et du cadre de vie ne peut être différent de celui de la situation économique décrite précédemment. En effet dès les années 1960, le pays souffrait en la matière d'énormes retards hérités de la politique coloniale. Depuis, la succession de régimes politiques ayant initié des programmes de développement peu conséquents n'a fait qu'accentuer une tendance générale à l'aggravation dans l'ensemble des secteurs concernés et plus particulièrement dans ceux de l'éducation, de la santé et de l'habitat.

La politique du laissez-faire qui a dominé les choix sociaux jusqu'à l'avènement du Conseil National de la Révolution, le 4 août 1983, a grevé les efforts qu'il était nécessaire de mener dans le cadre du Programme Populaire de Développement ; elle pèsera encore sur les priorités du premier Plan Quinquennal de Développement Populaire. En tout état de cause, le rattrapage des équilibres dans ce domaine ne peut se concevoir que dans le cadre d'une stratégie de développement à long terme, tant il est vrai qu'il importe d'orienter en priorité le peu de moyens dont dispose le pays vers l'élargissement de la base productive pour donner à l'économie la possibilité d'une prise en charge progressive des besoins sociaux.

### 9.1. Situation dans le secteur de l'éducation.

Le système burkinabè d'éducation distingue trois niveaux de formation : niveaux de base, secondaire et supérieur.

#### 9.1.1. L'enseignement de base.

Il comporte lui-même trois niveaux : le pré-scolaire, le premier degré et le cycle d'enseignement ménager et manuel.

.../...

- le niveau pré-scolaire qui concerne en principe tous les enfants de 3 à 6 ans, mais qui en réalité, et jusqu'en 1985, était le fait de l'initiative privée et se concentrerait de façon marginale dans certains centres urbains.

A titre d'exemple, les effectifs recensés à ce niveau d'éducation sont de l'ordre de 1.529 élèves pour l'ensemble du territoire. Il n'existe, pour l'ensemble du pays, que six sections enfantines publiques regroupant 454 élèves - 373 à Ouagadougou et 81 à Bobo-Dioulasso-. Le secteur privé quant à lui, compte 1.075 élèves : 981 à Ouagadougou, 286 à Bobo-Dioulasso, 42 à Koudougou et 52 à Ouahigouya.

- Le niveau primaire qui concerne la scolarisation des enfants pour six années scolaires minimum, à partir de sept ans.

L'enseignement de base dispensé à ce niveau est encore assez peu répandu ; le taux brut de scolarisation reste un des plus faibles au monde. Pour la rentrée scolaire 1985-86, sur une population scolarisable estimée à 1.471.583 jeunes - tranche d'âge de 7 à 13 ans - seulement 351.807 étaient inscrits, soit un taux brut de scolarisation de 23,9 % (22 % net de scolarisation) avec des variations importantes selon les provinces - 59,2 % dans la province de KADIOGO et 6,3 % seulement dans celle de l'OUDALAN - ; les variations sont encore plus fortes entre les zones urbaines, semi-urbaines et rurales.

Une analyse de l'évolution de la situation, au cours de la période 1979-1985, montre que les effectifs scolarisés - publics et privés - de l'enseignement primaire ont connu une évolution de l'ordre de 11 % en moyenne par an.

L'enseignement public dans ce secteur reste prédominant avec plus de 90 % des effectifs.

.../...

EVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE  
DE 1979 A 1985.

ANNEES	PUBLIC + PRIVE		ENSEIGNEMENT PUBLIC		ENSEIGNEMENT PRIVE	
	EFFECTIFS	TAUX DE CROISSANCE	EFFECTIFS	TAUX DE CROISSANCE	EFFECTIFS	TAUX DE CROISSANCE
1978-79	170.444	7 %	157.049	7 %	13.395	6 %
1979-80	184.498	8 %	170.483	9 %	14.015	5 %
1980-81	201.321	9 %	184.734	8 %	16.687	19 %
1981-82	223.005	11 %	202.824	10 %	20.181	21 %
1982-83	249.647	12 %	229.361	13 %	20.876	3 %
1983-84	276.733	11 %	253.927	11 %	22.805	9 %
1984-85	313.520	13 %	287.545	13 %	25.975	14 %
1985-86	351.807	12,2 %	321.134	11,7 %	30.673	18,1 %
Evolutions annuelles moyennes %		11		11		12

Enfin, la répartition des effectifs par sexe fait apparaître des disparités au détriment des filles. La proportion de filles dans les effectifs totaux représente environ 36 %. Ce taux accuse une légère tendance à la hausse. Cette disparité est encore plus flagrante en zone rurale.

En ce qui concerne les infrastructures d'accueil, celles-ci ont évolué, à un rythme de 9 % en moyenne par an au cours de la période 1979-1985 soit en-deçà du taux de croissance des effectifs (11 %) si bien que les effectifs moyens d'élèves par classe entre 1979 et 1985 ont eu tendance à croître passant de 57 élèves par classe à 64.

.../...

De plus, il convient de souligner la performance accomplie en 1984 avec le début de la mise en œuvre du Programme Populaire de Développement (PPD) qui s'est traduit par l'ouverture de 555 classes nouvelles dans l'enseignement public, soit le plus fort taux d'accroissement annuel (+ 14,2 %) jamais enregistré. En 1985, l'effort est maintenu avec l'ouverture de 549 classes nouvelles. Pour ce qui est du personnel enseignant, en 1980 l'effectif des enseignants du primaire était de 3.226 dont 2.934 dans l'enseignement public. En 1985/86, il est passé à 5.911 (+ 10,4 %), soit une augmentation de 12 % en moyenne par an, ce qui est supérieur au rythme de croissance annuelle du nombre de classes (+ 9 %).

Quant au personnel d'encadrement - inspecteurs et conseillers pédagogiques -, il a presque doublé en six ans, passant de 30 en 1980 à 55 en 1985. Ce personnel s'avère néanmoins insuffisant eu égard au nombre sans cesse croissant d'enseignants sans formation pédagogique : le ratio personnel d'encadrement/enseignés se maintient à 1/108.

En effet, jusqu'à présent, il existait seulement deux centres de formation pédagogique pour les enseignants du premier degré : le Cours Normal de Koudougou pour les garçons et le Cours Normal de Jeunes Filles à Ouagadougou. Ces établissements reçoivent annuellement 130 élèves (100 garçons et 30 filles) recrutés sur concours, après obtention du BEPC, pour une formation de 2 ans.

A noter, enfin, que le financement des dépenses de fonctionnement de l'enseignement primaire public provient de plusieurs sources dont les principales sont :

- L'Etat qui prend en charge la rémunération du personnel enseignant et certains frais de matériel ;

.../...

- les collectivités qui s'occupent de l'acquisition des fournitures scolaires.

L'évolution des dépenses de fonctionnement du 1er degré montre un accroissement annuel moyen en francs courants de 11,2 % de 1981 à 1984 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE DE 1981 A 1984.

En millions de F CFA.

ANNEES	1981	1982	1983	1984	1985
Dépenses de fonctionnement dont :	3.279	3.475	4.177	4.497	-
Salaires	3.244	3.437	4.134	4.461	4.800
Matériel	35	37	43	35	-

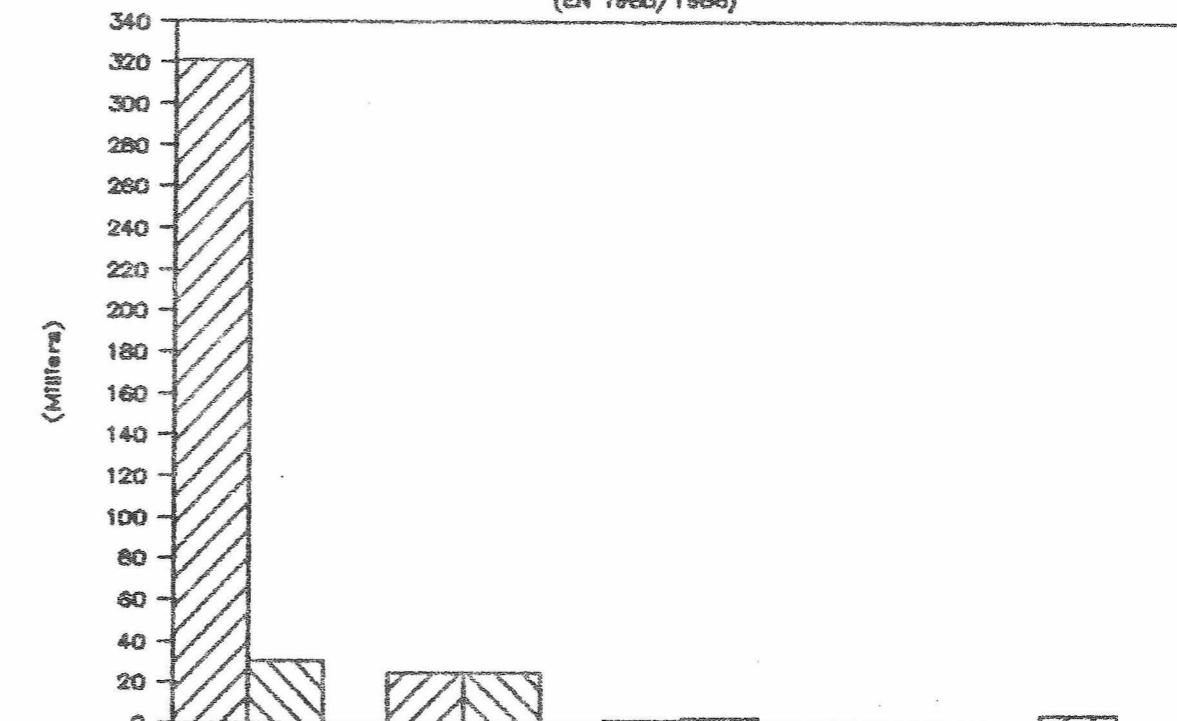
Quant aux dépenses d'investissement, elles sont assurées par les collectivités publiques, par les populations et avec l'aide de certains organismes.

Le coût unitaire annuel d'un élève du primaire public est estimé à environ 32.000 F CFA, dont 16.200 F CFA sont à la charge de l'Etat.

- Aux niveaux pré-scolaire et primaire, s'ajoutent dans le cycle de l'enseignement du premier degré, des sections ménagères et manuelles qui dispensent, dans certaines écoles

.../...

**EFFECTIFS D'ELEVES ET D'ETUDIANTS**  
(EN 1985/1986)



Enseignement public

Enseignement privé

	Public	Privé	Total
1. ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE	321134	30673	351807
2. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL	24971	24632	49603
3. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE	1619	2804	4423
4. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE NORMAL	700	0	700
5. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	3901	0	3901

primaires, une formation d'un an à l'issue des six années du cycle primaire. Ce type de formation reste limité avec, pour l'année scolaire 1985/1986, 6 sections pour l'ensemble du pays dont <sup>4</sup> dans l'enseignement public, avec 193 élèves, et 3 dans l'enseignement privé. Seuls quatre centres urbains bénéficient d'infrastructures de formation de cette nature.

#### 1.2. L'enseignement du second degré.

Il comporte lui aussi trois niveaux :

- \* L'enseignement général à deux cycles totalisant 7 années (le premier cycle de 4 années et le second cycle de 3 années);
- \* L'enseignement technique et professionnel à deux cycles (le cycle court et le cycle long) ;
- \* L'enseignement normal d'une durée de deux ans (jusqu'en 1984/85) forme les enseignants, recrutés au niveau BEPC, pour le premier degré.

#### Enseignement secondaire général.

Ce type d'enseignement est très sélectif au Burkina en raison surtout de l'insuffisance des infrastructures d'accueil dans le public. Environ 2 % seulement des jeunes en âge de scolarisation à ce niveau d'enseignement (14 à 20 ans), sont inscrits dans les collèges et lycées. A la rentrée 1985-86, l'enseignement secondaire général comptait 49.603 élèves dont 24.971 pour le public et 24.632 pour le privé.

	EFFECTIFS TOTALS	% PUBLIC	% PRIVE	% GARCONS	% FILLES
Premier cycle	39.472	48.8	51.2	66.0	34.0
Deuxième cycle	10.131	56.5	43.5	73.5	26.5
1er et 2ème cycle	49.603	50.3	49.7	67.7	32.3

A ces effectifs, il convient d'ajouter ceux des élèves qui suivent les cours du soir, soit environ 3.120 élèves à Ouagadougou en 1982-83.

Les élèves de sexe féminin sont encore moins bien représentés qu'au niveau de l'enseignement primaire (33 % en moyenne).

Si toutes les provinces (excepté celle de l'Oudalan) étaient dotées pour la rentrée scolaire 1984-85 d'établissements du premier cycle, seuls les principaux centres urbains (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Banfora, Tenkodogo, Boromo, Dori, Yako, Léo, Tougan, Ouhigouya, Gaoua, Dédougou, Kaya, Fada N'Gourma et Ziniare disposent également du deuxième cycle. Sur les 49.603 élèves que comptait le secondaire général en 1985-86, les provinces du Houet (24 %) et du Kadiogo (38 %) totalisent à elles seules 30.726 élèves, soit 62 % de l'effectif global.

Toutefois, il faut souligner que, depuis la rentrée scolaire d'octobre 1983 consécutive à l'avènement du CNR, on enregistre une nette augmentation des effectifs dans le secondaire public, et ceci grâce à une politique de construction progressive de Collèges d'Enseignement Général (CEG) et d'extension de certains CEG en lycées provinciaux, comme l'indique le tableau ci-après.

#### ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL PUBLIC

ANNEE SCOLAIRE	CYCLE D'ETUDE	NOMBRE ETABLISSEMENTS	NOMBRE DE CLASSES	EFFECTIFS ELEVES
1983-84	1er cycle	37	221	12.155
	2ème cycle	15	88	3.620
1984-85	1er cycle	48	310	16.639
	2ème cycle	20	116	4.869
1985-86	1er cycle	51	355	19.250
	2ème cycle	24	143	5.721

\* Au niveau du personnel enseignant, on comptait, en 1984-85, 1.213 professeurs pour le public et le privé : plus de la moitié d'entre eux sont au moins titulaires d'une licence; les autres étant surtout des professeurs titulaires d'un Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (DEUG). Les professeurs non burkinabè (environ 14 %) exercent surtout dans les disciplines scientifiques (mathématiques et sciences physiques).

\* Les dépenses de fonctionnement dans l'enseignement public secondaire ont connu une évolution importante en passant de 467 millions en 1973 à 1 milliard 900 millions en 1982, soit un accroissement de 16 % par an, avec un doublement du coût unitaire : 74.500 F. CFA en début de période, 143.000 F. CFA en fin de période.

#### Enseignement secondaire technique

EFFECTIFS D'ELEVES 1985/1986	TOTAL	PUBLIC %	PRIVE %	GARCONS %	FILLES %
Cycle court	3.040	32.7	67.3	43.0	57.0
Cycle long	1.383	45.1	54.9	56.2	33.8
Cycle long et court	4.423	36.6	63.4	48.7	51.3

Là aussi, il faudrait enregistrer les effectifs d'élèves qui suivent les cours du soir, estimés à Ouagadougou à 557 en 1982-83.

L'enseignement technique et professionnel au Burkina est assez peu développé (environ 8 % des effectifs du secondaire), avec une prolifération d'établissements privés préparant surtout à des formations de secrétariat et de comptabilité. L'enseigne-

.../...

ment public compte seulement cinq établissements d'enseignement technique, tous à Ouagadougou ; les 13 autres établissements sont privés (dont 5 seulement subventionnés).

Les effectifs féminins de l'enseignement technique représentent en moyenne 51 %, ce qui est le taux le plus élevé de tous les niveaux d'enseignement. Ceci provient de la prépondérance de la formation aux métiers de secrétariat et de dactylographie.

Au niveau des différents types de formation, on note la prédominance des formations en secrétariat et comptabilité - 60,7 % des effectifs de l'enseignement technique - au détriment des formations industrielles - 34 % seulement - assurées dans les établissements publics pour 1.248 élèves et privés conventionnés pour 257 élèves.

TYPE DE FORMATION 1985-86	CYCLE COURT	CYCLE LONG	TOTAL
Secrétariat-comptabilité	1.558	1.128	2.686
Industriel	1.250	255	1.505
Sociale et familiale	232	-	232
	3.040	1.383	4.423

Au niveau du personnel enseignant, en 1985-1986, 168 professeurs exerçaient dans l'enseignement public dont 115 nationaux. Aucune formation des professeurs de l'enseignement technique n'est assurée au Burkina.

.../...

#### Enseignement secondaire normal

Jusqu'à la rentrée scolaire 1984-1985, il existait seulement deux centres de formation pédagogique pour les enseignants du premier degré : le Cours Normal de Koudougou pour les garçons et le Cours Normal de Jeunes Filles à Ouagadougou.

Ces établissements recevaient annuellement 130 élèves (100 garçons et 30 filles) recrutés sur concours après obtention du BEPC, pour une formation de 2 ans. Au terme de l'année scolaire 1985/86, ces deux cours normaux seront transformés en lycées provinciaux et n'assureront donc plus la formation d'enseignants du premier degré.

A la rentrée scolaire 1985-1986, a été ouverte l'E.N.E.P. (Ecole Nationale d'Enseignement Primaire) de Loumbila qui formera chaque année 350 instituteurs-adjoints.

#### 9.1.3. Enseignement supérieur et Recherche Scientifique

##### Enseignement supérieur

L'Université de Ouagadougou est jeune. Elle est l'aboutissement en avril 1974, des transformations subies par des instituts tels que l'Institut Supérieur de Formation Pédagogique (créé en 1965), et le Centre d'Enseignement Supérieur (C.E.Sup. créé en mai 1969).

A la rentrée universitaire 1984-85, l'Université de Ouagadougou comptait les huit (8) établissements d'enseignement et de recherche suivants :

\* Ecole Supérieure des Sciences de la Santé (E.S.S.SA) : formation de médecins et bientôt de pharmaciens et de dentistes;

- \* Institut de Mathématiques et de Sciences Physiques (I.M.P) : formation d'enseignants en mathématiques, physique et chimie, et d'ingénieurs ;
- \* Institut Supérieur Polytechnique (ISP) : formation d'ingénieurs du Développement Rural, d'Ingénieurs des Techniques du Développement Rural, d'Ingénieurs des Eaux et Forêts ; de biologistes, de géologues et de botanistes ;
- \* Institut Universitaire de Technologie (I.U.T) : formation de Secrétaires de Direction, de Gestionnaires (finance comptabilité) ;
- \* Ecole Supérieure de Droit (E.S.D) : formation de juristes de divers ordres : Droit public, Droit judiciaire, Droit des Affaires ;
- \* Ecole Supérieure des Sciences Economiques (E.S.S.EC) : formation de Socio-économistes du développement et de la planification et de gestionnaires d'entreprise ;
- \* Ecole Supérieure des Lettres et Sciences Humaines (E.L.S.H) ; formation en histoire et archéologie, géographie, linguistique, langues vivantes (Allemand, Anglais), Lettres Modernes, Philosophie, Psychologie et Sociologie.
- \* Institut Africain d'Education Cinématographique (INAFEC) : formation d'animateurs audio-visuels et de réalisateurs cinématographiques.

Avec la restructuration de certains Instituts et écoles et la création d'un nouvel Institut, l'Université de Ouagadougou comptera 12 établissements.

.../...

Il ressort un déséquilibre des effectifs en faveur des disciplines littéraires (36,20 %), économiques et juridiques (30 %) et au détriment des filières scientifiques et techniques (25,1 %). La faiblesse des effectifs de l'E.S.S.SA s'explique par sa date récente de création (1981), cependant, il faut noter que les effectifs de cette école ont presque quadruplé par rapport à ses effectifs initiaux (279 en 1985/86 contre 71 en 1981/82).

Au niveau des effectifs enseignants à l'Université de Ouagadougou, l'évolution a été quantitativement et qualitativement notable au cours de ces dix dernières années. En effet, si à sa création en 1974, l'Université de Ouagadougou ne comptait que 4 enseignants burkinabè contre 31 étrangers, en 1985 elle comptait 153 enseignants burkinabè contre 72 étrangers soit un total de 225 enseignants se répartissant comme suit:

REPARTITION DU PERSONNEL ENSEIGNANT PAR NATIONALITE  
ET PAR ETABLISSEMENT A L'UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU  
(ANNEE UNIVERSITAIRE 1985/1986)

NATIONALITE ETABLISSEMENTS	BURKINABE	FRANCAIS	AUTRES ETRANGERS	TOTAL
IN.S.HU.S.	20	8	-	28
INSU.L.LA.	26	13	-	39
E.S.S.EC.	8	5	5	18
E.S.D.	5	-	6	11
I.M.P.	22	9	-	31
I.S.N. - CB.BG	11	3	-	14
I.S.N. - I.T.D.R. - I.D.R.	21	17	-	38
I.U.T.	6	-	9	15
IN.AF.E.C.	1	5	-	6
E.S.S.SA.	19	-	-	19
 TOTAL	139	60	20	219

L'évolution des effectifs étudiants burkinabè inscrits à l'Université de Ouagadougou marque une dynamique d'accroissement au cours de la décennie écoulée comme l'indique le tableau ci-après.

EVOLUTION DES EFFECTIFS ETUDIANTS BURKINABE AU COURS DE  
LA PERIODE 1979-1986

ANNEE UNIVERSITAIRE	GARCONS	FILLES	TOTAL	EVOLUTION
1978/79	965	234	1.999	+ 5,3 %
1979/80	917	254	1.171	- 2,3 %
1980/81	1.227	332	1.559	+ 33,1 %
1981/82	1.914	518	2.432	+ 56,0 %
1982/83	2.240	647	2.887	+ 18,7 %
1983/84	2.492	722	3.214	+ 11,3 %
1984/85	2.802	867	3.669	+ 14,2 %
1985/86	2.969	932	3.901	+ 6,3 %

Sur la période 1979-1985, les effectifs ont enregistré un taux de progression de près de 20 % en moyenne. Cependant, il est à noter que le bond le plus important a été réalisé entre la période 1980/81 et 1981/82 au cours de laquelle les effectifs ont connu une croissance de 56 %. Cette situation s'explique essentiellement par le fait que l'Université de Ouagadougou a dû accueillir non seulement un grand nombre de nouveaux bacheliers mais également les étudiants burkinabè poursuivant auparavant leurs études dans les Universités de certains pays voisins.

Les effectifs féminins sont relativement faibles. En effet, bien qu'ils aient enregistré un taux de croissance bien supérieur à celui des effectifs totaux (30 % environ contre 20 %), leur

part n'a guère excédé le quart (23,9 % en 1985/86) de ces effectifs.

Cette faiblesse apparaît nettement au niveau de la répartition des effectifs dans certains établissements notamment à l'ISN, ITDR, IDR et à l'IMP où les effectifs féminins représentent respectivement 8,9 % et 3,1 %. Cependant, au niveau des établissements tels que l'IUT, l'INSU-LA et l'ESD, ils sont plus importants : 48,9 %, 33,5 % et 32,3 % respectivement.

Au cours des cinq dernières années, l'Université de Ouagadougou a accueilli un nombre croissant d'étudiants étrangers : 176 en 1984/85 contre 85 en 1980/81, soit une progression d'environ 18 % par an en moyenne et 199 (165 garçons + 34 filles) en 1985/86.

Il est à noter aussi qu'en raison du développement relativement récent de l'enseignement supérieur à Ouagadougou, un bon nombre d'étudiants burkinabè sont encore inscrits à l'étranger. La situation était la suivante à la rentrée universitaire 1985/86 :

**REPARTITION DES ETUDIANTS BURKINABE INSCRITS A OUAGADOUGOU  
ET A L'ETRANGER PAR ANNEES D'ETUDES**

ANNEES D'ETUDES LIEU D'ETUDES	1 <sup>er</sup> ANNEE	2 <sup>er</sup> ANNEE	3 <sup>er</sup> ANNEE	4 <sup>er</sup> ANNEE	DESS 5 <sup>er</sup> A	DEA 5 <sup>er</sup> A	THESE		TOTAL
							6 <sup>er</sup> A	7 <sup>er</sup> A	
Ouagadougou	1.484	1.041	663	605	86	-	3	19	3.901
Etranger (1)	302 *	177	184	204	104	103	77	22	1.173
<b>TOTAL</b>	<b>1.786</b>	<b>1.218</b>	<b>847</b>	<b>809</b>	<b>190</b>	<b>103</b>	<b>80</b>	<b>41</b>	<b>5.074</b>

(1) Les statistiques n'incluent que les étudiants burkinabè boursiers à l'étranger.

(\*) dont 69 en classes préparatoires aux grandes écoles.

.../...

Il ressort qu'en 1985/86, 1.173 étudiants burkinabè boursiers (dont 188 de sexe féminin, c'est-à-dire moins de 16 %) étudiaient à l'étranger représentant plus de 23 % des étudiants burkinabè.

A la rentrée 1985/86, la répartition des étudiants burkinabè inscrits à l'Université de Ouagadougou se présentait comme suit par sexe et par établissement :

**REPARTITION DES EFFECTIFS ETUDIANTS BURKINABE PAR SEXE**

**A L'UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU**

**(ANNEE UNIVERSITAIRE 1985/1986)**

ETABLISSEMENTS	GARCONS	FILLES	TOTAL	% DES FILLES
IN.S.HU.S.	513	173	686	25,2
INSU.L.LA	481	242	723	33,5
E.S.S. EC	363	67	430	15,6
E.S.D.	371	177	548	32,3
I.M.P.	251	8	259	3,1
I.S.N. - CB.BG	171	48	219	21,9
I.S.N. - I.T.D.R. - I.D.R.	460	45	505	8,9
I.U.T.	95	91	186	48,9
IN.AF.E.C.	42	24	66	36,4
E.S.S.SA	222	57	279	20,4
<b>UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU</b>	<b>2.969</b>	<b>932</b>	<b>3.901</b>	<b>23,9</b>

**REPARTITION DES EFFECTIFS ETUDIANTS BURKINABE PAR ETABLISSEMENT  
A L'UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU (ANNEE UNIVERSITAIRE 1985/1986)**

ETABLISSEMENTS	ETUDIANTS	%
IN.S.HU.S.	686	17,6
INSU.L.LA.	723	18,6
E.S.S. EC	430	11,0
E.S.D.	548	14,1
I.M.P.	259	6,6
I.S.N. - CB.BG	219	5,6
I.S.N. - I.T.D.R. - I.D.R.	505	12,9
I.U.T.	186	4,8
IN.AF.E.C.	66	1,7
E.S.S.SA	279	7,1
<b>UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU</b>	<b>3.901</b>	<b>100,0</b>

.../...

En 1985, l'Université de Ouagadougou avait une capacité d'accueil d'environ 4.800 places dont 4.531 places pour les cours, 850 pour les travaux pratiques et travaux dirigés et 245 places pour les laboratoires. Ce qui donne globalement un ratio de 0,89 étudiant/place de cours, 5 étudiants/place de T.P. et 17 étudiants/place de laboratoire.

Pour ce qui est de la situation financière, pendant longtemps l'Université a été financée pour son fonctionnement par la France. Depuis 2 ans, la partie française a réduit sinon supprimé entièrement ses concours financiers à l'Université. Présentement, l'institution doit principalement fonctionner à partir de deux sources de financement : le Budget de l'Etat et l'autofinancement. Pour l'année 1984-85, ces deux sources de recettes se présentaient ainsi : 88,7 % pour le Budget National et 11,3% pour l'autofinancement, soit une enveloppe financière globale de 311 millions de F. CFA.

Enfin, il faut noter que les bourses d'études, allouées par l'Etat aux étudiants burkinabè de l'Université de Ouagadougou et de l'étranger représentent l'essentiel, environ 83 %, des dépenses ordinaires de l'enseignement supérieur et près du quart de celles de l'ensemble du secteur de l'enseignement.

#### Recherche scientifique

La recherche scientifique au Burkina, s'effectue en principe sous le contrôle de la Direction Générale de la Recherche Scientifique (DGRST).

Cinq Instituts de Recherche ont été créés à cet effet :

\* Institut Burkinabè de la Recherche Agronomique et Zootechnique (IBRAZ) ;

.../...

- \* Institut de Recherche en Biologie et Ecologie Tropicale (IRBET) ;
- \* Institut Burkinabè de l'Energie (IBE) ;
- \* Institut de Recherche en Sciences Sociales et Humaines (IRSSH) ;
- \* Institut de Recherche sur les Substances Naturelles (IRSN).

La DGRST compte en outre une Direction de la Documentation et de la Publication (DDP).

D'autre part, il existe sur le sol national, outre l'Université de Ouagadougou, d'autres points où s'effectue la recherche scientifique et ce, plus ou moins en liaison avec la DGRST. Ce sont des structures qui, bien que rattachées au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, dépassent largement le cadre strictement national. Il s'agit de l'Institut International de Recherche Agronomique et Tropicale (IRAT), l'Institut de Recherche sur les Céréales dans les zones tropicales semi-arides (ICRISAT), etc...

De par le passé, le manque de volonté politique, de précision des objectifs de la politique agricole, énergétique, sanitaire, industrielle, etc., n'a pas favorisé une harmonisation et une planification des interventions de l'Etat, de la coopération bilatérale et multilatérale.

Plus que le contenu scientifique et les acquis de cette recherche, c'est plutôt leur adéquation avec les contraintes de développement dans le cadre d'un développement participatif qui est en cause.

En fait, de nombreux secteurs de la recherche scientifique avaient été sous-traités à la coopération scientifique inter-

.../...

nationale par le biais d'accords ne favorisant en rien l'émergence d'une recherche nationale.

En ce qui concerne les ressources humaines, la situation actuelle du point de vue numérique se caractérise par :

- 73 chercheurs nationaux ;
- 33 chercheurs expatriés (coopération bilatérale) ;
- 51 techniciens nationaux ;
- 10 administratifs nationaux ;
- 541 ouvriers et employés nationaux.

Du point de vue qualitatif, c'est finalement l'élaboration et la mise en oeuvre du programme national, qui devront fournir les éléments des besoins et des filières de formation complémentaires des chercheurs.

Il y a moins d'un technicien pour un chercheur et 10 administratifs au total, ce qui rend aléatoire la gestion et l'exécution d'un programme national.

Le recrutement du personnel ouvrier et employé a été hétérogène et en l'absence d'une formation appropriée en cours d'emploi, sa participation active à une restructuration de la recherche est une contrainte majeure à souligner.

La participation de la coopération scientifique bilatérale au titre des chercheurs est importante (45 % des chercheurs), mais surtout dans la recherche agronomique.

Pour ce qui est des ressources matérielles et financières, l'analyse de ce poste reste assez difficile. Les moyens nationaux consacrés à la recherche contraignent les différents instituts à se tourner vers les sources extérieures de financement.

.../...

Les aides sont soit bilatérales, soit multilatérales.

ouvent, une partie de ces financements est gérée par les organismes donateurs.

Une manière générale, la participation financière de l'Etat souvent servi à couvrir les charges salariales du personnel national et les dépenses de consommation intermédiaire.

es infrastructures et autres biens durables sont acquis sur les financements extérieurs.

Actuellement, la participation globale de l'Etat est, en moyenne, à l'ordre de 30 % des ressources matérielles et financières des activités de recherche. Quant à la contrepartie extérieure, la plus grande partie est absorbée par les charges salariales et autres avantages des chercheurs expatriés.

l'examen des résultats de la recherche conduite au Burkina contre que les acquis relativement abondants sont plus ou moins adaptés, notamment en milieu rural. Ainsi, l'impact des innovations techniques est souvent faible, pour deux raisons essentielles :

Leur inadéquation avec les situations objectives de développement de la formation sociale burkinabé ;

Le manque de structures et de mécanismes de concertation entre recherche et vulgarisation d'une part, et autres chercheurs et utilisateurs des innovations techniques d'autre part.

.../...

#### 9.2. La situation dans le secteur de la santé

La situation sanitaire au Burkina Faso reste préoccupante. Le pays marque un retard certain par rapport aux recommandations de la Communauté Internationale en la matière. Cette situation découle d'un certain nombre de facteurs qui limitent l'efficience des services de santé existants, lesquels se révèlent au demeurant bien insuffisants au regard de la couverture minimale des besoins.

Parmi les facteurs défavorables, l'on peut citer entre autres:

- \* La limitation de l'impact de l'éducation pour la santé due au faible taux d'alphabétisation, à la couverture insuffisante en médias du territoire national, à la résistance au changement dans le domaine de l'hygiène ;
- \* L'insuffisance de la collaboration intersectorielle ;
- \* L'inaccessibilité de certaines formations sanitaires pendant la saison des pluies ;
- \* L'insuffisance de la production céréalière et d'eau potable ;
- \* L'absence de pharmacopée nationale et la totale dépendance du pays par rapport aux approvisionnements extérieurs en médicaments, à des coûts prohibitifs par rapport au niveau moyen des revenus dans le pays ;
- \* L'insuffisance de coordination des interventions extérieures qui contribue à accentuer les disparités régionales ;
- \* La formation inadéquate du personnel par rapport au principe de Soins de Santé Primaires ;

.../...

\* Le manque d'organisation conséquente des services de santé par rapport au souci d'intégration des activités sanitaires qui entraîne un sous-emploi du personnel de santé.

La situation sanitaire est caractérisée par une morbidité et une mortalité générales très élevées, dues essentiellement aux maladies transmissibles. Celles-ci sont responsables de plus de 60 % de la mortalité. Pourtant, la plupart d'entre elles pourraient être contrôlées par une bonne couverture vaccinale.

La mortalité générale est estimée à 22 o/oo et la mortalité infantile à 167 o/oo constituant l'un des taux les plus élevés au monde.

L'espérance de vie à la naissance est encore basse ; elle se situe autour de 42 ans pour l'ensemble du pays.

Le taux élevé de mortalité infantile est imputable aux facteurs suivants :

- \* L'insuffisance de la couverture des services obstétricaux et des services de santé maternelle et infantile (mortalité maternelle : 6,5 o/oo) ;
- \* A la malnutrition protéino-calorique (particulièrement pendant la période de sevrage) ;
- \* Aux maladies infectieuses (infections broncho-pulmonaires, rougeole, méningite, ...) ;
- \* Aux maladies parasitaires (paludisme, bilharziose, ...) ;
- \* Aux maladies gastro-entériques (diarrhées et autres, etc...).

.../...

Il ressort du tableau ci-après portant liste des dix principales affections recensées en 1984, que plus du tiers des populations affectées par ces infections le sont par le paludisme. Si on lui ajoute les maladies respiratoires, c'est plus de la moitié de ces populations qui est concernée.

LES DIX PRINCIPALES AFFECTIONS EN 1984

A F F E C T I O N S	CAS	INCIDENCE o/oo	% DU TOTAL
1. Paludisme sous toutes formes	412.283	59,6	35,6
2. Affections aigües des voies respiratoires et autres maladies des voies respiratoires	198.295	28,7	17,2
3. Entérites et autres maladies diarrhéiques	191.832	28,2	16,8
4. Maladies des yeux et des paupières	95.583	13,8	8,3
5. Maladies de la peau et du tissu s/cutané	70.663	10,2	6,1
6. Maladies de l'appareil digestif	60.344	8,7	5,2
7. Amibiase intestinale	33.323	4,8	2,9
8. Maladies de la cavité buccale	31.623	4,6	2,7
9. Rougeole	30.094	4,4	2,6
10. Maladies de l'oreille et de l'apophyse mastoïde	30.001	4,3	2,6
	1.157.041		100 %

Parmi les épidémies qui affectent la population sur 3.061 décès recensés, la rougeole est responsable de près de 40 % des cas. Viennent ensuite les M.C.S. avec près du tiers des cas, puis le paludisme avec plus de 12 % des cas.

.../...

LES DIX PRINCIPALES CAUSES DE LETALITE EN 1984

MALADIES	CAS	DECES	% DU TOTAL DES DECES	LETALITE %
1. Fièvre jaune	18	17	0,6	94,4
2. Rage	35	21	0,7	60,0
3. Tétanos	611	175	5,7	28,6
4. Tétanos du nouveau-né	47	13	0,4	27,7
5. Charbon	381	30	1	7,9
6. M.C.S.	15.811	1.001	32,7	6,3
7. Hépatite virale	902	50	1,7	5,5
8. Rougeole	30.014	1.211	39,6	4,0
9. Paludisme	412.283	381	12,4	0,09
10. Maladies diarrhéiques	191.832	162	5,3	0,08

Le tableau ci-après donnant les principales caractéristiques du pays en matière d'encadrement médical et d'infrastructures sanitaires indique le retard remarquable accusé par le pays en la matière et laisse supposer les moyens considérables que le pays doit affecter progressivement au cours de ses prochains plans de développement à ce secteur vital pour le développement social et le bien-être de la population.

.../...

RATIOS PERSONNEL / POPULATION  
(POPULATION 1984 = 7.641.910 HBTS)

PERSONNEL	PUBLIC		PUBLIC + PRIVE	
	NOMBRE	RATIOS	NOMBRE	RATIOS
Médecins	180	42.455		
Dentistes	18	424.551		
Pharmaciens	74	103.269	93	82.272
Assistants de santé	174	43.919	177	43.175
Infirmiers d'Etat	631	12.111		
Infirmiers Brev. Spécia.	164	46.597	167	45.760
Infirmiers Brevetés	866	8.824	867	8.814
Sages-Femmes	235	32.519		
Techniciens de laboratoire	8	955.239		
A.I.S.	193	39.595		
<b>INFRASTRUCTURE</b>				
Hôpitaux nationaux	2	3.820.955		
Hôpitaux régionaux	5	1.528.382		
C.M.	59	129.524	60	127.365
CSPS + D.M.	281	27.195	308	24.811
Dispensaires seuls	126	60.650		
Maternités seules	29	263.514		
PSP	1.184	6.454		
Cabinet de soins		27	283.034	

Lits d'hospitalisation = 1 lit pour 1.359 habitants

En tout état de cause, la situation sanitaire aurait pu connaître une situation bien meilleure si, dans le passé, des mesures avaient été prises dans certains secteurs générant des effets sur le plan

.../...

de la santé. Il en est ainsi :

- De l'insalubrité de l'environnement, responsable de nombreuses maladies transmissibles. Le taux de couverture en latrines est de 38 % en zone urbaine et 5 % à peine en zone rurale ;
- Des conditions quantitatives et qualitatives d'alimentation en eau potable. En effet, le taux moyen de couverture dans les centres urbains et semi-urbains est de 55 %. Dans les zones rurales, le taux de couverture par rapport à l'objectif de 10 l/j par habitant en 1985, quoiqu'atteint, reste nettement en-deçà des besoins.
- Enfin, de la couverture sanitaire insuffisante, tant quantitativement que qualitativement, surtout en milieu rural. Environ 56 % seulement de la population résidant dans un rayon inférieur à 5 km d'une formation sanitaire.

**9.3. La situation sociale**

- Le système socio-économique, les structures sociales et les mentalités actuelles créent des blocages qui empêchent la participation de tous les groupes sociaux au progrès. Le caractère extraverti de l'économie a réussi à disloquer les structures sociales, à créer la misère pour un grand nombre et à jeter sur les voies de la marginalité une fraction de plus en plus importante de la population : ainsi des milliers de jeunes adolescents, des milliers de femmes, des handicapés et des groupes démunis, chassés de leur village et de leur famille par la misère sont condamnés à exercer des activités marginales pour assurer leur survie : prostitution, activités précaires, mendicité, vols, etc...

.../...

- Les comportements féodaux et petit bourgeois au sein des familles sont entretenus par le système social patriarcal qui privilégie l'homme en inféodant la femme dans toutes les circonstances de la vie.

Ce système social est entretenu par des conceptions obscurantistes renforcées par certaines coutumes et croyances ; il engendre des pratiques rétrogrades, telles que la dot, l'excision, le mariage forcé, les enfants en grand nombre, etc...

- La petite enfance est l'étape la plus fragile de la vie non seulement sur le plan physique, mais surtout sur le plan social. Les transformations sociales et les épreuves quotidiennes que subissent les masses rurales ont brisé depuis longtemps la sécurité affective, culturelle et sociale que représentaient les systèmes éducatifs traditionnels. Dans les villages comme dans les quartiers populaires urbains les enfants sont en fait abandonnés à eux-mêmes et développent leurs énergies et leur personnalité au hasard des aventures : ils courrent de nombreux risques et souffrent d'insuffisances innombrables.

Les adultes démissionnent devant leurs responsabilités parce qu'eux mêmes sont pris par une lutte quotidienne pour assurer leur propre survie.

#### 9.4. La situation dans le secteur de l'habitat

Tout comme les secteurs de l'éducation et de la santé, celui de l'habitat a été caractérisé, dans le passé, par une politique de laissez-faire, laquelle a abouti à une situation des plus dégradées.

\* Insuffisance dans la définition d'une politique sociale de l'habitat et dans la mise en place de structures et de moyens permettant de résoudre les problèmes y afférents ;

\* Insuffisante coordination des actions des différentes structures existantes.

Cela n'a pas manqué de se traduire par :

- \* Un désordre urbain, avec la prolifération de quartiers spontanés, l'absence de schémas d'ensemble de développement des centres urbains et la généralisation de la construction précaire ;
- \* Une spéculation foncière et immobilière effrénée avec une hausse désordonnée des loyers, une insuffisance de terrains lotis et le coût excessif des matériaux de construction ;
- \* Une réglementation inadaptée dans le domaine foncier et immobilier ;
- \* Une conception élitiste de l'architecture et de la construction de logements avec la réalisation de logements de standing au détriment de logements sociaux ;
- \* L'absence d'une recherche de solution adaptée aux réalités et aux conditions de vie des larges masses populaires ;
- \* Et plus généralement l'absence de mesures incitatives en faveur de la construction.

Il en a découlé que l'ensemble du secteur de l'habitat a été marqué pendant cette période par une faible évolution tant du point de vue quantitatif que qualitatif. En effet, seules les opérations suivantes ont été réalisées sur l'ensemble du territoire durant la décennie 1974-1984 :

- \* Schéma d'aménagement et d'urbanisme : quatre schémas ont été élaborés pour les villes de Ouagadougou, Fada, Léo, Gaoua ;
- \* Lotissement : cette période a été marquée par le lotissement d'environ 4.500 ha ayant donné 60.000 parcelles dont 24 % à

.../...

Ouagadougou, 11 % à Bobo-Dioulasso et 65 % dans les autres localités du pays ;

\* Logements : sur toute la période, seuls quelques 245 logements ont été construits par le secteur public et parapublic de promotion, de réalisation et de gestion immobilière :

- 39 par la Société Immobilière de la Volta (S.I.V.) ;
- 53 par la Société de Promotion et de Gestion Immobilière (SOPROGIM) ;
- 153 par la Société de Construction et de Gestion Immobilière du Burkina (SOCOGIB), uniquement pour l'année 1984.

Du reste, l'essentiel des constructions a été réalisé en milieu urbain, notamment à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso.

Il va sans dire que ces rares et modestes réalisations ont été sans commune mesure avec les énormes besoins des masses populaires.

Le secteur privé de réalisation immobilière s'est cantonné dans les zones urbaines réalisant des programmes modestes de constructions destinées, le plus souvent, à la location aux étrangers et constituant des sources de revenus relativement élevées du fait de la politique de liberté de fixation des loyers.

Aucun effort d'encadrement n'a été déployé pour normaliser et moraliser la construction immobilière de façon à intensifier la production, à l'orienter vers l'utilisation préférentielle des matériaux locaux et plus généralement à la subordonner à la satisfaction prioritaire des besoins en habitat de la population burkinabè.

Dans ce secteur, des efforts remarquables ont été déployés depuis l'avènement du Conseil National de la Révolution et plus spécialement

.../...

dans le cadre de l'exécution du Programme Populaire de Développement 1984-1985.

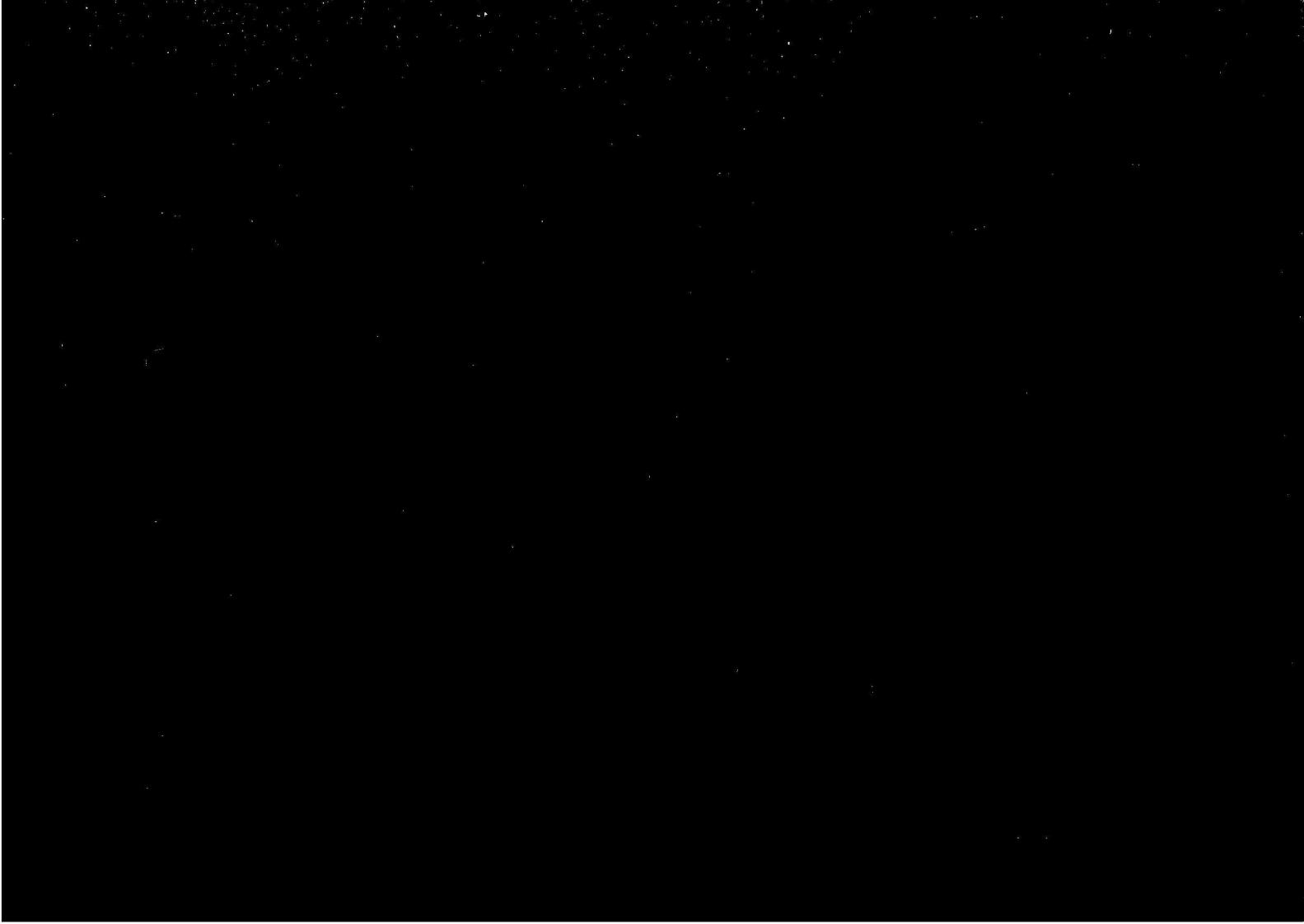
En l'espace de quelques mois le pays a connu la mise en oeuvre d'une politique plus conséquente et a vu des réalisations autrement plus importantes que celles effectuées durant la décennie qui a précédé :

- \* Application d'une politique de loyer adaptée ;
- \* Adoption de textes portant réorganisation foncière et agraire au Burkina Faso ;
- \* Lotissement à grande échelle ;
- \* Développement de la construction de maisons d'habitation modernes accessibles aux travailleurs.

A la veille du lancement du Plan Quinquennal 1986-1990, l'année 1985 qui rentre dans le cadre du PPD est caractérisée par l'existence de nombreux chantiers de lotissement et de construction:

- \* Programme de lotissement d'environ 62.000 parcelles exécuté à 86 % et ayant dégagé près de 53.370 parcelles d'habitation ;
- \* Construction de 500 logements dans le cadre des Cités du 4 août ;
- \* Construction de 238 logements et des équipements d'accompagnement indispensables à la création d'un cadre de vie propice à l'épanouissement de l'homme, dans le cadre des Cités An II (188 à Ouaga et 50 à Bobo) ;
- \* Construction programmée de 750 logements et des deux Cités HLM dans le cadre des Cités SOCOGIB.

Malheureusement, ces réalisations du Programme Populaire de Développement, bien que rompant définitivement avec les pratiques du passé, demeurent encore bien en-deçà des besoins estimés de la population en matière d'habitat et il ne suffira pas d'un ou de deux plans quinquennaux de développement pour dégager des solutions suffisantes à ce problème d'envergure. Les solutions sont à inscrire dans le cadre des perspectives à long terme.



TROISIEME PARTIE  
LES GRANDES ORIENTATIONS DU CNR  
ET  
LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT A LONG TERME

L'ensemble des actions qui seront menées au cours du premier Plan Quinquennal s'inscrivent nécessairement dans une perspective de développement à long terme, seule capable d'une part, de définir les étapes successives pour la consolidation de la Révolution Démocratique et Populaire en cours, et d'autre part, de donner une vision claire des contours de la nouvelle société burkinabè en voie de construction.

En effet, les diverses mesures qui seront prises pour la réalisation des objectifs économiques et sociaux, de la présente période quinquennale ne manifesteront leurs pleins effets que dans le long terme.

Aussi convient-il, dès à présent, de jeter de manière irréversible, les bases de l'édification de l'économie et de la société pour faire du développement un processus cumulatif, cohérent et intégré.

Et c'est pour répondre à de tels impératifs que le Conseil National de la Révolution, dès son accession au Pouvoir, a défini les grandes orientations qui constituent les fondements de la stratégie de développement à long terme.

#### 1. LES GRANDES ORIENTATIONS DU C.N.R.

Depuis l'avènement de la Révolution Démocratique et Populaire (RDP), le 4 août 1983, le Conseil National de la Révolution (CNR) poursuit, comme option fondamentale, l'édification d'une économie nationale indépendante, autosuffisante et planifiée au service d'une société démocratique et populaire.

La société nouvelle burkinabè, qui sera la consécration de l'effort conjugué de l'ensemble des masses laborieuses, naîtra d'un processus irréversible, continu et permanent de mobilisation des populations afin qu'elles comptent d'abord sur leurs propres forces pour mieux prendre en charge leur propre destin.

Il s'agira ainsi de poursuivre avec persévérance l'approche du développement participatif amorcée dans le cadre du Programme Populaire de Développement (PPD) et qui s'est révélée fructueuse.

Cette orientation va se traduire au cours de Plan Quinquennal de Développement Populaire 1986-1990 par l'accent participatif qui sera mis sur les lignes directrices de l'activité créatrice des masses et qui sont:

- \* La réforme agraire et foncière ;
- \* La réforme de l'Administration ;
- \* La réforme scolaire ;
- \* La réforme des structures de production et de distribution.

##### 1.1. De la réforme agraire et foncière

Le but visé par la réforme agraire et foncière est de détruire les entraves socio-économiques qui bloquent la production, de créer un cadre de production plus approprié et les conditions d'une véritable promotion sociale pour les masses déshéritées.

.../...

Les objectifs visés par la réforme agraire et foncière devront être atteints grâce à :

- \* l'élaboration et la mise en oeuvre d'un Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) ;
- \* la spécialisation régionale susceptible de mieux diriger les forces du pays et gérer les complémentarités spatiales du territoire ;
- \* l'organisation du monde rural, sous forme de groupements villageois, de coopératives, de fermes pilotes ou de toute autre forme susceptible de participer à l'intensification culturelle et à l'accroissement de la production ;
- \* la conscientisation et la formation politique des masses en vue d'une prise en charge encore plus grande de leur devenir.

##### 1.2. De la réforme de l'Administration

L'Administration burkinabè, Administration lourde, bureaucratique et éloignée des intérêts des masses, devra par cette réforme, devenir une Administration du Développement au service des larges masses populaires.

C'est pourquoi les principales orientations de la nouvelle Administration seront axées sur :

- \* L'allègement des procédures administratives ;
- \* La décentralisation et la déconcentration de l'Administration territoriale ;
- \* La rationalisation des structures administratives ;
- \* La conscientisation et la formation politique des masses en vue de leur participation accrue à la gestion de la chose publique.

.../...

### 1.3. De la réforme de l'Education

Le système éducatif en général et l'école en particulier seront orientés vers la satisfaction des besoins fondamentaux des masses. Dans cette optique, les sources d'inspiration de l'éducation seront fondées sur les réalités nationales enrichies d'expériences de l'environnement international. Le nouveau système éducatif réalisera la symbiose du travail intellectuel et du travail manuel réhabilité.

Il s'agira en outre, de contribuer à l'éradication de l'analphabétisme en tant que base de l'obscurantisme, lui-même facteur limitant du développement et de la promotion collective.

### 1.4. De la réforme des structures de production et de distribution

L'agriculture a été retenue comme moteur du développement. Ce choix vise la satisfaction des besoins fondamentaux des masses populaires à partir des possibilités que recèle le Burkina Faso.

Toutefois, la réforme des structures de production et de distribution, au-delà de la modernisation de l'appareil productif, devra aboutir à l'émergence d'une structure de production intégrée touchant les principaux secteurs de l'économie nationale. Ainsi, les actions suivantes seront entreprises :

- \* Promotion d'unités industrielles dans le domaine agro-alimentaire;
- \* Transformation des structures du marché national de manière à privilégier la consommation des produits alimentaires et agro-industriels nationaux, toutes choses qui devront assurer aux producteurs l'écoulement de la production et leur garantir des revenus ;

.../...

- \* Une meilleure maîtrise des circuits de distribution par les interventions complémentaires des Pouvoirs Publics, des opérateurs privés et des masses populaires en vue d'une meilleure maîtrise des circuits de distribution.

## 2. LA STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT A LONG TERME

Les diverses actions qui seront entreprises au cours des plans de développement populaires successifs, convergeront vers une même finalité: la construction d'une société dont le niveau de vie et de bien-être s'améliorera progressivement lui conférant ainsi une meilleure position sur l'échiquier international.

Pour faire sortir le pays de sa situation actuelle d'extrême dénuement, des politiques audacieuses et originales devront être menées tant au plan international que régional et national.

### 2.1. Au niveau international

La situation actuelle du pays, classé parmi les pays les moins avancés (PMA), lui permet d'attendre de la communauté internationale, la coopération et la solidarité stipulées pour cette catégorie de pays.

Des efforts seront entrepris pour accroître les flux d'aide publique au développement et en orienter l'utilisation pour augmenter leur efficacité.

Le but visé est, qu'à terme, ces efforts puissent contribuer à l'amorce d'un processus de développement auto-entretenu.

Tout d'abord, les résultats probants obtenus dans le cadre des interventions des organisations non gouvernementales devront être approfondis entre autres en mobilisant encore plus ce genre d'assistance. Ces sources de financement sont particulièrement adaptées

..../....

au processus participatif qui sous-tend le modèle de développement mis en avant par la stratégie à long terme.

Par ailleurs, les réflexions menées au niveau des instances internationales et traduites en recommandations pertinentes, constitueront des éclairages utiles, d'une part pour la formulation des objectifs de développement et d'autre part pour la définition des moyens d'intensification des interventions des agences du système des Nations Unies dans le processus de développement.

Enfin, pour ce qui est de la coopération bilatérale, des efforts seront entrepris pour que des formes et modalités d'intervention à ce niveau, soient redéfinies dans le sens d'une amélioration de leur contribution au processus de développement.

La concertation, la coordination et la programmation des actions, dans un cadre planifié, constitueront les instruments privilégiés pour accroître l'efficience de la coopération internationale.

### 2.2. Au niveau régional et sous-régional

L'intégration des économies nationales dans des entités communautaires viables et de plus larges, constitue l'une des caractéristiques du développement contemporain.

Cela vaut pour des économies développées et disposant de grandes capacités productives ; et à fortiori pour des économies en développement. C'est dire l'impérieuse nécessité d'inscrire la stratégie à long terme du pays dans une optique d'intégration régionale et sous-régionale.

Le handicap dont souffre le pays de par son enclavement géographique

..../....

peut ainsi être transformé en une caractéristique majeure de son développement pour peu que sa position stratégique, au cœur de l'Afrique de l'Ouest, en fasse un carrefour d'échanges économiques, sociaux et culturels.

Il s'agit en premier lieu, de renforcer la capacité d'accueil des organisations régionales et sous-régionales en améliorant notamment les infrastructures de communications et de télécommunications ainsi que les conditions de fonctionnement de ces organisations.

Pour faciliter les flux de personnes, de biens et de services dans la région, il convient de densifier les réseaux de desserte sur les plans routier, ferroviaire et aéroportuaire.

Il s'agit en second lieu, de donner à l'intégration économique régionale et sous-régionale un contenu réel en encourageant l'implantation de projets à vocation multinationale fondés sur la spécialisation et la complémentarité des pays concernés.

Il s'agit en troisième lieu, d'inscrire les flux migratoires actuels dans un cadre planifié en assurant notamment une formation minimale à cette main d'œuvre et en intégrant ces flux dans un processus de gestion optimale des ressources humaines de la région.

Il s'agit enfin, de rechercher les voies et les moyens d'une meilleure articulation des plans de développement des pays de la région et de la sous-région pour la mise en oeuvre d'une stratégie d'ensemble cohérente.

### 2.3. Au niveau national

C'est à ce niveau que se situent les actions les plus fondamentales dont la pertinence conditionne les éléments de la stratégie projetée au plan international, régional et sous-régional.

Ces actions peuvent s'apprécier à un double niveau : celui du long terme et celui du moyen terme, défini plus précisément dans le Plan Quinquennal de Développement Populaire.

#### 2.3.1. Sur le long terme

Il s'agit de rechercher les meilleures conditions d'équilibre sur le plan sectoriel, spatial et social, qui garantissent au mieux la nature de la Société nouvelle.

Les conditions d'équilibre spatial ressortiront de la définition et de la mise en oeuvre d'un schéma directeur d'aménagement du territoire qui assurera les meilleures articulations entre :

- \* le niveau central et le niveau de base lequel continuera à jouer un rôle prépondérant dans le processus de développement participatif. A cet égard, il sera mis en place, au niveau macro-régional, des structures relais de coordination qui assureront la transition vers la phase dans laquelle le pays pourra disposer de ressources suffisantes pour doter les structures provinciales, départementales et villageoises, de moyens nécessaires à la prise en charge de la gestion autonome de leurs affaires.

- \* les grands projets à caractère national ou provincial et les micro-réalisations, lesquelles, tout en contribuant à la diversification du tissu économique du pays, constitueront les moyens les plus indiqués pour permettre aux collectivités décentralisées de valoriser les ressources dont elles disposent pour la satisfaction de leurs besoins fondamentaux.

- \* la nécessaire spécialisation des zones économiques homogènes, pour rendre optimale l'utilisation des ressources disponibles, et leur complémentarité dont les impératifs résultent d'une volonté

.../...

de rééquilibrage à terme des poids économiques et sociaux des différentes composantes du territoire national.

De telles articulations auront l'avantage de dégager des solutions opportunes au lancinant problème de l'antagonisme ville-campagne et à celui de l'exode rural. Il s'agit en effet, de promouvoir des actions tendant à créer dans les campagnes des conditions de vie et de bien-être au moins aussi bonnes que celles qui prévalent dans les centres urbains.

Les conditions d'équilibre sectoriel quant à elles, vont dépendre des conditions d'allocation des ressources et de la définition des complémentarités entre les secteur d'activité.

S'il est vrai que dans les premières phases de la mise en oeuvre de la stratégie, la priorité doit être donnée au développement des secteurs de production et de soutien à la production pour doter le pays de capacités productives aptes à lui assurer un développement auto-entretenu, il n'en demeure pas moins, qu'à terme, la croissance économique a pour finalité le développement social.

Par ailleurs, la recherche des complémentarités sectorielles nécessaires au développement de l'agriculture devra déboucher à terme, sur un essor et une densification du tissu industriel, en amont et en aval, ainsi que sur la dynamisation de l'ensemble des autres secteurs d'activité.

Ce mouvement d'amélioration d'ensemble de l'activité économique va engendrer une augmentation conséquente des revenus permettant ainsi d'absorber les surplus agricoles et, partant, de générer des revenus ruraux utiles à l'expansion du marché national des biens et des services.

.../...

Le développement des divers secteurs de soutien à la production sera orienté dans le sens d'un appui au renforcement de la capacité productive du pays en général, et à une meilleure intégration des branches et des filières d'activités de l'économie nationale en particulier.

Une attention particulière sera accordée à la recherche d'un équilibre entre le rythme de développement des capacités productives et celui des infrastructures de base comme les réseaux routier, ferroviaire et aéroportuaire, les installations de stockage, d'entreposage et de conservation, les circuits d'approvisionnement et de distribution, les télécommunications, le potentiel énergétique ainsi que les services d'appui.

S'agissant plus particulièrement des institutions monétaires et financières, il sera poursuivi un double objectif :

- d'une part, améliorer leur fonctionnement de façon à tirer le plus grand avantage possible de l'appartenance du pays aux unions monétaires et aux communautés économiques et financières, régionales et internationales.

- d'autre part, inscrire les actions de réformes des institutions existantes et le cas échéant, de création de nouvelles, dans le cadre d'une planification des interventions pour en faire des instruments efficaces au service du financement du développement.

Enfin, les conditions d'équilibre social à long terme, s'articulent autour des deux axes suivants :

- conception et mise en oeuvre d'un schéma directeur de développement démographique qui puisse assurer une évaluation correcte de la population active, intégrant sa composante féminine, et qui soit capable de prendre en charge, dans de bonnes conditions,

.../...

les effectifs de la population non active, y compris les personnes souffrant de handicaps divers et placées momentanément ou définitivement à charge de la société.

Ce schéma directeur de développement démographique devra assurer l'adéquation entre d'une part l'évolution de la population et sa répartition sur le territoire national et, d'autre part, les ressources foncières et pédologiques, les ressources matérielles et financières dont dispose le pays.

L'intérêt d'un schéma directeur de développement démographique est de permettre d'évaluer avec précision, qualitativement et quantitativement, les besoins alimentaires, nutritionnels et autres, de satisfaire ces besoins par rapport à un modèle de consommation conforme aux aspirations des populations, au niveau de développement atteint et à l'impératif d'une répartition équilibrée du revenu national.

La bonne définition du contenu d'un schéma directeur de développement démographique facilitera aussi, la répartition des ressources affectées au financement des secteurs socio-éducatifs. Ainsi, l'évaluation des besoins en infrastructures éducationnelles et la définition d'un contenu pédagogique adapté, devront répondre aux besoins de formation des ressources humaines, en étroite relation avec les besoins programmés de l'économie et de la société. Un système intégré de protection sanitaire et sociale, axé d'abord sur les interventions préventives plutôt que curatives, viendra améliorer les performances des ressources humaines, lesquelles bénéficieront de moyens adéquats de culture, de loisir, d'information, d'un habitat et d'un cadre de vie décents, autant d'éléments qui déterminent en dernier ressort la nature du progrès et le niveau du bien-être auxquels aspire la société.

.../...

- participation populaire aux grands choix en matière de développement du fait que la finalité sociale de la croissance économique ne peut se concevoir sans offrir à l'ensemble des éléments constitutifs de la société, la capacité d'exercer la plénitude de leurs droits et devoirs dans tous les domaines de la vie politique et plus particulièrement d'assurer un contrôle social effectif sur les grands choix qui déterminent la nature du développement social projeté.

#### 2.3.2. LA PLACE DU PLAN QUINQUENNAL DE DEVELOPPEMENT POPULAIRE DANS LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT A LONG TERME

En vue de concrétiser l'option fondamentale du CNR et la stratégie de développement, le Plan Quinquennal définira les actions qui constitueront une réplique vigoureuse à la dégradation de l'économie burkinabè, en exploitant de façon optimale les potentialités naturelles et humaines du pays au profit des masses populaires et en comptant d'abord sur les propres forces du pays.

L'étape de la stratégie de développement à parcourir durant le quinquennat sera jalonnée des sept volets suivants.

##### 2.3.2.1. S'appuyer sur les ressources nationales, tant humaines que matérielles pour construire la société nouvelle.

Ainsi, il s'agira au cours du Plan Quinquennal de tout mettre en oeuvre pour assurer :

- une mobilisation populaire pour la réalisation des actions de développement, particulièrement au niveau des provinces qui devront maintenir vivace l'effort d'investissement humain amorcé dans le cadre du PPD.

.../...

- une exploitation maximale de l'ingénierie nationale pour développer le génie créateur et réduire très sensiblement la dépendance technologique. Dans cette perspective, seront poursuivis les efforts d'intégration des cadres nationaux et de l'intelligentsia dans le processus de développement.

2.3.2.2. Accorder à l'agriculture, qui occupe 85 % de la main-d'œuvre active et représente près de 40 % du PIB, une haute priorité et en faire le moteur du développement économique.

Dans cette perspective, il s'agira :

- d'orienter principalement les efforts d'investissement vers la réhabilitation, la maintenance, l'entretien et la modernisation des activités agricoles et pastorales avant de procéder à la mise en place de capacités productives nouvelles ;
- de développer les activités industrielles en amont et en aval de l'agriculture selon les mêmes préoccupations que celles évoquées pour les activités agricoles ;
- de mettre en place des structures organisationnelles aptes à promouvoir le développement rural ;
- d'assurer une formation fonctionnelle des masses rurales.

2.3.2.3. Lutter activement contre la désertification et protéger l'écosystème afin de sauvegarder le potentiel foncier, végétal, humain et animal du pays.

Les actions qui seront menées dans ce cadre porteront sur :

- le contrôle de la coupe et de l'utilisation du bois ;
- la lutte contre les feux de brousse ;
- la lutte contre la divagation des animaux et le surpâturage ;
- la restauration du couvert végétal ;

.../...

- la lutte contre l'érosion ;
- la diversification des sources d'énergie - énergies nouvelles et renouvelables.

2.3.2.4. Valoriser le statut de la femme en tant qu'agent du développement.

Il s'agira, dans le processus de développement, de tenir compte de cette composante de la société, très souvent négligée et marginalisée, qu'est la femme. Ainsi, au cours du plan, un accent tout particulier sera accordé à la promotion de la femme afin qu'elle soit également à l'avant-garde dans la lutte contre le sous-développement, la malnutrition, l'ignorance et l'analphabétisme. Dans cette perspective, les actions qui seront menées s'articuleront autour de mesures visant à :

- permettre aux femmes d'accéder à l'ensemble des activités productives ;
- créer les conditions pour une libération véritable de la femme - allégement de la pénibilité des travaux domestiques, promotion de l'emploi féminin, formation, etc ... -.
- permettre aux femmes de s'organiser de façon appropriée, particulièrement dans les secteurs de la petite industrie de transformation, de l'artisanat de production et de l'artisanat d'art, et de disposer de toutes les facilités requises en matière d'encadrement, de stimulation et de promotion.

2.3.2.5. Assurer une meilleure intégration des secteurs d'activité de l'économie nationale afin de promouvoir un développement économique et social équilibré au profit des masses.

.../...

Les actions à mener porteront ainsi sur :

- la promotion des activités visant à satisfaire les besoins des masses rurales : biens de consommation courante services sociaux;
- l'harmonisation des politiques sectorielles entre elles d'une part et avec les politiques globales (emploi, revenu, prix, monnaie et crédit, commerce intérieur et extérieur, fiscalité, etc ...) d'autre part.

2.3.2.6. Amorcer un processus de recherche d'un équilibre spatial, fondé à la fois sur la spécialisation des régions selon les ressources identifiées et sur la complémentarité des régions selon les ressources potentielles.

2.3.2.7. Promouvoir un cadre juridique opérationnel qui permette, conformément aux impératifs de la Révolution Démocratique et Populaire, au secteur public comme aux secteurs privé et mixte, à l'Etat comme aux collectivités locales, aux grandes entreprises comme aux petites, d'intervenir de façon efficace et complémentaire.

QUATRIEME PARTIE  
LES OBJECTIFS, LES POLITIQUES  
ET  
LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Il s'agit, dans cette partie, de traduire la stratégie de développement à mettre en oeuvre dans le cadre du Plan Quinquennal en objectifs précis, en politiques conséquentes et en mesures d'accompagnement induites et ce, tant au niveau global qu'à celui des différents secteurs d'activités.

#### 1. AU NIVEAU DU CADRE GLOBAL.

La cohérence de la dynamique intersectorielle et intrasectorielle se trouvera largement vérifiée si, au niveau du cadre global, les objectifs, les politiques ainsi que les mesures d'accompagnement sont bien définis.

##### 1.1. Les objectifs globaux

Cinq objectifs principaux sous-tendront, au niveau global, la mise en oeuvre de la stratégie de développement :

- \* Augmenter et sécuriser la production intérieure ;
- \* Desserer progressivement la contrainte externe ;
- \* Mobiliser l'épargne nationale tant publique que privée et assurer son recyclage principalement dans des activités productives internes ;
- \* Promouvoir l'emploi, particulièrement dans les secteurs de production et d'appui aux activités du monde rural ;
- \* Accroître le revenu et sauvegarder le pouvoir d'achat notamment au niveau des couches sociales les plus défavorisées.

Il demeure entendu que ces différents objectifs sont complémentaires et seront poursuivis avec synergie afin qu'ils puissent engendrer des effets bénéfiques et irréversibles sur l'économie et la société.

###### 1.1.1. Augmenter substantiellement et sécuriser durablement la production intérieure

L'option pour un développement planifié, sur une période

.../...

quinquennale, répond aux préoccupations du Conseil National de la Révolution de rompre définitivement avec la situation passée, caractérisée par une évolution fluctuante et erratique de la croissance économique, en plaçant l'économie dans une dynamique de croissance stable et équilibrée.

Le taux de croissance retenu, 3,1 % en moyenne annuelle et en termes réels, découle d'un double constat :

- Les mesures de relance préconisées dans le cadre de la nouvelle politique économique ne peuvent, sous peine d'engendrer des effets pervers, ignorer les pesanteurs du passé et sous-estimer les actions à mener pour juguler leurs incidences néfastes. Pour ce faire, il a été décidé du choix d'un taux de croissance réaliste fondé davantage sur une politique de restauration de la base de l'économie ébranlée au cours des dernières années.
- Néanmoins, les actions programmées seront suffisamment audacieuses pour imprimer au développement une dynamique nouvelle capable d'extraire l'économie des errements du passé et de la promouvoir dans une perspective de mutation et de transformation en adéquation avec la stratégie à long terme. Elles associeront, conformément à cette stratégie, les grands projets susceptibles d'augmenter les capacités productives et la mobilisation des populations dans le cadre de microréali-  
sation, afin d'intensifier l'appareil productif dans son ensemble.

.../...

#### 1.1.1.1. Implication au niveau des équilibres globaux

Partant de l'année de base 1985 avec un niveau de 422 milliards de F CFA le P.I.B. évoluera entre 1986 et 1990 de 430,7 milliards de F CFA à 492,3 milliards en francs constants 1985.

Cette évolution du P.I.B. sera la résultante d'une chronique conséquente de la Formation Brute de capital fixe qui rompt avec la chute des investissements en termes réels constatée dans le passé d'une part et dans une allocation plus favorable aux secteurs productifs permettant d'augmenter la productivité des investissements d'autre part. Ceci se traduit par une amélioration du coefficient de capital qui passera de 4 environ sur la période 1979/85 à 3,5 au cours de la période quinquennale.

L'investissement qui passera ainsi de 86,2 milliards en 1985 à 112 milliards en 1990, en francs constants 1985, connaîtra un taux de croissance annuelle moyen de 5,4 % avec une modulation afin d'atteindre à la fin de la période quinquennale un régime de croissance équilibrée, c'est-à-dire un P.I.B. et un investissement progressant sensiblement à un même rythme ou, en d'autres termes, à une même constance du taux d'investissement à un niveau optimal.

Il résultera de l'évolution des revenus engendrés par le P.I.B. une progression de la consommation à un rythme de 2,7 % en moyenne par an, sensiblement égal à celui de la croissance démographique, ce qui permettra de maintenir, en termes réels, le niveau de consommation par habitant.

.../...

#### EVOLUTION ANNUELLE DE LA FBCF ET DU PIB

(milliards de FCFA - 1985 = 100)

ANNEES	INVESTISSE.	TAUX DE CROIS. %	P.I.B.	TAUX DE CROIS. %	TAUX D'INVEST. %
1985	86.2	-	422.2	-	20,4
1986	98.0	13,7	430.7	2,0	22,7
1987	101.5	3,7	445.3	3,4	22,8
1988	105.0	3,4	460.5	3,4	22,8
1989	108.5	3,3	476.1	3,4	22,8
1990	112.0	3,2	492.3	3,4	22,7

Ainsi, le volume global de la consommation progressera de 446,1 milliards en 1985 à 509,7 milliards en 1990, en francs constants 1985.

Pour ce qui est du déficit de la balance des biens et services non facteurs, il passera ainsi de 110,1 milliards en 1985 à 129,4 milliards en 1990 en francs constants 1985, avec un taux de déficit par rapport au P.I.B. qui se maintient autour de 26 % sur la période du Plan.

AGREGATS	1985	TAUX DE CROIS. MOYEN ANNUEL %	1990
P.I.B.	422.2	3,1	492.3
IMPORTATIONS	181.5	4,2	222.9
TOTAL	603.7	-	715.2
CONSOMMATION	446.1	2,7	509.7
INVESTISSEMENT	86.2	5,4	112.0
EXPORTATIONS	71.4	5,5	93.5

.../...

#### 1.1.1.2. Implications au niveau des branches d'activités

Partant de la structure du P.I.B. en 1985 comme année de référence, la croissance économique de 3,1 % par année se répartira comme suit par rapport aux branches d'activité constitutives du P.I.B. :

L'agriculture, qui constituait en 1985 le secteur le plus important avec 43 % de la valeur ajoutée totale, maintiendra en fin de période quinquennale, son poids relatif en passant ainsi en francs constants 1985, de 181,5 à 211,9 milliards F CFA.

Une telle évolution implique que le secteur connaisse un taux de croissance de 3,1 % l'an, ce qui, sans paraître exceptionnel, n'en constitue pas moins un objectif volontariste par rapport à l'évolution de la période 1979-85 avec 2,4 % de croissance annuelle, ce qui exigera par ailleurs des efforts soutenus pour juguler, sur le moyen terme, les effets des aléas climatiques.

Les industries manufacturières, extractives et artisanales, connaîtront un taux de croissance de 3,5 % l'an en moyenne, afin d'appuyer, tant en amont qu'en aval, le développement rural. Leur part dans la valeur ajoutée globale croîtra légèrement passant de 12,1 à 12,4 % avec un volume de 61,0 en 1990 contre 51,4 milliards de F CFA en 1985.

De tous les secteurs, c'est celui de l'énergie, compris comme secteur regroupant les activités de l'hydroélectricité, du gaz et de l'électricité, qui connaîtra durant le Plan la plus forte croissance - 4,3 % l'an -, avec un poids relatif toutefois stable d'environ 1 %, et un niveau de valeur ajoutée passant de 4,3 à 5,3 milliards de F CFA.

.../...

La physionomie imprimée à ce secteur répond aux directives du Conseil National de la Révolution faisant de lui le secteur intégrateur par excellence.

Pour ce qui est du Bâtiment et des Travaux Publics, ce secteur sortira de la léthargie des années passées pour connaître une dynamique en relation avec la croissance économique globale et plus particulièrement celle de l'agriculture, des industries et de l'hydraulique. Outre cet effet d'entraînement, le BTP bénéficiera d'une politique d'encouragement au secteur privé, tout particulièrement au profit des petites entreprises.

Son taux de croissance annuelle sera de 3,4 % et sa contribution à la valeur ajoutée globale passera de 7,7 à 7,8 %, soit un volume progressant de 32,6 millions de F CFA en 1985 à 38,6 milliards en 1990.

Le commerce et les activités d'hôtellerie évolueront à un rythme compatible avec ceux de l'agriculture et de l'industrie, avec un taux de croissance de 3,2 % l'an durant le Plan Quinquennal. En valeur, cela se traduira par une progression de leur valeur ajoutée de 42,5 à 49,7 milliards de F CFA.

Le secteur des transports et communications maintient son dynamisme, enregistrant un rythme de 3,2 % pendant la période du Plan. Sa part dans la valeur ajoutée globale se maintiendra ainsi à 6 %, ce qui se traduit par une évolution en volume de 25,3 à 29,6 milliards de F CFA.

Les services marchands (banques, assurances et autres services marchands rendus à la collectivité) connaîtront un taux de croissance de 3,3 % l'an, évolution qui est en étroite relation

.../...

avec celle du P.I.B. Leur poids dans la valeur ajoutée globale passera de 2,1 à 2,2 %, ce qui, en volume, impliquera une croissance de 9 à 10,7 milliards de F. CFA.

Pour ce qui concerne les administrations (publiques et privées), on notera une croissance en volume sensiblement égale à celle du PIB : 63,4 milliards en 1990 contre 54,7 milliards en 1985, ce qui se traduit par un maintient de leur part relative dans la valeur ajoutée globale au niveau de 12,9 %.

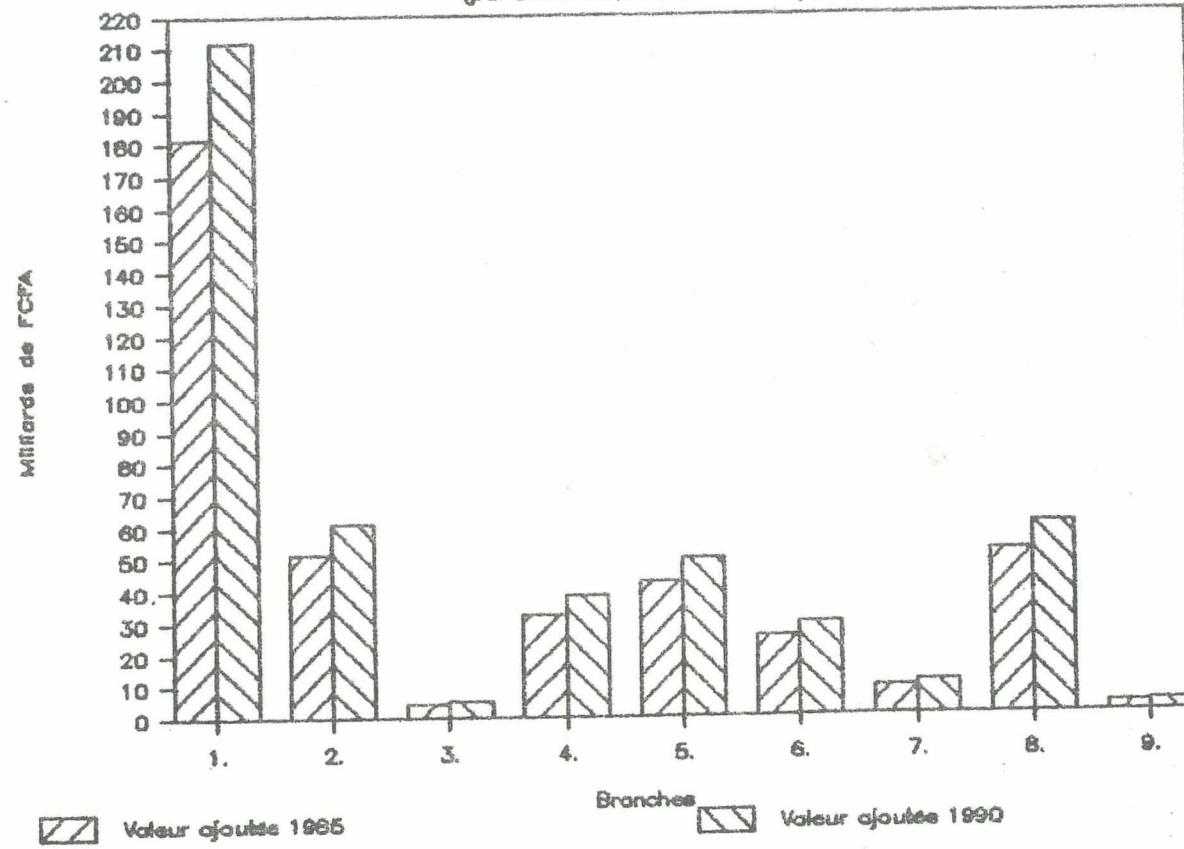
Enfin, les Droits et Taxes à l'importation connaîtront un taux de croissance moyen de 1,1 % l'an, avec une légère réduction de leur poids dans la valeur ajoutée globale, qui passe ainsi de 5 % à 4,5 % entre 1985 et 1990, et un volume qui progressera de 20,9 à 22,1 milliards de F. CFA.

Le rythme de croissance des droits et taxes à l'importation se révèle ainsi inférieur à celui des importations qui est de 2,0% en raison d'une réduction d'un point du taux apparent de la fiscalité de porte : celui-ci passe ainsi de 11 % en 1985 à 10% environ en 1990.

EVOLUTION DES PRINCIPALES BRANCHES D'ACTIVITE (1985 = 100)

BRANCHES	1985		TAUX DE CROISSANCE MOYEN ANNUEL (%)	NIVEAU (Md FCFA)	STRUCTURE (%)	1990
	NIVEAU (Md FCFA)	STRUCTURE (%)				
1. AGRICULTURE - ELEVAGE (Pêche Pisciculture)	181,5	43,0	3,1	211,9	43,0	
2. INDUSTRIES	51,4	12,1	3,5	61,0	12,4	
3. ENERGIE	4,3	1,0	4,3	5,3	1,1	
4. BTP	32,6	7,7	3,4	38,6	7,8	
5. COMMERCE HOTELLERIE	42,5	10,1	3,2	49,7	10,1	
6. TRANSPORTS COMMUNICATIONS	25,3	6,0	3,2	29,6	6,0	
7. SERVICES MARCHANDS	9,0	2,1	3,3	10,7	2,2	
TOTAL VALEUR AJOUTEE MARCHANDE	346,6	82,1	3,2	406,8	82,6	
8. ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	51,7	12,2	3,0	59,9	12,2	
9. ADMINISTRATIONS PRIVEES	3,0	0,7	3,0	3,5	0,7	
TOTAL VALEUR AJOUTEE NON MARCHANDE	54,7	12,9	3,0	63,4	12,9	
TOTAL VALEUR AJOUTEE (PIB AUX COUTS DES FACTEURS)	401,3	95,0	3,0	470,2	95,5	
DROITS ET TAXES A L'IMPORTATION	20,9	5,0	1,1	22,1	4,5	
TOTAL PIB AUX PRIX DU MARCHE	422,2	100,0	3,1	492,3	100,0	

PROJECTION DES VALEURS AJOUTEES  
(par branches, à l'horizon 1990)



1.1.2. Desserrer progressivement la contrainte externe

Ainsi qu'il ressort du tableau ci-après portant état résumé des soldes de la balance des paiements, l'objectif fondamental recherché est de réduire progressivement le poids du déficit commercial sur la période 1985-1990.

En 1985, le déficit des biens et services non facteurs s'élevait à 113,4 milliards dont 110,1 milliards de déficit commercial. Ce dernier représentait ainsi 26,1 % du PIB contre 24,3 l'année précédente, en raison de l'effort particulier d'investissement effectué au cours du Programme Populaire de Développement.

Ce déficit des biens et services a toutefois été atténué par des transferts nets sans contrepartie pour un montant de 91,6 milliards de F. CFA, ce qui a porté le déficit des paiements courants à 21,8 milliards de F. CFA, soit 5,2 % du PIB.

Les mouvements nets de capitaux, d'un volume de 21,9 milliards de F. CFA, ont juste permis de couvrir le déficit des paiements courants, d'où une légère amélioration des avoirs extérieurs nets de 0,1 milliard de F. CFA.

Les projections pour l'année terminale du Plan, indiquent une situation excédentaire de la balance des paiements, malgré un déficit des opérations sur les biens et services de 153,2 milliards en prix courant soit 25,8 % du PIB, déficit couvert grâce à des transferts sans contrepartie substantiels de 118,3 milliards de F. CFA et des entrées nettes des capitaux de 43,7 milliards de F. CFA.

A noter que l'aggravation du déficit de la balance des biens et des services non facteurs sur la période 1985 à 1990 découle

de la nécessité d'accroître les importations notamment en biens d'équipement pour répondre aux efforts de développement. Toutefois, ce déficit est appelé à décroître après 1990 sous le double effet, d'une part du freinage des importations progressivement compensées par la production de biens et de services dans le pays, et d'autre part d'une relative amélioration du niveau des exportations, notamment en volume.

Au demeurant, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après portant équilibre des ressources et emplois, le poids du déficit commercial par rapport au PIB après un léger alourdissement entre 1985 et 1987 de 26,1 % à 28,1 %, entame une décroissance significative qui le ramène à 25,8 % en 1990, soit en-deçà du taux observé en 1985.

Par ailleurs, que ce soit au niveau des transferts courants sans contrepartie ou à celui de l'évolution des mouvements nets de capitaux, le secteur privé est sollicité avec le même dynamisme que le secteur public pour assumer un rôle significatif dans le processus de développement.

Il est à noter que les mouvements nets de capitaux publics prennent en compte tout à la fois l'amortissement de la dette publique extérieure et les arriérés des paiements publics extérieurs accumulés par l'Etat ces dernières années.

Enfin, compte tenu de l'importance des flux financiers nets provenant de l'extérieur pour contribuer au financement du présent Plan, le solde global de la balance des paiements restera excédentaire sur toute la période 1986-1990.

#### 1.1.3. Mobiliser l'épargne nationale tant publique que privée et assurer son recyclage principalement dans les secteurs productifs et d'appui aux activités du monde rural

Le tableau ci-après portant "Equilibre ressources-emplois et Revenu National" indique, au niveau de l'évolution de l'épargne

brute, sur la période 1985-1990, une amélioration relative. Le taux d'épargne passe ainsi de 12,6 à 14,7 % du Revenu National Brut et engendre une évolution de l'épargne de 10,0 % l'an, soit un point au-dessus du taux de croissance du PIB en valeur.

#### ETAT RESUME DES SOLDES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS (EN MILLIARDS DE FCFA COURANTS)

	1985	1986	1987	1988	1989	1990
A. Balance des biens et services non facteurs	- 110,1	- 127,8	- 135,0	- 142,0	- 148,4	- 153,2
B. Revenus de facteurs	- 3,3	- 3,4	- 3,8	- 4,0	- 4,2	- 4,3
C. Transferts courants sans contrepartie	91,6	101,2	109,8	112,5	116,1	118,3
C.1. Privés	39,0	40,5	43,0	45,5	48,3	51,2
C.2. Publics	52,6	60,7	66,8	67,0	67,8	67,7
D. Balance des paiements courants	- 21,8	- 30,0	- 29,0	- 33,5	- 36,5	- 39,2
E. Mouvements nets des capitaux	21,9	33,5	32,8	37,8	41,1	43,7
E.1. Privés	3,0	3,6	4,3	5,2	7,0	7,4
E.2. Publics (*)	18,9	29,9	28,5	32,6	34,1	36,3
F. Variation des avoirs extérieurs nets	+ 0,1	+ 3,5	+ 3,8	+ 4,3	+ 4,6	+ 4,5

\* Mouvements nets des capitaux publics = emprunt extérieur brut - amortissement de la dette publique extérieure - arriérés de paiements publics extérieurs.

.../...

EQUILIBRE RESSOURCES EMPLOIS ET REVENU NATIONAL  
(EN MILLIARDS DE FCFA COURANTS)

	1985*	1986	1987	1988	1989	1990
PIB	422.2	447.1	479.8	515.0	552.7	594.0
IMPORTS	181.5	203.9	217.2	230.8	244.3	256.8
TOTAL	603.7	651.0	697.0	745.8	797.0	850.8
CONSOMMATION	416.1	472.0	502.9	535.4	569.2	604.1
INVESTISSEMENTS	86.2	102.9	111.9	121.6	131.9	143.1
EXPORTS	71.4	76.1	82.2	88.8	95.9	103.6
DEFICIT COMMERCIAL	110.1	127.8	135.0	142.0	148.4	153.2
DEFICIT/PIB (%)	26.1	28.6	28.1	27.6	26.9	25.8
REVENU NATIONAL BRUT						
DISPONIBLE	510.5	544.9	585.8	623.5	661.6	708.0
EPARGNE BRUTE	64.4	72.9	82.9	88.1	95.4	103.9

\* Estimations

Cette évolution de l'épargne brute découle à la fois de l'amélioration de l'épargne privée et de celle de l'épargne publique.

EVOLUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT  
(MILLIARDS DE FCFA COURANTS)

	1985*	1986	1987	1988	1989	1990
RECETTES	60.3	65.7	72.4	79.8	87.9	96.8
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	53.9	58.2	62.9	67.9	73.3	79.2
EPARGNE BUDGETAIRE	6.4	7.5	9.5	11.9	14.6	17.6
PIB	422.2	447.1	479.8	515.0	552.7	594.0
PRESSION FISCALE (%)	14.3	14.7	15.1	15.5	15.9	16.3

\* Estimations

.../...

Ainsi, l'épargne budgétaire, comprise comme différence entre recettes courantes et dépenses de fonctionnement, passe de 6,4 milliards en 1985 à 17,6 milliards en 1990, traduisant ainsi la poursuite de la politique de rigueur budgétaire.

Cette configuration du Budget de fonctionnement de l'Etat résulte d'un double effet d'amélioration du niveau des recettes courantes et d'une évolution modérée des dépenses de fonctionnement sur la période 1985-1990. Les recettes enregistrent une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 10 % consécutivement à un léger relèvement de la pression fiscale, alors que les dépenses publiques de fonctionnement ne croissent que de 8 % en valeur et en moyenne annuelle.

Une des particularités de la période planifiée, résulte du fait que l'épargne dégagée sera orientée principalement vers le financement des investissements dans les secteurs de production et de soutien à la production, secteurs qui draineront plus de 80 % de l'enveloppe globale de financement des dépenses publiques de développement.

En conclusion :

\* Le desserrement progressif de la contrainte externe aura pour effet d'améliorer la situation de la balance des paiements, ce qui se traduira par un accroissement des avoirs extérieurs nets.

Ainsi, en 1990, le niveau des avoirs extérieurs nets se situera à 45,2 milliards de F. CFA.

.../...

\* La consolidation de l'épargne nationale se répercute sur le niveau des dépôts en banques qui passeront de 58,8 à 67,7 milliards de F. CFA entre 1985 et 1990, épousant un rythme de 2,9 % par an.

En conséquence de tout ceci, la masse monétaire passera de 91,4 à 136,6 milliards de F. CFA entre 1985 et 1990, enregistrant un taux de croissance de 8,4 % par an en valeur contre 7,1 % pour le PIB, rendant ainsi compte d'un processus de monétarisation de l'économie en général et des activités rurales en particulier.

**EVOLUTION DE LA MASSE MONETAIRE, DE SES COMPOSANTES ET DE SES COMBREPARTIES  
(MILLIARDS DE FCFA)**

	1985 (*)		1990	
	NIVEAU	STRUCTURE %	NIVEAU	STRUCTURE %
<b>1. Masse monétaire</b>				
1.1. Circulation fiduciaire	91.4	100.8	136.6	104.7
1.2. Dépôts en CCP	30.8	34.0	45.7	35.0
1.3. Dépôts en banques	1.8	2.0	2.6	2.0
1.3.1. A vue	58.8	64.8	88.3	67.7
1.3.2. A terme	32.9	36.3	49.2	37.7
2. Autres éléments nets	25.9	28.5	39.1	30.0
	- 0.7	- 0.8	- 6.1	- 4.7
<b>PASSIF = ACTIF</b>	90.7	100.0	130.5	100.0
<b>3. Avoirs extérieurs (nets)</b>	24.5	27.0	45.2	34.6
<b>4. Crédit intérieur</b>	66.2	73.0	85.3	65.4
4.1. Position nette du Gouvernement	12.7	- 14.0	- 1.5	- 1.1
4.2. Crédit à l'économie	78.9	87.0	86.8	66.5
4.2.1. Crédit à court terme	46.6	51.4	47.7	36.5
4.2.2. Crédit à moyen et long terme	32.3	35.6	39.1	30.0

\* Estimations

.../...

**1.1.4. Promouvoir l'emploi particulièrement dans le monde rural**

La promotion de l'emploi reste dans l'esprit de la Révolution Démocratique et Populaire, l'une des finalités majeures de la croissance économique et du développement.

C'est ainsi qu'au niveau de la sélection des projets et programmes d'investissements, un accent tout particulier a été accordé à ceux d'entre eux qui ont une forte composante en main-d'œuvre.

La répartition de la population totale indique qu'en 1985, près de 90 % vivent en milieu rural. Cette proportion sera de 87 % en 1990 en tenant compte du mouvement migratoire qui demeure à un niveau encore très élevé.

C'est donc au niveau de cette population rurale que se concentrera l'effort de création d'emplois sur un double volet :

\* Il sera opéré un transfert progressif des activités de production agricole du secteur traditionnel extensif vers le secteur moderne intensif avec un passage de la part du premier secteur de 85,7 % des superficies en 1985 à 74,5 % en 1990 au profit du second secteur dont les superficies croîtront de 14,3 à 25,5 %. Ce transfert générera certes une légère amélioration du niveau de l'emploi mais aura surtout pour effet, d'accroître le taux d'occupation de la population active en milieu rural.

\* Il sera créé, tant en amont qu'en aval, des activités de production agricole, dans les secteurs traditionnel et moderne, des emplois dans les domaines de l'artisanat, de la petite et moyenne entreprise, des micro-réalisations, de l'entretien et de la maintenance des infrastructures économiques et sociales.

.../...

En tout état de cause, les actions menées dans le cadre du Plan Quinquennal de Développement Populaire privilégieront les projets à haute intensité de main-d'œuvre, les opérations d'investissements humains, ainsi que la promotion des initiatives lancées à partir de la base, conformément au modèle de développement participatif retenu.

Ainsi, le programme d'entretien routier, qui constitue une priorité appelée à s'accentuer au fil des années, offrira un marché de travail non négligeable aux jeunes sans qualifications, en milieu rural notamment.

De plus, une attention particulière sera accordée à la formation et à l'emploi des femmes dans les zones rurales, notamment en leur assurant un appui technique et financier, en les faisant bénéficier d'une alphabétisation fonctionnelle et en allégeant la pénibilité de leurs travaux.

Par ailleurs, l'institution du Service National Populaire "SERNAPPO", continuera de jouer un rôle éminemment positif grâce au programme de formation professionnelle, politique et civique des jeunes appelés, avant leur mise à la disposition du monde du travail avec une qualification adéquate.

Enfin, les facilités financières et les appuis techniques octroyés aux fonctionnaires allant à la retraite permettront, à terme, de multiplier les opportunités d'emploi dans le pays.

#### 1.1.5. Accroître les revenus et sauvegarder le pouvoir d'achat notamment au niveau des couches sociales les plus défavorisées

L'ensemble des actions menées pour l'amélioration de l'emploi dans les zones rurales dégagera des revenus qui viendront conforter les revenus des producteurs sécurisés, par ailleurs, grâce à une politique des prix agricoles rémunérateurs.

De façon plus générale, le développement économique, appuyé par une politique de maîtrise de l'évolution du niveau général des prix, permettra de sauvegarder le pouvoir d'achat par tête d'habitant.

En effet, alors que le revenu disponible évoluera au rythme annuel de 7 % durant la période 1985-1990, celui des prix à la consommation sera contenu dans la limite de 4 % ce qui engendrera une hausse du pouvoir d'achat de près de 3% en moyenne annuelle, soit un taux compatible avec celui de la croissance démographique.

#### EVOLUTION DU POUVOIR D'ACHAT DU REVENU DISPONIBLE

ANNEES	INDICE DU REVENU DISPONIBLE (1985 = 100)	INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION (1985 = 100)	INDICE DU POUVOIR D'ACHAT (1985 = 100)
1985	100.0	100.0	100.0
1986	106.7	104.0	102.6
1987	114.8	108.2	106.1
1988	122.1	112.5	108.5
1989	130.2	117.0	111.3
1990	138.7	121.7	114.0
Evolution moyenne (%) (1985-1990)	6.8	4.0	2.7

.../...

## 1.2. Les politiques et les mesures d'accompagnement

Les objectifs définis dans le cadre du Plan Quinquennal de Développement ne peuvent connaître un niveau satisfaisant de réalisation que s'ils interviennent dans un contexte politique et économique favorable.

Ce contexte va dépendre, dans une large mesure, de la définition des politiques à mettre en oeuvre et des mesures d'accompagnement à préciser pour que les actions menées à tous les niveaux puissent susciter auprès de l'ensemble des opérateurs et partenaires, qu'ils soient nationaux ou étrangers, publics ou privés, une volonté commune de participer, sur la base d'une saine coopération, à la construction d'une économie performante, capable de fonder l'édification de la société nouvelle conformément aux idéaux de la Révolution Démocratique et Populaire.

Les politiques et les mesures d'accompagnement justifieront l'ensemble des réformes institutionnelles et des dispositions juridiques qui donneront progressivement aux programmes et projets à réaliser, les conditions d'une bonne insertion dans le processus général de développement.

Ces politiques et mesures d'accompagnement concerneront, pour ce qui est du cadre global d'intervention, tout aussi bien :

- \* Les investissements et l'emploi ;
- \* La monnaie et le crédit ;
- \* Les revenus et les prix ;
- \* La fiscalité et le budget ;
- \* Les échanges extérieurs et la coopération internationale.

.../...

### 1.2.1. Investissements et emplois

Les priorités et les conditions de répartition des ressources financières sur l'ensemble des secteurs d'activité en général et au profit de secteurs de production et d'appui à la production en particulier, constituent les éléments essentiels d'orientation du développement économique avec, en toile de fond, la recherche systématique de solution au lacinant problème de l'emploi.

#### 1.2.1.1. Au niveau des investissements

Les politiques et les mesures d'accompagnement tendront à définir le cadre d'exécution des investissements tout en obéissant aux priorités sectorielles définies dans la stratégie à long terme et dans le Plan Quinquennal de Développement Populaire, pour ce qui concerne l'allocation optimale des ressources financières.

De façon générale et pour l'ensemble des secteurs, une attention particulière sera accordée aux actions de réhabilitation, de modernisation, de renouvellement, d'entretien et de maintenance de l'appareil économique et des infrastructures socio-éducatives, avant de procéder au financement d'opérations nouvelles.

Pour ce qui est du secteur privé, une réforme du Code des Investissements viendra réactualiser les dispositions en vue d'améliorer les conditions d'intervention des opérateurs. Ceux-ci seront incités à respecter les priorités du Plan et à coopérer avec les secteurs public et mixte dans le sens d'une complémentarité indispensable à l'accélération de la réalisation des tâches de la Révolution Démocratique et Populaire.

.../...

Dans le cadre du processus de planification, les investissements publics s'inscriront dans une politique cohérente et intégrée de mise en oeuvre, qu'il s'agisse des études, de la réalisation, du fonctionnement, du contrôle et/ou de la sanction qui découlerait de l'appréciation positive ou négative des interventions des différents opérateurs.

Plus précisément, des contrats-plans seront institués entre l'Etat et certaines sociétés publiques ou d'économie mixte disposant de surplus financiers utilisables à des fins d'investissement, afin d'orienter leurs opérations vers la réalisation d'actions s'inscrivant dans le cadre du plan, sans toutefois rompre leur équilibre financier.

La politique contractuelle n'aura pas pour but essentiel de détourner du système bancaire les dépôts effectués par les démembrements de l'Etat mais elle visera surtout à s'assurer que les actions de développement entreprises dans ce cadre auront globalement des rentabilités financières supérieures à celles des placements dans le système bancaire.

Cette politique sera appliquée progressivement et à partir d'un échantillon-test de sociétés afin de garantir son opérationnalité.

Les investissements publics et privés, nationaux et étrangers verront progressivement les critères de sélection de leurs interventions mieux définis sur les plans de la localisation spatiale et sectorielle, grâce aux schémas directeurs de développement qui seront élaborés durant la période quinquennale dans l'ensemble des branches d'activité et plus particulièrement:

\* Le schéma directeur de développement agricole ;

.../...

- \* Le schéma directeur de mobilisation des ressources hydrauliques ;
- \* Le schéma directeur de l'énergie ;
- \* Le schéma directeur de développement industriel ;
- \* Le schéma directeur de développement des infrastructures des communications et des activités de transport.

L'ensemble de ces schémas directeurs s'articuleront autour du Schéma National d'Aménagement du Territoire dont la finalisation revêtira une haute priorité dans le Plan. Ces schémas directeurs devront être accompagnés de programmes de pré-investissement, en particulier pour le secteur agricole. Ceci suppose la constitution de cahiers des charges définis au niveau national dans le cadre d'une collaboration du Ministère du Plan et des Ministères Techniques concernés auxquels devront satisfaire les plans de réalisation pour la période quinquennale. Les buts visés sont :

- \* La mise au point, tant sur les plans techniques que sociaux, d'un modèle d'action adapté à la réalité du Burkina ;
- \* L'augmentation des capacités d'absorption, par le renforcement des structures institutionnelles qui gèrent les secteurs prioritaires ;
- \* La maîtrise du développement par la constitution d'un portefeuille d'étude assurant l'adéquation des investissements aux besoins et aux objectifs du pays.

L'approche du développement intégré par filières sera privilégiée pour assurer une bonne intégration du secteur agricole et des secteurs situés en amont et en aval.

Pour mener à bien cet important programme de mobilisation des ressources et de leur utilisation au service du développement,

.../...

l'Etat renforcera ses moyens d'intervention et d'analyse au niveau de la Banque Intégrée de Projets du Ministère de la Planification et du développement Populaire.

Pour alimenter cette institution, les opérateurs publics et privés seront invités, au niveau national pour les grands projets et au niveau provincial pour les projets de moindre envergure, à déposer copies des études effectuées afin d'obtenir un numéro national et provincial de codification préalablement à la réalisation des projets.

#### 1.2.1.2. Au niveau de la promotion de l'emploi

L'un des critères prioritaires devant présider à la sélection des projets sera constitué par leur capacité à générer directement ou indirectement des emplois. Cela prévaut tout aussi bien pour les grandes entreprises que pour les petites. Dans les investissements nécessitant le recours à des technologies modernes, une attention particulière sera accordée au repérage des activités annexes, en amont et en aval du noyau technologique et pouvant s'accommoder de techniques à haute intensité de travail.

Plus généralement, la mise en œuvre de projets à haute intensité de travail sera poursuivie. Les habitants continueront à être mobilisés dans le cadre des investissements humains pour la réalisation de projets de toute nature.

De plus, les fonctionnaires allant à la retraite, et progressivement tous ceux qui le souhaitent, recevront un appui technico-financier de l'Etat de manière à servir d'agents modèles du développement, capables de générer des emplois dans tous les secteurs d'activité.

Par ailleurs, la politique d'éducation sera réorientée vers la formation de travailleurs dont les profils répondront aux besoins planifiés des différentes branches d'activité.

.../...

Il sera mis en place, de façon urgente, une Commission interministérielle qui, sous la responsabilité du Ministère chargé du Travail, veillera à l'adéquation entre les besoins de l'économie et de la société en matière d'emploi et les possibilités qualitatives et quantitatives de formation dans les institutions habilitées.

Pour ce qui est de la promotion de la femme dans le monde du travail, une Commission inter-ministérielle, située au niveau du Ministère chargé de l'Essor Familial, veillera au suivi et à l'évaluation des actions menées dans ce domaine et rendra compte périodiquement des progrès accomplis en la matière.

La sécurité et l'hygiène sur les lieux de travail seront renforcées grâce à l'institution au niveau des entreprises et des services, de commissions techniques intervenant sous le contrôle de l'inspection du travail. Les membres de ces commissions techniques seront habilités à proposer et à faire appliquer toutes les mesures de sauvegarde dans l'intérêt des travailleurs.

#### 1.2.2. Revenus et prix

La politique de promotion vigoureuse de l'emploi rémunéré sera l'un des moyens les plus efficaces pour développer les revenus dans le pays. Ceux-ci se situent actuellement à un niveau très faible - environ 200 \$ per capita en 1985 -. Cette politique sera sous-tendue par le développement de l'appareil productif, ce qui permettra de réduire les tensions qui pèsent actuellement sur le marché du travail et par le maintien de la pression fiscale dans des limites qui évitent d'hypothéquer le revenu disponible des salariés et des opérateurs économiques. Ainsi, les prélèvements opérés par l'Etat sur le Produit Intérieur

.../...

Brut seront en moyenne de 15,5 % pendant la période du Plan contre 14 % en 1985.

L'augmentation des revenus sera également stimulée grâce à l'exécution de projets à haute intensité de main-d'œuvre et à l'application de prix aux producteurs suffisamment rémunérateurs, assortis toutefois d'un contrôle de la hausse des prix intérieurs.

La politique des revenus ne se limitera pas seulement à leur augmentation, mais, visera aussi leur répartition judicieuse au niveau des diverses catégories sociales. C'est ainsi que les impôts et taxes qui seront appliqués sur les revenus seront progressifs afin de resserrer l'éventail des salaires.

Une politique de prix conséquente accompagnera la politique des revenus afin de sauvegarder le pouvoir d'achat des consommateurs.

Ainsi, l'évolution des marges commerciales sera surveillée à toutes les étapes afin de contenir celles-ci dans des limites raisonnables et, partant, de contrôler le niveau général des prix à la consommation qui évoluera au rythme de 4% l'an pendant la période du Plan. A cet égard, les mécanismes de contrôle des prix seront renforcés grâce, notamment, à la formation d'agents qui veilleront à la stricte application de la réglementation des prix en vigueur et grâce à la mobilisation des masses contre les diverses formes de spéculation.

Cette politique de surveillance des prix sera réalisée par le renforcement des structures d'encadrement du marché, en particulier l'Office National des Céréales, la Caisse Générale de Péréquation des prix des produits de consommation, la Caisse de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles et la société commerciale Faso Yaar. Ces structures seront réhabilitées et consolidées de manière à remplir leurs missions de service public tout en obéissant aux règles de saine gestion financière.

.../...

La formation des différents tarifs publics (eau, électricité, transports) sera surveillée de très près à travers un contrôle rigoureux sur la gestion des entreprises publiques par le biais, notamment, des conseils d'administration et d'audits externes.

Les organismes de péréquation et de stabilisation des prix seront dotés de moyens adéquats et leurs règles de fonctionnement seront revues afin qu'ils puissent jouer leur rôle régulateur. Il en sera de même pour le réseau public de distribution afin d'éliminer progressivement les goulets d'étranglement qui gênent une couverture correcte de la demande finale et constituent des sources d'inflation. La réhabilitation des capacités productives complètera cette politique, par le desserrement de la contrainte sur l'offre.

L'aide alimentaire permettra aussi de réguler les prix à la consommation sans toutefois porter préjudice au développement de la production intérieure. A cet égard, sa distribution sera programmée, aussi bien dans le temps que dans l'espace, au rythme de l'expression des besoins non couverts par l'offre intérieure.

La publicité des prix sera systématisée au niveau des médias afin d'assurer une information correcte aux consommateurs, ce qui contribuera à enrayer toute forme de spéculation déstabilisante.

#### 1.2.3. Fiscalité et budget

La politique fiscale et budgétaire aura deux fonctions essentielles :

\* Assurer la nécessaire cohérence entre le budget de l'Etat et les programmes d'investissement annuels du Plan, tant

.../...

au niveau de la prise en charge des investissements budgétisés qu'à celui de la couverture des coûts récurrents (dépenses de fonctionnement des projets et programmes) ;

\* Accroître les ressources courantes de l'Etat en veillant à ce que les prélèvements obligatoires ne constituent un frein à l'activité économique d'ensemble, et plus particulièrement à celle du secteur privé résident (entreprises privées, ménages, banques et assurances, administrations privées) ou non résident (organisations non gouvernementales, autres agents privés externes).

#### 1.2.3.1. De la cohérence entre le budget de l'Etat et les programmes d'investissement annuels du Plan

La conception passée du budget de l'Etat, qui se limitait à une mise en perspective des recettes courantes internes et des dépenses correspondantes, ne permet aucune transparence des opérations financières de l'Etat et encore moins une correspondance raisonnée entre formes de recettes et types de dépenses.

Au cours du plan, le budget s'orientera davantage vers une analyse exhaustive des ressources de l'Etat, qu'elles soient internes ou externes, et une description détaillée des dépenses effectuées, avec établissement de critères d'affectation des recettes d'un genre donné à des dépenses d'un type déterminé: recettes onéreuses affectées en priorité à des dépenses de développement à haute rentabilité permettant d'honorer les engagements de l'Etat vis-à-vis de l'extérieur, recettes à conditions de faveur orientées vers des opérations susceptibles de réduire à terme la dépendance vis-à-vis de l'aide internationale, etc.

Cette nouvelle grille d'inscription des opérations budgétaires inclura des clauses de non transférabilité des crédits, de sorte que soit garantie l'optimalité de l'allocation des ressources.

De plus, le budget créditera en priorité les opérations inscrites dans le Plan Quinquennal de Développement Populaire : investissements programmés par tranches annuelles et charges récurrentes engendrées par l'ensemble des réalisations du Plan.

Pour ce faire, une grande rigueur sera imprimée à la répartition sectorielle des dépenses d'équipement et de fonctionnement, de sorte que celles-ci soient en harmonie avec la structure sectorielle du Plan.

En tout état de cause, cela implique une nomenclature budgétaire en totale transparence (soit directement, soit par une clé de passage) avec la nomenclature des secteurs de planification.

Pour la mise en œuvre effective d'une telle politique de cohérence Budget-Plan, il sera mis en place un Comité inter-ministériel de Coordination des Investissements Publics (CCIP), regroupant les ministères des Ressources Financières, du Budget, de la Planification et du Développement Populaire.

Ce Comité aura pour tâche d'effectuer les prévisions budgétaires découlant de l'exécution du Plan, de mettre celles-ci en rapport avec les ressources budgétaires - au sens large de ressources internes et externes de l'Etat - et d'opérer les ajustements rendus nécessaires de part et d'autre - niveau du plan et niveau du Budget -.

.../...

.../...

Le CCIP se réunira à une fréquence au moins égale à celle de la parution des bilans d'exécution du Plan Quinquennal de Développement Populaire.

Il sera placé sous la responsabilité du Ministère chargé de la Planification et du Développement Populaire qui aura pour tâche, au sein dudit Comité, de confectionner les instruments d'analyse appropriés à l'établissement de la cohérence Budget-Plan et de donner les informations utiles pour les ajustements souhaitables.

#### 1.2.3.2. De l'accroissement des ressources courantes de l'Etat

Ce volet de la politique fiscale et budgétaire a pour objet non seulement l'augmentation des recettes budgétaires internes, mais aussi la retenue des dépenses de l'Etat dans les limites compatibles avec le développement économique d'ensemble.

Il comporte deux types de mesures : les mesures à court et moyen termes et celles à long terme.

##### 1.2.3.2.1. Mesures à court et moyen termes

Les mesures à court et moyen termes porteront essentiellement sur :

- \* L'amélioration et l'élargissement de l'assiette fiscale ;
- \* La lutte contre la fraude ;
- \* La recherche des moyens de réalisation d'économies budgétaires.
- L'amélioration et l'élargissement de l'assiette fiscale seront obtenus par :

.../...

- . La pratique étendue de retenues à la source pour les impôts dûs par les contribuables du secteur public, para-public et privé. Pour ce qui concerne les commerçants, une forme de retenue à la source consistera en une subordination du renouvellement de la carte professionnelle à l'acquittement des impôts dûs ;
- . La création d'un impôt sur les propriétés bâties et non bâties, au profit du Budget de l'Etat et de ceux des collectivités locales, assis sur la valeur vénale de ces propriétés dès la mise en place d'un cadastre national ;
- . La limitation des exonérations fiscales aux seules situations ou opérations conformes à une politique de développement auto-centrée et axée sur l'équité ;
- . La suppression progressive des subventions aux sociétés d'Etat afin d'assurer à terme une politique de vérité des prix ;
- . La décentralisation et la coordination effectives des services chargés du recouvrement des impôts ;
- . L'adoption d'un plus grand discernement dans les taux de bourses versés aux élèves et étudiants.
- La lutte contre la fraude verra son efficacité accrue car les différents protagonistes - Etat et agents imposables - auront une conscience accrue de leurs droits et devoirs et parce que les agents de l'Etat chargés du recouvrement, tout spécialement les agents des douanes, seront responsabilisés et stimulés de façon raisonnée.

.../...

L'Etat s'engage, pour sa part, à honorer tous ses engagements à l'égard des opérateurs économiques du pays. Il attend de ces derniers le strict respect de leurs obligations fiscales.

#### 1.2.3.2.2. Mesures à long terme

Les recettes budgétaires du Burkina restent trop fortement dépendantes des droits et taxes à l'importation, lesquelles ont représenté en 1985, 47,6 % des recettes courantes de l'Etat.

Dans un contexte marqué par l'intérêt qu'a le Burkina d'oeuvrer au renforcement de la coopération régionale et sous-régionale - CEAO, CEDEAO notamment -, il devient évident que cette forme de recettes est appelée à s'amoindrir au fil du temps.

C'est pourquoi, l'axe principal de la politique fiscale à long terme consiste en un basculement progressif vers la fiscalité interne, assise sur les activités de production, de distribution et de consommation.

A cet effet, il sera introduit, progressivement, une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui se substituera graduellement à la taxe sur le chiffre d'affaires (TCA) et à la taxe sur les prestations de services (TPS).

Par ailleurs, un impôt général sur le revenu (IGR), en complément des impôts relatifs aux situations spéciales, sera mis en vigueur. Cet impôt frappera globalement tout revenu, quelle qu'en soit l'origine, et permettra l'instauration d'une plus grande équité fiscale en limitant les possibilités d'évasion fiscale liées à une déclaration partielle des revenus.

Enfin, ces différents instruments de politique fiscale seront accompagnés des mesures indispensables suivantes :

- \* Mise en place du cadastre urbain et rural ;
- \* Réforme et adaptation des différents codes (impôts, enregistrement et timbre, douane) et du régime financier ;
- \* Formation de qualité des agents du Trésor, en remplaçant l'actuel centre de formation du Trésor par une véritable école de régie financière ;
- \* Création de centres de gestion agréés ;
- \* Redynamisation de la commission nationale de contrôle des investissements, afin d'effectuer un réel suivi de la mise en oeuvre du Code des Investissements et d'éviter les errements du passé ;
- \* Allégement de la procédure administrative entre les directeurs généraux des entreprises publiques et leurs ministères de tutelle, de sorte que le Conseil d'Administration devienne progressivement le seul interlocuteur entre ces entreprises et lesdits ministères, afin de faciliter l'exécution de leurs budgets ;
- \* Formation et recyclage des gestionnaires de l'Etat, tant sur le plan technique que sur le plan politique.

.../...

.../...

#### 2.4. Monnaie et crédit

La pratique monétaire au Burkina Faso s'inspire des grandes lignes définies dans le cadre de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Elle sera redynamisée pour en faire un instrument d'orientation de l'activité économique vers la réalisation des objectifs du plan.

La nouvelle politique monétaire intérieure visera surtout à adapter les liquidités globales du système bancaire au besoin de financement de l'économie nationale. C'est ainsi que les dépôts en banques, plus particulièrement les dépôts à terme, seront stimulés grâce notamment à la mise en place d'un réseau de collecte tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays et la création d'instruments financiers variés et attrayants.

Sur le plan intérieur, des points de collecte de banques nationales seront implantés en milieu rural pour assurer la collecte de disponibilités monétaires pouvant être recyclées dans le crédit agricole. Sur le plan externe, des réseaux de collecte de l'épargne seront localisés dans les villes étrangères où l'on trouve une forte émigration burkinabé afin de capter une partie des sources de transferts privés extérieurs sans contrepartie qui autrement pourrait être dévoyée vers des opérations de consommation courante non fondamentales. Ainsi de 1985 à 1990 le niveau des dépôts à terme dans l'offre monétaire globale sera améliorée de 4 points passant de 26 % à 30 %.

L'augmentation de l'offre monétaire globale correspondra à une politique de crédit dynamique afin d'éviter la situation de surliquidité bancaire constatée actuellement au niveau de l'économie nationale et qui, au-delà de son aspect paradoxal, porte même préjudice au bon fonctionnement de l'appareil

productif puisque les surplus monétaires générés au niveau intérieur n'y sont pas recyclés.

Ainsi, les concours globaux à l'économie, sans être excessifs afin d'éviter des pressions inflationnistes, évolueront cependant au rythme moyen annuel de 13 % afin de relancer l'activité économique globale.

Dans cette perspective, l'Etat, dont la position nette auprès du système bancaire a été négative ces dernières années, fera appel aux institutions financières internes beaucoup plus que par le passé sans toutefois créer d'effet d'éviction préjudiciable au financement des opérations du secteur privé. Le crédit à l'Etat qui sera en moyenne de 2,5 milliards de F CFA par an, couvrira en outre, principalement, des actions de développement productives inscrites dans le Plan Quinquennal.

Le crédit à l'économie, en moyenne 8,5 milliards de F CFA par an, connaîtra un flux plus régulier que par le passé avec une amélioration de la part du crédit à moyen et long terme au détriment de celle du crédit à court terme finançant les opérations de trésorerie, de consommation courante et d'import-export.

Une politique d'encadrement et d'orientation sélective du crédit sous-tendra cette évolution afin de s'assurer que les diverses opérations qui seront menées au cours de la période 1986-1990 obéissent aux priorités arrêtées dans le cadre du plan.

A ce titre, les activités du Comité National du Crédit seront redynamisées afin de lui permettre de bien remplir sa mission qui consiste à définir cette politique, à suivre régulièrement son exécution et à évaluer périodiquement son fonctionnement. Les représentants qualifiés des banques et des opérateurs économiques du secteur privé seront associés aux travaux de ce Comité afin de leur permettre, non seulement

d'être mieux pénétrés de la politique de crédit qui sera exécutée et dont ils seront parties prenantes, mais aussi d'apporter des avis aux autorités monétaires et financières du pays dans la définition de cette politique.

Par ailleurs, des structures seront mises en place pour assister les investisseurs dans la confection de leurs dossiers de projets avant soumission au financement bancaire.

A cet égard, la mission de l'Office de Promotion de l'Entreprise Burkinabè (OPEB) sera renforcée, dans des formes et modalités qui restent à préciser.

en outre, le Fonds national de garantie et le Fonds de bonification des taux d'intérêt, qui existent déjà, seront rendus opérationnels dès le lancement du plan afin de permettre aux opérateurs économiques d'accéder au financement bancaire dans des conditions rapides et optimales.

De plus les dossiers de projets privés qui contribueront de façon marquée aux objectifs du plan pourront, grâce à l'aval de l'Etat, bénéficier des facilités de bonification et de garantie accordées dans le cadre des organisations communautaires régionales et sous-régionales.

Dans le cadre de la politique d'octroi de concours globaux à l'économie, il sera accordé une attention toute particulière à la distribution du crédit agricole, notamment par la mise en ordre des institutions intervenant dans le monde rural et dont la multiplicité freine la mise en oeuvre d'une politique cohérente. Il s'agira ainsi de densifier les réseaux de distribution du crédit agricole afin d'être le plus prêt possible des producteurs qu'il conviendra d'organiser et d'encadrer pour sécuriser et rentabiliser le recours au crédit et son utilisation.

.../...

### 1.2.5. Echanges extérieurs et coopération sous-régionale, régionale et internationale

Dans ce domaine, les politiques viseront le développement des échanges extérieurs avec une amélioration progressive des équilibres et un renforcement de la coopération dans ses multiples secteurs d'intervention et dans ses différentes composantes.

#### 1.2.5.1. Le Développement des échanges extérieurs.

L'économie burkinabè reste une économie ouverte dans laquelle aucune action d'envergure, aucun programme ni aucun projet important ne peuvent ignorer, dans leur conception et dans leur mise en oeuvre, les effets attendus sur le plan des échanges extérieurs.

Les mesures à préconiser en la matière ne peuvent se concevoir que sur le long terme, tant il est vrai que le pays se trouve engagé dans un processus d'intégration régionale et sous-régionale. Celles qui seront appliquées sur le territoire national ne doivent pas être en contradiction avec la logique de l'approche communautaire à laquelle le pays adhère et pour laquelle il milite.

Néanmoins, des actions peuvent être menées pour que le développement des échanges se fasse dans l'optique d'une réduction du déficit structurel qui affecte présentement la balance des biens et des services. Pour ce faire, il s'agit de recenser et de mettre en oeuvre tous les mécanismes susceptibles de réduire le poids relatif des importations par rapport aux exportations.

##### 1.2.5.1.1. Interventions au niveau des importations

Les politiques conjointes de développement de la production nationale pour la couverture des besoins des populations et de réformes fiscales, avec un glissement progressif de la fiscalité

.../...

de porte vers une fiscalité plus efficace fondée sur le principe de la récupération de la taxe sur la valeur ajoutée frappant les opérations de production, de distribution et de service, permettront de diminuer la pression qu'exercent les importations sur les recettes de l'Etat.

En effet, la recherche systématiques des voies et moyens de réduction des coûts de la production nationale, notamment par l'utilisation de technologies adaptées substituant aux intrants importés des intrants locaux, rendra les produits nationaux compétitifs sur le marché national.

En outre, la diversification des centres d'approvisionnement, avec une implication plus conséquente des réseaux diplomatiques burkinabè pour une meilleure information sur les conditions d'approvisionnement, permettra d'effectuer des importations aux moindres coûts.

#### 1.2.5.1.2. Interventions au niveau des exportations

Dans ce domaine, il s'agit de consolider et d'élargir le potentiel d'exportation existant ; cela prévaut tout aussi bien au niveau de l'élargissement de la gamme des produits qu'au niveau de la recherche de nouveaux débouchés pour l'exportation.

L'organisation de l'économie nationale et l'amélioration tant qualitative que quantitative des conditions de production constituent les meilleurs instruments pour doter le pays de capacités d'exportation compétitives.

L'approfondissement des filières de production permettra de repérer et d'exploiter des créneaux offrant une compétitivité relative. De la sorte, l'exportation de produits de plus en plus élaborés, devra laisser de plus en plus de valeur ajoutée dans le pays. Il en est ainsi des filières de la viande, des cuirs et peaux, des

.../...

fruits et légumes, du sésame, des noix de karité, du soja ou du coton.-.

Pour ce qui est de l'incitation des opérateurs nationaux à s'orienter vers des productions d'exportation, le code des investissements sera enrichi de dispositions adéquates et les opérateurs du secteur public seront, grâce à l'application des contrats plans, initiés aux procédures de mise en oeuvre d'investissements dans les secteurs de soutien aux activités d'exportation.

Dans le cadre de la révision périodique des accords commerciaux inter-gouvernementaux, des négociations seront menées en vue d'accroître les possibilités de placement des produits nationaux sur le marché extérieur.

En cas de besoin, des mesures peuvent être initiées tendant à lier opérations d'importation et d'exportation.

En tout état de cause, pour maîtriser les processus d'importation et d'exportation, le Ministère chargé de ces activités, procédera à l'organisation de l'information économique, notamment en suscitant et en animant des journées d'études, des séminaires, des colloques, des foires et des expositions auxquels participeront les opérateurs économiques publics et privés.

#### 1.2.5.2. Le développement de la coopération sous-régionale, régionale et internationale.

Au niveau international, le Burkina continuera à déployer des efforts conséquents afin qu'au niveau des organes compétents de la Communauté internationale, les idéaux de solidarité et de coopération se traduisent en actions concrètes notamment au profit des pays les plus pauvres.

.../...

Les liens de fraternité et d'amitié qui existent sur le plan bila-téral seront renforcés dans le sens d'un approfondissement de la coopération financière, économique, commerciale et technique qui sous-tend de tels rapports.

Sur le plan régional et sous-régional, le pays mènera une politique dynamique car c'est à ce niveau que se joue son avenir s'il veut devenir un carrefour économique et culturel par rapport aux pays qui l'entourent.

Dans le cadre de l'Autorité du Liptako-Gourma, de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest, de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest ou d'autres Communautés à caractère régional ou sous-régional, existantes ou à créer, il ne sera ménagé aucun effort pour que les actions et politiques nationales définies dans le cadre de la stratégie à long terme et du Plan Quinquennal de Développement Populaire puissent trouver des terrains favorables d'application.

Au demeurant, dans l'ensemble des secteurs, les priorités de développement convergent. Par ailleurs, les économies d'échelles découvrant de la mise en oeuvre d'actions multinationales d'envergure profiteront aux différentes parties concernées.

C'est ainsi que dans le domaine de l'agriculture qui constitue le secteur de préoccupation majeure des différents Etats de la région, le Burkina participera à la définition, à la dynamisation

.../...

et au renforcement des systèmes sous-régionaux et régionaux d'information agricole, avec l'amélioration continue des organes de collecte et d'exploitation statistiques et du système national d'alerte rapide pour la détection de signes avant-coureurs de difficultés alimentaires.

A l'appui de cette recommandation, il sera organisé des séminaires, des conférences, des colloques et ateliers pour traiter des questions agricoles d'intérêt commun et pour susciter des approches coordonnées, notamment en matière de sécurité alimentaire, de lutte contre la désertification, de protection de l'environnement et des éco-systèmes, de promotion du monde rural et/ou d'évaluation d'expériences significatives menées dans telle ou telle branche de l'agriculture, dans telle ou telle région particulière.

Dans le domaine des infrastructures, des communications, des télécommunications et des transports, des actions pertinentes seront menées afin d'améliorer l'état d'application de la législation routière harmonisée et de systématiser, au sein de la CEDEAO, l'usage de la carte brune d'assurance responsabilité civile automobile.

Les réseaux routiers, ferroviaires et aéroportuaires seront densifiés, de même que seront stimulées les concertations entre les opérateurs dans ce secteur.

Les facilités de transit seront accrues pour favoriser la circulation des produits communautaires.

Au niveau de la coopération industrielle et énergétique, seront accélérées les actions tendant à la mise en place d'entreprises à vocation communautaire dans les branches de l'agro-alimentaire, du matériel agricole et de l'agro-chimie, de même que sera défini un programme commun d'approvisionnement en produits pétroliers.

.../...

Dans le domaine commercial, au sein de la Communauté, la simplification des procédures d'attribution des licences d'importation sera recherchée pour intensifier les échanges et promouvoir la consommation de produits communautaires. De même, seront appuyées les initiatives en faveur du respect de la libre circulation des produits du cru et de l'artisanat traditionnel.

La poursuite des travaux relatifs, d'une part à la mise en application de la nomenclature douanière et statistique de la CEDEAO et, d'autre part à la mise en application du certificat d'origine et autres documents douaniers normalisés, permettra de créer les conditions nécessaires au développement des échanges intra-communautaires.

En ce qui concerne le développement des arts, de la culture et du tourisme, le Burkina mettra tout en œuvre pour favoriser les échanges à caractère touristique, sportif et culturel entre les Etats membres des organisations sous-régionales et régionales. La poursuite des efforts en vue de la création de l'Institut des Peuples Noirs contribuera puissamment à cet objectif d'épanouissement conjoint des peuples.

#### • AU NIVEAU DU CADRE SECTORIEL

Les objectifs, les politiques et mesures d'accompagnement étant définis au plan macro-économique, il importe d'indiquer au niveau de chaque secteur, les implications des priorités arrêtées. Les secteurs sont classés selon la typologie suivante :

- \* Les secteurs de production qui concernent l'agriculture, l'élevage, la pêche, la faune, les bois et forêts, les mines, les industries manufacturières et l'artisanat ;
- \* Les secteurs de soutien à la production qui regroupent l'hydraulique, l'énergie, les transports, les communications, le commerce, le tourisme et l'hôtellerie ;
- \* Les secteurs sociaux qui englobent l'éducation et la formation, la santé, l'action sociale, l'habitat et l'urbanisme, l'information, les arts et la culture, et les sports et loisirs ;
- \* Le secteur de l'organisation et des équipements administratifs.

##### 2.1. Secteur de l'Agriculture et de l'Elevage

Principal secteur de production, l'agriculture et l'élevage constituent la priorité dans la stratégie globale et dans le Plan Quinquennal de Développement Populaire. Ce secteur bénéficie d'un montant d'investissement de 124.275,81 milliards de F. CFA, soit près de 20 % de l'enveloppe globale de financement du Plan Quinquennal.

###### 2.1.1. Objectifs du secteur

Les objectifs stratégiques du secteur de l'agriculture et de l'élevage sont :

.../...

- \* La réalisation de l'autosuffisance alimentaire notamment en produits agro-pastoraux, ce qui aura des effets positifs sur la balance commerciale actuellement gênée par le poids des importations de produits alimentaires de base ;
- \* L'amélioration des revenus et du niveau de vie des masses paysannes, d'une part, par une diversification des activités et un accroissement du taux d'occupation et de la productivité du travail, et d'autre part, grâce à une politique de prix et de transferts au profit du monde rural ;
- \* La restauration et la conservation du potentiel agronomique et zootechnique à travers une politique conséquente d'aménagement du territoire ;
- \* La promotion de la recherche agronomique et zootechnique et son adaptation aux conditions du pays.  
Au cours du présent Plan Quinquennal, ces objectifs stratégiques seront poursuivis de façon dynamique à partir des actions suivantes :

2.1.1.1. Les actions visant à favoriser l'accès à une autosuffisance alimentaire et à réduire le déficit de la balance commerciale porteront sur :

- \* L'intensification des cultures pluviales, lesquelles continueront d'occuper encore pendant longtemps la majeure partie de la population paysanne. Cette intensification se fera par la pratique de méthodes culturales anti-érosives, l'usage de fumure organique et d'engrais minéraux et par le recours à la culture attelée ;
- \* Le développement des cultures irriguées par la mise en œuvre de paquets technologiques existants et en combinant les différentes techniques de maîtrise de l'eau à savoir : culture

- de décrue améliorée, culture pluviale avec irrigation d'épandage, submersion contrôlée, petits, moyens et grands périmètres d'irrigation intégrée ;
- \* Des actions de sensibilisation visant à limiter la consommation de produits importés et portant notamment sur la modification des habitudes alimentaires ;
- \* L'intensification contrôlée des productions animales grâce au développement des centres d'embouche, de naissance et de sélection des espèces ;
- \* La diversification et la valorisation des produits de rente par le développement de certaines filières de production comme le soja, le jojoba, etc. ;
- \* L'intégration agriculture + industrie ;
- \* L'approvisionnement régulier en intrants et en équipements agricoles, par le renforcement des organismes de production et de distribution d'intrants et d'équipements agricoles, et l'amélioration des institutions de formation, d'encadrement, d'animation et de crédit ;
- \* La mise en œuvre d'actions de sensibilisation visant à réduire la consommation de produits importés, notamment par la modification des habitudes alimentaires. La mise en œuvre de cet ensemble de dispositifs aura pour conséquences :
  - \* Un accroissement de la production agricole globale de 3,1% par an, comme base minimale pour la période du Plan ;
  - \* Une croissance annuelle moyenne de 3,1 % des productions céréalières et des productions industrielles et de rente ; le coton progressant à un rythme de 3,9 % au sein de ces dernières ;
  - \* Une forte croissance de la production des fruits et légumes (5,9 % par an) et une croissance assez notable des productions

de légumineuses et de féculents (3,7 % par an) ;

\* Une croissance substantielle de la production de lait, de viande et d'oeufs.

Le tableau ci-dessous illustre les projections de la production végétale attendue :

PRODUCTION VEGETALE  
(UNITE : 1.000 TONNES)

PRODUCTIONS	ANNEES	1985*	TAUX DE CROISS.ANN. MOYEN (%)	1990
TOTAL PRODUCTION AGRICOLE (HORS FRUITS ET LEGUMES)		1548	3,1	1803
- CULTURES VIVRIERES		1347	3,1	1569
. Céréales		1208	3,1	1407
. dont riz paddy		40	3,6	50
. Légumineuses et féculents		133	3,7	
- CULTURES INDUSTRIELLES		201	3,1	234
. dont coton		75	3,9	87
- FRUITS ET LEGUMES		169	5,9	225

\* Estimations

Au niveau de la production végétale, c'est dans le secteur moderne intensif que les progrès les plus significatifs seront enregistrés. La stratégie à mettre en oeuvre est en effet de renforcer progressivement ce secteur comme l'illustre le tableau suivant :

.../...

EVOLUTION DES PRODUCTIONS CEREALIERES ET LEURS PARAMETRES

	1985	1990
SUPERFICIES (%)	100,0	100,0
- Secteur moderne	14,3	25,5
- Secteur traditionnel	85,7	74,5
RENDEMENTS (Kg/ha)	576,0	662,0
- Secteur moderne	763,0	869,0
- Secteur traditionnel	545,0	592,0
PRODUCTIONS (%)	100,0	100,0
- Secteur moderne	19,0	33,4
- Secteur traditionnel	81,0	66,6

Au niveau de la production animale les projections se présentent comme suit :

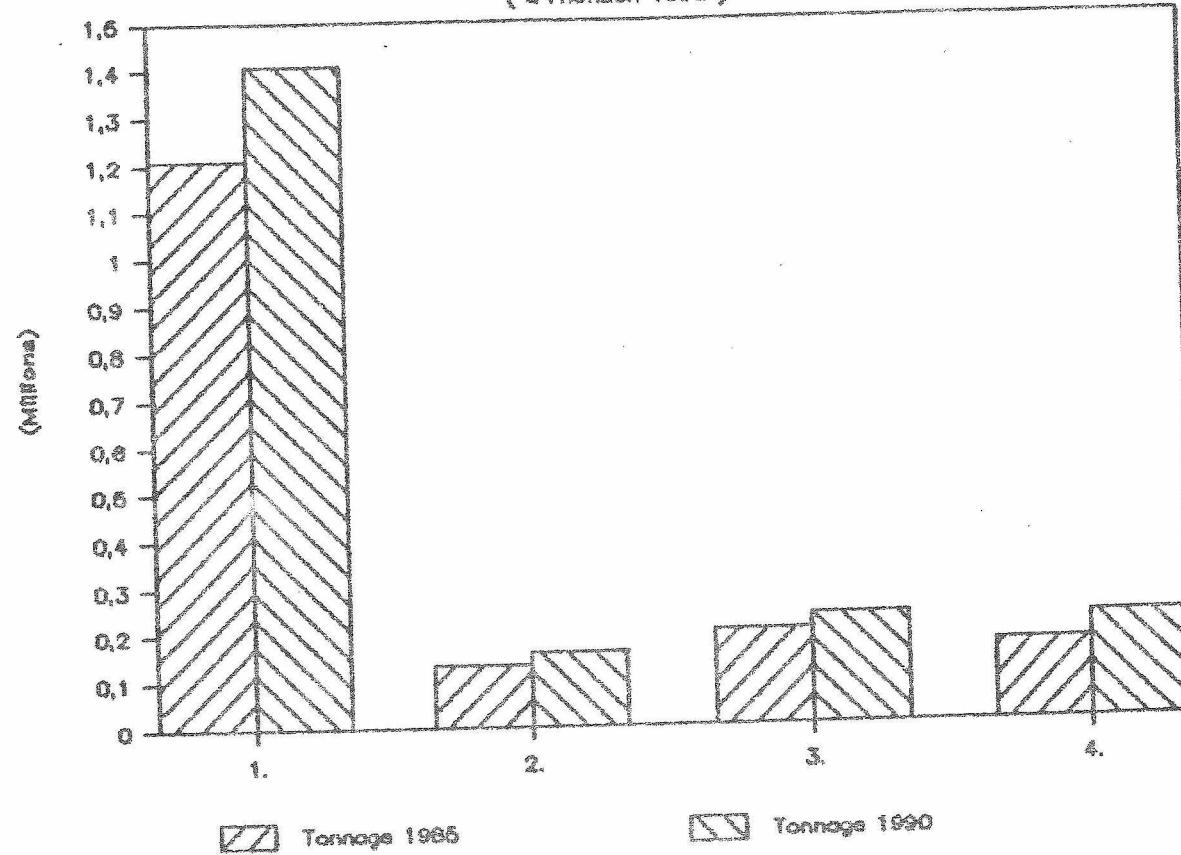
PRODUCTION ANIMALE  
(UNITE : 1.000 TONNES)

	1985*	TAUX DE CROISS. ANN. MOYEN (%)	1990
LAIT	164	3,5	195
- Secteur moderne	56	5,0	72
- Secteur traditionnel	108	2,6	123
VIANDE	56	3,5	67
- Secteur moderne	2	20,1	5
- Secteur traditionnel	54	2,6	62
OEUVFS	5	5,0	6
- Secteur moderne	1	8,5	1,5
- Secteur traditionnel	4	2,4	4,5

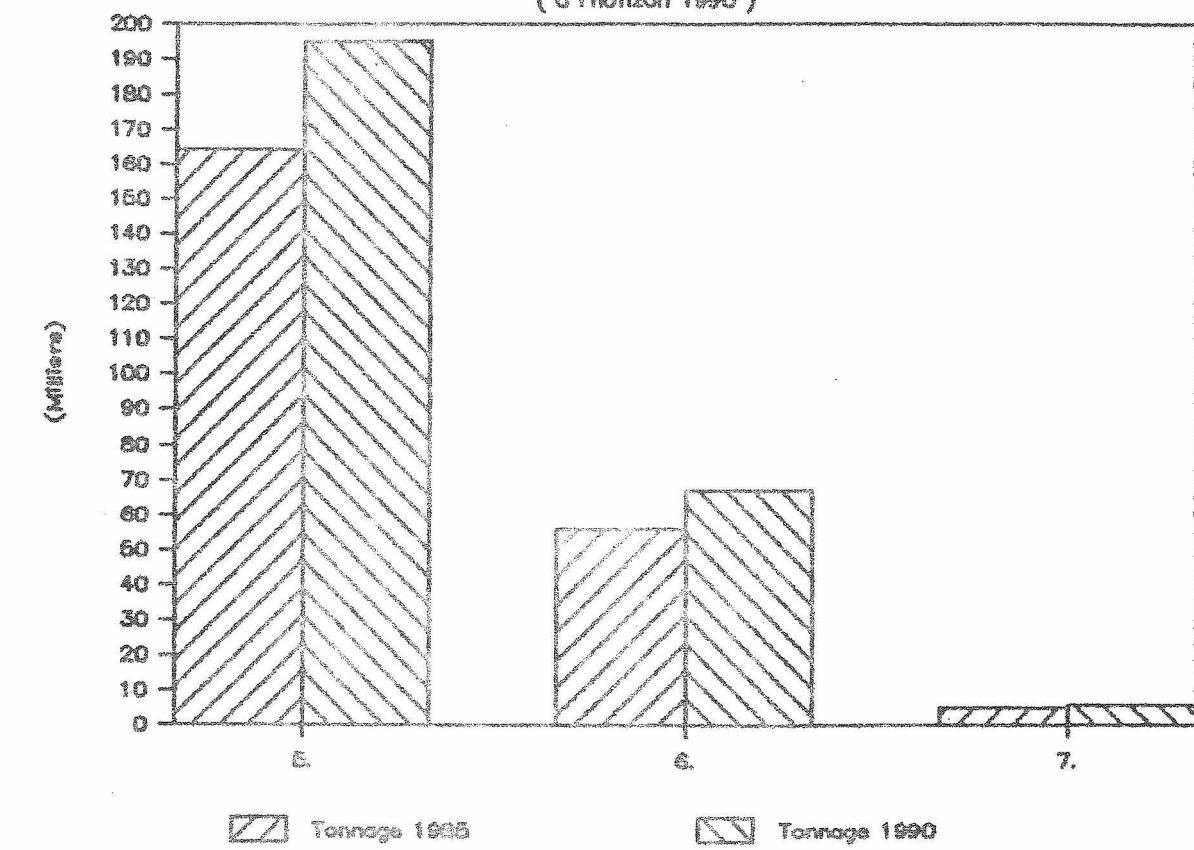
\* Estimations

.../...

OBJECTIFS DE PRODUCTION VEGETALE  
(à l'horizon 1990)



OBJECTIFS DE PRODUCTION ANIMALE  
(à l'horizon 1990)



2.1.1.2. Les actions destinées à l'amélioration des revenus et du niveau de vie des masses paysannes concerneront :

- \* L'organisation du monde paysan en vue de permettre aux populations rurales de tirer un meilleur profit des résultats de la recherche agronomique, des expériences de formation et de production performantes situées dans leurs milieux et des possibilités offertes par le système bancaire et financier ;
- \* L'organisation des femmes et l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail, pour une meilleure participation à la vie nationale ;
- \* La mise en place d'une politique de prix agricoles susceptibles d'assurer une juste rémunération des producteurs ;
- \* L'amélioration du taux d'occupation de la population active en milieu rural, à travers un encadrement soutenu, la mise en place d'infrastructures permettant des cultures de contre-saison, l'organisation de travaux collectifs destinés à satisfaire les besoins de base, et une meilleure allocation des ressources au profit du secteur.

2.1.1.3. Les actions de restauration et de conservation du potentiel agronomique et zoologique porteront sur :

- \* La mise en oeuvre de la réforme foncière et agraire et l'aménagement du territoire ;
- \* La réduction de la pression démographique sur les terres surpeuplées et la pleine utilisation des terres sous-peuplées et fertiles par une gestion planifiée des migrations internes de populations ;

- \* L'intégration agro-sylvo-pastorale et la systématisation des "trois luttes" - lutte contre les feux de brousse, lutte contre la coupe abusive du bois et lutte contre la divagation des animaux ;
- \* La décentralisation de la planification et de la gestion de l'agriculture.

#### 2.1.2. Politique et mesures d'accompagnement

La politique du secteur de l'agriculture et de l'élevage au cours de la période du Plan Quinquennal s'articulera autour des trois axes suivants :

- \* La mise en oeuvre de la réforme agraire qui se traduira par une rationalisation de la gestion de l'espace rural, lequel passera des systèmes extensifs actuels à des systèmes plus intensifs d'agriculture et d'élevage, avec la sédentarisation des producteurs, l'intensification et la diversification des productions. Le succès de cette réforme agraire sera assuré grâce à l'organisation et à la mobilisation consciente des masses paysannes, car la réforme agraire, par-delà son contenu technique, vise aussi et surtout à lever les pesanteurs sociologiques et politiques ;
- \* L'organisation et la formation des producteurs afin de favoriser la mise en oeuvre de la réforme agraire, de passer rapidement au stade de la coopérativisation des groupements villageois et d'accroître en conséquence la productivité du monde rural. Tout ceci s'accompagnera d'une articulation étroite avec les programmes de recherche fondamentale et appliquée concernant le monde rural ;

- \* L'intégration intra et intersectorielle qui permettra d'harmoniser les relations entre le secteur agricole et la forêt, l'élevage, l'industrie, l'artisanat, l'hydraulique, la formation, la recherche et les transports.

Les mesures d'accompagnement dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique agro-pastorale consisteront en :

- \* La constitution et la diffusion d'informations précises sur les problèmes du monde rural, en vue d'une action éclairée et efficace des décideurs ;

- \* L'octroi de crédits à des conditions accessibles aux paysans ;
- \* La recherche de débouchés internes et externes pour les productions nationales. Pour ce faire, il sera procédé à une opération de promotion des produits de l'agriculture et de l'élevage, au niveau tant national qu'international, ainsi qu'à la recherche d'une élévation du revenu national à travers des investissements bien ajustés dans les activités à haute intensité de main d'œuvre (BTP, Enseignement, Santé, Action Sociale, Agro-industries).

Ainsi, les mesures suivantes seront prises au cours du présent quinquennat :

- \* L'association étroite, d'une part entre les centres de formation et de recherche opérant dans le secteur agricole (CFJA, IDR, Centre Polyvalent de Matourkou, etc...) afin de subordonner la définition des axes de la recherche et de la formation aux priorités du développement rural, et d'autre part entre les opérateurs et les milieux paysans ;

.../...

- \* La garantie et la bonification des prêts en faveur du développement agricole ainsi que l'orientation du crédit en faveur du secteur agricole ;

- \* L'ouverture de plusieurs chantiers d'entretien routier dotés de brigades populaires outillées et rémunérées pour les services qu'elles rendent, notamment dans le cadre des projets à haute intensité de main-d'œuvre (PSIP-HIMO).

TABLEAU SYNTHETIQUE DE FINANCEMENT DES PROGRAMMES  
D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU SECTEUR : "AGRICULTURE - ELEVAGE"  
(EN MILLIONS DE FCFA)

NATURE DU PROGRAMME	COUTS ET MODALITES	COUT TOTAL INITIAL	TRANCHE PLAN QUINQUENNIAL 1986/1990 COUT MONETAIRE DU PROJET	FINANCEMENT ACQUIS		FINANCEMENT A RECHERCHER
				SOURCES NATION.	SOURCES EXTER.	
A. Projets en cours d'exécution		98.869,93	62.388,73	588,80	61791,11	8,82
B. Projets pas encore démarrés						
B1. Projets avec financements acquis		20.975,05	16.652,32	681,80	15970,52	-
B2. Projets avec financements partiellement acquis		1.590,78	1.430,80	156,28	194,10	1.080,42
B3. Projets sans financement		75.664,44	43.803,96	-	-	43.803,96
<b>TOTAL</b> (A + B1 + B2 + B3)		<b>197.100,20</b>	<b>124.275,81</b>	<b>1426,88</b>	<b>77955,73</b>	<b>44.893,20</b>

.../...

## 2.2. Secteur de la pêche, de la faune et des forêts

Ce secteur, qui regroupe les branches d'activité forestières, celles liées à la faune et celles, enfin, relatives à la pêche et à la pisciculture, fait partie intégrante des secteurs de production et bénéficie d'une enveloppe financière de 11,414 milliards de F. CFA pour les investissements publics soit 1,9 de l'enveloppe globale du financement du Plan Quinquennal, dont 1,601 milliards de F. CFA pour la pêche et la pisciculture.

Il s'agit d'activités en relation directe avec la production agricole dans la mesure où la mise en oeuvre de plans d'aménagement et d'exploitation forestière comporte des effets directs sur la lutte contre la désertification, l'érosion et autres dégradations et partant, sur la sauvegarde des éco-systèmes et la valorisation du patrimoine pédologique national. De même, la conservation et les conditions d'exploitation de la faune qui constitue une richesse naturelle non négligeable ainsi que le développement de la pêche et de la pisciculture contribuent indéniablement à la recherche de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire.

### 2.2.1. Objectifs du secteur

Pour ce qui est des activités forestières, il s'agit de protéger, de régénérer, d'accroître et d'exploiter correctement les ressources ligneuses du pays tout en assurant une couverture minimale des besoins des populations en bois de chauffe, en attendant la dotation du pays en ressources énergétiques de substitution.

Pour ce qui est de la faune, il s'agit de la protection, de la conservation et de l'exploitation rationnelle de cette richesse nationale qui peut contribuer au développement du

tourisme national et international et à l'amélioration des conditions d'alimentation grâce notamment à l'organisation de la chasse.

Enfin, pour ce qui concerne la pêche et la pisciculture, il s'agit non seulement d'intensifier l'exploitation existante au niveau des retenues d'eau et des barrages, mais aussi de systématiser cette activité sur l'ensemble des plans d'eau présentant des potentialités. La production actuelle de 6.000 tonnes par an pourrait connaître un accroissement de 50 % durant la période quinquennale.

### 2.2.2. Politique et mesures d'accompagnement

Pour ces activités particulièrement dispersées, la politique à mettre en oeuvre s'articulera autour de quatre volets d'intervention :

- \* Elle devra reposer dans une large mesure sur la mobilisation des masses appelées à généraliser l'expérience des forêts villageoises et à poursuivre l'effort déjà mené dans le cadre des trois luttes : lutte contre la coupe abusive du bois, lutte contre la divagation des animaux et lutte contre les feux de brousse ;
- \* Les mesures à préconiser viseront la généralisation, au niveau départemental, de pépinières pour la production qualitative et quantitative de plans d'espèces adaptées aux conditions climatiques et aux besoins économiques du pays ;
- \* Les mesures tendront à la protection de la faune par l'extension des réserves et la lutte contre le braconnage ;

\* Enfin, les mesures d'accompagnement pour le développement de l'aquaculture s'appuieront sur les actions de mobilisation et de formation professionnelle de pêcheurs pour qu'au niveau villageois, la pisciculture puisse être organisée de façon rentable en complément aux autres activités agricoles de production végétale et animale.

TABLEAU SYNTHETIQUE DE FINANCEMENT DES PROGRAMMES  
D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU SECTEUR : "ENVIRONNEMENT"

(EN MILLIONS DE FCFA)

NATURE DU FINANCEMENT	COUTS ET MODALITES	COUT TOTAL INITIAL	TRANCHE PLAN QUINQUENNIAL 1986/1990 COUT MONETAIRE DU PROJET	FINANCEMENT ACQUIS		FINANCEMENT A RECHERCHER
				SOURCES NATION.	SOURCES EXTER.	
<b>1. FAUNE, BOIS ET FORETS</b>						
A. Projets en cours d'exécution	11608,852	4.290,40	976,10	703,42	2.610,88	
B. Projets pas encore démarrés						
B1. Projets avec financements acquis	1.505,4	753,70	132,73	620,97	-	
B2. Projets avec financements partiellement acquis	1987,59	-	-	-	-	
B3. Projets sans financement	435,33	4.769,47	-	-	4.769,47	
<b>TOTAL (A + B1 + B2 + B3)</b>	<b>15537,172</b>	<b>9.813,57</b>	<b>1.108,83</b>	<b>1.324,39</b>	<b>7.380,35</b>	
<b>2. PECHE ET PISCICULTURE</b>						
A. Projets en cours d'exécution	606,394	200,00	-	-	200,00	
B. Projets pas encore démarrés						
B1. Projets avec financements acquis	1358,393	671,63	36,51	635,12	-	
B2. Projets avec financements partiellement acquis						
B3. Projets sans financement	630,34	730,00	-	-	730,00	
<b>TOTAL (A + B1 + B2 + B3)</b>	<b>2595,127</b>	<b>1.601,63</b>	<b>36,51</b>	<b>635,12</b>	<b>930,00</b>	

.../...

2.3. Secteur de l'industrie minière

L'exploitation et le cas échéant la transformation des ressources minières disponibles dans le pays, peuvent offrir à l'économie nationale des possibilités appréciables pour mener à bien une politique d'intégration économique aux plans sectoriel et spatial, et pour disposer de moyens financiers indispensables à une prise en charge partielle des besoins de financement du développement.

En effet, des actions de mise en exploitation de mines engendrent des retombées non négligeables sur les autres secteurs d'activité, d'une part en créant des pôles de développement capables de pallier les déséquilibres inter provinciaux existants, d'autre part en favorisant la mise en place d'infrastructures de communication qui peuvent aussi servir à désenclaver des zones à potentialités agro-pastorales.

De plus, le développement minier auquel seront consacrés 23,229 milliards de F. CFA, soit 3,5 % de l'enveloppe globale de financement du Plan Quinquennal, peut contribuer à la réalisation de l'autosuffisance alimentaire et ce, grâce à la fourniture au secteur de l'agriculture soit directement soit par l'intermédiaire de filières de transformation agro-industrielles des intrants nécessaires pour l'intensification de la production (engrais, pesticides, fongicides, etc...).

2.3.1. Objectifs du secteur

Dans le cadre de la stratégie globale du développement populaire, la mise en oeuvre du Plan Quinquennal dans ce secteur répondra aux trois objectifs suivants :

\* Contribuer à la recherche de l'autosuffisance alimentaire

.../...

par la fourniture au secteur agricole des intrants utiles à sa modernisation (phosphate, sulfures, dolomites) ;

\* Participer à la satisfaction de besoins fondamentaux des masses populaires en mettant à leur disposition des matières et matériaux nécessaires à l'amélioration de leur condition de vie (ciment, chaux, carrière, etc...) ;

\* Aider à la valorisation des ressources naturelles disponibles dans le pays en se dotant de moyens de prospection, d'exploitation et de transformation pour dégager une valeur ajoutée interne et partant, multiplier les emplois et activités annexes (un millier d'emplois permanents et plus de trois mille emplois saisonniers sur la période quinquennale).

#### 2.3.2. Politique et mesures d'accompagnement

La politique de développement du secteur minier s'insérera dans le cadre du schéma directeur d'aménagement du territoire pour intégrer, de façon harmonieuse, l'exploitation minière à la recherche des meilleurs équilibres inter-sectoriels et inter-provinciaux. Les actions planifiées de densification des infrastructures de liaison et de transport répondront aux impératifs de l'exploitation minière.

De plus, les Pouvoirs Publics apporteront un appui multiforme aux entreprises privées stimulées par les nouvelles dispositions du Code des Investissements à réaménager ainsi qu'aux entreprises relevant des collectivités locales ou d'autres groupements et associations, de telle sorte que la petite et moyenne exploitation minière puisse se développer dans le pays et accroître sa capacité productive sans nécessiter des investissements exorbitants dans le secteur public.

.../...

Au demeurant, une telle politique permettra de dégager davantage d'emplois et de créer les conditions optimales pour une densification des relations entre les industries extractives, les industries manufacturières et l'artisanat.

En outre, l'approche du développement par filière intégrée permettra dans ce secteur une valorisation plus intense des ressources nationales plutôt qu'une production destinée à l'exportation sans transformation préalable.

TABLEAU SYNTHETIQUE DE FINANCEMENT DES PROGRAMMES  
D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU SECTEUR : "MINES"  
(EN MILLIONS DE FCFA)

NATURE DU PROGRAMME	COUTS ET MODALITES	COUT TOTAL INITIAL	TRANCHE PLAN QUINQUENNIAL 1986/1990		FINANCEMENT ACQUIS	FINANCEMENT A RECHERCHER
			COUT MONETAIRE DU PROJET	SOURCES NATION.	SOURCES EXIER.	
A. Projets en cours d'exécution		10.494,0	10.494,0	1.850,0	5.424,0	3.220,0
B. Projets non encore démarrés						
B1. Projets avec financements acquis		952,0	952,0	80,0	872,0	-
B2. Projets avec financements partiellement acquis		3.680,0	3.680,0	80,0	2.542,0	1.058,0
B3. Projets sans financement		45.103,0	7.103,0	-	-	7.103,0
TOTAL (A + B1 + B2 + B3)		60.229,0	22.229,0	2.010,0	8.838,0	11.381,0

.../...

#### 1. Secteur de l'industrie manufacturière

En tant que secteur de production, l'industrie manufacturière est appelée à jouer un rôle de tout premier ordre, dans la mesure où les activités qui la caractérisent ont un grand pouvoir d'intégration et qu'une bonne définition de la croissance de ses différentes branches peut constituer une condition préalable essentielle à l'essor de l'agriculture et du monde rural.

En effet, la modernisation progressive de la production agricole et l'intensification qui en découle resteront dépendantes de la capacité du secteur de l'industrie manufacturière à produire une gamme aussi étendue que possible d'intrants pour l'agriculture.

D'un autre côté, les surplus de production agricole bénéficieraient de plus grandes possibilités de valorisation si l'industrie manufacturière disposait de la capacité de transformation de ces excédents, que ce soit pour réguler l'offre de produits alimentaires sur le marché national et participer ainsi à l'autosuffisance et à la sécurité alimentaire de la Société, ou pour accroître les potentialités d'exportation du pays.

Enfin, l'offre d'emplois directs ou indirects grâce aux pratiques de sous-traitance au profit de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat, constitue un autre volet en faveur du développement planifié de ce secteur, lequel, avec 29,224 milliards de F. CFA, dispose de 4,6 % de l'enveloppe globale de financement du Plan Quinquennal de Développement Populaire.

##### **2.4.1. Objectifs du secteur**

Le développement du secteur de l'industrie manufacturière visera trois objectifs :

.../...

\* Soutenir le développement de l'agriculture considéré comme la priorité du développement national en participant notamment à sa modernisation et en offrant des débouchés à une partie de sa production ;

\* Valoriser les ressources dont dispose le pays, que ce soit dans le cadre d'une politique d'import-substitution ou dans la recherche des processus aussi longs que possible de transformation des matières premières avant leur exportation ;

\* Participer à la satisfaction des besoins des masses populaires en orientant la production en priorité vers la production de biens essentiels.

##### **2.4.2. Politique et mesures d'accompagnement**

Dans le cadre des priorités du Plan Quinquennal, le développement de ce secteur privilégiera les programmes, projets et actions tendant à en faire un auxiliaire efficace du développement agricole, aussi bien en amont qu'en aval.

En amont, l'industrie assurera la satisfaction des besoins des producteurs agricoles en équipements, matériel, engrains, pesticides, aliments du bétail et autres intrants nécessaires pour la généralisation des techniques modernes de production.

En aval, ce secteur aura, pour les productions végétales et animales, à prendre en charge la densification des relations agro-industrielles au niveau de l'agro-alimentaire en développant en particulier les capacités de transformation et de conservation des productions végétales et animales.

.../...

Outre cette priorité, le développement industriel visera la valorisation des ressources naturelles non agricoles pour la satisfaction des besoins des masses et l'amélioration de l'équilibre de la balance commerciale.

Des programmes et projets tendront dans ce domaine, à doter le pays de capacités productives en matière de produits pharmaceutiques de base, d'articles ménagers et autres produits domestiques, de matériaux de construction chaque fois que leurs prix s'avèreront compétitifs.

Mais le développement industriel, pour être fiable, nécessite la réhabilitation urgente des capacités productives existantes et sous-utilisées. A ce titre, un programme intégré de réhabilitation en faveur des secteurs industriels public et privé sera réalisé dès le démarrage du Plan Quinquennal de façon à créer un climat favorable à la mobilisation des énergies dans ce secteur.

Les projets miniers et industriels, qu'il s'agisse de projets nouveaux ou de réhabilitation, requièrent l'achat d'équipements, d'intrants et de savoir faire importés. On veillera avec la plus grande rigueur à ce que ces projets ne génèrent pas de coûts supplémentaires en devises pour le pays par rapport à d'autres scénarios de développement dans lesquels ces projets n'existeraient pas.

Des mesures de protection modérée, compatibles avec les règles de la CEA et de la CEDEAO, seront prises pour favoriser la croissance des industries naissantes. La fixation des prix de ces produits industriels tiendra compte :

\* De la concurrence internationale éventuellement limitée par les mesures de protection mentionnées ci-dessus ;

\* Du pouvoir d'achat des masses populaires burkinabé ;

\* De l'équilibre financier des sociétés industrielles, qui ne pourront prétendre à aucune subvention.

Le Code des Investissements sera réaménagé pour mieux répondre aux impératifs du drainage de l'épargne nationale vers les activités productives en général, et celles de la production industrielle en particulier.

Les institutions d'encadrement seront renforcées pour donner aux pouvoirs publics les moyens de remplir leur mission en matière de promotion, de formation, d'information et d'appui de toutes natures aux promoteurs potentiels.

Le système de formation professionnelle, secondaire, technique et supérieur se chargera, durant la période quinquennale, de répondre, dans les meilleures conditions possibles, aux besoins en cadres et en techniciens pour que le développement du secteur puisse dégager les quelques 5.000 emplois attendus :

\* 2.050 emplois à sauvegarder grâce au programme de réhabilitation ;

\* 3.115 emplois directs à créer dans les différents projets prioritaires retenus.

TABLEAU SYNTHETIQUE DE FINANCEMENT DES PROGRAMMES  
D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU SECTEUR : "INDUSTRIE"  
(EN MILLIONS DE FCFA)

NATURE DU PROGRAMME	COUTS ET MODALITES	COUT TOTAL INITIAL	TRANCHE PLAN QUINQUENNAL 1986/1990 COUT MONETAIRE DU PROJET	FINANCEMENT ACQUIS		FINANCEMENT A RECHERCHER
				SOURCES NATION.	SOURCES EXTER.	
A. Projets en cours d'exécution		1.502,90	1.502,90	1.232,30	-	270,60
B. Projets pas encore démarrés						
B1. Projets avec financements acquis		320,10	320,90	320,10	-	-
B2. Projets avec financements partiellement acquis		10.206,20	10.206,20	829,50	3.425,0	5.951,70
B3. Projets sans financement		17.194,90	17.194,90	-	-	17.194,90
<b>TOTAL</b> <b>(A + B1 + B2 + B3)</b>		<b>29.224,10</b>	<b>29.224,10</b>	<b>2.381,9</b>	<b>3.425</b>	<b>23.417,20</b>

## 2.5. Secteur de l'artisanat

Dans une société à composante essentiellement rurale, il est normal que les activités de l'artisanat jouent un rôle de premier ordre pour satisfaire au moindre coût les besoins utilitaires des masses laborieuses, créer des opportunités d'emploi pour compenser le sous-emploi qui prévaut dans les campagnes, et générer des revenus nécessaires pour l'élargissement de la base du marché national.

En plus de son aspect utilitaire et qui s'applique à un grand nombre de branches d'activités (textile, cuirs et peaux, etc...), l'artisanat recèle également des potentialités substantielles au niveau des productions d'art à destination du tourisme.

Ce secteur bénéficie d'une enveloppe de financement de ses programmes et projets de 2,898 milliards de FCFA soit 0,5 % de l'enveloppe globale de financement du Plan Quinquennal.

### 2.5.1. Objectifs du secteur

L'une des tâches primordiales assignée à ce secteur est de favoriser l'initiative et l'esprit créateur afin de mobiliser et de diffuser les possibilités technologiques adaptables aux besoins des populations locales. C'est dans ce cadre que des actions de sensibilisation seront menées en vue de revaloriser l'artisanat national en incitant les populations à consommer la production locale.

En tout état de cause, ce secteur devra être à même de jouer le rôle qui lui est dévolu pour apporter un appui conséquent au développement des autres secteurs en général et à ceux de l'agriculture et de l'industrie en particulier.

Ce faisant, le secteur contribuera à la réalisation de l'objectif prioritaire qu'est l'autosuffisance et la sécurité alimentaires.

#### 2.5.2. Politiques et mesures d'accompagnement

Sur le plan agricole, des actions seront menées pour que les artisans orientent leur production vers la réalisation et la vulgarisation d'outillage et d'équipements agricoles (charrues, houes et autres instruments de travail).

De même, des actions interviendront pour que les artisans puissent, sur le plan de l'hydraulique, travailler à la conception, à la production et à l'entretien de pompes originales et adaptables au pays.

Dans le domaine de l'énergie, la recherche sur les foyers améliorés et la vulgarisation de ceux déjà conçus, la recherche de moyens de conservation de certains produits (séchoirs solaires et autres), la recherche et la conception de techniques utilisant les énergies éoliennes offriront des opportunités au secteur de l'artisanat.

L'artisanat ne saurait contribuer à la réalisation des objectifs indiqués qu'à travers une organisation conséquente de la profession.

Dans ce domaine, il s'agit de stimuler l'esprit d'association et de coopération entre les artisans afin d'aboutir à des regroupements solides et aptes à donner des réponses favorables aux besoins exprimés.

Ces regroupements prendront la forme de groupements pré-coopératifs et coopératifs.

Par ailleurs, le programme de formation et de perfectionnement visera à consolider et à élargir les connaissances techniques des artisans par une politique d'alphanétisation qui incluera un volet sur la gestion et la comptabilité.

La création d'un environnement économique et financier favorable à l'artisanat se fera avec la recherche des sources adéquates de financement et d'approvisionnement en intrants et en biens d'équipement, ainsi que la prise de dispositions spéciales au niveau du Code des Investissements.

De plus, l'organisation et la promotion des produits de l'artisanat seront favorisés notamment par :

- La promotion des produits sur les marchés intérieur et extérieur ;
- La faveur qui sera accordée aux artisans dans l'adjudication des marchés de l'Etat.

Enfin, il sera procédé à la création d'un cadre juridique pour l'artisanat. Il s'agira d'élaborer une réglementation spéciale de la profession d'artisan après avoir reconnu la spécificité du secteur et les impératifs de son développement sectoriel et spatial.

TABLEAUX SYNTHETIQUE DE FINANCEMENT DES PROGRAMMES

D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU SECTEUR "ARTISANAT"  
(EN MILLIONS DE FCFA)

NATURE DU PROGRAMME	COUTS ET MODALITES	COUT TOTAL INITIAL	TRANCHE PLAN QUINQUENNIAL 1986/1990 COUT MONETAIRE DU PROJET	FINANCEMENT ACQUIS		FINANCEMENT A RECHERCHER
				SOURCES NATION.	SOURCES EXTR.	
A. Projets en cours d'exécution		1.139,11	1.138,01	831,89	-	307,21
B. Projets pas encore démarrés						
B1. Projets avec financements acquis		275,39	237,55	231,05	6,50	-
B2. Projets avec financements partiellement acquis		11,21	6,89	1,22	-	5,66
B3. Projets sans financement		2.252,51	1.515,70	-	-	1.515,70
<b>TOTAL (A + B1 + B2 + B3)</b>		<b>3.678,22</b>	<b>2.898,16</b>	<b>1.064,16</b>	<b>6,5</b>	<b>1.827,50</b>

2.6. Secteur de l'eau et des aménagements hydroagricoles

Avec une enveloppe financière de plus de 150 milliards de FCFA soit près de 24 % du montant total de l'investissement public du Plan Quinquennal, ce secteur occupe, de par son importance stratégique, la première place au niveau de l'allocation des ressources.

2.6.1. Objectifs du secteur

Le secteur de l'hydraulique visera principalement l'amélioration des conditions de vie, d'hygiène et de production dans les différents secteurs d'activité et sur l'ensemble du territoire. Cela se traduira par la restauration, la protection du milieu et la sécurisation, des activités agricoles, pastorales et industrielles face aux risques inhérents aux aléas climatiques.

Au cours du Plan Quinquennal, les objectifs suivants seront poursuivis :

\* le relèvement de la desserte moyenne en eau, en milieu rural, à 20 litres par jour et par habitant en fin de Plan contre 10 litres actuellement afin d'améliorer l'état nutritionnel et sanitaire des populations rurales ;

\* le renforcement et l'extension de la couverture hydraulique urbaine et industrielle en portant le nombre des centres de desserte de 23 à 40 ;

\* l'augmentation de la production grâce à la culture irriguée afin d'accélérer la réalisation de l'autosuffisance alimentaire.

.../...

## 2.6.2. Politique et mesures d'accompagnement

### 2.6.2.1. Politique au cours du Plan

En vue d'atteindre les objectifs ci-dessus, la politique de l'eau consistera principalement à :

- \* la réhabilitation et l'entretien permanent des ouvrages hydrauliques existants (retenues d'eau, barrages et réseaux d'irrigation, forages et pompes à eau, etc...);
- \* l'évaluation des périmètres irrigués existants et l'intégration des enseignements tirés à cette évaluation dans la conception et l'exécution des nouveaux aménagements hydro-agricoles;
- \* le développement des programmes de construction de petites retenues d'eau, notamment avec l'appui des populations mobilisées et des organismes non gouvernementaux intervenant en zone rurale;
- \* l'aménagement des avals de barrages et retenues d'eau existantes ou à réaliser, partout où cela présente un intérêt certain pour la production agricole et maraîchère;
- \* la protection systématique des ouvrages réalisés, à partir de plantations d'arbres et autres formes de lutte anti-érosive;
- \* la constitution d'un portefeuille d'études en matière d'agriculture irriguée dans le cadre du programme de préinvestissement, afin de permettre une bonne adaptation des techniques aux spécificités nationales.

.../...

### 2.6.2.2. Mesures d'accompagnement

Parmi les mesures à prendre en vue d'une utilisation rationnelle et optimale des ressources en eau, les principales porteront sur les points suivants :

- \* La systématisation de la redevance d'eau sur les périmètres irrigués;
- \* Le renforcement des comités de gestion des points d'eau dans les secteurs en zone rurale;
- \* L'application du Code de l'Eau;
- \* La poursuite intensive des études sur le potentiel en eaux de surface et en eaux souterraines du pays;
- \* Le renforcement des structures de réalisation du Ministère de l'Eau, notamment l'Office National des Barrages et des Aménagements Hydro-agricoles (ONBAH), l'Office National des Puits et Forages et de l'Hydrologie (ONPFI) et l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA);
- \* La concertation plus large entre les Ministères chargés de l'eau, de la santé, de l'environnement, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, de l'équipement et de l'agriculture, aussi bien en matière d'assainissement des eaux que de mise en valeur des ouvrages hydroagricoles ou hydroélectriques;
- \* La formation des usagers de l'eau à tous les niveaux du pays, pour assurer une utilisation rationnelle de l'eau;
- \* L'entretien des pompes;
- \* La mise en place de réseaux de distribution de pièces détachées en pompes.

.../...

TABLEAU SYNTHETIQUE DE FINANCEMENT DES PROGRAMMES

D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU SECTEUR :

"EAU ET AMENAGEMENT HYDRO-AGRICOLE"

(EN MILLIONS DE FCFA)

NATURE DU PROGRAMME	COUT ET MODALITES	COUT TOTAL INITIAL	TRANCHE PLAN QUINQUENNAL 1986/1990	FINANCEMENT ACQUIS		FINANCEMENT A RECHERCHER
				SOURCES NATION.	SOURCES EXTER.	
A. Projets en cours d'exécution		60446,20	51602,74	4036,40	45660,09	1906,25
B. Projets pas encore démarrés						
B1. Projets avec financements acquis		58782,14	58391,09	2550,45	55840,64	-
B2. Projets avec financements partiellement acquis		7560,46	7480,84	-	3725,21	3755,63
B3. Projets sans financement		41597,20	32570,46	-	-	32570,46
<b>TOTAL</b> <b>(A + B1 + B2 + B3)</b>		<b>168386,00</b>	<b>150045,13</b>	<b>6586,85</b>	<b>105225,94</b>	<b>38232,34</b>

2.7. Secteur de l'énergie

Ce secteur, avec 64,507 milliards de FCFA, représente plus de 10 % de l'enveloppe globale de financement du Plan.

2.7.1. Objectifs du secteur

Pour lever les contraintes qui s'opposent au développement du secteur de l'énergie, les objectifs stratégiques du secteur s'articuleront autour des quatre principaux axes suivants:

\* Réduction du poids de la facture pétrolière, par la substitution de sources d'énergie moins coûteuses et d'énergie renouvelable à l'énergie électrique d'origine thermique et aux hydrocarbures ;

\* Eradication du phénomène de désertification par l'application du mot d'ordre des "trois luttes" : lutte contre la coupe abusive du bois, lutte contre les feux de brousse et lutte contre la divagation des animaux ;

\* Amélioration de la situation énergétique du monde rural tout en préservant son environnement physique ;

\* Contribution à la réalisation de l'autosuffisance alimentaire.

Au cours de la période quinquennale (1986-1990), les objectifs du secteur porteront sur les points suivants :

\* Diversification des sources d'approvisionnement en produits pétroliers destinés à la production d'électricité (Côte d'Ivoire, Togo, Brésil, ...), constitution de stocks de sécurité, réalisation des projets de barrages hydro-électriques (Kompienga et Bagré) et des projets d'interconnexion entre les réseaux électriques de Côte d'Ivoire et du Burkina Faso, étude des possibilités d'interconnexion avec le Ghana;

.../...

\* En ce qui concerne l'objectif d'économie du bois de feu et de lutte contre la désertification :

- Il sera mené une vaste campagne de diffusion de foyers améliorés (1.942.650 en 1990). Cette action est hautement prioritaire. Les activités de promotion seront axées sur les régions rurales (toutes les familles dans les provinces déficitaires et 50 % des familles dans les provinces excédentaires). Le programme entrepris dans ce sens suivra deux axes :
- . Premièrement, la promotion de l'autoconstruction de foyers "trois pierres" améliorés (au moyen d'un programme continu de démonstration poursuivi dans les régions rurales déficitaires) ;
- . Deuxièmement, la création de filières privées (artisans) de fabrication et de commercialisation de foyers métalliques (fixés ou transportables), principalement dans les zones semi-urbaines et urbaines.
- L'effort de perception des redevances sur le bois de feu à l'entrée des villes sera poursuivi, en même temps que seront développées des actions en faveur de la protection de la forêt (tout en conférant aux provinces une responsabilité accrue en matière de gestion). L'extension du réseau national devra permettre d'encourager les actions individuelles et communautaires de plantation d'arbres ;
- Des efforts de substitution du gaz butane au bois de feu seront développés en même temps qu'il sera entrepris une évaluation préliminaire des possibilités de commercialisation d'un foyer fonctionnant au kérosène présentant

.../...

une efficacité accrue, et répondant aux exigences locales en matière de cuisson ;

- \* Vulgarisation de 10.150 séchoirs solaires et maisons de conservation en vue de réduire les pertes agricoles et rendre disponibles toute l'année certains produits (fruits, légumes, etc...) ;
- \* Réhabilitation des capacités de production existantes.

La mise en œuvre de cette politique durant la période quinquennale se traduira par une nette relance de la production et de la consommation d'énergie.

#### PRODUCTION D'ELECTRICITE

	PRODUCTION EN GWH	VARIATION EN %
1986	131,8	6,4
1987	138,1	4,8
1988	144,7	4,8
1989	151,6	4,8
1990	158,8	4,8
Taux de croissance annuel moyen (86-90)		5,1

#### CONSOMMATION D'ELECTRICITE

	CONSOMMATION EN GWH	VARIATION EN %
1986	117,0	8,3
1987	123,3	5,4
1988	130,0	5,4
1989	137,0	5,4
1990	144,5	5,5
Taux de croissance annuel moyen (86-90)		6,0

.../...

DIFFUSION DES FOYERS AMELIORES

	NOMBRE DE FOYERS A DIFFUSER	VARIATION EN %
1986	647.500	-
1987	992.700	53,3
1988	1.352.700	36,3
1989	1.555.200	15,0
1990	1.942.650	24,9

VULGARISATION DU GAZ BUTANE  
PERIODE 1986-1990

	PREVISION DE CONSOMMATION (EN TONNES)	TAUX D'ACROIS. ANNUEL CONSOMMATION (EN %)	NOMBRE DE MENAGES A EQUIPER
1986	2.000	-	13.333
1987	2.800	40	18.666
1988	3.600	28,6	24.000
1989	4.400	22,2	29.333
1990	4.800	9,1	32.000

2.7.2. Politique et mesures d'accompagnement

Cette politique s'articule autour de la réalisation de certains ouvrages importants et la diffusion d'équipements dont la mise en fonction abaissera le coût de l'énergie :

- \* Deux barrages hydro-électriques : Kompienga et Bagré ;
- \* Interconnexion des réseaux électriques de Côte d'Ivoire et du Burkina Faso ;

.../...

\* Construction des centrales thermiques : Bobo II, réhabilitation de Ouaga II, Ouaga III (centrale à vapeur) ;

\* Rénovation et installation nouvelle d'infrastructures de stockage et de distribution de produits pétroliers ;

\* Vulgarisation de séchoirs solaires et maisons de conservation de produits agricoles ;

\* Renforcement du rôle de SONABHY (Surveillance du marché pétrolier, transport et stockage des hydrocarbures, définition de la politique d'achat de produits pétroliers) ;

\* Alimentation d'équipements collectifs (hôpitaux) par des énergies renouvelables (notamment l'énergie solaire).

Les mesures d'accompagnement consisteront dans les points suivants :

\* Intégrer à la préparation du budget courant de l'Etat la prévision et la répartition des recettes fiscales pétrolières. L'affectation des taxes pétrolières à des fonds spéciaux sera limitée à des fins d'investissement telles l'entretien des routes ;

\* Harmoniser la production électrique de la SONABEL et celle de certains particuliers produisant des surplus en veillant à ce que ces particuliers puissent distribuer leur production d'électricité dans les zones non encore desservies par la SONABEL et pour lesquelles il n'existe pas de projet d'approvisionnement dans un proche avenir. Cette forme de distribution s'effectuera selon une tarification à la fois incitative et conforme aux objectifs de développement de la SONABEL.

.../...

- \* Créer une structure de planification énergétique, regroupant les institutions impliquées dans le développement du secteur de l'énergie (Ministères de la Planification et du Développement Populaire, de l'Equipement, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, de l'Eau, de l'Environnement et du Tourisme) et dont le rôle sera de définir un schéma directeur dans le domaine énergétique ;
- \* Renforcer le rôle de l'Institut Burkinabé de l'Energie (IBE), rôle qui consiste à développer l'utilisation des énergies renouvelables et à donner des conseils en matière de stratégie énergétique globale.

TABLEAU SYNTHETIQUE DE FINANCEMENT DES PROGRAMMES  
D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU SECTEUR : "ENERGIE"  
(EN MILLIONS DE FCFA)

NATURE DU PROGRAMME	COUTS ET MODALITES	COUT TOTAL INITIAL	TRANCHE PLAN QUINQUENNALE 1986-1990 COUT MONETAIRE DU PROJET	FINANCEMENT ACQUIS		FINANCEMENT A RECHERCHER
				SOURCES NATION.	SOURCES EXTER.	
A. Projets en cours d'exécution		41.748,60	42.768,70	2.187,00	39.839,40	742,30
B. Projets pas encore démarrés						
B1. Projets avec financements acquis en totalité		569,70	569,70	569,70	0,00	0,00
B2. Projets avec financements partiellement acquis		208,00	208,00	0,00	8,00	200,00
B3. Projets sans financement		23.988,95	20.776,95	0,00	0,00	20.776,95
<b>TOTAL (A + B1 + B2 + B3)</b>		<b>69.515,25</b>	<b>64.323,35</b>	<b>2.756,70</b>	<b>39.847,40</b>	<b>21.719,25</b>

.../...

## 2.8. Secteur des transports

L'une des caractéristiques principales du Burkina Faso est son enclavement au centre de la région de l'Afrique de l'Ouest, avec toutes les contraintes que pareille situation implique :

- \* Contraintes sur les approvisionnements extérieurs ;
- \* Contraintes sur les capacités d'exportation.

En outre, si les relations avec l'extérieur ont tendance à s'améliorer progressivement grâce à la réalisation de grands programmes d'interconnexions infrastructurelles avec les pays voisins, la situation reste des plus préoccupantes en ce qui concerne le désenclavement interne.

De nombreuses régions et localités restent des mois durant, voire des saisons entières, isolées du reste du pays, vouant à l'échec toute politique globale de développement dans ses dimensions d'aménagement du territoire et d'exploitation optimale des ressources.

Dès lors, il est évident que, malgré les coûts particulièrement élevés des réalisations dans le secteur des transports, la mise en oeuvre de programmes conséquents de désenclavement interne et externe constitue un préalable à toute action visant l'amélioration des performances du système économique et social.

Le développement rapide des activités du secteur, de même que l'amélioration qualitative et quantitative du rôle des opérateurs nationaux dans la prise en charge de ces activités, constituent des indicateurs probants de l'efficacité de la politique du transport.

.../...

C'est ce qui explique que ce secteur, dont l'appui est essentiel aux secteurs de production, reçoive près de 18 % de l'enveloppe globale de financement du Plan Quinquennal de Développement Populaire avec un montant de 112,047 milliards de F. CFA.

#### 2.8.1. Objectifs du secteur

Le secteur des transports qui, du fait de son développement insuffisant, constitue aujourd'hui un facteur de blocage du développement, peut devenir à terme un facteur d'intégration et de stimulation des activités économiques, sociales et culturelles, tant sur le plan interne qu'externe.

Dans le cadre du Plan Quinquennal, et en tenant compte des priorités sectorielles et spatiales du développement planifié et des ressources financières disponibles, les objectifs du secteur consistent en la dotation du pays en infrastructures et en moyens de transports suffisants, fiables et compétitifs afin de répondre :

- \* En priorité, à l'amélioration des réseaux de collecte et de distribution ;
- \* Aux divers impératifs de croissance économique de bien-être social et de maîtrise du processus d'intensification des relations sous-régionales, régionales et internationales.

#### 2.8.2. Politique et mesures d'accompagnement

Pour la réalisation de tels objectifs, la politique et les mesures d'accompagnement viseront le respect des complémentarités suivantes :

- \* Complémentarité entre modes et infrastructures de transports;

- \* Complémentarité entre activités de production et de distribution d'une part et activités de transport d'autre part.

Le schéma directeur de développement des transports fait partie intégrante du Schéma National d'Aménagement du Territoire et doit à ce titre, intégrer les paramètres suivants de la politique de développement à long terme :

- \* Répartition spatiale des populations ;
- \* Configuration des pôles de développement.

Pour l'exécution du programme ainsi retenu, diverses mesures institutionnelles ou administratives sont à prendre. Ainsi, concernant l'entretien routier, les mesures suivantes sont nécessaires :

- \* Faire appel aux masses populaires à travers leurs structures politiques, à savoir les C.D.R. pour assurer dans le cadre de l'investissement humain, d'autres opérations de mobilisation pour la réfection et l'entretien des tronçons de routes et de pistes implantées dans leur ressort territorial ;
- \* Assurer le versement effectif des taxes spécifiques sur les routes bitumées au profit de la structure institutionnelle chargée de l'entretien routier : fonds routiers pour des opérations d'envergure nationale ou provinciale, appui aux collectivités locales pour les routes secondaires ;
- \* Prendre les dispositions nécessaires pour que la part des taxes sur les carburants et lubrifiants prélevée au profit du Fonds Routier soit effectivement utilisée pour l'entretien des réseaux routiers ;

.../...

- \* Faire étudier au niveau des services techniques chargés des Transports Routiers, les possibilités juridiques pour instituer une taxe sur les véhicules de transport étrangers transitant par le Burkina ;
- \* Etudier les possibilités d'utilisation d'autres matériaux locaux comme moyen de construction et d'entretien des voiries urbaines et des pistes rurales afin de réduire l'importation des matériaux extérieurs coûteux ;
- \* Instaurer par ailleurs un groupe ad. hoc inter-ministériel chargé du suivi de la tarification des services du transport.

TABLEAU SYNTHETIQUE DE FINANCEMENT DES PROGRAMMES  
D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU SECTEUR : "TRANSPORTS"  
(EN MILLIONS DE FCFA)

NATURE DU PROGRAMME	COUT TOTAL INITIAL	TRANCHE PLAN QUINQUENNIAL 1986/1990 COUT MONETAIRE DU PROJET	FINANCEMENT ACQUIS		FINANCEMENT A RECHERCHER
			SOURCES NATION.	SOURCES EXTER.	
A. Projets en cours d'exécution	62 521,01	15.973,91	569,11	12016,80	3.388
B. Projets pas encore démarrés					
B1. Projets avec financements acquis	24.817,16	22.510,40	1.861,50	20.648,90	-
B2. Projets avec financement partiellement acquis	2.603,96	420,45	241,17	-	179,28
B3. Projets sans financement	119 539,48	73.142,24	-	-	73.142,24
<b>TOTAL (A + B1 + B2 + B3)</b>	<b>209 481,61</b>	<b>112.047,00</b>	<b>2671,78</b>	<b>32.665,70</b>	<b>76 709,52</b>

## 2.9. Secteur des communications

Le secteur des communications bénéficie de 19,182 milliards de FCFA, soit 3 % de l'enveloppe globale de financement.

### 2.9.1. Objectifs du secteur

Les objectifs globaux, tant au niveau des services postaux qu'à celui des télécommunications s'articulent autour des points suivants :

- \* La maîtrise et l'entretien régulier des infrastructures existantes, et à partir d'une évaluation exhaustive de celles-ci, la mise en place d'une véritable politique de maintenance ;
- \* La réhabilitation et la promotion des services grâce à l'amélioration des délais d'acheminement du courrier et à l'amélioration de la commutation téléphonique ;
- \* La poursuite du désenclavement intérieur et extérieur du pays, par le renforcement du réseau de contact, du réseau téléphonique, des capacités de télécommunications internationales, et par l'augmentation des infrastructures nécessaires.

La réalisation partielle de ces objectifs au cours du présent Plan Quinquennal se traduira par une augmentation substantielle de certaines facilités et infrastructures, tant dans le domaine des postes que dans celui des télécommunications.

Ces résultats quantitatifs peuvent être résumés comme suit:

a) POSTES : EVOLUTION PASSEE ET OBJECTIFS QUANTIFIES DU PQDP  
EN MATIERE D'INFRASTRUCTURES POSTALES

	BUREAUX DE POSTE		BOITES POSTALES		AGENCES POSTALES	
	NOMBRE	VARIATION %	NOMBRE	%	NOMBRE	VARIATION %
1981	40		12.034	-	-	
1982	42	5	12.034	0	-	
1983	42	0	12.034	0	29	0
1984	42	0	12.201	1,4	29	0
1985	45	7	12.201	0	29	0
1986	65	44	12.201	0	29	0
1987	71	9,2	12.890	5,6	36	24,2
1988	77	8,5	13.619	5,6	45	24,2
1989	83	7,8	14.388	5,6	56	24,2
1990	89	7,2	15.201	5,6	69	24,2

b) TELECOMMUNICATIONS : OBJECTIFS QUANTIFIES

• Raccordements téléphoniques

Au cours du Plan Quinquennal 1986-1990 le nombre de raccordements téléphoniques évoluera comme suit :

	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Centres déjà automatisés	6.650	7.781	7.807	11.058	12.274	13.520
Nouveaux centres autom.	250	330	430	520	580	635
Centres à automatiser entre 1986 - 1990	385	435	478	530	680	815
Autres localités	470	503	536	571	617	660
<b>TOTAL</b>	<b>7.755</b>	<b>9.049</b>	<b>9.251</b>	<b>12.679</b>	<b>14.151</b>	<b>15.570</b>

Le nombre total de raccordements connaîtra ainsi un taux de croissance de 15 % par an en moyenne, avec un rythme lent entre 1986 et 1987 (9 %) et une forte accélération à partir de 1988 (+ 37 % en 1988) par rapport à 1987.

Le trafic téléphonique passera de 27.500.000 minutes en 1985 à 59.000.000 minutes en 1990, soit un taux de croissance moyen de 16,5 % par an.

• Raccordements télex

A partir de l'observation des raccordements enregistrés entre 1977 et 1984 et en tenant compte des possibilités nouvelles offertes par la structure du réseau à partir de 1986, ainsi que des différentes possibilités techniques offertes par les infrastructures de transmission de données numériques, l'Office des Postes et Télécommunications prévoit d'effectuer 15 nouveaux raccordements par an entre 1986 et 1990, pour ce qui concerne les abonnés et 8 raccordements au réseau Télex (Gentex).

Le nombre d'abonnés raccordés au niveau national passera ainsi de 214 en 1985 à 289 en 1990.

Les trafics télex et télégraphique évolueront comme indiqué sur le tableau ci-après :

	TAUX DE CROISSANCE (%)	
	TRAFIG TELEX	TRAFIG TELEGRAPHIQUE
1977/1984	12,5	11
1986/1990	10,0	15

.../...

.../...

#### 2.9.2. Politique et mesures d'accompagnement

\* Au niveau des postes, il s'agira essentiellement :

- D'accélérer la couverture des chefs-lieux de provinces et des principaux départements en bureaux de postes, de doter le plus grand nombre possible de départements en agences postales et de renforcer la capacité de tri des grands centres (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) ;
- D'augmenter les tournées postales dans les localités mal desservies ;
- D'installer le plus grand nombre possible de boîtes postales et surtout de doter tous les villages d'au moins une boîte postale ;
- D'assurer enfin une rénovation des infrastructures existantes.

\* Au niveau des télécommunications, la politique s'articulera autour des grands axes suivants :

- Améliorer l'exploitation et maîtriser la gestion technique des infrastructures existantes ;
- Offrir un service de télécommunications fiables à tous les chefs-lieux de province ; en partie par le redéploiement des équipements encore utilisables (à récupérer dans les localités que les projets en cours d'exécution visent à automatiser), et en partie par l'acquisition de nouveaux équipements ;

.../...

- Automatiser à terme, grâce aux actions précédentes tous les chefs-lieux de province à partir desquels s'effectuera progressivement le rattachement des départements en fonction de leur essor socio-économique et des ressources allouées au secteur des télécommunications ;
- Réaliser à terme le désenclavement des zones isolées par la réutilisation de certains équipements encore performants pour offrir un service élémentaire de télécommunications aux départements encore dépourvus ;
- L'établissement de raccordements téléphoniques sur la base des équipements de commutation en place, rattachant chaque localité au centre le plus proche ou par l'installation d'un petit central automatique ou semi-automatique ;
- La réalisation de raccordements au réseau télex de nouveaux abonnés et de nouveaux raccordements du réseau national au réseau Gentex. L'extension des centres télégraphiques se fera dans toutes les localités bénéficiant de la commutation automatique et en fonction de la demande de service télégraphique. En outre, les systèmes "MORSE" seront progressivement développés dans les départements ne pouvant bénéficier de centres télégraphiques pour exploitation BCTR.

L'essentiel des mesures d'accompagnement consistera en des mesures de redressement de la situation financière de la branche postale.

En ce qui concerne les télécommunications, l'Etat favorisera l'intégration de cette branche d'activité avec les activités de l'information (télé-diffusion notamment), de

.../...

l'aménagement du territoire (télédétection notamment), de la statistique et de l'informatique (transmission de données).

TABLEAU SYNTHETIQUE DE FINANCEMENT DES PROGRAMMES  
D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU SECTEUR : "COMMUNICATIONS"  
(EN MILLIONS DE FCFA)

NATURE DU PROGRAMME	COUTS ET MODALITES	COUT TOTAL INITIAL	TRANCHE PLAN QUINQUENNAL 1986-1990	FINANCEMENT ACQUIS		FINANCEMENT A RECHERCHER
				SOURCES NATION.	SOURCES EXTER.	
A. Projets en cours d'exécution		17.645,06	7.679,25	510,32	7.168,93	-
B. Projets pas encore démarrés						
B1. Projets avec financements acquis en totalité		5.288,30	5.253,30	1.729,00	3.524,30	-
B2. Projets avec financements partiellement acquis		5.900,00	5.900,00	300,00	-	5.600,00
B3. Projets sans financement		350,00	350,00	-	-	350,00
<b>TOTAL (A + B1 + B2 + B3)</b>		<b>29.183,36</b>	<b>19.182,55</b>	<b>2.539,32</b>	<b>10693,23</b>	<b>5.950,00</b>

## 2.10. Secteur du commerce

Le secteur du commerce reçoit 6,831 milliards de FCFA, soit 1,1 % de l'enveloppe globale de financement du Plan.

### 2.10.1. Objectifs du secteur

Les objectifs du secteur du commerce sont :

- \* L'assainissement des structures d'intervention de l'Etat dans ce secteur (FASO YAAR, OFNACER, CGP, CSPPA) afin de leur permettre d'assumer pleinement leur mission de régulation et de stabilisation du marché ;
- \* La promotion du secteur privé national par le biais de politiques incitatives dans les domaines des marges commerciales et de la réglementation de la profession de commerçant ;
- \* L'approvisionnement régulier du marché en développant notamment les infrastructures de stockage et de distribution ;
- \* La réduction du déséquilibre des échanges commerciaux avec l'extérieur en développant de nouveaux créneaux d'exportation et en accordant des facilités de crédits et des incitations financières à l'exportation d'une part, et en mettant en place une politique de contrôle sélectif des importations.

### 2.10.2. Politique et mesures d'accompagnement.

En vue de réaliser les objectifs du secteur, la politique en matière de commerce reposera sur les grands principes suivants :

- \* L'Etat interviendra dans le secteur, pour favoriser les opérations de commerce décentralisé tant en amont (approvisionnement) qu'en aval (distribution).

Cette contribution de l'Etat permettra d'agir sur les goulots d'étranglement physiques et les contraintes économiques (transport, stockage, système de prix) en vue de mieux réguler le marché ;

- \* L'Etat invitera les opérateurs économiques privés à mieux s'organiser pour réduire leurs coûts en vue de ne pas grever indûment le pouvoir d'achat des masses populaires ;
- \* Les opérateurs économiques privés veilleront, sous le contrôle des Pouvoirs Publics, à respecter la réglementation commerciale en vigueur et à s'acquitter des redevances et taxes diverses attachées à la profession commerciale et qui découlent des impératifs de rentabilisation des investissements publics dans ce secteur et dans les divers secteurs d'appui au commerce (transport, énergie, communications, urbanisme etc...) ;
- \* Les consommateurs bénéficieront d'une large information en matière de prix et de conditions d'approvisionnement afin de leur permettre de sauvegarder leurs intérêts ;
- \* Les accords commerciaux bilatéraux seront dans la mesure du possible subordonnés aux classes d'exportation des produits burkinabè.

La mise en oeuvre de la politique du secteur sera renforcée par les mesures d'accompagnement appropriées au niveau des sociétés d'Etat opérant dans le commerce. Ainsi :

- \* l'Office National des Céréales (OFNACER) doit jouer un rôle essentiel dans la collecte des céréales et la garantie au producteur d'un prix rémunérateur. Il sera d'abord réorganisé et doté des moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission ;

.../...

- \* la Caisse de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles (CSPPA) tout en continuant à jouer son rôle de soutien au prix d'achat des cultures de rente, affectera des excédents éventuels exclusivement au financement de l'agriculture et de l'agro-industrie ; elle contribuera :
  - aux investissements destinés à maintenir la compétitivité des cultures de rente burkinabè sur les marchés extérieurs
  - aux investissements destinés à assurer la transformation sur place d'une partie croissante de la production agricole, permettant ainsi l'exportation de produits de plus en plus élaborés ;
  - aux investissements de modernisation de l'agriculture céréalière ;
- \* la Caisse Générale de Péréquation (CGP) s'efforcera d'accroître ses achats de produits agricoles sur le marché intérieur, au détriment des importations ;
- \* l'entreprise FASO YAAR sera redressée et libérée de certaines contraintes ceci afin de lui permettre de poursuivre son rôle de distribution de produits de grande consommation à prix modique sur l'ensemble du territoire, et ainsi de lutter contre la spéculation.

TABLEAU SYNTHETIQUE DE FINANCEMENT  
DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT PUBLIC  
DU SECTEUR : "COMMERCE"

(EN MILLIONS DE F. CFA)

NATURE DU PROGRAMME	COUTS ET MODALITES	COUT TOTAL INITIAL	TRANCHE PLAN QUINQUENNIAL 1986/1990 COUT MONETAIRE	FINANCEMENT ACQUIS		FINANCEMENT A RECHERCHER
				SOURCES NATION.	SOURCES EXTER.	
A. Projets en cours d'exécution		116,93	92,18	92,18	-	-
B. Projets pas encore démarrés						
B.1. Projets avec financements acquis		509,14	473,51	473,51	-	-
B.2. Projets avec financements partiellement acquis		4.359,58	4.342,20	368,65	621	3.352,55
B.3. Projets sans financement		2.024,41	1.923,16	-	-	1.923,16
<b>TOTAL</b> <b>(A + B1 + B2 + B3)</b>		<b>7.010,06</b>	<b>6.831,05</b>	<b>934,34</b>	<b>621,00</b>	<b>5.275,71</b>

2.11. Secteur du tourisme et de l'hôtellerie

Ce secteur d'appui aux secteurs de production bénéficie dans le cadre du Plan Quinquennal de Développement Populaire d'une enveloppe financière de 1,213 milliards de F CFA soit 0,2 % de l'enveloppe globale de financement.

La faiblesse de ce chiffre provient du fait qu'il s'agit d'un secteur dans lequel le privé intervient de façon intensive. L'Etat apporte un appui à l'organisation et la dynamisation des professions impliquées et la gestion de quelques unités d'exploitation et de la mise en œuvre de quelques actions d'orientation.

2.11.1. Objectifs du secteur

Il s'agit de réorienter la nature des activités du tourisme et de l'hôtellerie pour leur donner progressivement les fondements populaires indispensables à leur développement.

En effet, il importe de faire du tourisme un moyen de rapprochement et de compréhension entre le peuple burkinabé et les autres peuples de la sous-région, de la région et plus généralement de la communauté internationale, de façon à faire connaître et aimer le Burkina à travers son histoire, sa culture, son art, ses traditions et ses richesses naturelles.

Dans le pays, les échanges interprovinciaux qui concerneront toutes les couches de la population, permettront un brassage utile entre les différentes nationalités de façon à valoriser les différentes identités culturelles dans un élan de solidarité et d'unité nationale.

.../...

A cet effet, des actions seront menées pour la démocratisation du tourisme grâce à des mesures de vulgarisation et de décentralisation pour que le plus grand nombre de burkinabè aient accès au tourisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Il s'agit aussi de faire des activités touristiques, un appui aux activités de production grâce aux devises générées par cette branche et grâce aux revenus distribués notamment par la création d'emplois et par l'extension des marchés.

#### 2.11.2. Politique et mesures d'accompagnement

Un schéma directeur d'aménagement touristique viendra très rapidement orienter les interventions dans le secteur pour l'ensemble des opérateurs privés, mixtes et publics.

La réhabilitation du patrimoine touristique et hôtelier et sa rentabilisation revêtiront une priorité dans les actions à mener avant l'extension souhaitable des capacités d'accueil notamment sur les sites touristiques à promouvoir.

La formation et le perfectionnement du personnel permettront d'élèver la compétitivité de ce secteur face à la concurrence qui sévit dans la région et dans la sous-région.

Des actions de promotion seront menées au plan interne et externe pour accroître quantitativement et qualitativement les flux de touristes visitant le pays.

La volonté du Gouvernement de densifier les moyens de communication de toute nature pour faire du pays un car-

refour dans la sous-région apporte un appui complémentaire aux opérations de drainage des touristes potentiels, de la sous-région et de la région en complément des actions menées à l'adresse des touristes provenant des autres régions et continents.

TABLEAU SYNTHETIQUE DE FINANCEMENT DES PROGRAMMES  
D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU SECTEUR :  
"TOURISME ET HOTELLERIE"

(EN MILLIONS DE F. CFA)

NATURE DU PROGRAMME	COÛTS ET MODALITÉS	COÛT TOTAL INITIAL	TRANCHE PLAN QUINQUENNAL 1986 -1990 COÛT MONÉTAIRE DU PROJET	FINANCEMENT ACQUIS		FINANCEMENT A RECHERCHER
				SOURCES NATIONALES	SOURCES ÉTRÉIEU	
A. Projets en cours d'exécution		76,48	69,18	69,18	-	-
B. Projets non encore démarrés						
B1. Projets avec financements acquis		102,62	90,10	90,10	-	-
B2. Projets avec financements partiellement acquis		33	26,10	16,60	-	9,50
B3. Projets sans financement		1.045,98	1.027,87	-	-	1.027,87
TOTAL (A + B1 + B2 + B3)		1.258,08	1.213,25	175,88	-	1.037,37

## 2.12. Secteur de l'éducation et de la formation

Ce secteur bénéficie de 26,888 milliards de FCFA, soit 4,2 % de l'enveloppe globale de financement du Plan.

### 2.12.1. Objectifs du secteur

D'un point de vue stratégique, les actions qui seront menées dans ce secteur viseront :

- \* l'adaptation du contenu de l'enseignement aux besoins de développement économique, social et culturel ;
- \* l'universalisation de l'enseignement de base et la démocratisation des autres niveaux de l'enseignement ;
- \* l'amélioration de la qualité de l'enseignement ;
- \* la maîtrise et le renforcement des structures de recherche ;
- \* l'intégration des programmes de recherche scientifique et technique ;
- \* le renforcement et la diversification de la coopération en matière de recherche scientifique et technique ;

Au cours du présent Plan Quinquennal de Développement Populaire, il s'agira de réaliser les objectifs spécifiques suivants :

- \* élaborer une réforme de l'enseignement après une analyse poussée des causes d'échec du système actuel, en liaison avec les problèmes socio-économiques d'ensemble ;
- \* développer en priorité l'enseignement de base et de façon plus équilibrée entre provinces, tout en mettant l'accent sur l'élimination des inégalités d'accès à l'éducation notamment celles touchant les femmes et les enfants des couches sociales les plus démunies ;

.../...

\* renforcer les mesures institutionnelles visant à accroître la qualité de l'enseignement privé ainsi que sa capacité d'accueil afin d'en faire un auxiliaire valable de l'enseignement public ;

\* améliorer l'orientation des élèves et étudiants en conformité avec les perspectives de développement à long terme ;

\* introduire progressivement l'enseignement de l'informatique et des sciences sociales dans le secondaire ;

\* réaliser une coordination de l'enseignement technique conventionnel avec les formations professionnelles non conventionnelles ;

\* démocratiser l'accès à l'université en accroissant les capacités d'accueil et en supprimant progressivement le contingentement des non boursiers ;

\* lier l'enseignement à la production en orientant le contenu de l'enseignement sur des préoccupations réelles de développement économique et social au Burkina ;

\* décentraliser les structures de l'université, dans les limites des ressources disponibles, afin qu'elle participe mieux au développement du pays ;

La poursuite conséquente de ces objectifs se soldera à l'issue du Plan Quinquennal par les effets bénéfiques suivants :

\* développement de la scolarisation à tous les niveaux d'enseignement

- dans l'enseignement du premier degré, le taux brut de scolarisation passe de 23,9 % à 31,2 %, soit environ 205.000 élèves scolarisés de plus au cours du Plan ;

.../...

- dans l'enseignement du second degré, développement de l'enseignement public avec l'inscription de 15950 élèves supplémentaires dans le premier cycle (+40,4%) et de 4365 dans le second cycle (+43,1%) ;

- dans l'enseignement supérieur, le nombre d'étudiants burkinabé inscrits à l'Université de Ouagadougou s'accroîtra en passant d'environ 4000 à près de 10000 ;

\* réduction des disparités régionales et sociales

- par l'amélioration des taux de scolarisation des provinces les moins scolarisées. Aussi, le taux brut de scolarisation passera de 5,4 % à 13,6 % pour le Séno, de 7,6 % à 17,3 % pour l'Oudalan et de 8,6 % à 21,8 % pour le Soum ;

- par l'implantation de 40 nouveaux CEG et de 13 nouveaux lycées dans les provinces les moins bien pourvues ;

\* amélioration de la formation des enseignants par l'ouverture des Ecoles Nationales des Enseignants du Primaire (ENE) de Bobo-Dioulasso et de Fada N'Gourma;

\* amélioration de l'orientation des élèves du second degré par la création d'un service d'orientation scolaire et professionnelle doté de conseillers d'orientation ;

\* création d'emplois

- directs :

avec le recrutement dans l'enseignement du premier degré de 4198 nouveaux enseignants, de 50 inspecteurs et autant de conseillers pédagogiques ainsi que 75 agents administratifs. Dans l'enseignement du second degré, seront recrutés 650 enseignants (462 dans les CEG et 188 dans les lycées) et 80 agents administratifs. Dans l'enseignement supérieur, seront recrutés 200 enseignants et dans la recherche scientifique 180 chercheurs ainsi que de nombreux auxiliaires de recherche ;

.../...

- indirects :

par la construction de l'équipement des classes en matériaux locaux chaque fois que cela est possible.

#### 2.12.2. Politique et mesures d'accompagnement

La politique du secteur s'articulera autour des points suivants:

\* la prise en charge totale des infrastructures socio-éducatives par les populations ;

\* le rapatriement progressif des étudiants burkinabé de l'extérieur, au rythme du développement des filières et des infrastructures à l'Université de Ouagadougou ;

\* la différenciation des taux de bourses d'études en fonction des ressources des parents et des priorités de développement à long terme du pays ;

\* la liaison systématique entre programmes nouveaux de formation et de recherche avec les projets de développement, notamment en milieu rural ;

Cette politique sera renforcée par les mesures d'accompagnement suivantes :

\* contrôler la construction des classes tout en faisant un travail d'explication auprès des populations par l'intermédiaire des autorités locales et des CDR ;

\* sensibiliser et inciter les populations à assurer un entretien régulier des infrastructures existantes ;

.../...

\* faire fournir une partie des équipements des classes notamment par les sections "menuiserie" des établissements d'enseignement technique qui en sont dotés ;

\* face à la pénurie d'enseignants du premier degré formés pédagogiquement, envisager la possibilité de reporter l'âge de la retraite ;

\* réaliser une campagne de sensibilisation auprès des familles pour expliquer l'importance de l'éducation pour les filles et dans les provinces où le besoin d'éducation n'est pas tellement ressenti (Séno, Oudalan, Soum ...);

\* recenser les formations non conventionnelles prises en charge par des ONG ;

\* prendre des mesures incitatives pour orienter les étudiants burkinabè en fonction des besoins du développement du pays ;

\* choisir les pays où une formation de qualité est la moins coûteuse pour les étudiants burkinabè qui doivent bénéficier d'une bourse à l'étranger ;

\* inciter les partenaires bilatéraux à réorienter leur aide en vue de développer la formation, le perfectionnement et le recyclage sur place au Burkina ;

\* mettre en place une commission permanente de planification des ressources humaines afin d'assurer une meilleure coordination des programmes de travail des différents services techniques ministériels concernés (Education Nationale, Enseignement Supérieur, Travail et Fonction Publique, Agriculture et Elevage...) en vue de mieux connaître les besoins en emploi et en formation et de permettre donc une meilleure adéquation de la formation à l'emploi.

\* assurer une meilleure collaboration entre les différentes équipes de recherche dans la réalisation des programmes en vue de réduire les coûts d'exécution par la mise en commun de certains moyens.

TABLEAU SYNTHETIQUE DE FINANCEMENT DES PROGRAMMES  
D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU SECTEUR :  
"EDUCATION ET FORMATION"  
(EN MILLIONS DE FCFA)

NATURE DU PROGRAMME	COUTS ET MODALITES	COUT INITIAL	TRANCHE PLAN QUINQUENNAL 1986/1990 COUT MONETAIRE DU PROJET	FINANCEMENT ACQUIS		FINANCEMENT A RECHERCHER
				SOURCES NATION.	SOURCES EXTER.	
A. Projets en cours d'exécution		35.151,20	21.461,95	2.714,85	9.052,70	9.697,40
B. Projets pas encore démarrés						
B1. Projets avec financements acquis		3.451,20	3.446,40	7,80	3.438,60	-
B2. Projets avec financements partiellement acquis		95,40	95,40	30,00	5,00	60,40
B3. Projets sans financement		3.008,80	1.881,84	-	-	1.881,84
Total (A + B1 + B2 + B3)		41.706,60	26.888,59	2.752,65	12.496,30	11.639,64

## 2.13. Secteur de la Santé

La politique du Conseil National de la Révolution dans ce secteur vise à rendre le peuple burkinabé responsable de sa santé et donne la priorité à la médecine préventive. Les dépenses publiques de développement dans ce secteur s'élèveront à 20,145 milliards de FCFA soit 3,2 % de l'enveloppe globale du Plan.

### 2.13.1. Objectifs du secteur

L'objectif principal en matière de santé est d'assurer la couverture sanitaire de 85 % de la population en 1990. Cet objectif global sera poursuivi par l'octroi d'une haute priorité aux soins de santé primaire, avec pour principe de rechercher une plus grande équité dans la répartition des ressources disponibles, et la prise en compte systématique de tous les facteurs déterminants de la situation sanitaire : l'eau, la nutrition, l'hygiène et l'information sur les problèmes de santé.

### 2.13.2. Politique et mesures d'accompagnement

La politique en matière de santé est quadri-dimensionnelle, c'est-à-dire à la fois préventive, curative, éducative et sociale, bien que la priorité sera accordée à la médecine préventive.

En vue d'assurer rapidement une large couverture sanitaire du pays, un accent tout particulier sera mis sur la médecine rurale et les programmes élargis de vaccination et de lutte contre les grandes endémies.

La formation professionnelle sera en outre intensifiée afin de doter les structures sanitaires du pays du personnel médical et paramédical adéquat. Cette formation sera de plus en plus polyvalente dans le souci de mieux répondre aux besoins sanitaires croissants et de toute nature des populations.

Les infrastructures médico-sanitaires sont développées et renforcées au cours du Plan et leur fonctionnement sera amélioré ; les nouvelles créations d'infrastructures se feront dans le sens de la réduction des disparités régionales afin d'accélérer la couverture sanitaire du pays.

Le renforcement de l'activité des services d'hygiène prévu au cours du Plan améliorera l'hygiène individuelle et collective ainsi que la salubrité de l'environnement, et contribuera ainsi à l'amélioration de l'état sanitaire de la population.

En outre, des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation sur les questions sanitaires, nutritionnelles, alimentaires et hygiénique seront régulièrement menées à travers la presse écrite, la radio et la télévision pour amener les populations à être progressivement responsables de leur propre santé.

Des mesures d'accompagnement d'ordre institutionnel, administratif et organisationnel viendront appuyer la politique sanitaire.

Le problème de la santé étant un problème global qui ne peut être dissocié des conditions générales de vie, il sera donc entrepris une politique intégrant tous les éléments de ces conditions de vie (eau, nutrition, enseignement, habitat et urbanisme), dans le cadre d'une politique globale de prévention.

Tout ceci nécessite une collaboration plus étroite entre le Ministère de la Santé et les différents départements ministériels, notamment ceux de :

\* l'information et de la culture, pour ce qui concerne l'information sanitaire ;

.../...

\* l'essor familial et la solidarité nationale pour la formation et la sensibilisation des mères aux problèmes de santé infantile, d'hygiène et de nutrition en général ;

\* l'agriculture et l'élevage, en ce qui concerne les problèmes de santé propres aux différentes formes de l'activité agro-pastorale;

\* l'eau, pour tout ce qui touche à l'assainissement des points d'eau mis à la disposition des populations ;

\* la défense populaire, pour la mise à la disposition du peuple de son patrimoine d'expérience en matière de santé ;

\* le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, pour les questions relatives à la pharmacopée et en raison de son rôle éminent dans la formation des cadres de la santé.

En ce qui concerne les mesures administratives, les directions provinciales de la santé seront renforcées et conduites progressivement vers une plus grande autonomie de gestion, afin de réaliser une véritable décentralisation en la matière.

De plus, la mise en place progressive de fonds d'équipement des différentes structures hospitalières, alimentés partiellement par les recettes de prestation de soins, devrait favoriser l'équipement sanitaire du pays. Il sera étudié au cours du présent quinquennat, les modalités d'application d'une telle mesure afin qu'elle devienne effective dans les meilleurs délais.

Sur le plan organisationnel, l'expérience de la "vaccination-commando", avec la participation des Comités de Défense de la Révolution, sera évaluée et mise à profit pour permettre un auto-encadrement progressif des masses en matière de soins de santé primaires et de médecine préventive.

TABLEAU SYNTHETIQUE DE FINANCEMENT DES PROGRAMMES  
D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU SECTEUR : "SANTE"  
(EN MILLIONS DE FCFA)

NATURE DU PROGRAMMES	COÛTS ET MODALITÉS	COÛT TOTAL INITIAL	TRANCHE PLAN QUINQUENNAL 1986/1990 COÛT MONÉTAIRE DU PROJET	FINANCEMENT ACQUIS		FINANCEMENT A RECHERCHER
				SOURCES NATION.	SOURCES EXTER.	
A. Projets en cours d'exécution		11.110,86	14.092,66	33,01	7.728,90	6.330,75
B. Projets pas encore démarrés						
B1. Projets avec financements acquis		828,76	807,16	101,84	705,32	-
B2. Projets avec financements partiellement acquis		3.012,11	3.007,91	11,90	1.320,68	1.675,33
B3. Projets sans financement		2.332,89	2.236,86	-	-	2.236,86
<b>Total (A + B1 + B2 + B3)</b>		<b>20.284,92</b>	<b>20.144,59</b>	<b>146,75</b>	<b>9.754,90</b>	<b>10.242,94</b>

#### 2.14. Secteur de l'Action Sociale

L'action sociale vise à faire face aux conséquences des déséquilibres sociaux par la prévention ou par des mesures palliatives. Une enveloppe financière de 2,369 milliards F CFA soit 0,4 % du total des dépenses publiques de développement sera accordée à ce secteur.

##### 2.14.1. Objectifs du secteur

Les objectifs du secteur au cours du Plan Quinquennal sont :

- \* la réinsertion socio-économique des groupes défavorisés ou marginalisés ;
- \* la protection de la famille et plus particulièrement de la petite enfance ;
- \* l'amélioration des conditions de vie domestique et la libération de la femme.

##### 2.14.2. Politique et mesure d'accompagnement

La politique en matière d'action sociale, sera d'abord éducative afin d'éviter l'émergence de cas sociaux qui peuvent provenir d'un mauvais encadrement de l'individu par son milieu socio-économique. Ainsi la politique d'essor familial qui consiste à l'éducation et à la promotion de tous les éléments de la famille (jeunes - femmes - adultes et personnes âgées) demeurera l'axe central de l'action sociale.

Dans cette perspective, les actions suivantes seront entreprises :

- \* allègement de la pénibilité des travaux domestiques pour les femmes ;
- \* développement d'opérations de promotion économique en faveur des femmes ;

\* création de garderies populaires ;

\* sensibilisation et formation des populations en planification familiale à travers les structures populaires.

En outre, des actions seront menées pour :

- \* faciliter l'intégration des handicapés physiques dans les circuits de production, grâce notamment à une formation et un équipement appropriés ;
- \* lutter contre la délinquance juvénile ;
- \* assurer la réinsertion sociale des malades mentaux, dès leur guérison.

Afin d'appuyer la politique en matière d'action sociale des mesures d'accompagnement d'ordre juridique, institutionnel et organisationnel seront prises. Il s'agira notamment :

- de mettre en oeuvre un code de la famille qui régisse la vie familiale dans le sens d'un meilleur épanouissement de la famille burkinabé. Ce code sera vulgarisé au niveau des centres de protection maternelle et infantile, de la presse écrite et audiovisuelle et à travers des causeries - débats populaires ;
- d'accentuer la coordination des actions des ministères techniques intervenant dans ce secteur (Santé - Essor Familial - Education etc...).

TABLEAU SYNTHETIQUE DE FINANCEMENT  
DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT PUBLIC  
DU SECTEUR "ACTION SOCIALE"

(EN MILLIONS DE F. CFA)

NATURE DU PROGRAMME	COUT ET MODALITES	COUT TOTAL INITIAL	TRANCHE PLAN QUINQUENNAL 1986-1990 COUT MONETAIRE DU PROJET	FINANCEMENT ACQUIS		FINANCEMENT A RECHERCHER
				SOURCES NATIONA.	SOURCES EXTER.	
A. Projets en cours d'exécution		389,53	389,53	96,74	292,79	-
B. Projets pas encore démarrés						
B1. Projets avec financements acquis		23,17	22,10	12,5	9,6	-
B2. Projets avec financements partiellement acquis		-	-	-	-	-
B3. Projets sans financement		2.061,31	1.957,67	-	-	1.957,67
TOTAL (A + B1 + B2 + B3)		2.474,01	2.369,30	109,24	302,39	1.957,67

2.15. Le secteur de l'habitat et de l'urbanisme

L'habitat et l'urbanisme sont de bons indicateurs non seulement du cadre de vie des citoyens - tant il est vrai que les conditions d'habitat déterminent dans une large mesure le niveau de bien-être dont dispose la société -, mais également du niveau de dynamisme de l'économie, ce qui en fait un secteur intégrateur par excellence.

Lorsque le bâtiment connaît une phase d'expansion, il entraîne dans son essor un grand nombre d'activités en amont et en aval et contribue à la distribution de revenus grâce au nombre relativement élevé d'emplois qu'il crée.

Avec 15,896 milliards de F.CFA qui leur sont alloués dans le cadre du Plan Quinquennal de Développement Populaire, l'habitat et l'urbanisme bénéficient de 2,5 % du montant global des investissements publics. Ce montant constitue l'enveloppe monétaire affectée au financement des programmes et des projets à l'exclusion des autres interventions sous forme d'investissements humains.

2.15.1. Objectifs du secteur

A long terme, il s'agit de trouver les voies et les moyens pour que le plus grand nombre de burkinabè puissent disposer d'un habitat intégré - logement avec commodité et équipements collectifs d'accompagnement, environnement socio-culturel offrant les conditions minimales de bien-être en rapport avec les impératifs du développement sur le plan social et économique.

Dans le cadre du Plan Quinquennal de Développement Populaire 1986-1990, le secteur de l'habitat et de l'urbanisme visera les objectifs suivants :

- \* Généralisation progressive de schémas d'aménagement et d'urbanisme pour la maîtrise du développement des villes. Douze centres urbains bénéficieront d'opérations de ce type ;
- \* Accélération des opérations de lotissement avec son extension aux différentes localités des 30 provinces ;
- \* Organisation des structures d'études et de réalisation pour l'amélioration, par les moyens nationaux, de la conception et de la production de cadre bâti.

#### 2.15.2. Politique et mesures d'accompagnement

Les priorités retenues dans le cadre du Plan Quinquennal notamment en faveur des secteurs de la production et d'appui à la production font que ce premier Plan Quinquennal ne consacre que des moyens limités aux secteurs sociaux comme celui de l'habitat et de l'urbanisme. Dans de telles conditions, l'Etat gérera le plus efficacement possible les investissements publics programmés en la matière et stimulera toutes les initiatives complémentaires qui pourraient provenir du secteur privé ou de celui des collectivités locales.

Ces initiatives trouveront pour leur finalisation un champ favorable d'application, grâce aux actions publiques de lotissement et de réalisation d'équipements publics socio-culturels.

Pour annihiler toutes tentatives de dérapage liées aux pratiques de spéculation immobilière dans le secteur, l'Etat

poursuivra ses efforts d'assainissement et veillera à l'application de la réglementation en matière de loyers, laquelle, sans dissuader l'initiative privée, plafonnera, dans des limites raisonnables, les revenus provenant de l'immobilier.

Pour stimuler la réalisation dans le secteur du bâtiment, l'Etat encouragera les actions tendant à rendre disponibles et aux meilleurs prix les matériaux de construction avec une préférence pour la promotion de matériaux locaux et adaptés aux conditions du pays.

Par ailleurs, l'Etat initiera avec les opérateurs publics, semi-publics et le cas échéant, privés, disposant de surliquidités, des contrats-plans visant l'affectation de telles ressources à la réalisation de programmes dont ceux de l'immobilier.

Pour ce qui est des mesures d'accompagnement, il sera créé un Fonds de soutien à l'habitat dont la dotation par des sources nationales diverses permettra le drainage d'une partie de l'épargne nationale vers ce secteur afin d'augmenter progressivement la part intérieure dans son financement.

Quant à la mobilisation des moyens humains, la politique de mise à disposition de parcelles loties ainsi que la disponibilité de matériaux de construction permettra la mise en oeuvre d'un programme conséquent d'auto-construction impliquant le recours à l'investissement humain comme complément indispensable aux efforts d'assistance publique.

Pour ce qui est enfin des mesures institutionnelles d'accompagnement, l'Etat dotera l'entreprise publique SOCOGIB de moyens nouveaux pour qu'elle puisse renforcer ses capacités de gestion

et de promotion immobilières tout en développant de nouvelles missions en matière d'études et de réalisations. Dans le même sens, des textes législatifs et réglementaires viendront préciser les conditions des interventions des collectivités locales, de coopératives et autres formes d'association concernées ou intéressées par le secteur de l'habitat et de l'urbanisme.

TABLEAU SYNTHETIQUE DE FINANCEMENT DES PROGRAMMES  
D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU SECTEUR : "HABITAT ET URBANISME"  
(EN MILLIONS DE FCFA)

NATURE DU PROGRAMME	COUTS ET MODALITES	COUT TOTAL INITIAL	TRANCHE PLAN QUINQUENNAL 1986-1990 COUT MONETAIRE DU PROJET	FINANCEMENT ACQUIS		FINANCEMENT A RECHERCHER
				SOURCES NATION.	SOURCES EXTER.	
A. Projets en cours d'exécution		30.942,64	15.209,64	7.242,0	4.245,0	3.722,64
B. Projets pas encore démarrés						
B1. Projets avec financements acquis		25	25	25	-	-
B2. Projets avec financements partiellement acquis		47,50	47,50	-	23,75	23,75
B3. Projets sans financement		637,69	613,69	-	-	613,69
<b>TOTAL</b> <b>(A + B1 + B2 + B3)</b>		<b>31.652,83</b>	<b>15.895,83</b>	<b>7.267,00</b>	<b>4.268,75</b>	<b>360,00</b>

## 2.16. Secteur de l'information

Dans un pays en développement où le taux d'analphabétisme est l'un des plus élevés du monde et qui ambitionne l'édification d'une société nouvelle fondée sur les principes de la Révolution Démocratique et Populaire, l'information constitue un instrument privilégié d'éducation, de sensibilisation, de conscientisation et de politisation des masses laborieuses appelées à prendre en main leur destinée et à assurer effectivement leurs prérogatives en matière de contrôle social.

Ce secteur, avec 4,113 milliards de F. CFA, bénéficie de 0,7 % de l'enveloppe globale de financement du Plan Quinquennal.

### 2.16.1. Objectifs du secteur

En vue de promouvoir une information en relation avec de telles préoccupations, le secteur se doit de répondre aux objectifs suivants :

\* Développer une information nationale, accessible aux masses, exacte, attractive, éducative et mobilisatrice autour des grands thèmes sous-tendant la construction d'une économie nationale indépendante et l'édification d'une société nationale jouissant d'une liberté réelle et d'un niveau satisfaisant de bien-être. Ces mesures concerneront aussi bien la presse écrite, parlée que télévisée.

\* Favoriser une information de masse par le développement en amont de la production télévisuelle et radiophonique, du reportage de presse et des documentaires sur les préoccupations des larges masses, en aval par la mise à la disposition des masses de l'information à travers une politique de distribution de journaux, de création d'auditoriums et de salles de projection populaires ;

- \* Favoriser la spécialisation des journalistes pour la vulgarisation dans tous les domaines des secteurs d'activité et l'orientation vers une information didactique au service de l'élévation du niveau de conscience des masses populaires;
- \* Assurer une couverture radiophonique et télévisuelle fiable sur l'ensemble du territoire national et renforcer les structures d'émission à destination des pays de la sous-région.

#### 2.16.2. Politique et mesures d'accompagnement

En étroite collaboration avec l'ensemble des départements ministériels concernés - Transports et Communications, Promotion économique, Administration territoriale, Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique, Education Nationale, etc. -, le Ministère chargé de l'Information mettra en oeuvre un schéma directeur du développement du secteur de l'information pour couvrir les besoins du pays en la matière.

Un programme de formation professionnelle et de recyclage permettra aux services de l'information de disposer de cadres et de techniciens capables d'assurer une production de qualité et d'assumer les charges de maintenance des équipements.

Des mesures seront prises pour aider les collectivités à se doter de matériel de réception radiophonique et télévisée afin de s'assurer que l'information touche le plus grand nombre possible de citoyens.

La mise en oeuvre de telles mesures sera facilitée par le prélèvement de taxes conséquentes sur les équipements de haut de gamme importés par les couches aisées de la société - magnétoscopes, récepteurs de télévision en couleur, chaînes Hifi, etc. -.

.../...

#### 2.17. Secteur des arts et de la culture

Comme l'information, le secteur des arts et de la culture occupe une place de choix dans les priorités du développement car il touche l'ensemble des couches de la société.

Ce secteur disposera, pour le financement de son programme quinquennal, de 3,801 milliards de F. CFA, soit 0,6 % de l'enveloppe globale de financement du Plan.

##### 2.17.1. Objectifs du secteur

Les arts et la culture, pour être en accord avec les impératifs de la Révolution Démocratique et Populaire, se doivent de revêtir un caractère national, révolutionnaire et populaire, d'être accessibles aux masses et de se nourrir du patrimoine culturel national et universel.

Pour être fiables, les arts et la culture se doivent d'être disponibles et accessibles aussi bien aux populations urbaines que rurales.

La démocratisation de la production des arts et de la culture constitue un indicateur du degré de pénétration de la culture dans les masses populaires en même temps que du degré d'adhésion de celles-ci à l'effort national de développement social.

##### 2.17.2. Politique et mesures d'accompagnement

Pour répondre à la triple exigence d'une culture nationale, révolutionnaire et populaire, en vue de l'affirmation de l'identité culturelle, les actions suivantes seront menées dans le cadre du Plan Quinquennal :

.../...

#### 2.18. Secteur des sports et loisirs

- \* Intégrer une dimension culturelle dans la conception et l'exécution des projets de développement ;
- \* Décentraliser l'administration culturelle par la création de directions régionales et doter ces dernières en moyens logistiques (transport, équipements techniques) ;
- \* Inventorier, restaurer, sauvegarder le patrimoine culturel national et généraliser les publications de large diffusion ;
- \* Encourager les provinces à se doter d'infrastructures et y susciter la création d'ensembles artistiques ; encourager les établissements d'enseignement, les services étatiques et privés à faire de même ;
- \* Rendre opérationnelles toutes les écoles de l'Académie Populaire des Arts ;
- \* Redynamiser le musée national et créer des centres culturels provinciaux ;
- \* Valoriser les expressions culturelles, favoriser la publication des œuvres artistiques en assurant leur promotion, leur développement et leur protection ;
- \* Créer des parcs d'attraction culturelle et touristique en accord avec les départements ministériels intéressés ;
- \* Intensifier la coopération culturelle au plan national et international.

Ce secteur constitue également un secteur sensible pour la détermination du niveau de participation des masses populaires aux activités de développement social et du bien-être.

Le développement des sports et des loisirs, selon une approche démocratique et populaire concernant l'ensemble des composantes sociales, constitue un élément d'appréciation de la répartition plus ou moins satisfaisante des fruits du développement économique et social dans l'ensemble de la société.

Les investissements publics en matière de sports et de loisirs seront de 2,415 milliards de F. CFA, soit 0,4 % de l'enveloppe globale de financement du Plan Quinquennal.

##### **2.18.1. Objectifs du secteur**

En matière de sports et de loisirs, les objectifs poursuivis tendront vers la recherche d'une plus grande démocratisation et une popularisation des sports et des loisirs de masse, de manière à ce qu'ils s'intègrent de façon systématique dans les activités économiques et sociales des populations.

Pour ce faire, il importe de généraliser les infrastructures et équipements pour que ces activités soient accessibles aux masses populaires où qu'elles se trouvent.

##### **2.18.2. Politique et mesures d'accompagnement**

L'Etat, les collectivités locales, les opérateurs économiques conjugeront leurs efforts pour développer en quantité et en qualité les infrastructures et équipements pour la pratique du sport et pour la satisfaction des besoins populaires dans le domaine des loisirs.

Sur le plan des sports, il s'agit de :

- \* Promouvoir le sport de masse en dotant quantitativement et qualitativement tous les secteurs de la vie nationale en personnel d'encadrement technique ;
- \* Susciter et encourager la mise sur pied d'unités locales de production d'équipement sportif (ballons, chaussures, vêtements de sport, etc...) ;
- \* Elaborer les textes officiels régissant la pratique sportive et les groupements sportifs, dans l'esprit de la nouvelle politique ;
- \* Rendre les formations sportives nationales plus compétitives sur le plan africain et international ;
- \* Revaloriser les sports traditionnels ;
- \* Réorganiser la médecine sportive par la création de structures appropriées et la formation de personnel technique.

Dans le domaine des loisirs, la politique générale sera de faire en sorte que les loisirs constituent un stimulant de l'activité économique et culturelle.

Ainsi, les mesures suivantes seront prises :

- \* Harmoniser les actions de tous les partenaires intervenant dans ce secteur pour la mise en œuvre de programmes concertés ;

.../...

- \* Diversifier et démocratiser les activités de loisirs (lecture, centres de vacances, espaces de détente, etc...) ;
- \* Encourager les associations et groupements de loisirs existants (clubs de belote, de pétanque, ciné-clubs, etc...) ;
- \* Redynamiser les centres populaires de loisirs en les intégrant dans les centres culturels provinciaux.

.../...

TABLEAU SYNTHETIQUE DE FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT PUBLIC  
DU SECTEUR : "INFORMATION / ARTS ET CULTURE / SPORTS ET LOISIRS"  
(EN MILLIONS DE FCFA)

NATURE DU PROGRAMME	COUTS ET MODALITES	COUT TOTAL INITIAL	TRANCHE PLAN QUINQUENNIAL 1986-1990 COUT MONETAIRE DU PROJET	FINANCEMENT ACQUIS		FINANCEMENT A RECHERCHER
				SOURCES NATION.	SOURCES EXTR.	
<b>INFORMATION</b>						
A. Projets en cours d'exécution		137,00	137,00	87,00	50,00	-
B. Projets pas encore démarrés						
B1. Projets avec financements acquis		300,09	300,09	0,09	300,00	-
B2. Projets avec financements partiellement acquis		-	-	-	-	-
B3. Projets sans financement		3.675,60	3.675,60	-	-	3.675,60
<b>TOTAL INFORMATION</b>		<b>4.113,69</b>	<b>4.112,69</b>	<b>87,09</b>	<b>350,00</b>	<b>3.675,60</b>
<b>ARTS ET CULTURE</b>						
A. Projets en cours d'exécution		266,74	251,30	246,30	5,00	-
B. Projets pas encore démarrés						
B1. Projets avec financements acquis		2,18	1,72	1,72	-	-
B2. Projets avec financements partiellement acquis		77,00	53,50	31,10	-	22,40
B3. Projets sans financement		3.810,32	3.494,56	-	-	3.494,56
<b>TOTAL ARTS ET CULTURE</b>		<b>4.156,24</b>	<b>3.801,08</b>	<b>279,12</b>	<b>5,00</b>	<b>3.516,96</b>
<b>SPORTS ET LOISIRS</b>						
A. Projets en cours d'exécution		11,10	7,50	7,50	-	-
B. Projets pas encore démarrés						
B1. Projets avec financements acquis		85,45	60,36	60,36	-	-
B2. Projets avec financements partiellement acquis		238,04	237,04	9,84	-	227,20
B3. Projets sans financement		3.039,30	5.106,17	-	-	2.109,71
<b>TOTAL SPORTS ET LOISIRS</b>		<b>3.373,89</b>	<b>2.654,67</b>	<b>77,70</b>	<b>-</b>	<b>2.576,97</b>
<b>TOTAL GENERAL DES TROIS SECTEURS</b>		<b>11.643,82</b>	<b>10.568,44</b>	<b>443,91</b>	<b>355,00</b>	<b>9.763,53</b>

2.19. Secteur de l'organisation, des infrastructures et équipements administratifs

Ce secteur, avec 10,492 milliards de FCFA, bénéficie de 1,7 % de l'enveloppe globale du financement public du Plan Quinquennal. L'administration burkinabè a longtemps souffert de divers maux qui l'ont rendue sinon inopérante du moins difficilement utilisable avant la Révolution du 4 août 1983.

En ce qui concerne les infrastructures administratives, c'était l'inadéquation entre les besoins de plus en plus croissants et les structures immobilières mises en place : nombre insuffisant, exigüité, mauvais entretien.

Cette situation devait favoriser certaines formes de spoliation et de détournement de deniers publics à travers le recours à la location de villas privées à titre de bureaux administratifs.

A cette carence en infrastructures administratives venait s'ajouter une répartition irrationnelle du matériel et des équipements publics entre les différents services, répartition opérée souvent au détriment des exigences d'efficacité.

Quant aux méthodes de recrutement du personnel, la base en était surtout le népotisme, le régionalisme et le tribalisme notamment. La course aux intérêts égoïstes, non la compétence, dictait le choix de l'emploi. En conséquence, l'administration était dépourvue, à la base, de toute efficacité, avec une concentration excessive de personnel dans les centres d'intérêt, notamment dans les villes.

A ce tableau venait s'ajouter la pratique intense de détournements massifs de deniers publics, doublée d'un faible recouvrement des recettes budgétaires ; toutes choses accréditant l'idée que l'administration du pays était "budgétivore" et inopérante.

Tout ce scénario se plaçait dans le cadre de mesures institutionnelles relevant de l'ère coloniale ou néocoloniale.

D'un point de vue d'ensemble, l'administration publique burkinabè a donc besoin de grandes modifications afin que les intérêts du peuple soient préservés.

Pour ce faire, la politique qui sera menée, en droite ligne de la rigueur imprimée depuis le 4 août 1983 à l'administration, tendra à rendre celle-ci plus opérationnelle et beaucoup moins coûteuse. Ainsi plusieurs objectifs et actions seront poursuivis et menés au cours du quinquennat, avec une enveloppe de 6,2 milliards de F CFA, soit près de 1 % de l'enveloppe globale du financement public du Plan Quinquennal.

#### 2.19.1. Objectifs du secteur

Les objectifs en matière d'organisation et d'équipement de l'administration s'articuleront autour des quatre grands axes suivants :

- La décentralisation et la déconcentration administratives ;
- Le maintien de l'ordre public et de la sécurité intérieure et extérieure ; l'affirmation de la souveraineté nationale ;
- La gestion rationnelle des ressources humaines et financières ; la maîtrise de l'économie ;
- La mise en œuvre d'une politique nationale d'informatique.

#### 2.19.2. Politique et mesures d'accompagnement

Dans la phase actuelle et sans procéder à des dépenses somptuaires, l'Etat en tant qu'expression des aspirations des masses populaires, doit être à même de remplir ses missions d'orientation, d'organisation, de gestion et de contrôle du développement. Il doit assumer avec des moyens adéquats les tâches importantes et complexes d'animation, d'encadrement et de stimulation des opérateurs et agents économiques, qu'ils

soient publics ou privés. Il doit être en mesure d'initier l'ensemble des actions que si le secteur privé ni les communautés de base mobilisées dans leurs institutions respectives ne peuvent prendre en charge.

A l'intérieur comme à l'extérieur, l'Etat doit, par l'efficacité dans la gestion des moyens humains et matériels dont il dispose, donner de la Révolution burkinabè une image conforme aux ambitions qu'elle porte en elle-même.

La recherche d'économies d'échelle par le regroupement des services, l'option d'infrastructures et équipements fonctionnels répondant aux normes de fonctionnement de l'administration, avec le recours en priorité, d'une part à la réhabilitation et à l'entretien du patrimoine existant d'autre part aux moyens nationaux de conception, de production et de réalisation des programmes et équipements publics, permettront des économies substantielles et auront des retombées appréciables sur le développement économique.

Enfin, la normalisation des infrastructures, installations et équipements publics permettra la dotation au moindre coût de l'ensemble du pays en services administratifs simples, accessibles aux populations et efficaces par la qualité des cadres qui les animent et du service rendu aux administrés.

De façon plus spécifique, l'accent sera mis sur les quatre sous-objectifs qui suivent.

#### La décentralisation et la déconcentration administrative

A ce niveau, il s'agit, entre autres, de rapprocher l'Administration de l'Administré. Ce qui devra favoriser la responsabilisation du peuple face aux tâches de construction de la Nation.

Cette décentralisation administrative nécessitera la renforcement des infrastructures administratives par l'entretien et les constructions nouvelles. Avec cette décentralisation et le renforcement des infrastructures administratives, et à travers le travail de cohérence et de continuité des décisions à tous les niveaux de l'échelle administrative, l'administration deviendra plus souple.

#### Le maintien de l'ordre et de la sécurité intérieure et extérieure ; l'affirmation de la souveraineté nationale.

Pour ce faire, des efforts permanents seront déployés pour intégrer sécurité et peuple. La décentralisation des services de sécurité (police, justice, etc) se poursuivra. L'armée bien éduquée politiquement et physiquement, bien formée, doit être crédible et garante des intérêts du peuple. La justice révolutionnaire sera renforcée pour la défense de l'ordre révolutionnaire. La souveraineté nationale doit s'affermir à travers une diplomatie plus active et politiquement engagée.

#### La gestion rationnelle des ressources humaines et financières ; la maîtrise de l'économie.

L'utilisation des ressources humaines doit se faire de façon plus efficace notamment avec la révision des statuts de la Fonction Publique et la promotion d'emplois productifs. En ce qui concerne les finances, l'accent sera mis aussi bien sur la mobilisation des ressources intérieures qu'extérieures à travers une politique fiscale adéquate et une collecte judicieuse de l'épargne nationale et de l'épargne extérieure ; ceci dans le but de financer le développement socio-économique du pays. Les recettes budgétaires

devront être mieux dépensées et il faudra tendre vers la réduction des charges budgétaires de l'Administration en passant par la promotion d'activités productives entre autres. Il sera élaboré un schéma de l'économie nationale susceptible d'améliorer les capacités d'analyse globale et sectorielle non seulement pour la formulation des plans de développement mais également pour les besoins d'ajustement de la politique économique. A cet effet, le système informatique occupera une place de choix.

#### La mise en oeuvre d'une politique nationale d'informatique

La politique informatique visera :

- \* la promotion de l'utilisation de l'informatique dans tous les secteurs de l'activité nationale, notamment en guise d'instrument de gestion courante et d'aide à la décision.  
Cette promotion sera réalisée grâce à :
  - la centralisation de la décision en matière d'importation d'ordinateurs et de programmes pour éviter l'anarchie et le gaspillage de moyens qui en résultent ;
  - la planification et le contrôle de la formation, tant des professionnels informaticiens que des utilisateurs ;
- \* la maîtrise nationale des techniques informatiques et de leurs domaines d'application.
- \* l'optimisation de l'utilisation des moyens existants, par le partage des ressources matérielles et des expériences ;
- \* la vulgarisation de l'outil informatique tant à travers les programmes scolaires qu'au niveau de sessions de recyclage des agents de l'Administration privée comme publique.

.../...

.../...

TABLEAU SYNTHETIQUE DE FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT  
PUBLIC DU SECTEUR : "INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS"  
(EN MILLIONS DE FCFA)

NATURE DU PROGRAMME	COUTS ET MODALITES	COUT TOTAL INITIAL	TRANCHE PLAN QUINQUENNAL 1986-1990 COUT MONNAIRE DU PROJET	FINANCEMENT ACQUIS		FINANCEMENT A RECHERCHER
				SOURCES NATION.	SOURCES EXTER.	
A. Projets en cours d'exécution		1.125,94	1.096,44	473,44	623,00	-
B. Projets pas encore démarrés						
B1. Projets avec financements acquis		1.056,70	1.007,21	941,91	65,30	-
B2. Projets avec financements partiellement acquis		973,40	908,10	105,50	16,18	786,42
B3. Projets sans financement		7.516,99	7.480,00	-	-	7.480,00
<b>TOTAL</b> <b>(A + B1 + B2 + B3)</b>		<b>10.673,03</b>	<b>10.491,75</b>	<b>1.520,85</b>	<b>704,48</b>	<b>8.266,42</b>

CINQUIEME PARTIE  
SCHEMA DE FINANCEMENT GLOBAL DU PLAN

La réalisation de l'objectif d'un taux de croissance économique de 3,1% en moyenne annuelle, au cours du Plan, reposera sur le relèvement du niveau de la formation brute de capital (investissements) et sur l'amélioration de sa productivité.

La chronique des investissements retenue pour le Plan traduit une rupture marquée par rapport à la période 1979-1984 au cours de laquelle les flux d'investissement ont suivi une tendance à la baisse passant, en prix constants de 1985, de 103,4 milliards F. CFA en 1979 à 80,3 milliards F. CFA en 1984.

Le redressement de l'investissement opéré en 1985 dans le cadre de l'exécution du Programme Populaire de Développement (PPD) se poursuivra par conséquent afin de restaurer progressivement les bases de l'économie nationale sérieusement ébranlée au cours de ces dernières années.

Ainsi, le niveau d'investissement qui était de 86,2 milliards F. CFA en 1985 passera à 112,0 milliards F. CFA (en francs constants) en fin de Plan.

La productivité globale du capital investi sera améliorée au cours du Plan grâce notamment à une orientation marquée de l'investissement vers les secteurs productifs ; ainsi le coefficient marginal de capital passera de 4 à 3,5 au cours des cinq prochaines années.

L'investissement des opérateurs économiques privés - ménages, entrepreneurs individuels, sociétés et quasi-sociétés non financières - accusera aussi une rupture par rapport au passé grâce, notamment, à l'amélioration du climat général des affaires qui résultera des mesures de stimulation à l'investissement privé. La contribution attendue du secteur privé s'élèvera à 165 milliards F. CFA au cours du Plan, soit 31,4 % du total de la formation brute de capital.

.../...

Les dépenses publiques de développement, qui comprennent l'investissement public et les dépenses d'accompagnement, se situent donc pendant le Plan, aux environs de 540 milliards, en francs constants de 1985, soit 630 milliards en valeur courante.

Le tableau ci-après illustre la détermination et l'évolution des dépenses publiques de développement.

DETERMINATION ET EVOLUTION DES DEPENSES PUBLIQUES  
DE DEVELOPPEMENT  
(MILLIARDS DE FCFA)

A G R E G A T S	ANNEE DE BASE 1985	PERIODE DU PLAN					
		1986	1987	1988	1989	1990	TOTAL
1. Formation brute de capital (total en prix constants de 1985)	86,2	98,0	101,5	105,0	108,5	112,0	525,0
1.1. Formation brute de capital dans le secteur privé	28,1	29,6	31,2	32,9	34,7	36,6	165,0
1.2. Formation brute de capital dans le secteur public	58,1	68,4	70,3	72,1	73,8	75,4	360,0
2. Dépenses publiques de dévelo- pement: (prix constants de 1985)	87,1	103,0	105,0	108,0	111,0	113,0	540,0
3. Dépenses publiques de dévelo- pement (prix courants)	87,1	108,0	116,0	126,0	135,0	145,0	630,0

La couverture des dépenses publiques de développement se fera à hauteur de 21 % par des ressources internes et de 79 % par des ressources externes. L'amélioration de la couverture interne des dépenses de développement enregistrée au cours du PPD (18 % en 1985 contre 13 % en moyenne au cours des cinq dernières années) sera poursuivie au point qu'en fin de Plan, le financement intérieur représentera 25 % du total des dépenses de développement, comme l'illustre le tableau ci-après.

.../...

STRUCTURE ET EVOLUTION DU FINANCEMENT  
INTERNE DES DEPENSES PUBLIQUES DE DEVELOPPEMENT  
(MILLIARDS DE FCFA)

ORIGINE DU FINANCEMENT	1985		1986	1987	1988	1989	1990	
	NIVEAU	STRUCTURE %					NIVRAU	STRUCTURE %
1. FINANCEMENT INTERNE	15,6	18,6	18,4	21,7	25,7	30,5	36,3	25,0
1.1. Etat (*)	6,4	7,4	8,5	9,2	9,9	10,7	11,7	8,1
1.2. Provinces	1,2	1,4	1,4	1,5	1,7	1,9	2,2	1,5
1.3. Institutions financières	2,0	2,3	2,3	2,7	3,2	3,7	4,4	3,0
1.4. Autofinancement	3,9	4,5	4,0	5,9	8,4	11,5	15,1	10,4
1.5. Contributions diverses	2,1	2,4	2,2	2,4	2,5	2,7	2,9	2,0
2. FINANCEMENT EXTERNE	71,5	82,0	89,6	94,3	100,3	104,5	108,7	75,0
3. TOTAL GENERAL	87,1	100,0	103,0	116,0	126,0	135,0	145,0	100,0

\* Dotations budgétaires pour les dépenses publiques de développement.

La part des dotations budgétaires de l'Etat pour le financement des investissements passera de 7,4 % en 1985 à 8,1 % en fin de Plan traduisant ainsi l'effort qui sera déployé par les Pouvoirs Publics pour assurer progressivement une plus grande maîtrise des opérations de développement.

Les budgets provinciaux maintiendront pratiquement constants leur contribution relative, ce qui nécessitera au demeurant un effort d'investissement soutenu du fait de l'ampleur de l'investissement total.

Les Institutions Financières devront accroître leur part relative de 2,3%

en 1985 à 3,0 % en 1990 pour faire face notamment à la constitution d'un portefeuille de projets bancables parce que sérieusement étudiés.

L'autofinancement connaîtra une nette amélioration grâce, entre autres, à la politique de contrats-plans qui sera instituée entre l'Etat et ses démembrements. Sa part passera ainsi de 4,5% en 1985 à 10,4% en 1990.

La part des contributions diverses sera légèrement réduite mais leur niveau demeurera appréciable afin de rendre de plus en plus effectif le principe "compter d'abord sur ses propres forces".

Le tableau ci-après donne la structure globale du financement interne et du financement externe au cours du Plan.

NIVEAU ET STRUCTURE DU FINANCEMENT GLOBAL DES DEPENSES PUBLIQUES DE DEVELOPPEMENT

TYPE DE FINANCEMENT	PERIODE DU PLAN	
	NIVEAU (MILLIARDS FCFA)	STRUCTURE (%)
1. FINANCEMENT INTERNE	132,6	21,0
1.1. Etat	50,0	7,9
1.2. Provinces	8,7	1,4
1.3. Institutions Financières	16,3	2,6
1.4. Autofinancement	44,9	7,1
1.5. Contributions diverses	12,7	2,0
2. FINANCEMENT EXTERNE	497,4	79,0
2.1. Acquis	313,5	49,8
2.1.1. Prêts	163,6	26,0
2.1.2. Subventions	149,9	23,8
2.2. A rechercher	183,9	29,2
2.2.1. Prêts	63,9	10,2
2.2.2. Subventions	120,0	19,0
3. TOTAL GENERAL	630,0	100,0

Le financement externe est acquis à hauteur de 49,8 % du total des dépenses de développement. Sa composition reflète une prépondérance des prêts (52,2 %) par rapport aux subventions (47,8 %).

Le financement à rechercher au cours du Plan sera beaucoup plus axé qu'avant sur les subventions (65,3 %) afin d'atténuer le service de la dette publique externe.

Ainsi, au cours du Plan, les prêts pour l'investissement public ne devront représenter que 45,7% des flux financiers en provenance de l'extérieur contre 54,3% pour les subventions.

Le tableau suivant donne le niveau de la structure du financement externe au cours du Plan.

#### NIVEAU ET STRUCTURE DU FINANCEMENT EXTERNE

TYPE DE FINANCEMENT	ACQUIS		A RECHERCHER		TOTAL	
	NIVEAU (MILLIARDS FCFA)	STRUCTURE %	NIVEAU (MILLIARDS FCFA)	STRUCTURE %	NIVEAU (MILLIARDS FCFA)	STRUCTURE %
PRETS	163,6	52,2	63,9	34,7	227,5	45,7
SUBVENTIONS	149,9	47,8	120,0	65,3	269,9	54,3
TOTAL	313,5	100,0	183,9	100,0	497,4	100,0

Le financement global qui sera mobilisé au cours du Plan sera principalement alloué aux secteurs de production et de soutien à la production, dans le but de placer rapidement l'économie sur la voie d'une croissance stable et durable.

.../...

les secteurs de production recevront plus de 30 % de l'enveloppe globale du Plan avec une primauté accordée à l'agriculture et à l'élevage qui disposeront de près de 20 % du financement des opérations publiques de développement.

Il s'agit de concrétiser par là l'objectif fondamental d'autosuffisance alimentaire auquel l'agriculture et l'élevage seront appelés à contribuer pleinement.

L'élevage, avec près de 3 % de l'enveloppe globale, sera un secteur d'appoint qui, avec l'agriculture, permettra d'améliorer notablement la situation alimentaire et nutritionnelle des populations.

Les opérations de protection de la faune et des forêts absorberont 1,6% de l'enveloppe ; il s'agit de restaurer progressivement le couvert végétal du pays et de protéger les espèces animales menacées par la dégradation de l'environnement et par la chasse incontrôlée. Ceci sera fait au moyen d'actions peu coûteuses et nécessitant surtout la mobilisation des populations.

L'exploitation des ressources minières à laquelle sera affectée 35% de l'enveloppe permettra non seulement d'accroître les rentrées en devises, mais aussi de constituer à terme un atout puissant dans la fourniture d'engrais au secteur agricole.

Les industries manufacturières et l'artisanat (plus de 5 % de l'enveloppe) seront renforcés grâce notamment à des investissements de réhabilitation et des investissements nouveaux tant en amont qu'en aval de l'agriculture.

Les secteurs de soutien à la production, avec plus de 56 % de l'enveloppe, constituent la charpente du plan. L'investissement massif dans ce secteur se justifie par la nécessité de doter le pays d'infrastructures adéquates pour la relance de l'économie nationale.

.../...

REPARTITION SECTORIELLE DES DEPENSES PUBLIQUE DE DEVELOPPEMENT  
(Millions de FCFA)

Ainsi, avec près de 24 % de l'enveloppe affectée au secteur hydraulique, la maîtrise de l'eau sera amorcée dans la perspective de réduire progressivement les effets négatifs de la pluviométrie qui s'avère très erratique dans les pays du Sahel.

Les autres contraintes structurelles au développement économique que sont l'enclavement du pays et le cloisonnement relatif des provinces, la forte dépendance énergétique, la faible couverture du réseau de communication et la non fluidité des circuits de stockage et de distribution, seront progressivement levées grâce notamment à des actions de développement d'envergure dans les secteurs des transports (17,8 % de l'enveloppe), de l'énergie (10,2 %), des communications (3,0 %) et du commerce (1,1 %).

Les secteurs sociaux recevront 12 % de l'enveloppe globale avec une concentration dans l'éducation et la formation (4,2 %), la santé (3,2 %) et l'habitat (2,5 %). Il s'agit par là de contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux des populations qui, en plus des actions de soutien de l'Etat, assureront progressivement, à travers l'investissement humain, une bonne partie de la couverture de ces besoins essentiels.

L'organisation, les infrastructures et équipements administratifs recevront 1,7 % de l'enveloppe totale du Plan dans le but de rendre encore plus performante l'administration publique et de la rapprocher davantage des populations.

Les tableaux ci-après donnent respectivement la répartition sectorielle des dépenses publiques de développement et la récapitulation de l'ensemble des opérations financières de l'Etat, opérations qui intègrent un plan d'amortissement de la dette publique et d'apurement des arriérés de l'Etat.

SECTEURS	FINANCEMENT ACQUIS			Financement à rechercher	COUT TOTAL PQDP	
	TOTAL	INTERNE	EXTERNE		NIVEAU	Structure %
<b>A. SECTEURS DE PRODUCTION</b>	<b>100 214</b>	<b>8 029</b>	<b>92 185</b>	<b>89 828</b>	<b>190 042</b>	<b>30,2</b>
Agriculture	76 237	1 331	74 906	27 407	103 644	16,4
Elevage	3 146	96	3 050	17 485	20 631	3,3
Pêche	672	37	635	930	1 602	0,3
Faune-Bois-Forêts	2 433	1 109	1 324	7 380	9 813	1,6
Mines	10 848	2 010	8 838	11 381	22 229	3,5
Industries	5 807	2 382	3 425	23 417	29 224	4,6
Artisanat	1 071	1 064	7	1 828	2 899	0,5
<b>B. SECTEURS DE SOUTIEN</b>	<b>204 718</b>	<b>15 665</b>	<b>189 053</b>	<b>148 924</b>	<b>353 642</b>	<b>56,1</b>
Hydraulique	111 813	6 587	105 226	38 232	150 045	23,8
Energie	42 604	2 757	39 847	21 719	64 323	10,2
Transports	35 338	2 672	32 666	76 710	11 204	17,8
Communications	13 232	2 539	10 693	5 950	19 182	3,0
Commerce	1 555	934	621	5 276	6 831	1,1
Tourisme et Hôtellerie	176	176	-	1 037	1 213	0,2
<b>C. SECTEURS SOCIAUX</b>	<b>37 895</b>	<b>10 719</b>	<b>27 177</b>	<b>37 971</b>	<b>75 867</b>	<b>12,0</b>
Education et Formation	15 248	2 752	12 496	11 640	26 888	4,2
Santé	9 902	147	9 755	10 243	20 145	3,2
Action Sociale	411	109	302	1 958	2 369	0,4
Habitat et Urbanisme	11 536	7 267	4 269	4 360	15 896	2,5
Information	437	87	350	3 676	4 113	0,7
Arts et Culture	284	279	5	3 517	3 801	0,6
Sports et Loisirs	78	78	-	2 577	2 655	0,4
<b>D. ORGANISATION, INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS</b>	<b>2 225</b>	<b>1 521</b>	<b>704</b>	<b>8 267</b>	<b>10 492</b>	<b>1,7</b>
<b>E. TOTAL</b>	<b>345 051</b>	<b>35 933</b>	<b>309 119</b>	<b>284 990</b>	<b>630 043</b>	<b>100,0</b>

DEPENSES PUBLIQUES DE DEVELOPPEMENT  
( PAR SECTEUR EN MILLIARDS DE FCFA )

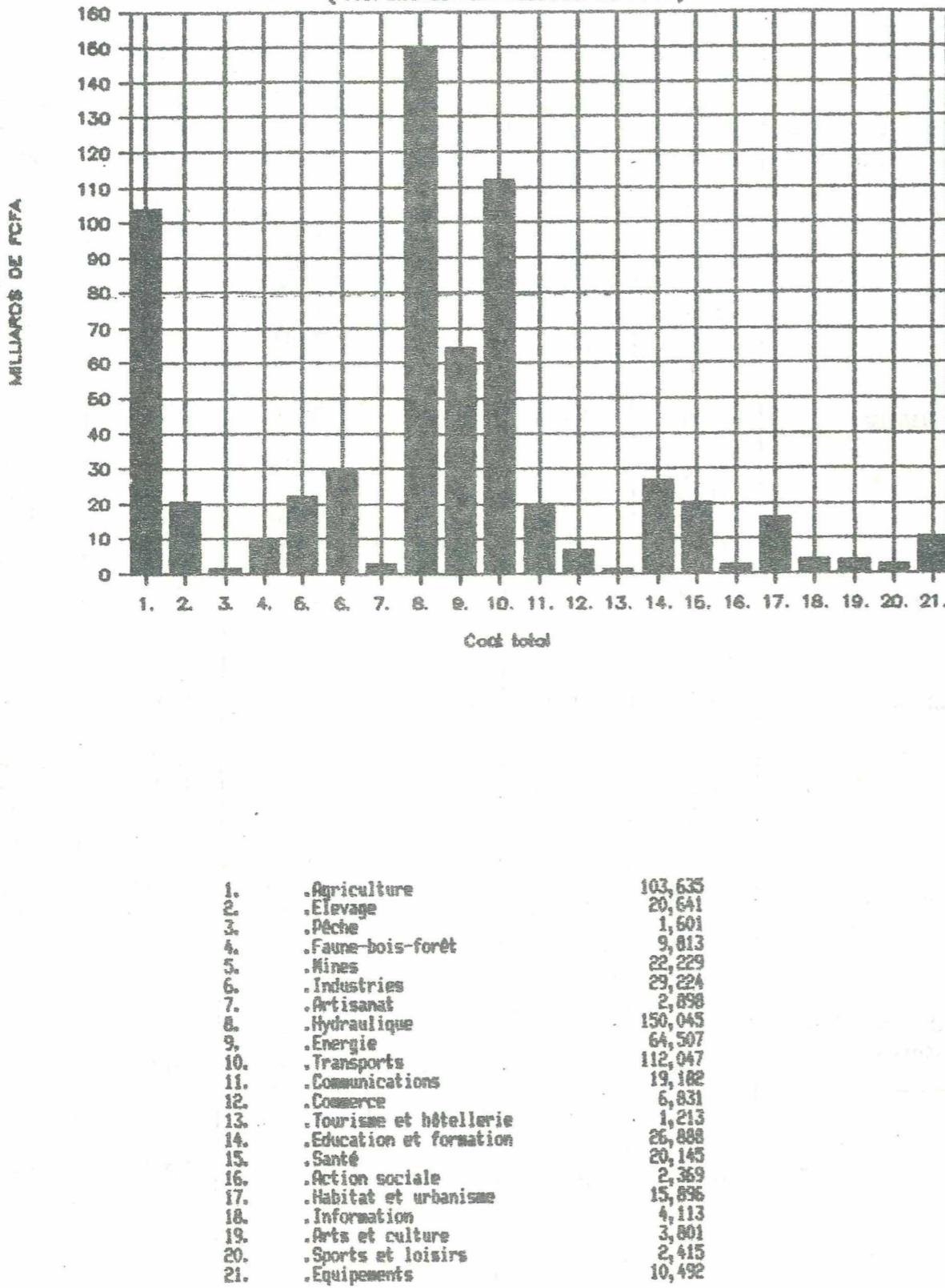


TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	TOTAL 1986-1990
1. RECETTES COURANTES	60,3	65,7	72,4	79,8	87,9	96,8	402,6
2. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	53,9	58,2	62,9	67,9	73,3	79,2	341,5
3. EPARGNE BUDGETAIRE	6,4	7,5	9,5	11,9	14,6	17,6	61,1
4. AMORTISSEMENT DE LA DETTE	10,8	14,9	12,9	12,4	12,9	12,6	65,7
5. ARRIERES DE PAIEMENT			8,3	8,3	8,3	8,3	33,2
5.1. EXTERNES			7,0	7,0	7,0	7,1	28,1
5.2. INTERNES			1,3	1,3	1,3	1,2	5,1
6. BESOINS DE FINANCEMENT DES OPERATIONS COURANTES	4,4	7,4	11,7	8,8	6,6	3,3	37,8
7. DOTATION AU BUDGET D'INVEST.	6,4	8,5	9,2	9,9	10,7	11,7	50,0
8. IMPASSE BUDGETAIRE	10,8	15,9	20,9	18,7	17,3	15,0	87,8
9. DEPENSES PUBLIQUES DE DEVELOP.	87,1	108,0	116,0	126,0	135,0	145,0	630,0
10. DEPENSES PUBLIQUES DE DEVELOPPEMENT HORS BUDGET	80,7	99,5	106,8	116,1	124,3	133,3	580,0
11. BESOIN GLOBAL DE FINANCEMENT (8 + 10)	91,5	115,4	127,7	134,8	141,6	148,3	667,8
12. COUVERTURE DU BESOIN DE FIN.	91,5	115,4	127,7	134,8	141,6	148,3	667,8
13. FINANCEMENT INTERNE	9,2	9,9	12,5	15,8	19,8	24,6	82,6
13.1. INSTITUTIONS FINAN.	2,0	2,3	2,7	3,2	3,7	4,4	16,3
13.2. CORRESPONDANT DU TRESOR ET DIVERS			7,2	7,6	9,8	12,6	66,3
14. FINANCEMENT EXTERNE	82,3	105,5	115,2	119,0	121,8	123,7	585,2
14.1. EMPRUNTS BRUTS	29,7	44,8	48,4	52,0	54,0	56,0	255,2
14.2. SUBVENTIONS	52,6	60,7	66,8	67,0	67,8	67,7	330,0

ANNEXE STATISTIQUE

TABLEAU 1

ORIGINE DU P.I.B. A PRIX COURANTS  
(Milliards de FCFA)

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
SECTEUR PRIMAIRE	98,7	104,7	129,9	138,7	147,2	157,8	189,9
. Agriculture	57,7	57,0	76,4	82,6	88,8	100,6	130,3
. Elevage	30,9	37,3	42,8	45,1	47,1	45,6	47,6
. Pêche et forêts	10,1	10,4	10,7	11,0	11,3	11,6	12,0
SECTEUR SECONDAIRE	48,2	50,7	56,8	71,4	81,6	88,9	92,4
. Industries extractives et manufact.	29,1	29,6	34,3	39,7	46,5	51,2	53,8
- Moderne	20,3	21,1	24,8	26,4	31,4	30,2	32,0
- Traditionnel	8,8	8,5	9,5	13,3	15,1	21,0	21,8
. Energie	1,7	2,8	2,2	3,3	4,1	4,2	4,5
. B.T.P.	17,4	18,3	20,3	28,4	31,0	33,5	34,1
SECTEUR TERTIAIRE	56,1	65,6	78,4	83,5	81,0	82,2	88,4
. Commerce, hôtels	33,2	36,7	44,8	47,5	46,3	42,2	44,5
- Moderne	9,1	9,8	11,3	12,8	13,2	10,2	11,0
- Traditionnel	24,1	26,9	33,5	34,7	33,1	32,0	33,5
. Transports, télécommunications	12,5	16,6	20,8	21,1	18,8	23,6	26,5
. Banques et assurances	3,7	4,8	5,1	6,2	6,8	7,0	7,5
. Autres services	6,7	7,5	7,7	8,7	9,1	9,4	9,9
AJUSTEMENT	- 4,3	- 5,1	- 5,6	- 6,8	- 6,7	- 7,5	- 8,1
TOTAL VALEUR AJOUTEE MARCHANDE	198,7	215,9	259,5	286,8	303,1	321,4	362,4
ADMINISTRATION PUBLIQUE	31,6	35,2	39,4	51,4	56,7	57,0	54,1
ADMINISTRATIONS PRIVEES	2,0	2,2	2,3	2,4	2,6	2,8	3,1
TOTAL VALEUR AJOUTEE NON MARCHANDE	33,6	37,4	41,7	53,8	59,3	59,8	57,2
TOTAL VALEUR AJOUTEE	232,3	253,3	301,2	340,6	362,4	381,2	419,5
DROITS ET TAXES SUR IMPORTATIONS	13,5	16,0	17,7	20,5	18,1	16,2	22,2
PIB AU PRIX DU MARCHE	245,8	269,3	318,9	361,1	380,5	397,4	441,8

TABLEAU 3

TABLEAU 2

EMPLOIS DU P.I.B. (Milliards de FCFA)	A PRIX COURANTS						
	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
PIB AU PRIX DU MARCHE	245,8	269,3	318,9	361,1	380,5	397,4	441,8
CONSUMMATION FINALE TOTALE	260,2	293,6	350,7	402,9	415,2	416,7	471,5
. Consommation finale des ménages	211,2	247,7	256,2	329,1	328,9	338,8	404,2
. Consommation finale des administra.	49,0	45,9	51,5	73,8	86,3	77,8	67,3
- Salaires	31,6	35,2	39,4	51,4	56,7	57,0	51,1
- Biens et services	17,4	10,7	15,1	22,4	29,6	20,8	13,2
INVESTISSEMENTS	54,3	54,8	60,7	78,0	75,5	77,1	86,2
. FBCF totale	48,8	48,4	56,6	72,7	73,9	76,2	81,2
- FBCF des ménages et des E.I. *	11,4	11,7	11,9	12,2	12,4	12,7	13,1
- FBCF des entreprises	6,8	8,9	10,8	16,5	12,0	8,7	10,0
- FBCF des administrations	30,6	27,8	33,9	44,0	49,5	54,8	58,1
. VARIATION DES STOCKS	5,5	6,4	4,1	5,3	1,6	0,9	5,0
TOTAL DEMANDE INTERNE	314,5	348,4	411,4	480,9	490,7	493,8	557,7
SOLDE BALANCE BIENS & SERVICES N.F. **	- 68,7	- 79,1	- 92,5	- 119,8	- 110,2	- 96,4	- 115,9
. Exportations B&S N.F.	36,2	43,6	53,6	56,2	63,8	75,0	70,1
. Importations B&S N.F.	104,9	122,7	146,1	170,0	174,0	171,4	186,0

ORIGINE DU PIB A PRIX CONSTANTS DE 1979  
(Milliards de FCFA)

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
SECTEUR PRIMAIRE	98,7	92,9	100,4	98,5	99,0	97,3	113,8
. Agriculture	57,7	51,0	57,4	54,7	54,3	51,7	67,2
. Elevage	30,9	31,6	32,5	33,2	33,9	34,6	35,4
. Pêche et forêts	10,1	10,3	10,5	10,6	10,8	11,0	11,2
SECTEUR SECONDAIRE	48,2	48,0	47,2	49,4	49,2	51,2	52,9
. Industries extractives et manuf.	29,1	31,6	29,0	29,6	31,2	32,9	34,6
- Moderne	20,3	22,5	19,7	20,0	21,4	22,8	24,2
- Traditionnel	8,8	9,0	9,3	9,6	9,8	10,1	10,4
. Energie	1,7	1,9	2,0	2,1	2,2	2,2	2,3
. B.T.P.	17,4	14,5	16,3	17,7	15,7	16,0	16,0
SECTEUR TERTIAIRE	56,1	58,9	61,3	62,5	60,9	60,3	63,3
. Commerce, hôtels	33,2	33,9	35,2	35,8	35,6	34,9	36,1
- Moderne	9,1	9,2	9,7	9,6	8,7	7,2	7,6
- Traditionnel	24,1	24,8	25,5	26,2	26,9	27,7	28,4
. Transports, télécommunications	12,5	13,9	15,0	15,3	13,5	13,8	15,2
. Banques et assurances	3,7	4,2	4,0	4,2	4,2	4,0	4,2
. Autres services	6,7	6,9	7,1	7,3	7,5	7,7	7,9
AJUSTEMENT	- 4,3	- 4,8	- 4,7	- 4,8	- 4,9	- 4,7	- 4,9
TOTAL VALEUR AJOUTEE MARCHANDE	198,7	194,9	204,2	205,6	204,1	204,1	225,1
ADMINISTRATION PUBLIQUE	31,6	34,4	36,0	39,3	41,1	41,5	42,7
ADMINISTRATIONS PRIVEES	2,0	2,1	2,1	2,2	2,2	2,3	2,4
TOTAL VALEUR AJOUTEE NON MARCHANDE	33,6	36,5	38,1	41,4	43,3	43,8	45,1
TOTAL VALEUR AJOUTEE	232,3	231,4	242,3	247,0	247,4	247,9	270,2
DROITS ET TAXES SUR IMPORTATIONS	13,5	14,6	14,2	14,9	12,4	10,5	14,3
PIB AU PRIX DU MARCHE	245,8	246,0	256,5	261,9	259,8	258,5	284,6

\* E.I. = Entrepreneurs Individuels

\*\* N.F. = Non facteurs

TABLEAU 4

EMPLOI DU PIB  
A PRIX CONSTANTS DE 1979  
(Milliards de FCFA)

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
PIB AU PRIX DU MARCHE	245,8	246,0	256,5	261,9	259,8	258,5	284,6
CONSOMMATION FINALE TOTALE	260,2	269,6	283,2	291,1	285,1	276,0	299,9
. Consommation finale des ménages	211,2	225,6	234,9	235,9	224,9	221,7	249,5
. Consommation finale des administra.	49,0	44,0	48,4	55,3	60,2	54,2	50,4
- Salaires	31,6	34,4	36,0	39,3	41,1	41,5	42,7
- Biens et services	17,4	9,6	12,4	16,0	19,2	12,7	7,6
. FBCF des ménages et des E.I.	11,4	10,6	9,8	8,2	7,3	7,0	7,2
. FBCF entreprises	6,8	8,1	8,9	11,0	7,0	4,8	5,5
. FBCF administration	30,6	25,3	27,8	29,4	29,0	30,0	30,0
. FBCF totale	48,8	44,0	46,4	48,6	43,3	42,7	42,6
. Variation des stocks	5,5	5,8	3,4	3,5	0,9	0,5	2,6
INVESTISSEMENTS	59,3	49,8	49,7	52,2	44,2	42,2	45,3
TOTAL DEMANDE INTERNE	314,5	319,4	332,9	343,3	329,4	318,2	345,2
SOLDE BALANCE BIENS & SERVICES N.F.	- 68,7	- 73,4	- 76,4	- 81,4	- 69,6	- 59,7	- 60,6
. Exportations B&S N.F.	36,2	38,2	43,3	36,3	32,3	34,1	35,4
. Importations B&S N.F.	104,9	111,6	119,7	117,7	101,9	93,8	96,1

TABLEAU 5

COMPTES DE REVENU, D'UTILISATION DU REVENU, DE CAPITAL ET FINANCIER  
AGREGES DU BURKINA FASO 1980 - 1985  
(Milliards de FCFA courants)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985
1. PRODUIT INTERIEUR BRUT AUX P.M. <sup>1</sup>	269,3	318,9	361,1	380,5	397,4	441,8
2. SOLDE DES REVENUS DES FACTEURS	0,7	- 0,7	- 1,6	- 3,5*	- 3,0*	- 3,3
3. PRODUIT NATIONAL BRUT AUX P.M.	270,0	318,2	359,5	377,0	394,4	438,5
4. TRANSFERTS COURANTS SANS CONTREPAR.	68,1	81,8	90,9	92,7	94,2	96,0
4.1. Privés	29,3	42,0	38,5	40,7	43,0	39,0
4.2. Publics (A.P.D. n.r) <sup>2</sup>	38,8	39,8	52,4	52,0	51,2	57,0
5. REVENU NATIONAL BRUT	338,1	400,0	450,4	469,7	488,6	534,5
6. CONSOMMATION FINALE TOTALE	293,6	350,7	402,9	415,2	416,7	471,5
6.1. Publique	45,9	54,5	73,8	86,3	77,8	67,3
6.2. Privée	247,7	296,2	329,1	328,9	338,8	401,2
7. EPARGNE NATIONALE	44,5	49,3	47,5	54,5	71,9	63,0
8. INVESTISSEMENT GLOBAL BRUT	54,8	60,7	78,0	75,5	77,1	86,2
8.1. F.B.C.F.	48,4	56,6	72,7	73,9	76,2	81,2
8.1.1. Publique	27,8	33,9	44,0	49,5	54,8	58,1
8.1.2. Privée	20,6	22,7	28,7	24,4	21,4	23,1
8.2. Accroissement des stocks	6,4	4,1	5,3	1,6	0,9	5,0
9. BESOIN DE FINANCEMENT	10,3	11,4	30,5	21,0	5,2	23,2

\* Estimations

1. P.M. = Prix du Marché

2. A.P.D. n.r = Aide Publique au développement non remboursable

Tableau n° 6

DIFFERENTES CATEGORIES DE POPULATION RECENSEE PAR PROVINCE

PROVINCE	Population recensée (RP+RA+E+V)	Population résidente (RP + RA)	Population présente (RP + V)	Population administrative (RP + RA + E)
01 - BAM	174.480	164.263	157.336	171.347
02 - BAZEGA	337.989	306.976	294.820	333.130
03 - BOUGOURIBA	246.175	221.522	215.615	240.819
04 - BOULGOU	449.537	403.358	393.026	444.625
05 - BOULKIEMDE	470.910	363.594	356.020	465.493
06 - COMOE	278.701	250.510	242.961	276.061
07 - GANZOURGOU	218.483	196.006	183.547	214.591
08 - GNAGNA	236.030	229.249	224.976	233.080
09 - GOURMA	306.828	294.123	285.137	302.506
10 - HOUET	610.414	585.031	576.919	598.198
11 - KADIOGO	471.929	459.138	440.321	464.213
12 - KENEDOUGOU	149.643	139.722	136.355	147.876
13 - KOSSI	345.262	330.413	325.975	338.101
14 - KOURITENGA	230.794	197.027	190.722	228.116
15 - MOUHOUN	310.057	289.213	284.861	304.501
16 - NAHOURI	112.166	105.273	101.006	110.744
17 - NAMENTENGA	210.650	198.798	194.547	207.542
18 - OUBRITENGA	326.974	303.229	295.491	322.140
19 - OUDALAN	112.917	105.715	102.104	110.401
20 - PASSORE	304.171	225.115	218.164	300.349
21 - PONI	266.410	234.501	227.858	262.732
22 - SANGUIE	264.202	218.289	211.798	261.525
23 - SANMATENGA	401.485	368.365	355.689	394.230
24 - SENO	240.601	230.043	226.109	234.301
25 - SISSILI	268.416	246.844	232.995	263.444
26 - SOUM	202.254	190.464	186.102	195.572
27 - SOUROU	303.290	267.770	260.214	297.735
28 - TAPOA	162.705	159.121	157.430	160.518
29 - YATENGA	662.039	537.205	514.396	651.692
30 - ZOUNDWEOGO	171.447	155.142	153.157	167.808
Ensemble BURKINA FASO	8.846.959	7.976.019	7.746.651	8.703.390

Tableau n° 7

POPULATION RESIDENTE PAR SEXE ET DENSITE SELON LA PROVINCE

PROVINCE	POPULATION RESIDENTE			PROPORTION		Densité Habits/km <sup>2</sup>
	Ensemble	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
01 - BAM	164.263	76.923	87.340	46,8	53,2	41
02 - BAZEGA	306.976	143.691	163.285	46,8	53,2	58
03 - BOUGOURIBA	221.522	106.058	115.464	47,9	52,1	31
04 - BOULGOU	403.358	194.421	208.937	48,2	51,8	45
05 - BOULKIEMDE	363.594	165.382	198.212	45,5	54,5	88
06 - COMOE	250.510	120.457	130.053	48,1	51,9	14
07 - GANZOURGOU	196.006	91.943	104.063	46,9	53,1	48
08 - GNAGNA	229.249	112.183	117.066	48,9	51,1	27
09 - GOURMA	294.123	146.287	147.836	49,7	50,3	11
10 - HOUET	585.031	293.372	291.659	50,1	49,9	35
11 - KADIOGO	459.138	238.528	220.610	51,9	48,1	393
12 - KENEDOUGOU	139.722	68.501	71.221	49,0	51,0	17
13 - KOSSI	330.413	165.076	165.337	50,0	50,0	25
14 - KOURITENGA	197.027	91.116	105.911	46,2	53,8	121
15 - MOUHOUN	289.213	142.220	146.993	49,2	50,8	28
16 - NAHOURI	105.273	51.154	54.119	48,6	51,4	27
17 - NAMENTENGA	198.798	96.598	102.200	48,6	51,4	26
18 - OUBRITENGA	303.229	139.454	163.775	46,0	54,0	65
19 - OUDALAN	105.715	52.233	53.482	49,4	50,6	11
20 - PASSORE	225.115	103.885	121.230	46,1	53,9	55
21 - PONI	234.501	113.684	120.817	48,5	51,5	23
22 - SANGUIE	218.289	102.603	115.686	47,0	53,0	42
23 - SANMATENGA	368.365	172.051	196.314	46,7	53,3	40
24 - SENO	230.043	115.280	114.763	50,1	49,9	17
25 - SISSILI	246.844	119.870	126.974	48,6	51,4	18
26 - SOUM	190.464	93.298	97.166	49,0	51,0	14
27 - SOUROU	267.770	129.910	137.860	48,5	51,5	28
28 - TAPOA	159.121	78.304	80.817	49,2	50,8	11
29 - YATENGA	537.205	248.328	288.877	46,2	53,8	44
30 - ZOUNDWEOGO	155.142	73.708	81.434	47,5	52,5	45
Ensemble BURKINA FASO	7.976.019	3.846.518	4.129.501	48,2	51,8	29